This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DPH
REVUE

# REVUE

# DE L'ANJOU

ET

# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

TOME SECOND

oct. 1860 - march 18

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

1861

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931794A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in France.

INDEXED

# REVUE
# DE L'ANJOU

ET

# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

SEPTIÈME LIVRAISON. — OCTOBRE 1860

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

1860

# SOMMAIRE.

## I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

## II.

I. Alfred Tonnelé, par M. **Adolphe Lair.**

II. Le général Skrzynecki, par M. **Ch. Sainte-Foi.**

III. Choix de documents inédits sur le département de Maine et Loire, avec notes, par M. **Paul Marchegay.**

IV. Chronique — Un *Square* dans le Sud de la ville d'Angers, par M. Béraud. — Le Lycée d'Angers et ses prix d'honneur. — *Histoire d'Ancenis et de ses barons,* par M. Émile Maillard. — *Histoire de Cholet et de sa fabrique,* par M. Amaury Gelusseau. — Répertoire Archéologique de l'Anjou. — Note pour la biographie du docteur Collineau.

# ALFRED TONNELÉ

*Fragments sur l'Art et la Philosophie, suivis de notes et de pensées diverses*, publiés par G.-A. HEINRICH, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon.

## VOYAGE AUX PYRÉNÉES ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

Je ne sais rien de plus douloureux pour la raison comme pour le cœur, que le spectacle d'une mort prématurée. Quelque triste expérience qu'on ait de la vie, quelque vive que soit notre foi dans un meilleur et immortel avenir, la raison, le cœur surtout ne peuvent comprendre pourquoi tant de légitimes espérances s'évanouissent, tant de volontés généreuses avortent, pourquoi cette vie se brise avant d'avoir atteint son plein développement, sans avoir rien recueilli de ses travaux et de ses combats, sans avoir rien fait pour les grandes causes qu'elle a aimées.

Il y a un peu plus d'une année mourait près de Tours, à quelques lieues de l'Anjou, un jeune homme de 27 ans. Tout avait souri à sa jeunesse et il semblait que rien ne dût manquer à une vie inaugurée sous de si heureux auspices. Ses études, commencées à Tours, s'étaient brillamment achevées à Paris où il avait remporté au grand concours le premier prix de philosophie. A une connaissance étendue des lan-

gues anciennes il unissait une pratique approfondie des langues modernes ; musicien distingué et vivement épris des beautés de la peinture, il aimait à exécuter lui-même les œuvres des grands compositeurs, et à étudier les tableaux des grands maîtres. Il avait l'aisance ; et sa jeune curiosité aimait à accroître en voyageant cette part déjà si belle de richesse intellectuelle. Heureux et aimable jeune homme doué à la fois, par un don bien rare, de la précision de l'esprit philosophique et du goût passionné de l'artiste, qui savait tourner au bien les loisirs d'une existence facile, et qui, à cet âge si souvent troublé de la vie, n'avait d'autre ambition que celle de la science et d'autre passion que celle de la vérité. Mais s'il avait eu de généreuses espérances, de nobles ambitions, il n'avait rien achevé, et la mort l'a frappé au moment même où sa pensée mûre et sa volonté d'homme allaient disposer et féconder les matériaux préparés par sa jeunesse. Ce sont ces matériaux presque informes que la tendresse maternelle et une religieuse amitié ont recueillis scrupuleusement comme un précieux héritage, et publiés pour révéler Alfred Tonnelé à ceux qui ne l'avaient pas connu, et adoucir leur douleur en la faisant partager.

## I.

Sa profonde connaissance des langues, sa vive intelligence et son goût ardent des arts, joints à une vocation philosophique précoce et décidée, peut-être aussi à quelque secrète inspiration d'un maître, lui avaient suggéré de bonne heure l'idée d'un grand ouvrage où il se proposait d'approfondir les questions si délicates et si obscures, mais en même temps si fécondes en aperçus nouveaux et en révélations inattendues, de l'union de la parole et de la pensée et de l'influence qu'elles ont l'une sur l'autre. Comment l'homme se trouve-t-il en possession de la parole ? Lui vient-elle d'une révélation directe, ou du libre développement des énergies de sa nature ? N'est-elle, comme on l'a prétendu, qu'une invention réfléchie de l'homme ? Quel est, dans l'état actuel de l'huma-

nité, le rapport de la pensée et du signe matériel sous lequel elle se produit? Telles étaient les principales questions qu'il se proposait d'étudier en portant la netteté française dans les obscurités fécondes de l'érudition allemande, et en en y joignant la riche moisson de ses recherehes et de ses méditations personnelles.

La vive imagination qui s'alliait en lui à une raison remarquablement saine et juste, lui faisait concevoir le langage sous une forme large et synthétique. Le langage, pour lui, n'était pas seulement cette parole articulée, instrument si merveilleusement souple, et pourtant si souvent rebelle de la pensée. C'était aussi cette langue bien moins précise, mais bien autrement riche et expressive que nous parlent les arts. La parole articulée, surtout dans les langues très avancées comme les nôtres, dans la langue allemande, par exemple, semble se prêter avec aisance à tous les replis, à toutes les sinuosités, à toutes les nuances de la pensée : « Rien de si flexible que la langue, disait Cicéron, elle prend » toutes les formes, se prête à tous les caprices : *oratio mollis et » tenera, et ita flexibilis ut sequatur quocunque torqueas* (1). » On l'a dit, et l'humanité l'avait dit d'instinct dans le nom qu'elle lui a donné (*articulus*), la parole est le squelette de la pensée, mais elle n'est que cela ; elle n'est pas la pensée tout entière, la pensée vivante, et comme la charpente si admirable du corps humain ne lui permet pas cependant tous les mouvements, de même, la souplesse du langage articulé, si grande qu'elle soit, ne se prête pas à tous les mouvements de l'esprit, et la pensée est souvent captive dans la prison de la parole. Qui jamais a dit tout ce qu'il voulait dire? Qui dans ces moments de passion où pourtant il semble que l'âme en s'élevant rende le corps docile et commande vraiment à la parole, a jamais trouvé un langage à la hauteur de son émotion ou de sa pensée? Qui a jamais par le seul canal de la parole, versé dans un autre cœur tout ce qu'il sentait dans le sien? Qui n'a connu cette impuissance et n'en a été comme accablé? C'est qu'en effet, il y a dans les profondeurs de l'âme humaine mille sentiments, mille pensées, mille émo-

(1) Cic. *Orator* XVI.

tions qu'aucune parole n'exprime, qu'aucun mot ne peut saisir pour les emporter avec lui,

Quod latet arcana non enarrabile fibra (1),

dernière et mystérieuse fécondité de nos âmes, dont la nature délicate semble fuir tout contact avec la matière et se refuser à prendre un corps !

Mais à côté du langage articulé, il y a le langage des arts. Une statue, un tableau, une symphonie, tout cela parle; ce qu'un mot ne dira jamais, le regard d'une Vierge de Raphaël, quelques notes d'un beau chant religieux vont l'exprimer : langue supérieure et presque divine qui ne fait pas double emploi avec la parole, mais qui « manifeste une sphère différente de » notre monde intérieur, de notre âme » (2), et sait lui dérober le secret de ses plus intimes émotions dans son sanctuaire le plus profond.

Dans le langage entendu avec cette latitude, une chose l'avait frappé avant toute autre, le concours nécessaire de la matière et de l'esprit. Son œil pénétrant avait discerné avec netteté et profondeur, que la matière est pour la pensée un point d'appui en même temps qu'un obstacle, et que le signe, en lui donnant un corps, en est vraiment le révélateur : non seulement c'est à l'aide d'un signe que toute pensée se transmet, mais c'est sous cette forme qu'elle se révèle à l'intelligenee qui la produit ; l'homme parle sa pensée, non pas, comme disait M. de Bonald, avant de penser sa parole, mais en même temps qu'il la pense ; ce sont choses simultanées. De même dans les arts : comme toute pensée se produit sous un signe, toute beauté se montre sous une forme ; l'analogie est parfaite et les lois sont les mêmes : « les arts sont des langues. . . . . l'artiste pense en musique, » pense en peinture, c'est-à-dire pense en sons ou en formes, » comme on pense en paroles : sa pensée s'incarne naturelle- » ment dans cette forme de sons musicaux ou de lignes, sans » passer par l'intermédiaire du mot, et, ajoutait-il finement,

(1) Perse. Satires.
(2) P. 55.

» il faut que la pensée de l'artiste lui vienne dans la langue de » son art,. . . . comme pour bien parler une langue étrangère, » il faut que la pensée aille naturellement et de prime-abord se » mettre dans ce moule. » Ainsi le parallèle est complet ; dans les arts comme dans le langage, le signe est à la fois l'obstacle et l'instrument ; et s'il est postérieur à l'idée dans l'ordre logique, dans l'ordre des faits, « ils naissent simultanément et coexistent » nécessairement : c'est le mystère de l'union de l'âme et du » corps. »

De ce point de vue si naturel en lui-même, et de ce fait si simple mais pour la première fois peut-être observé avec autant de précision, et élevé à la hauteur d'une théorie, l'esprit à la fois artiste et philosophe d'Alfred Tonnelé avait tiré les conséquences les plus fines et les aperçus les plus ingénieux. C'est ainsi que sur la question si grave et si délicate de l'origine du langage, il concluait de cette coexistence nécessaire du signe et de la pensée, que l'homme a été créé parlant, « comme il a été » créé sachant voir, sachant entendre, sachant se servir de ses » sens : le langage, disait-il, a été donné à l'homme comme leur » cri aux bêtes ; la pensée est inséparable de l'expression de la » pensée, et si l'homme naît pensant, il naît parlant. S'il naît en » effet sans pensée, comment arrivera-t-il jamais à la développer » en lui ? S'il naît sans parole, comment arrivera-t-il à la ré- » flexion nécessaire pour l'inventer ? La parole est à la pensée ce » que les sens sont à l'âme, et Dieu a donné à l'homme en lui » donnant la pensée, la forme matérielle, condition nécessaire » de l'existence de cette pensée, de même qu'à l'âme ses sens, » condition nécessaire de son existence au milieu de ce monde. » Sans doute, la langue primitive était peu analytique, c'était au contraire la synthèse même ; elle étouffait sous la richesse de ses formes grammaticales ; mais il y avait un commencement d'analyse ; plus tard « l'analyse commencée par le langage, la ré- » flexion la poursuivit à l'aide du langage lui-même, et réagit » sur le langage pour l'y marquer encore plus profondément.... » L'homme ne crée pas le langage, mais le développe ; toutes » nos facultés fondamentales nous sont données ; l'éducation les » fait passer de la puissance à l'acte : or le langage est une des

» facultés constitutives de l'homme; cela ne suppose pas une ré-
» vélation au sens étroit du mot; cela suppose seulement qu'une
» certaine forme a été donnée à notre entendement comme à
» notre corps, psychologiquement comme physiologiquement:
» physiologiquement par les fonctions organiques, psycologi-
» quement par le langage qui est une fonction organique de l'âme.
» C'est en ce sens qu'on doit dire que le langage nous a été
» révélé (1). »

C'était également dans cette conception qu'il cherchait les règles du langage et un point de comparaison pour juger les langues et leur degré de perfection. « Il y a, disait-il, deux lois
» fondamentales qui expliquent tout: 1° que l'esprit de l'homme
» est assujetti à se servir de la matière dans tous ses développe-
» ments et dans toutes ses manifestations; 2° que la matière a
» pour but et pour rôle unique de manifester et de servir l'es-
» prit qui ne peut se passer d'elle: d'où il résulte que le signe
» est à la fois un instrument et un obstacle, un appui et une en-
» trave, qu'il ne doit être ni développé pour lui-même ni an-
» nulé (2). »

Ces derniers mots renferment toute sa pensée sur le rôle des mots dans la langue et de la forme dans l'art. La langue la plus parfaite est celle dans laquelle le mot et l'idée se pénètrent le mieux et se font le mieux équilibre, où les formes grammaticales assez souples sans l'être trop, se prêtent à la peinture plus qu'à l'analyse, et ne « dissèquent pas la pensée au lieu de la
» faire vivre, » moment fugitif dans toute langue qui marche sans cesse comme l'eau s'écoule, emportée avec toute existence finie par la grande loi du mouvement et de la vie.

Dans les arts, comme dans le langage, il faut que l'idée brille à travers le signe. L'école réaliste et l'école idéaliste ont donc l'une et l'autre à la fois tort et raison : il ne faut ni tout sacrifier à la forme, ni la mépriser. « Il faut faire servir la matière à ra-
» conter la gloire de l'esprit, » voilà la vraie doctrine. « L'œu-
» vre d'art, disait-il d'une manière charmante, doit être comme

(1) Du langage, *passim*.
(2) P. 12.

» une lampe d'albâtre dont la matière est pure et belle ; l'idée » de la beauté brille au dedans comme une flamme et en éclaire » la forme ; il faut que cette forme soit bien travaillée, qu'il n'y » ait pas une saillie, un point qui reste dans l'ombre et fasse » obstacle au passage de la lumière ; il faut que la matière soit » toujours transparente, et le rayon vif que de toutes parts elle » laisse passer et se répandre à travers sa substance la flamme » divine qui brûle au dedans (1). »

## II.

Cette flamme divine de la beauté, Alfred Tonnelé aimait à en poursuivre partout les fugitifs rayons dans l'art comme dans la nature. Déjà il avait visité en artiste l'Angleterre et l'Allemagne ; au mois de juillet 1858, il partit pour les Pyrénées et le midi de la France. Pour une âme pure et un cœur tendre, échapper à la brûlante atmosphère des villes pour s'envoler au sommet des monts, pouvoir ouvrir sa poitrine pour y laisser pénétrer l'air salubre des hauts lieux, et son âme pour y laisser entrer le sentiment des choses divines, c'est un passage à une autre vie, et comme un premier pas vers le ciel. Dans cet air si pur et si transparent, dans ces fraîches vallées et sous cette incomparable lumière, la route ingrate du passé et les horizons toujours si âpres de l'avenir, disparaissent et se fondent dans je ne sais quel lointain lumineux et doux : les obstacles s'éloignent, les aspérités s'effacent, et comme d'un sommet qui domine la plaine, l'âme se laisse emporter sans que rien l'arrête par le rêve ou le souvenir. Il y resta trois mois, respirant avec amour l'air vif et pur des montagnes, s'enivrant de leurs brises parfumées, et contemplant avec ravissement la splendeur de leurs glaciers brillant sous l'éclatante lumière du midi. Mais cette puissante nature le captivait sans l'accabler : là où d'autres n'avaient vu que le travail prodigieux des forces physiques, et s'étaient agenouillés devant elles, il trouvait Dieu partout, et

(1) P. 52.

c'était lui seul qu'il adorait : « J'entends tinter l'Angelus, écri-
» vait-il un soir ; du sein de ces lieux perdus, la petite cloche
» élève l'âme à Dieu. » La rencontre d'une petite chapelle isolée au fond d'une gorge lui inspirait ces fragments de notes : « Au
» milieu de la vallée, une petite chapelle blanche, isolée ; très-
» bel aspect ; si petite au-dessous de cette grande enceinte de rocs
» couronnés de neige, entre ces pentes stériles ! quelque chose
» de touchant à voir cette petite église insignifiante, humble et
» effacée au sein de cette grande et merveilleuse nature : pas es-
» sai de lutte. C'est seulement un signe de la présence de la pen-
» sée humaine parmi ces horribles et sublimes scènes : elle dit
» que l'homme adore là où Dieu a bâti lui-même le sanctuaire,
» et qu'en ces lieux où lui parlent l'éternelle majesté et l'éternelle
» puissance, son faible cri répond : Le vrai temple ici, c'est l'œu-
» vre de Dieu. »

Il gravissait des sommets réputés inaccessibles même par les gens du pays, avec une intrépidité qui étonnait ses guides, et une curiosité passionnée jusqu'à être téméraire. L'espoir de voir un beau paysage, une ruine curieuse, de contempler de plus près quelqu'un de ces rares spectacles où la beauté de Dieu se révélait à son âme pieuse sous le riche vêtement de la création, l'entraînaient sans qu'il y songeât aux passages les plus périlleux : il traversait le danger sans le voir, comme un soldat animé à la bataille. Amant passionné de cette belle nature, il aimait à poser le pied le premier sur ses neiges virginales. C'est ainsi qu'il fit l'ascension jusque là réputée presque impossible de la Maladetta et de la Forcanade : il redescendait tout fier d'avoir « touché le point
» culminant et, comme il disait, d'avoir ravi ces vierges. For-
» canade, ma belle fiancée, écrivait-il dans son poétique langage,
» pourquoi brilles-tu si sereine et si rayonnante dans la lumière
» du matin et couronnes-tu d'une pure et bleuâtre vapeur ton front
» aimable et sévère ? Tu parais plus belle que jamais. Es-tu ré-
» conciliée avec ton ravisseur et lui souris-tu en le regardant ? »

Parfois cependant, au milieu de ces ravissements et de ces aimables folies de jeunesse, un rayon de mélancolie venait le surprendre, le besoin du foyer se faisait sentir, et une secrète défiance de l'avenir traversait son âme comme un pres-

sentiment : « Quand serai-je rentré chez moi, écrivait-il de » Luchon, le 16 août, et les vendanges et la vie d'intérieur, et les beaux mois d'automne en Touraine et les projets » remis indéfiniment ? Senti plus vivement que jamais la rapidité de la vie. Encore plus d'un mois avant le retour, et déjà » la fin de l'année approchera : déjà approcheront mes vingt-sept ans, précipitant mes années les unes sur les autres ; vingt-sept ans, âge critique, décisif dans la vie, où il faut se décider, » se recueillir, faire son œuvre dans le monde. Où sera donc le » temps de mettre à exécution tant de projets, de voir, de lire, » de faire, de connaître tant de choses rêvées ? Il faut élaguer les » inutilités ; je n'ai encore rien fait pour ainsi dire qu'assembler » des matériaux, prendre des notes, et faire des projets pour vivre, comme si je devais avoir une seconde vie dont celle-ci ne » serait que l'introduction. Alors je regarde les jours qui passent et le temps qui fuit, avec une anxiété d'avare qui veut » retenir la monnaie qui s'écoule. »

Après avoir quitté Luchon, il parcourut avec un guide les pentes des Pyrénées qui s'inclinent vers l'Espagne, et de leurs derniers sommets, salua avec une admiration qui n'eut point de supérieure dans sa vie, les flots bleus de la Méditerranée aperçus à l'horizon, par-dessus l'ombre des montagnes, dans la religieuse sérénité d'un beau soir. Puis, après avoir visité le midi de la France, et senti comme une révélation de ce qu'était l'art dramatique dans l'antiquité à la vue des grandes arènes de Nîmes et de Valence, il revint par Lyon à ce foyer domestique dont il commençait à sentir l'invincible besoin. A Marseille, un accès de fièvre avait failli l'arrêter. « Dernière nuit *from home* » (loin de la maison), écrivait-il de Lyon avec une satisfaction visible. Il espérait y trouver le repos, l'étude dans la retraite et dans la douce fraîcheur de l'automne ; la mort l'y attendait. Le lendemain de son retour, il dut garder le lit. La fièvre typhoïde se déclara presque immédiatement avec les symptômes les plus graves, et quinze jours après il expirait.

## III.

Il entrait à peine dans la vie ; mais déjà il était prêt pour la mort. Comme il y a des fruits hâtifs, il y a des âmes précoces et qui mûrissent vite au soleil de la grâce. Il semble que Dieu qui les connaît se plaise à hâter leur développement pour les amener plus vite au terme et les unir plus tôt à lui : profond et douloureux mystère que la raison soupçonne sans que le cœur le puisse comprendre, et devant lequel l'homme n'a qu'à s'incliner avec la tristesse d'une foi respectueuse !

Quelques mois avant sa mort, recevant, au milieu de ses courses dans les montagnes, une lettre de sa mère qui l'engageait à songer au mariage, il s'émut, se recueillit et prenant le tour et la forme de l'Imitation qu'il aimait à lire dans la vieille version française, il écrivit, en s'adressant au Père céleste, cette page qui le peint tout entier : « Mon Père, j'ai souvent rêvé que le » bonheur et la perfection de cette vie seraient d'avoir un centre » où se rattacheraient toutes mes pensées, tous mes sentiments » et tous mes désirs, toutes mes espérances et tous mes souve- » nirs ; de concentrer mes affections sur un être tendrement » aimé, de borner tous mes vœux dans un foyer, dans une de- » meure, dans une famille, de m'attacher à un seul lieu par des » liens sacrés, constants, chéris, et de ne pas laisser s'égarer » mes désirs ou mes rêveries hors de ce petit horizon et de ce » lieu unique de la terre.

» Puis d'autres fois, croyant planer plus haut et prendre un » essor plus rapide, j'ai souhaité d'être seul, libre et sans liens, » pour parcourir le monde en tous sens, pour m'abreuver à tou- » tes les sources de beauté qu'il présente, et élever mon âme sur » ces hauts sanctuaires. J'ai tremblé à l'idée de ne pas pouvoir » m'élever jusqu'aux cimes les plus sublimes et me renfermer » dans les replis les plus reculés des montagnes, de ne plus fran- » chir les vastes océans et visiter les mondes nouveaux qu'ils sé- » parent de nous, fouler tous les vestiges des âges éteints, et

» tous les monuments que les générations passées ont laissé der-
» rière elles pour nous instruire de leur passage et nous faire
» réfléchir sur leurs pensées, jouir ou souffrir de leurs émotions;
» et je ne voudrais pas qu'il y eût un coin de ces spectacles, un
» coin des œuvres de Dieu et des créations de l'homme qui
» échappât à ma recherche curieuse. Et j'ai senti que le temps
» et les forces manqueraient plutôt à mes courses que le monde
» à mon ambition bien qu'il se soit tant rétréci. Et de rechef
» j'ai pressenti le vide et la lassitude de cette course errante, de
» cette variété qui se répète, et de cette fatigue qui doit saisir
» l'âme isolée, perdue dans cet espace à la fois trop vaste et
» trop étroit pour elle, trop divers et trop monotone. L'image
» et la promesse de ces deux bonheurs se sont partagé mon âme
» et s'y sont combattues. Et je me suis plaint de cette vie qui
» est trop courte pour être complète, et qui nous impose des re-
» grets parce qu'elle exige un choix : j'ai pensé qu'il faudrait
» deux vies, pour satisfaire ce double besoin dont mon cœur ne
» peut se résoudre à sacrifier aucun. »

La famille et le beau, voilà tout ce qu'il aimait sur la terre :
« Je ne connais qu'un bien ici-bas, disait-il encore, c'est le beau ;
» et encore n'est-ce un bien que parce qu'il excite et avive nos
» désirs, non parce qu'il les comble et les satisfait..

» Ce n'est pas une pure distraction, une récréation facile que
» je cherche dans les arts et dans la nature. Dans tout ce qui
» me touche, je sens que l'amour que j'ai pour le beau est un
» amour sérieux, car c'est un amour qui fait souffrir. Où cha-
» cun trouve des jouissances, ou du moins les adoucissements et
» les consolations de la vie, je sens comme une nouvelle et déli-
» cieuse source de tourments. La splendeur d'une soirée, le
» calme d'un paysage, un souffle de vent tiède de printemps qui
» me passe sur le visage, la divine pureté d'un front de madone,
» une tête grecque, un vers, un chant, que tout cela m'emplit
» de souffrance (1) ! »

Ame délicate et tendre, mélancolique et pourtant sereine, il aimait le beau d'un amour si profond qu'il en était douloureux :

(1) P. 99.

les beautés de ce monde avivaient ses désirs sans les satisfaire, elles lui semblaient trop belles pour qu'il ne s'y attachât pas de toutes ses forces, pas assez pour qu'il en fût rassasié. Il en sentait le vide plus encore que la réelle vertu, et par delà le langage de toutes les créatures, dans les profondeurs silencieuses de son âme, il sentait frémir en lui le tourment de l'éternelle et parfaite beauté. Pour parler la langue du Dante, il trouvait à la fois sa félicité et son supplice dans ce *don infortuné* d'une tendresse à laquelle rien ne suffisait ici-bas. Jeune et plein d'ambitions généreuses, il sentait le prix de la vie ; mais il en connaissait aussi le vide et la fragilité, et vraiment, pour un cœur épris de l'idéal comme le sien, la réalité est trop laide, et pour une nature à ce point délicate, c'est peut-être un bonheur de mourir jeune.

ADOLPHE LAIR.

# LE GÉNÉRAL SKRZYNECKI (1)

Le général Skrzynecki vient de terminer à Cracovie sa belle et glorieuse vie. Par les événements auxquels il a été mêlé, par la part qu'il y a prise, par l'influence qu'il a exercée pendant quelque temps sur les destinées de son pays, par le bruit qu'ont fait en Europe les proclamations pleines de la piété la plus tendre et du patriotisme le plus ardent, qu'il adressa à l'armée et à la nation polonaises, pendant qu'il en fut le généralissime, cet homme est devenu l'une des figures les plus imposantes de ce siècle, et l'une de celles qui méritent le plus d'être étudiées. Qui de nous ne se rappelle ces bulletins et ces ordres du jour, qui ressemblaient à des hymnes et à des prières, où la foi la plus vive et la plus ingénue se mêlait aux sentiments les plus nobles et les plus élevés, et qui nous arrivaient comme un écho loin-

(1) Nos lecteurs sauront gré à l'auteur de cette notice d'avoir détaché pour eux une nouvelle page de ses Souvenirs d'Allemagne, dont un long séjour lui a fait connaître les hommes et les choses, mieux, on peut le dire, qu'à un Allemand, car il les juge avec l'équité et la pénétration particulière au coup d'œil français. Notre ami ne possède pas des notions moins étendues sur l'héroïque Pologne dont il fut l'hôte à plusieurs reprises, et dont les hommes et les événements ont des relations si étroites avec la France, qu'en écrivant leur histoire, on peut dire que c'est l'histoire de notre pays.

tain mais non affaibli de l'âge des croisades? Quel est celui d'entre nous dont le cœur n'ait battu d'espérance et de joie, en lisant ses proclamations éloquentes? Au milieu des scènes de désordre et de violence qui venaient de temps en temps consterner et effrayer tous les amis sincères de son pays, elles nous apportaient comme les gémissements et les soupirs d'un peuple généreux, broyé sous le plus affreux despotisme, luttant pour sa foi, sa nationalité, pour tout ce que l'homme a de plus cher et de plus sacré ici-bas, et remettant avec une confiance filiale sa cause entre les mains de Dieu, de la sainte Vierge et des Saints protecteurs de la Pologne? Cette cause déjà si chère à tout cœur français, à cause des liens d'affection qui unissent depuis longtemps la Pologne et la France, l'était devenue davantage encore par le caractère poétique et religieux que le général Skrzynecki avait su donner à la révolution polonaise. Et ceux-là mêmes qui avaient vu avec une joie secrète, ou du moins avec indifférence, les croix abattues, Saint-Germain dévasté, l'archevêché de Paris démoli, étaient tout étonnés de trouver encore en leur âme une sympathie vive et profonde pour un peuple, qui par l'ardeur de sa foi, semblait protester contre leur faiblesse. La Pologne et la Belgique furent alors en France ce que fut plus tard Pie IX : par l'intérêt et l'admiration qu'elles excitèrent, elles contribuèrent à prévenir le divorce complet de la religion et de la liberté, et elles empêchèrent de confondre celle-ci avec la licence et l'impiété. Elles fermèrent la bouche à ceux qui calomniant l'Eglise, l'accusaient de favoriser par une tendance innée et invincible, le despotisme et l'oppression. Elles montrèrent aux esprits les plus aveugles que le christianisme, loin d'étouffer dans les âmes les sentiments généreux, les développe au contraire et les fortifie, en les préservant contre leurs propres excès. Ce résultat fut dû, en grande partie du moins, en Pologne, au général Skrzynecki; et c'est là le trait le plus saillant de cette noble figure que je me propose d'étudier ici. J'y suis poussé moins encore par la pensée d'intéresser les lecteurs de la Revue d'Anjou, en leur faisant connaître un des plus beaux caractères de ce siècle, que par le désir de satisfaire à un besoin de mon cœur, en cherchant à leur faire aimer un homme que j'ai eu le bonheur de compter parmi mes

meilleurs amis, et dont l'intimité est un des plus doux souvenirs de ma vie. Je m'attacherai bien moins dans cette étude à présenter la biographie du général, à raconter ses combats et ses victoires, à retracer le rôle politique qu'il a joué dans l'histoire moderne de son pays et de l'Europe, à noter ses fautes et à juger ses actes, qu'à donner une esquisse de son caractère. Et comme le caractère est chez l'homme la source principale d'où jaillissent les idées, les sentiments et les actions, en le faisant connaître, je donnerai à ceux qui liront ces pages les moyens de juger les unes et les autres. Ce n'est donc point une simple notice que je prétends donner ici, comme je l'ai fait pour le baron de Humboldt et le prince de Metternich, mais c'est un hommage que je veux rendre à une mémoire chérie et vénérée, et une dette de reconnaissance dont je tiens à m'acquitter envers un homme qui en me faisant le don de son amitié, m'a fait un des plus beaux présents dont je puisse me glorifier. C'est dans l'hiver de 1835 à 1836 que je fis connaissance à Prague du général Skrzynecki; et pendant les sept mois que je passai dans cette ville, je ne manquai jamais un seul jour d'aller le voir. Toutes mes soirées étaient à ce noble exilé, et j'aurais cru commettre un larcin en les donnant à d'autres. J'y trouvais d'ailleurs profit et agrément pour mon esprit et pour mon cœur, sans parler du bonheur que j'éprouvais à adoucir un peu les peines de l'exil pour ce glorieux vétéran de la plus sainte des causes. Deux choses, capitales pour lui, faisaient l'objet principal de nos entretiens, la religion et la patrie. Les instants coulaient vite dans ces conversations vives, animées, et qui furent plus d'une fois orageuses, car nous n'étions pas toujours d'accord, et le bon général, quoique je ne fusse pour ainsi dire qu'un enfant vis-à-vis de lui, me laissait, avec cette bonté qui le caractérisait, la plus grande liberté de le contredire, liberté dont j'usais amplement, et dont il ne me sut jamais mauvais gré. Sa femme, distinguée par l'esprit et par le cœur, comme le sont toutes les Polonaises, et sa fille aînée, Hedwige, qui commençait à entrer dans l'adolescence, assistaient à ces causeries, et la première en tempérait souvent la vivacité, par un mot parti du cœur, ou par une observation fine et pleine de sens.

Le général Skrzynecki naquit en Gallicie en 1787. Il fit d'excellentes études à Léopol, et se distingua surtout dans les mathématiques. Il n'appartenait point à ce qu'on appelle la haute aristocratie, et son père était un simple gentilhomme, qui avait gardé intactes les mœurs et les traditions polonaises. Un des traits les plus saillants de celles-ci était encore à cette époque la vénération pour les parents. Le père était maître et roi dans la famille, et il y avait entre lui et ses enfants une distance que ceux-ci ne pouvaient franchir que dans certaines circonstances où le respect doit le céder à la tendresse. Le général me raconta plus d'une fois un trait de sa vie, qui peint merveilleusement la nature des rapports qui existaient alors entre le chef de la famille et ses enfants. Comme il revenait de l'Université, après y avoir achevé ses études, et qu'il se promenait avec son père, remarquant que celui-ci gardait le silence, il crut faire une chose agréable en prenant la parole, et en lui adressant une question. Pour toute réponse, son père lui donna un soufflet, en disant : « Ceci vous apprendra qu'un fils ne doit jamais adresser le pre- » mier la parole à son père. » Cette anecdote étonnera, j'en suis sûr, et scandalisera beaucoup de lecteurs ; et la plupart penseront que dans un pays où il y avait si peu d'intimité entre les parents et leurs enfants l'amour paternel et l'amour filial devaient en souffrir également. Et cependant ce serait une erreur. Je ne connais point de lieu où le culte des parents soit aussi profond, où les liens de la famille soient plus serrés qu'en Pologne : si les mœurs n'y autorisent point ces familiarités qui nous semblent l'expansion naturelle et nécessaire de la tendresse, celle-ci n'en souffre assurément aucun dommage. J'aurai peut-être occasion plus tard de citer dans ce recueil des exemples de piété filiale donnés par les personnages les plus illustres de la Pologne, et qui exciteraient notre admiration, s'ils étaient connus.

Lorsqu'en 1806 Dombrowski appela, au nom de l'empereur Napoléon, la jeunesse polonaise aux armes, le jeune Skrzynecki quitta la maison paternelle, et s'engagea au service de la France, avec l'intention de servir son pays, dont les destinées semblaient alors liées aux nôtres. Au commencement de la campagne de 1809, il fut élevé au grade de capitaine dans le 16e régiment d'infan-

terie, nouvellement formé par le prince Constantin Czartoriski. Il se distingua tellement dans la campagne de Russie, que Napoléon le nomma chef de bataillon ; et c'est en cette qualité qu'il prit part aux faits d'armes les plus mémorables de cette époque. En 1814 il commandait le carré qui sauva l'empereur à Arcis-sur-Aube. Après la restauration, Skrzynecki retourna en Pologne avec le grade de colonel, et fut mis à la tête du 8e régiment d'infanterie de la 2e brigade commandée par le général Blumer. Le soir du 29 novembre 1830, au moment où la révolution éclatait à Varsovie, Skrzynecki se trouvait chez le général Siematkowski, chef d'état-major du grand-duc Constantin. Dès les premiers coups de fusil qu'il entendit, il comprit qu'une insurrection allait éclater, et il fit dire au prince, par le général russe, qu'il pouvait compter sur lui. Il s'empressa de rejoindre son régiment à Pultusk, et suivit l'armée du grand-duc. Mais celui-ci ayant annoncé au Conseil du gouvernement le dessein qu'il avait de se retirer avec les troupes russes, Skrzynecki se trouva délié de ses engagements et se rendit à Varsovie, le 3 décembre, auprès du général Szembeck, afin de mettre son courage et son épée au service de la cause nationale. Le dictateur Chlopicki lui donna le commandement de la brigade Blumer. C'est à partir de ce moment que Skrzynecki commença à jouer un rôle important dans l'histoire de son pays. Mais pour se rendre bien compte de l'action et de l'influence qu'il exerça, il faut reprendre les choses de plus haut.

La révolution polonaise avait commencé par une émeute qui, au premier instant, parut sans importance. Quelques jeunes officiers, en sortant d'une représentation de *la Muette de Portici*, qui semblait être alors comme le signal de toutes les révolutions en Europe, avaient commencé le mouvement, et entraîné après eux leurs chefs et les hommes les plus considérables de la Pologne. Ceux-ci, surpris pour la plupart, et effrayés d'une agitation à laquelle ils ne croyaient pas le pays préparé, et dont ils redoutaient les conséquences, crurent cependant devoir sacrifier leur opinion personnelle et leurs craintes à l'amour de la patrie, et ils se rallièrent sincèrement, généreusement, sans aucune arrière-pensée, à l'événement qui les avait pris au dépourvu.

Mais cet événement dut se ressentir, à leur insu, des dispositions d'esprit où il les avait trouvés. C'était déjà beaucoup que ces hommes eussent exposé spontanément leur position, leur fortune et leur vie, pour une cause dont la justice était, il est vrai, incontestable à leurs yeux, mais dont le succès leur semblait compromis par la disproportion des forces qui allaient entrer en lutte, et par la précipitation du mouvement qui les entraînait. On ne pouvait raisonnablement leur demander davantage, et il eût été injuste d'exiger d'eux qu'ils se jetassent dans ce mouvement avec la même ardeur que ceux qui l'avaient provoqué sans en calculer peut-être toutes les conséquences. Ces hommes, appartenant pour la plupart aux familles les plus illustres de la Pologne, et non moins nobles par le cœur et les sentiments que par le sang qui coulait dans leurs veines, firent, il faut le dire, tout ce que l'honneur et le patriotisme exigeaient d'eux; et tous, à des degrés et à des titres divers, méritèrent la reconnaissance de leurs compatriotes. Si les passions politiques, toujours faciles à exalter dans les soulèvements populaires, ont méconnu les services ou dénaturé les intentions de quelques-uns d'entre eux, la postérité, plus impartiale et plus juste, recueillera avec une pieuse admiration les noms glorieux de ces héros, qui surent tout sacrifier à l'amour de leur pays.

Chlopicki semblait être l'homme de la position. Il était à cette époque général de division : après s'être distingué au service de la France dans les guerres de l'Empire, il était regardé avec raison comme l'un des généraux les plus habiles et les plus capables de tenir tête à l'ennemi qu'on allait combattre. Les soldats l'aimaient à cause de sa bravoure; ils le respectaient et le craignaient à cause de la fermeté de son caractère et de la discipline sévère qu'il savait maintenir parmi les troupes. Il fut donc unanimement acclamé dictateur, avec des pouvoirs illimités, et l'on peut dire qu'il eut entre ses mains, pendant quelque temps, les destinées de la Pologne tout entière. Malheureusement, il appartenait à cette classe d'hommes dont je parlais tout à l'heure, qui, ne croyant pas qu'il fût possible de lutter avec succès contre un empire aussi puissant que la Russie, étaient d'avis qu'il fallait temporiser, et tâcher d'obtenir, par la voie des négociations,

les concessions qu'ils désespéraient d'arracher au czar par la force. Il refusa donc le poste périlleux et délicat qu'on lui offrait, et ce ne fut que le 5 décembre que, vaincu par les prières et les supplications de ses amis et de ses compatriotes, il se résigna enfin à l'accepter.

Mais les moments sont précieux au commencement d'une révolution; chaque heure est une année, et un jour perdu, c'est quelquefois une perte irréparable. Un peuple soulevé pour reconquérir ses droits et briser le joug qui l'écrase, c'est comme un métal en fusion dans le moule qui doit lui donner sa forme. Sous la *Loggia dei Lanzi,* à Florence, le plus beau portique du monde, on admire la statue de Persée, chef-d'œuvre de Benvenuto Cellini. On raconte que ce grand artiste, pour rétablir et hâter la liquéfaction du bronze, se précipita de son lit, où il était retenu par la fièvre, et jeta dans le moule embrasé toute sa vaisselle, tout ce qui tomba sous sa main. Grâce à sa présence d'esprit et à sa promptitude, la fusion s'accomplit dans les conditions les plus parfaites, et il sortit de là cette œuvre merveilleuse qu'on ne peut se lasser d'admirer, et qui donne un nouveau lustre au portique d'Orcagna. C'est sous cette image que j'aime à me représenter la position de la Pologne et de son dictateur, après la nuit du 30 novembre. Pendant que ce peuple généreux était en fusion, il eût fallu que l'homme qui présidait à ses destinées, et qui devait, semblable à un artiste habile, tirer de cette masse un peuple nouveau transfiguré par la lutte et la souffrance, il eût fallu, dis-je, que cet homme, sans perdre un instant, suivant d'un œil inquiet le travail mystérieux qui s'accomplissait devant lui, jetât d'une main prompte, dans ce moule embrasé, et les hommes et les choses dont il pouvait disposer, et qui se présentaient à lui de toutes parts. Au lieu de cela, il laissa l'enthousiasme se refroidir, les instants s'écouler, l'ennemi avancer et prendre ses mesures : il agit enfin comme s'il avait eu à gouverner un peuple placé dans des conditions régulières. La répugnance avec laquelle il avait accepté les fonctions de dictateur, en déclarant qu'il ne le faisait que forcé par les circonstances, et qu'il les résignerait entre les mains de la diète, dès qu'elle serait assemblée, était déjà bien propre à diminuer

chez quelques-uns la confiance dans le succès de la cause qu'ils défendaient. Or, dans les conjonctures de ce genre, la confiance est la moitié du succès.

Chlopicki, fidèle à ses convictions, ne se départit point du plan qu'il avait adopté. Au lieu de profiter du premier enthousiasme, et de mener promptement contre l'ennemi ces masses enflammées par le patriotisme et le désir de la vengeance, il chercha à négocier. Or, négocier avec la Russie, c'est-à-dire avec le gouvernement le plus habile, et qui a gagné plus de territoire encore par sa diplomatie que par ses armes, c'était se préparer une défaite inévitable. On s'aperçut, mais trop tard, de la faute qui avait été commise. La conduite du dictateur suscita des réclamations, éveilla même des soupçons parmi ceux qui sont tellement épris de leurs propres opinions, qu'ils ne croient pas qu'on puisse sans mauvaise foi penser ou agir autrement qu'eux. Chlopicki, fatigué et dégoûté par les reproches et les soupçons de ses compatriotes, résigna ses fonctions; mais pour montrer qu'il gardait intact au fond du cœur l'amour de son pays, il entra dans l'armée comme simple soldat. Cette noble conduite fit taire la calomnie, et excita l'admiration de ses ennemis les plus acharnés.

Le prince Radziwill fut nommé généralissime à sa place, mais il n'occupa ce poste que peu de temps; et l'on sentit bientôt le besoin de confier les destinées du pays à une main plus ferme et plus énergique. Skrzynecki avait, dans les différentes batailles qui s'étaient livrées contre les Russes depuis le commencement de la révolution, montré un courage, une présence d'esprit et une sûreté de coup d'œil qui lui avaient gagné la confiance de l'armée, et qui le désignaient à la nation entière comme le seul homme capable de tenir tête à l'ennemi. Il fut donc choisi pour succéder au prince Radziwill, et ce choix fut accueilli partout avec enthousiasme. Malheureusement, lorsqu'il prit le commandement de l'armée, les Russes avaient déjà fait bien des progrès, et la lutte n'offrait plus les mêmes chances de succès qu'au commencement. La confiance était diminuée, l'enthousiasme refroidi, et le nouveau généralissime lui-même, persuadé qu'il faudrait tôt ou tard céder devant des forces de beaucoup supé-

rieures à celles dont il pouvait disposer, semblait borner toute son ambition à reculer le plus possible ce moment fatal, et à préparer du moins à sa patrie une fin glorieuse. C'est ce qu'il fit bien voir, lorsqu'il répondit aux députés que la diète lui avait envoyés, pour lui porter le décret qui confirmait son élection : « Que la diète se souvienne des sénateurs de Rome, qui moururent sur leurs chaises curules ; elle peut être assurée de trouver en moi son Fabius Cunctator. » Skrzynecki déploya la plus grande activité ; il donna aux troupes une organisation parfaite, releva la confiance du soldat par ces bulletins dont le langage simple, pieux et mystique à la fois, allait droit au cœur du peuple, et dont l'éloquence était puisée dans la foi la plus vive et le patriotisme le plus ardent. Mais la persuasion qu'il avait que le triomphe était impossible, influa d'une manière funeste sur sa conduite; et de même que Chlopicki, son prédécesseur, il crut qu'il fallait, par des négociations habiles, chercher à adoucir un ennemi qui devait finir par être le maître. Plus d'une fois, au moment où la victoire semblait le lui mettre entre les mains, il parut craindre de l'irriter davantage encore, en tirant de ses succès tout le parti qu'il en pouvait tirer. Plus d'une fois, par suite de cette hésitation, qui tenait autant à son caractère qu'à ses convictions, il laissa échapper l'armée russe, lorsqu'il aurait pu l'écraser et l'anéantir, et perdit ainsi le fruit de la victoire.

Sa conduite finit par exciter contre lui les clameurs du peuple et de l'armée. Les clubs démagogiques profitèrent de cette disposition, pour renverser un homme qui leur était odieux. Skrzynecki fut donc obligé de céder devant l'orage, et les événements qui suivirent sa retraite ne furent qu'une suite de revers et de malheurs, que hâtèrent encore les menées et les violences du parti extrême. Ces excès consternèrent tous les gens de bien, et compromirent, mal à propos à notre avis, la révolution polonaise aux yeux de plusieurs, en lui donnant en apparence un caractère qu'elle n'avait point dans la réalité. Mais ses ennemis saisirent avec empressement le prétexte qui leur était offert, de calomnier aux yeux des peuples et des rois la sainte cause de la Pologne : comme si les crimes de

quelques individus pouvaient être imputés à la nation tout entière.

Skrzynecki prit comme les autres le chemin de l'exil, et il vécut à Prague dans la retraite la plus profonde, ne voyant que quelques compatriotes, qui se faisaient un devoir d'entourer de leurs hommages l'homme qui avait présidé pendant quelque temps aux destinées de leur pays. On sait que plus tard le général, trompant la vigilance de la police autrichienne, parvint à s'évader de Prague, passa la frontière allemande, et se rendit en Belgique, où le gouvernement, en l'admettant dans le cadre de l'armée, lui donna une position honorable.

Skrzynecki était grand, bien fait; ses traits étaient beaux et réguliers: ses yeux exprimaient surtout une grande bonté, et son sourire était ingénu comme celui d'un enfant. Ses manières étaient nobles sans affectation, simples sans trivialité: tout en lui annonçait un homme distingué, une âme pure et une conscience sans reproche. Sa voix était douce et un peu voilée. L'ensemble de ses traits et de toute sa personne annonçait une certaine indécision, qui était comme le fond de son caractère, et qui explique en grande partie ses fautes et ses revers. Ainsi que tous ses compatriotes, il était surtout grand par le cœur et les sentiments; mais chez lui comme chez la plupart d'entre eux, la volonté ne marchait point d'un pas égal avec les autres facultés de l'âme; il est peu d'hommes, il est vrai, en qui l'on trouve entre celles-ci une harmonie parfaite, et c'est pour cela qu'il y a si peu d'hommes complets; car la perfection du caractère et la dignité de la vie dépendent principalement de cet accord. Chez presque tous il y a sous ce rapport une division fâcheuse, et les facultés de l'âme y sont disjointes, au lieu d'être unies ensemble par un lien fort et puissant. Le plus souvent la nature, et surtout l'éducation et l'habitude développent une faculté aux dépens des autres; et l'on voit dans la constitution morale de l'homme, aussi bien que dans sa constitution physique, des anomalies frappantes, résultat de la prédominance excessive d'une faculté ou d'un organe sur tous les autres.

Cette anomalie n'existe peut-être nulle part à un plus haut

degré qu'en Pologne, et sous ce rapport encore le général Skrzynecki était un type national, curieux à étudier. Son âme n'avait, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une dimension, la largeur : les autres, à savoir la hauteur, la longueur et la profondeur lui manquaient presque complétement. Par suite de cette organisation, son esprit et son cœur embrassaient beaucoup de choses ; mais il ne savait ni les coordonner, ni les développer ni les garder longtemps. Il avait des intuitions merveilleuses, des aspirations sublimes, des élans admirables, des coups d'œil d'une justesse et d'une sûreté parfaites ; des éclairs de génie irradiaient parfois sa grande âme, et y jetaient des clartés éblouissantes : mais ces splendeurs une fois effacées, son esprit retombait dans un vague nébuleux, qui ne lui représentait les choses que sous des formes confuses et indéterminées ; et comme la volonté suit toujours dans sa marche la direction de l'esprit, la sienne, après des bonds sublimes, revenait bientôt à ses indécisions, à ses incertitudes. Il s'était admirablement peint lui-même, bien plus fidèlement qu'il ne le croyait, lorsqu'il s'était comparé à Fabius Cunctator.

Comme en dehors de ces moments rapides où il s'élevait en quelque sorte au dessus de sa nature, son esprit manquait de hauteur, il ne voyait pas habituellement les choses de loin ; au lieu de les considérer dans leur ensemble, il se perdait dans les détails, et s'arrêtait à des difficultés qu'une volonté plus ferme eût brisées d'un seul coup, ou qu'une intelligence plus souple eût tournées facilement. Chose singulière ! cet homme, tout d'inspiration et d'élan, faisant violence à sa propre nature, tenait surtout à être tacticien à la tête des armées. Au lieu de prendre conseil des circonstances, et de se laisser aller aux révélations de son génie et aux élans de son cœur, il suivait toutes les règles de la science militaire, avec une ponctualité qui lui fit manquer plus d'une fois les plus belles occasions, et qui avait surtout l'inconvénient de refroidir l'enthousiasme du soldat, et d'être en opposition avec le caractère polonais. Skrzynecki ne voulant rien donner au hasard, et rien apprendre de l'imprévu, cherchait à se rendre compte de tous les mouvements de l'ennemi et de sa propre armée, et semblait tenir plus

à sa science comme tacticien, qu'à sa réputation comme général en chef d'un peuple insurgé.

Naturellement bon et modeste, il subissait facilement les influences de ceux qui savaient s'insinuer dans son esprit ou dans son cœur, mais il n'avait pas une volonté assez ferme pour garder longtemps les impressions qu'il avait acceptées. Il redoutait d'ailleurs les hommes énergiques et décidés, non seulement parce qu'ils étaient antipathiques à sa nature, mais encore parce qu'il craignait de compromettre son autorité en paraissant suivre une direction, lorsque c'était à lui de la donner. La vérité dite trop crûment, et avec cette franchise brusque que semble autoriser l'état militaire, le blessait au lieu de le frapper et de le convaincre; et pour garder sur lui quelque influence, les officiers généraux qui l'entouraient, étaient obligés de prendre des ménagements dont l'absence eût suffi pour leur ôter tout crédit sur lui.

Bon, naïf et plein de candeur comme un enfant, Skrzynecki aurait dû éviter comme des piéges, toute négociation, et ne traiter avec l'ennemi que l'épée à la main. Mais ici, encore, par une contradiction qui n'est que trop commune parmi les hommes, au lieu de suivre le penchant de sa nature, il se crut de la vocation pour la diplomatie. Or, il n'avait ni les qualités ni les défauts qui rendent propre à ce genre de luttes. Outre que son caractère loyal, confiant et généreux, lui rendait odieux l'emploi de ces ruses d'où dépend bien souvent le succès des négociations, son esprit, tout d'une pièce, était incapable de suivre ou de conduire une discussion dans les déductions obscures et tortueuses, où la pensée des diplomates aime à s'égarer. Le sens logique lui manquait complétement, et ce qu'il n'apercevait pas du premier coup d'œil, il était à peu près inutile de chercher à le lui persuader par le raisonnement. Son esprit vous suivait pendant quelques instants; mais bientôt fatigué d'une contrainte pour laquelle il n'était point fait, il lâchait le fil du discours, et n'en pouvait plus rattacher la conclusion aux prémisses. C'était là mon désespoir dans nos longs entretiens. Bien souvent, je le voyais tellement dérouté à la fin d'une discussion sur quelque sujet important, qu'il tirait des conséquences tout opposées aux

principes qui lui avaient servi de point de départ. Souvent aussi, après l'avoir quitté avec la persuasion de l'avoir convaincu et amené à mon sentiment, je le retrouvais le lendemain au même point où je l'avais laissé la veille, au commencement de notre entretien; je ne doutais plus alors qu'entre mes visites il n'eût vu quelqu'un qui avait renversé l'édifice que je croyais avoir élevé sur des fondements solides, et je ne pouvais m'empêcher de lui faire part de mes craintes.

Après la religion dont les questions intéressaient vivement son esprit et son cœur, le sujet le plus ordinaire de nos entretiens était la Pologne, car il aimait son pays de cet amour tendre, exalté et passionné qui est propre aux Polonais. Nous revenions souvent sur le rôle qu'il avait joué, sur les occasions qu'il avait manquées, sur les fautes qu'il avait commises. Je pouvais d'autant mieux parler de ces choses, que je voyais chaque jour un général autrichien, du caractère le plus honorable, le comte Caboga, qui, pendant la révolution polonaise, avait été envoyé par son gouvernement auprès des maréchaux Diebitsch et Paskiewitch, pour suivre les opérations de l'armée russe. Je lui avais entendu dire souvent que dans plusieurs occasions celle-ci avait été entre les mains de Skrzynecki, et qu'avec un peu plus de résolution, il l'aurait anéantie. Le maréchal Diebitsch lui avait, dans ces diverses conjonctures, fait part de l'embarras où il se trouvait, et décrit les moyens dont le général polonais devait s'y prendre pour l'écraser. Lorsque je rapportais à ce dernier ce que m'avait dit le comte Caboga, il bondissait comme un taureau piqué du taon. Une fois, entre autres, qu'enhardi par la liberté qu'il me laissait, et emporté par le feu de la discussion, je m'efforçais de lui représenter toutes les occasions qu'il avait eues de vaincre les Russes, et qu'il avait laissé passer par son indécision et son excessive fidélité aux règles de la science militaire, il se leva brusquement de son siége. Des larmes roulaient sous sa paupière. Puis, après avoir fait quelques pas, morne et silencieux, il s'arrêta tout à coup en me disant : « Assez, assez, je vous prie ! oui, je l'avoue, les événements étaient grands et les hommes petits. » Je regrettai de m'être laissé aller trop loin, et

d'avoir renouvelé dans cette belle âme, des plaies qui saignaient encore.

Tel était l'illustre général qui vient de finir sa glorieuse carrière, laissant un vide de plus dans les rangs de ces vaillants exilés, que la fortune a dispersés aux quatre coins du monde, comme un exemple vivant du patriotisme le plus ardent et le plus pur. J'en ai connu beaucoup, et je puis leur rendre ce témoignage, que je n'ai jamais rencontré plus de dignité dans l'infortune, plus de justice et de modération envers ceux qu'ils ne pouvaient s'empêcher de regarder comme les auteurs de leurs maux et de ceux de leur patrie. Je les ai toujours entendus parler des événements dont ils étaient les victimes, avec l'impartialité d'un historien, sans que jamais aucune récrimination violente, aucune plainte amère, ait trahi la moindre irritation dans leur cœur. Puissent ces nobles victimes de la plus grande iniquité des temps modernes, mériter par leur patience que Dieu daigne enfin jeter un regard de pitié sur leur patrie, et préparer une place pour leurs cendres, sur ce sol qu'ils ont arrosé de leur sang, défendu de leurs bras, et consacré par un amour et une douleur qui n'ont point d'égaux dans l'histoire.

CH. SAINTE-FOI.

# CHOIX

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

## SUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (1)

---

## ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

### 1. CANTON D'ANGERS NORD-EST.

Requête adressée, le 29 septembre 1591, par Pierre de Donadieu, sieur de Puchairie, gouverneur d'Angers, à Henri IV, afin d'obtenir l'établissement immédiat d'un nouvel impôt, sollicité par les maire, échevins et notables d'Angers, pour fortifier leur ville et la pourvoir de munitions, faute de quoi, épuisée et obérée par de longues guerres, elle ne pourrait se défendre contre le moindre effort des ennemis du roi (2).

*Au Roy.*

Sire, le continuel travail a quoy Vostre Majesté a esté sans cesse occupée depuis son advenement a la couronne, pour def-

(1) Un astérisque est placé en tête de l'analyse des pièces qui sont traduites du latin.

(2) Original. Bibliothèque impériale, département des Manuscrits, ancien fonds français, N° 9133, fol. 83.

fendre vos bons et loyaux subjectz de l'opression de vos ennemys, doibt servir d'exemple a ceulx qui ont charge de la garde de vos villes pour les convier de porter tout soing et dilligence a prevoir ce qui est de necessité pour la deffence et conservation d'icelles. Et recongnoissant vostre ville d'Angers (1) pour l'une des plus importantes de celles qui se sont maintenues en vostre obeissance, envyée et menacée par les ennemys autant ou plus que tout autre de vostre royaulme, j'ay pensé estre de mon debvoir, pour la charge qu'il a pleu a Vostre Majesté m'en donner (2), de luy representer au vray l'estat d'icelle et le deffault qu'il y a de fortiffications et munitions de guerre, que je puis dire avecq verité estre tel qu'il n'y a moyen de la deffendre contre le moindre effort qui se sçauroit presenter, estans les fossez des deux tiers du circuit de la ville comblez sans aucuns flancs, rampars ne autres deffences dedans ny dehors, ny mesmes de parapelz en leurs murailles, pour avoir esté laissez tumber en ruyne, de fasson qu'il est de necessité d'y faire les fortifications et reparations qui ont esté advisées et emploiées en ung estat qui en a esté dressé, revenant a soixante mille escuz et plus.

Et voullant attyrer les habitans de la ville y entrer en depence desdictes fortifications et achapt de munitions, sans les quelles il leur est impossible se conserver et a moy, Sire, d'en rendre tel compte a Vostre Majesté que je suis tenu, après nous estre assemblez par diverses fois en vostre Maison de Ville avecq les plus apparens desdictz habitans de tous estatz, et les plus affectionnez a vostre service, nous avons trouvé estre hors de leur puissance d'y pouvoir satisfaire, soit par levée ordinaire ou extraordinaire, pour les grandes debtes des quelles le corps de ladicte ville se trouve chargé pour depences faictes depuis que les troubles ont eu cours en ce royaulme, nécessaires pour leur conservation,

(1) Voir les Registres des Conclusions de la Mairie d'Angers de 1591; le journal de Louvet, dans la *Revue de l'Anjou* de 1854, vol. 2, p. 184 et suiv.; et la *Réforme et la Ligue en Anjou*, par M. Mourin, p. 275-279.

(2) Voir dans la *Revue de l'Anjou* de 1856, vol. 2, p. 349-351, quelques détails sur ce brave, habile et loyal capitaine, et la lettre olographe dans laquelle Henri IV lui écrivait, le 10 février 1596 : *Je m'assure que vous auryés trop de regret qu'yl se donnast une bataylle sans que vous y fussyés.*

qu'ilz n'ont a present moien de paier ne lever aucun denier sur eulx parceque, ès trois années dernières, ilz ont perdu leurs fruictz qui ont esté prins par les ennemis, ayant esté les garnisons de cette ville employées à nettoyer les provinces voysines ès deux années dernieres aux effectz qui ont esté, à Sablé, la Ferté, Lavardin, Montmorillon, et ailleurs pour vostre service, comme encores elles sont a present au siege de Selles en Berry, et d'ailleurs qu'il se faict de jour a autre des levées en la ville pour la garde d'icelle et pour le secours par eulx accordé a Vostre Majesté, a raison de mil escuz par moys, pour la soulde de vos estrangers.

Ne pouvant donq parvenir a faire lesdictes fortifications et achapt desdictes munitions, ne mesmes eulx aquiter de ce qu'ilz doibvent par nouvelle levée de deniers, ilz ont advisé, pour l'extresme necessité en la quelle ils se voyent reduictz de fortifier vostre ville, s'acquiter et se pourvoir d'armes et autres munitions, d'avoir recours a Vostre Majesté, pour la suplier très humblement d'avoir esgard a leurs necessitez, et pour l'affection et fidelité qu'ilz ont a vostre service, leur voulloir accorder de prandre sur chacune pipe de vin sortant de ladicte ville d'Angers et passant par les Pontz de Sée demy escu, oultre l'escu qu'il a pleu a Vostre Majesté m'ordonner a prandre en ceste ville pour les fortifications du chasteau, et ce pour le temps de six ans a commancer au mois de novembre prochain, ou pour autre temps que Vostre Majesté trouvera estre suffisant pour satisfaire ausdictes fortifications et payement desdictes debtes, sans que les deniers qui en proviendront puissent estre emploiez a autres affaires pour quelque cause et occasion que ce soyt.

Ce faisant, Sire, l'on tyrera d'eux mesmes de quoy fortifier vostre ville, et par ce moyen ilz s'aquiteront et rendront libre le peu de revenu qu'ilz ont en vostre Hostel de Ville, qui est saysy et aresté a la requeste de leurs creanciers de fasson qu'il leur est inutille et n'ont aucun moyen de fournir aux charges ordinaires ausquelles ledit revenu est destiné, en quoy vostre service est de jour a autre retardé avecq beaucoup d'incomodité, et telle que s'il n'est question que de fournir dix escuz, soit pour racoustrer l'une des portes de la ville, faire une bariere ou autre menue

depence, mesmes pour les fraiz d'ung messaiger, l'on est contrainct de proceder par esgail et departement, a faulte de deniers communs.

Ceste necessité, SIRE, et les desseins de vos ennemis desquelz ceste ville est frontiere du costé de la Bretaigne, me donne plus d'occasion de suplier tres humblement Vostre Majesté de leur octroyer leur requeste et me voulloir tant honorer de croire que l'acceleration est autant necessaire a vostre service que l'on a esté paresseux a rechercher ceste voye, qui ne peult aporter prejudice qu'a ceulx mesmes qui vous en font la tres humble suplication, estant certain que le vin qui sortira de leur ville leur apartiendra et sera de leur creu, et pareillement la plus grand partye de celuy qui passera par les Pontz de Sée, de faczon que ceste levée se fera sur eulx et a leurs depens, mais ilz n'en pensent pas sentir tant d'incomoditez que si c'estoit par autre forme de departement; et se fortifiant par ce moien a leur comodité, ilz auront plus de moien de persister a l'afection qu'ilz ont a vostre tres humble service et de prier Dieu, comme je fais, qu'il vous donne, SIRE, en toute prosperité très heureuse et très longue vie.

De vostre ville d'Angers, ce XXIX^e septembre 1591.

Vostre très humble et très hobeissant subget et serviteur

PUCHAIRIE.

## 2. CANTON D'ANGERS NORD-OUEST.

* Charte de Benoît I^er, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, en date du 29 novembre 1339, constatant que s'il a chassé dans le parc du prieuré de la Haye aux Bons-Hommes, c'est uniquement en vertu d'une faveur sollicitée par lui et qui ne peut donner lieu à aucun droit contre le prieur et les religieux qui la lui ont accordée (1).

A tous ceux qui les présentes verront, frère Benoît par la permission divine humble abbé du monastère de Saint-Nicolas près Angers, salut en notre Seigneur.

(1) Le texte latin de cette charte est conservé au folio 7 du Cartulaire de la Haye aux Bons-Hommes. — (Bibliothèque d'Angers, manuscr. Grille.)

Sachez que bien que plusieurs fois, par nous et nos gens, nous ayons été chasser ou nous ebattre avec chiens de chasse, cordes, rêts et filets dans les bois clos de murs appartenant au prieuré de la Haye aux Bons-Hommes près Angers, lequel dépend de l'abbaye de Grandmont, ça été après en avoir sollicité et obtenu la permission du bon vouloir des prieur et frères dudit lieu ; et il n'a pas été et n'est pas dans notre intention de chercher, au moyen de cette faveur, à acquérir pour nous ou nos successeurs le droit de chasser ou faire chasser dans les bois renfermés de murs sans la volonté et la permission des susdits prieur et frères.

En témoignage de laquelle chose nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres délivrées dans ce but auxdits prieur et frères.

Donné le lundi après la fête de sainte Catherine, vierge, l'an du Seigneur 1339.

### 3. CANTON D'ANGERS SUD-EST.

Charte de Geoffroy III, évêque d'Angers, par laquelle il donne au chapitre de Saint-Maurice, en l'année 1177, l'église d'Andard, pour la célébration de son anniversaire (1).

Geoffroy (2), par la grâce de Dieu, évêque d'Angers, à tous les évêques qui lui succéderont, à Etienne, doyen, et à tout le chapitre de Saint-Maurice et aux autres fidèles à la connaissance desquels parviendront ces présentes lettres, salut éternel en Notre Seigneur.

Conformément à l'usage suivi par les anciens, nous avons mis sous la sauve-garde de l'écriture, les choses que nous voulons

(1) Original en latin, écrit sur parchemin, jadis scellé. V. Archives de Maine et Loire. Titres de Saint-Maurice, Anniversaires, vol. 1 des Rentes foncières, fol. 11.

(2) Surnommé *la Mousche* ou *Moschet*, mort le 18 janvier 1178, dans la seizième année de son pontificat.

être perpétuellement préservées de l'oubli, dans la crainte que, par l'action du temps, elles n'échappent à la mémoire de la postérité. Nous voulons donc qu'il soit certifié et constaté, par le témoignage du présent écrit, qu'afin de pourvoir à la délivrance et au salut de notre âme, nous avons donné au chapitre de Saint-Maurice, pour faire notre anniversaire, l'église d'Andard (1), sauf le droit appartenant à l'archidiacre et à l'archiprêtre. Ainsi, après notre mort, et le huitième jour avant notre anniversaire, la somme de 100 sous sera comptée annuellement au chapitre par l'archidiacre Herbert, auquel nous avions primitivement donné l'église d'Andard; mais après la mort de celui-ci, le chapitre établira à perpétuité des prêtres à Andard comme dans les autres églises qui lui appartiennent, et ces prêtres paieront désormais au chapitre, à la même époque, les susdits 100 sous, lesquels seront distribués par celui-ci, de la manière suivante, aux chanoines, prêtres et clercs qui auront assisté à notre anniversaire: 50 sous seront partagés entre les chanoines; les quatre prêtres du grand autel auront 4 sous; les sacristains 3 sous; pour les quatre cierges allumés pendant la célébration de l'anniversaire, il sera prélevé la somme convenable; le reste sera distribué raisonnablement aux chapelains, clercs et enfants de chœur, d'après le nombre et le rang des personnes de chaque ordre.

Et parce que la collation de la susdite église d'Andard appartenait à l'évêché d'Angers (2), nous qui désirons empêcher à jamais qu'il y ait sur ce point aucun motif de haine et de discorde entre le chapitre et l'évêché, nous avons donné à celui-ci, à titre de compensation, le droit de collation d'églises que nous avons acquises soit par de laborieuses démarches et à grands

(1) L'église de Saint-Symphorien d'Andard, *Andardum*, devint ensuite le siége d'un archiprêtré dont le titulaire était, en 1789, notre célèbre historien l'abbé Jacques Rangeard.

(2) Le droit de collation et les prémices de cette église avaient été donnés, vers 1135, à l'évêque Ulger et au chapitre de Saint-Maurice par Geoffroy surnommé Fétu, *Festuca*, Gilie sa femme, Raoul leur fils et Bourie leur fille. Elle était alors desservie par un prêtre appelé Salomon.

frais, savoir, celles d'Angrie, de Bierné, du Bourg-d'Yré, de Cleré, d'Écuillé, de Marigné, de Noëlet et de Noyant (1).

Ce fut fait en présence et avec l'assentiment de Etienne, doyen; Hugues, chantre; Herbert et Etienne, archidiacres; Etienne de Nevers, Peloquin, Geoffroy, Boit-Soleil, Berthelot de Châteaugontier, Guérin, Yvon l'archiprêtre, Bouchard, Payen d'Ostilly, Henri, Guillaume le Poitevin, Brice, Guillaume de Séez, chanoines de Saint-Maurice. Et pour que cette charte soit ratifiée et inviolable, nous l'avons confirmée de notre autorité, et l'avons corroborée par l'apposition de notre sceau et de celui de notre chapitre l'an de l'Incarnation du Seigneur 1177.

Ecrit de la main de Guillaume de Doué, maître d'école.

### 4. CANTON DE BRIOLLAY.

Mandement de la dame de Briollay, à son châtelain, pour faire délivrer à la veuve d'un sergent dudit lieu deux vaches de la métairie du Léart dont le lait aidera à la faire vivre (2); 20 juin 1389.

*De par la dame de Suly et de Craon* (3).

Perrotin de Vitré, nostre chastellain et recepveur de Briolay,

Nous avons octroyé, pour Dieu et en aumousne, a la femme de Guillaume d'Aubigny, nagaires nostre seregent de Briolay, deuz de noz vaches que nous avons en nostre metayrie du Leart, pour li aider a soustenir sa vie, pour les nous garder tant soulement, en les nous rendant avecques les veaux qui en istront. Si vous mandons et commandons que lesdictes deuz vaches vous li baillez bonnement et suffisamment; et gardez qu'il n'y ait faute; et en apportant cest mandement a voz prouchains comp-

(1) Voici les noms latins de ces paroisses : *Engreia, Biarneium, Burgum Ireii, Cleerii, Esculeium, Marrigneium, Noieletum, Noiontum.*

(2) Original en papier, jadis scellé en cire rouge, appartenant au duc de la Trémoille.

(3) Isabeau, fille de Maurice de Craon, IVe du nom, et femme de Louis de Sully. V. Ménage, Histoire de Sablé, p. 264.

tes, lesdictes deux vaches vous seront mises en suffrance pendant le temps que ladicte femme d'Aubigny les teindra.

Donné en nostre hostel de Belle Poigne (1), le xx^me^ jour de juign, l'an mil ccc mj^xx^ et ix.

### 5. CANTON DE CHALONNES.

Lettre de François de Saint-Offange, sieur de Heurtault, à Claude de la Trémoille, duc de Thouars, au sujet du sieur de Lisle, gentilhomme de celui-ci, fait prisonnier par ledit Saint-Offange (2).

*A monsieur de la Trimouille.*

Monsieur,

Je vous supplie humblement ne croire pas que j'aye faict prendre le S^r^ de Lisle, par represaille du Rocherou, sans ung exprès commandement de monseigneur de Mercœur, après qu'il a veu les reffus de vous et de monsieur de Malicorne de le renvoier, suyvant la trefve de Poictou, davant les juges de son party; et le commandement que j'en ay eu portoit de luy faire courir mesme traictement ou cruaulté que la recepvroit ledit Rocherou (3), dont je vous ay donné advis par mon trompette. Je n'ay toutesfois voulu estendre ce commandement sur la vie dudit Lisle, comme je pouvois, pour ce qu'il est vostre domestique et duquel je sçay que vous avez le service bien agreable; mais j'en ay, seullement pour mon debvoir, donné advis a mon-

(1) Situé à Angers, près de la porte Lionnaise.

(2) Original appartenant au duc de la Trémoille.

(3) Rocherou avait été pendu non comme prisonnier de guerre, mais parce qu'il avait, à l'exemple de la plupart des soldats des Saint-Offange, et à l'instigation de ses chefs, commis des crimes nombreux. On sait quelle fut la conduite des Saint-Offange qui, chargés de la garde du château de Rochefort, trahirent leur serment et abusèrnt de la confiance de la famille de la Trémoille pour s'en rendre maîtres. Sans être très versé dans l'histoire des guerres de la Ligue, on doit aussi trouver très extraordinaire la prétention du sieur de Heurtault de donner des leçons d'honneur et d'humanité à MM, de la Trémoille et de Malicorne.

dit seigneur, duquel je ne feray presser la responce, a ce qu'aiés loisir d'envoier vers luy. Cependant vous considererez, s'il vous plaist, que si j'eusse faict pendre le S^r Lisle, suyvant mon pouvoir, et que vous eussiez faict courir a nostre trompette mesme fortune, vous eussiez viollé tous les droictz de la guerre et ouvert le chemin a une cruaulté estrange et inusitée; cela ne s'estant faict jusques ycy de personne quand ung trompette ne faict que ce qu'il doibt et peult, et sa mort eust apporté celle du nommé Barriere et du S^r de Villeneufve, nos prisonniers de guerre, le moindre desquelz est d'aultre prix qu'un pauvre trompette, dont la peur ne m'a pas retenu de faire courir pareille fortune audit S^r de Lisle, ny les menasses que vous me faictes si on le faisoit mourir d'en faire recepvoir aultant a noz gens de guerre qui tomberont entre vos mains ou de vos amys, car nous sçaurons bien user de revanche si vous nous y contraignez, et neantmoins a nostre tres grand regret, pour avoir toujours desiré particullierement demeurer voz serviteurs très humbles. Vous adviserez doncq, Monsieur, si sera vostre plaisir d'escripre a monseigneur de Mercœur si vous jugez que l'affaire dudit S^r de Lisle le mérite, car en cela et choses d'importance nous ne faisons rien que par son exprès commandement. Et cependant nous vous supplions très humblement voulloir nous renvoyer ledit trompette, pour ne violler ladicte liberté, et croire qu'en ce que je pourray avecq mon debvoir je demeureray perpetuellement, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur

HEURTAULT SAINCT OFFANGE.

Monsieur, je vous supplie d'excuser si plus tost n'avez eu ceste responce, d'aultant que le lacquais qui apporta vostre lettre ne la voulut attendre.

A Rochefort, le 4 aougst 1596.

### 6. CANTON DU LOUROUX-BÉCONNAIS.

**Charte d'Ulger, évêque d'Angers, contenant la donation faite, vers l'an 1140, tant à l'évêché et à la cathédrale qu'au chapitre de Saint-Pierre de l'église paroissiale du Louroux, par un personnage nommé Nicolas, fils de Salomon (1).**

On a adopté l'usage des chartes, afin que les choses pour lesquelles la mémoire est un préservatif insuffisant soient perpétuées par l'écriture. C'est pourquoi moi Ulger (2), je veux qu'il soit certifié et constaté par le témoignage du présent écrit que Nicolas, fils de Salomon, a donné à titre d'aumône, et concédé perpétuellement à l'église de Saint-Maurice et à celle de Saint-Pierre d'Angers, ainsi qu'à moi, aux évêques mes successeurs et aux chanoines de Saint-Pierre, tout ce qu'il possédait et ce que son père avait possédé dans l'église du Louroux (3); et il m'en a investi en me donnant mon bâton pastoral, lequel il a ensuite posé sur le grand autel de Saint-Maurice, en signe de cette concession, qui a été vue et entendue par les personnes dont les noms suivent: Payen le Ferle, Rainaud le Ferle, Pierre de Sarré, Rainaud Burgevin, maître Vaslot, Hugues de Semblançay, Geoffroy de Seiches et Payen Guiton.

### 7. CANTON DES PONTS-DE-CÉ.

**Marché fait en 1453, par MM. de la Chambre des Comptes d'Angers pour les jardins du roi René au château des Ponts-de-Cé (4).**

S'en suit le marchié fait avecques Jehan Patart et Jehan Gau-

(1) Le texte latin de cette pièce, transcrit jadis dans le très-regrettable *Cartulaire Noir* de Saint-Maurice, fol. 125, nous a été conservé dans la collection de Dom Housseau, N° 1467, ainsi que dans deux recueils du cabinet de M. Toussaint Grille.

(2) Cet illustre prélat, élu en 1125, mourut le 16 octobre 1149.

(3) En latin *Laboratorium*. Ce lieu dépendait du fief de Bécon, ce qui l'a fait nommer le *Louroux en Béconnais*, puis *Louroux-Béconnais*, pour le distinguer de l'abbaye du Loroux, située paroisse de Vernantes. Voir ci-après N° 13.

(4) Registre de la Chambre des Comptes d'Anjou aux Archives de l'Empire, coté P 1341 au fol. 185.

din, pour le grant jardrin du chasteau avecques ung autre petit jardrin estant près l'entrée du dit chasteau, par le commandement du roy fait aux gens de ses Comptes par ses lettres closes.

Premièrement, le dit Patart sera tenu de faire ung grant preau à pavillon, toutes les tonnelles et volliers curer, tous les arbres tailler, tous les dits volliers faire, les allées lever, les rosiers, faire les accoudouers et mettre boys partout où il en fauldra; semer les dits jardrins, luy fournissant de semences; bescher les dits jardrins et les mettre à point les plus beaux que faire se pourra, et generallement faire tout ce qu'il y fault a faire en luy fournissant de tout boys rendu près des dits jardrins sur le port avec rortes.

Et demande, pour paye et despens XII livres tournois. Et luy sera monstré où il prendra pié sur le lieu.

Le dit Jehan Gaudin sera tenu coupper, amener, charroyer tout ce qu'il fault au dit Patart sur le port, faire et reparer toutes les hayes des dits jardrins, reservé la fousse où autresfois n'a point eu de hayes; et generalement fera et fournira de toutes choses, en luy monstrant et delivrant boys où il prendra ce qu'il fault. Et demande pour toutes choses X livres tournois.

Et estoient presens: Thomin Jamelot, Jacquet Vallot, Hamelin Charpentier, Jehan le Fevre et autres.

Le VIII jour d'avril MCCCCLIII, sont venuz céans Jehan Brebion et Jehan Gaudin et Jehan Patart, ausquels on a parlé pour la façon du jardrin du Pont de Sée dont mencion est faicte ès precedens articles, et dont les dits Patart avoient le marchié; du consentement desquels le dit marchié est demouré au dit Brebion, qui a promis et s'est obligié le faire selon le devis et encores mieulx. Et partant en ont esté deschargiez iceulx Patart et Gaudin, présens mons^r le president, maistres Robert Jarry, Thibault Lambert.

## 8. CANTON DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

**Lettres-patentes de Louis XI, en date du mois de novembre 1481, par lesquelles il permet à Ponthus de Brye de construire un château fort à Serrant (1).**

Loys par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons a touz presens et a venir nous avoir reçeue humble supplicacion de nostre amé et féal conseiller et chambellan Ponthus de Brye, seigneur de Serrant, contenant que au dit lieu de Serrant y a belle seigneurie, haulte, moyenne et basse justice, et y a fousséz pleins d'eaue a l'entour de la dite maison de Serrant, qui est située en pays de frontieres, pres des marches de Bretaigne et assez pres de la riviere de Loire, en bon pays fertil et avantageux; et seroit le dit lieu et maison de Serrant bien aysé a fortiffier tant parce qu'il est situé en lieu où il peut estre cloz et fermé d'eaue comme parce qu'il est en fortes venues, et pourroit beaucoup servir a la tuicion et deffence de tout le pais d'environ; mais le dit suppliant doulte que, s'il vouloit du tout fortiffier et mettre en deffence le dit lieu de Serrant, que nos officiers d'icelui pays lui voulsissent donner aucun empeschement s'il n'avoit sur ce nos congié, licence et permission de ce faire, humblement requerant iceulx.

Pourquoi nous, les choses dessus dictes considerées, desirant les affaires du dit suppliant estre favorablement traictez, en faveur des bons et loyaulx, vertueux et recommandables services que lui, ses oncles et predecesseurs ont faiz a nous et a la couronne de France, en fait des guerres ou autrement, où ils ont exposé leurs personnes et leurs biens sans quelque chose y espargner; voulons le recognoitre et le dit suppliant, sa maison et postérité eslever, accroistre et augmenter, a icelui Ponthus de Brye pour ces causes, et afin qu'il ait tousjours meilleur et plus fervant desir et affection de nous servir, avons, de notre certaine

(1) Registre de la Chambre des Comptes d'Anjou (aux Archives de l'Empire) coté P 1344, au fol. III.

science, grace especial, plaine puissance e autorité royal, donné et octroyé, donnons et octroyons congié, licence et permission de fortiffier et faire fortiffier les dicts lieux et maison de Serrant et y faire construire et ediffier tout de nouvel ung chasteau garny de boullevars, tours, avant-murs, faulses brayes, canonnières, saillies, barbecannes, avec fossez de telle grandeur, largeur et profondeur que bon lui semblera, et y faire et faire faire pons-levans, dormans et tournans, planchectes, mines et contremynes et toutes autres fortifficacions quelles qu'elles soient qu'il luy plaira, et icelluy chasteau et fortifficacions entretenir, continuer et faire reparer a perpetuité.

Si donnons en mandement a noz amez et feaulx les gens de noz comptes à Angiers, seneschal et juge d'Anjou et à tous noz autres justiciers et officiers ou a leurs lieux tenans, et à chascun d'iceulx si comme à luy appartiendra, que de noz presens grace, congié, licence et permission, et de tout l'effect et contenu en ces dictes présentes, ilz facent, chascun en droit soy, le dict Ponthus de Brye, nostre conseiller et chambellan, ses hoirs, successeurs et ayans cause (1), joir et user plainement et paisiblement sans en ce leur faire mestre ou donner ne souffrir estre faict mis ou donné aucun arrest, destourbier ou empeschement ou contraire, en quelque manière que ce soit; lequel, ce fait, mis ou donné estoit, faictes incontinant et sans delay reparer et mectre au premier estat et deu, car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait, nonobstant oppositions ou appellacions quelxconques faictes ou a faire, pour les quelles ne voullons estre differé en aucune manière. Et affin que ce soit chose ferme et estable a toujours nous avons fait mestre nostre seel a ces dictes presentes.

Donné a Saint Martin le Beau au moys de novembre, l'an de grace mil IIII^c IIII^xx et ung, et de notre règne le vingt et uniesme.

Par le Roy,

G. Briçonnet.

(1) Après avoir été lues et été publiées en la Chambre des Comptes d'Angers, ces lettres furent enregistrées dans le Livre Royal, au fol. III, le 7 juin 1482.

### 9. CANTON DE THOUARCÉ.

Lettre de la reine Marie de Médicis à madame de la Trémoille, en date du 22 août 1620, pour la remercier de la part qu'elle a prise à sa réconciliation avec le roi Louis XIII, son fils (1).

*A ma cousine la duchesse de la Trimouille* (2).

Ma cousine, je ne pouvois recevoir un tesmoignage de vostre affection qui me fust plus agréable que celuy que vous me rendez en prenant part au contentement que j'ay eu en revoyant le Roy monsieur mon filz. Il m'a faict tant de demonstration de bonne volonté que j'ay tout subjet d'en estre satisfaicte. Je le seray tousjours grandement quand je rencontreray les occasions de vous tesmoigner que je suis, ma cousine,

Vostre bien bonne cousine,

MARIE.

de Brissac, ce 22 aoust 1620.

(1) Original scellé en cire rouge sur soie violette, appartenant au duc de la Trémoille.

(2) Charlotte Barbantine de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, et veuve de Claude de la Trémoille, duc de Thouars.

# CHRONIQUE

Nous nous plaisons à reproduire, dans notre chronique, un travail que M. Béraud a lu à la dernière séance de la Société académique, et qui a pour titre : *Un square dans le sud de la ville d'Angers*. Nous sommes heureux d'offrir notre publicité à ce projet, qui a été plusieurs fois mis en avant, mais qui n'avait jamais été développé et justifié par des raisons aussi décisives

Nous oserons émettre une seule observation, encore n'est-elle pas d'une importance majeure. Elle a pour motif le mot *square*, choisi par M. Béraud pour désigner la promenade future. Le mot nous sourit peu, non pas précisément parce qu'il est anglais, mais parce qu'il est barbare et qu'il nous semble indiquer, au lieu du riant séjour des fleurs et de la verdure, un carré de malheureux arbres rabougris, sous une voûte de fumée de charbon. Le titre de jardin, tout usité qu'il est, nous semble éveiller des idées bien autrement fraîches et agréables.

Cette réserve faite, nous joignons notre voix à toutes celles qui réclament avec instance l'exécution d'une pensée si féconde pour notre ville, mais un grand obstacle s'y oppose tout d'abord, celui de transporter ailleurs les magasins de la manutention.

Il est bien regrettable que l'administration de la Guerre ne songe pas, malgré le bruit qui s'en était répandu, à les établir dans l'enceinte du château. Cet emplacement, il nous semble, conviendrait à merveille à cette destination; mais s'il était impossible d'espérer une solution prochaine et favorable de ce côté, alors il serait très désirable que l'on mît sérieusement à l'étude le choix d'autres bâtiments. Il ne se dresse donc point devant nous d'impossibilité absolue; ce n'est qu'une question matérielle et financière qui, de même que toutes celles de ce genre, peut finir par être résolue, nous pouvons l'assurer d'avance, au milieu d'un concert d'approbations et d'éloges.

Nous ne voulions d'abord ne donner que quelques citations du travail de M. Béraud, mais après l'avoir relu, nous nous sommes laissé entraîner à le reproduire presque en entier.

« Lorsque notre ville s'accroît sans cesse et s'en va rayonnant à l'aventure dans toutes les directions; que les sentiers ombreux qui s'avançaient naguères encore au devant des promeneurs jusqu'à l'enceinte des boulevards, ont fait place à des rues poudreuses où l'œil se brûle à la blancheur du crépi des mu-

railles ; lorsqu'enfin tout ce dédale pittoresque d'arbres touffus qui rapprochait de nous la nature champêtre est disparu sans retour, comme un voile qui tombe, pour ne laisser apparaître qu'une plaine rase, çà et là découpée géométriquement de haies taillées, de cultures maraîchères et de pépinières aux lignes éternellement parallèles, les promenades publiques avec leurs grands ombrages et leurs allées sablées, leurs frais gazons, leurs exhalaisons végétales et leur calme relatif, ont dû sortir de la catégorie des lieux d'agrément pour passer dans les domaines hospitaliers de l'hygiène publique, et devenir dès-lors une des nécessités de la vie citadine.

» N'y a-t-il pas, en effet, toute une notable partie de la population vouée au travail, et aussi tout un monde d'enfants et de vieillards, qui ne peuvent respirer l'air pur et trouver un exercice salutaire et fortifiant ailleurs que dans les promenades qui sont rapprochées du centre de la ville?

» C'est bien là sans doute ce que pensa notre Edilité quand elle voulut que le Jardin botanique, tout en conservant et développant son caractère scientifique, pût, par une augmentation considérable d'étendue, offrir en même temps à ses habitués les longs méandres des jardins paysagers; et quand elle s'est décidée à relier à grands frais les allées du Mail au boulevard du centre par la création du jardin de la Fontaine..... Mais si ces promenades, après s'être ainsi complétées, peuvent satisfaire aux exigences de deux des grandes fractions de la ville, une troisième est entièrement déshéritée de semblables faveurs, celle du Sud, car l'accès hebdomadaire des bosquets de la Préfecture, si gracieusement qu'il soit d'ailleurs octroyé, ne peut évidemment tenir lieu de la jouissance continue d'un jardin où chacun se sentirait le droit de se croire chez soi.

» Ce serait donc une chose à la fois et bonne et juste que de créer dans le sud de la ville une promenade qui, sous la forme d'un *square* qu'elle inaugurerait ici, viendrait remplir cette lacune si regrettable, et répondre à des besoins sérieux qui demandent à être écoutés ; et ce serait une chose qui paraîtrait facile à réaliser en opérant la réunion de la terrasse des musées, de la promenade et des Jardins de Toussaint avec le Jardin fruitier, qui mettrait tout cet ensemble en relation immédiate avec le boulevard des Lices.

» La situation du square, à tous les points de vue, serait d'ailleurs singulièrement heureuse. Il deviendrait l'entrée naturelle, et bien certainement la plus digne de nos musées aux jours d'ouverture, et serait toujours d'autant plus fréquenté qu'il offrirait, en toutes saisons, un abri contre la bise glaciale et ne serait jamais exposé aux tourbillons de sable et de poussière qui rendent parfois inabordable le Jardin du Mail. L'abaissement du terre-plain des Musées, un exhaussement correspondant du Jardin fruitier et des Jardins de Toussaint en certaines parties, permettraient des mouvements de terrain qui donneraient une variété et une grâce extrême au dessin des allées. La tour Saint-Aubin, le logis Barrault, les ruines et la grande rosace de Toussaint, sa vieille et mélancolique abbaye, seul monastère de son époque qui soit encore debout près de nous, enfin ce rideau imposant de grands édifices derrière lesquels pyramident dans les airs les flèches aigues de Saint-Maurice, formeraient à

cette oasis de fleurs et de verdure un entourage exceptionnel qui aurait le rare mérite de ne pas reproduire la monotonie des lignes de l'architecture moderne, banal encadrement des squares des autres villes.

» Mais, dira-t-on, vous parlez ici de Toussaint comme si la ville en avait la libre disposition, tandis que c'est une propriété dont l'Etat s'est assuré la jouissance, et dont à une époque peu éloignée (1847), lorsque l'on avait projeté d'y placer un Athénée, il ne s'était montré aucunement disposé à se dessaisir. Mais à cette objection, toute fondée qu'elle soit sur un fait vrai, il est heureusement une réponse. C'est que jusqu'ici, lorsque l'on a pensé à solliciter ainsi l'abandon de Toussaint, on ne pouvait indiquer en compensation aucun édifice, aucun emplacement même, propre à recevoir une manutention nouvelle, et qu'au contraire aujourd'hui, le château ayant été débarrassé des prisons, offrirait des bâtiments et des emplacements éminemment convenables pour les réserves des vivres de la Guerre et pour la manutention. Si nous devions en croire certain bruit, l'Administration supérieure elle-même aurait reconnu les avantages de cette nouvelle installation ; du moins est-il certain qu'elle n'aurait aucun des inconvénients que l'on peut redouter pour des établissements de cette nature quand ils se trouvent, à certains moments de trouble, sans protection immédiate comme est le nôtre dans son local actuel. Mais n'en fût-il pas de même, et l'initiative de la demande dût-elle venir de la ville seule, on ne peut guères douter de la facilité que celle-ci rencontrerait pour la faire agréer, lorsque l'on voit de quelle protection empressée le Gouvernement entoure toutes les entreprises qui peuvent contribuer, comme celle-ci, à l'embellissement, à la salubrité et au bien-être général des grandes villes.

» Nous ne craindrons donc pas que l'on nous accuse de trop d'outrecuidance quand nous admettrons la probabilité d'une rétrocession prochaine de Toussaint, et que nous examinerons, dans cette hypothèse, quels avantages particuliers la ville y rencontrerait pour ses établissements scientifiques et artistiques.....

» ..... Le *Conservatoire de musique* se présente tout d'abord. Classé qu'il vient d'être au budget des dépenses ordinaires de la ville, il a perdu, de ce moment, tout caractère précaire, et son avenir ne peut plus rester davantage soumis aux éventualités et aux dépenses incertaines et mobiles d'une location, et cela surtout lorsque cette location, ainsi que les deux administrations qui se sont succédé ont pu le constater, ne peut lui promettre jamais une appropriation qui satisfasse aux exigences les plus impérieuses de son existence. Or, à Toussaint il rencontrerait ce qui lui est indispensable, un logement convenable pour la direction, des classes en nombre nécessaire, éclairées et saines, une position centrale, un entourage tranquille, et enfin, ce qu'on a vainement cherché ailleurs, une salle suffisamment vaste pour les exercices publics, qui, seuls, peuvent entretenir l'émulation dans les élèves et le zèle dans les professeurs.

» L'installation d'une semblable salle devrait, au reste, être faite dans des conditions telles qu'elles lui donneraient un caractère d'utilité générale. Pour-

quoi, en effet, ne serait-elle pas disposée de telle sorte et dans de telles proportions, que la Mairie pût s'en servir pour toutes les grandes réunions qui ont un caractère plus ou moins public et municipal, telles que : Concerts pour les pauvres, Concerts d'artistes étrangers ou autres, Orphéon, Loteries ou exhibitions de bienfaisance, Expositions artistiques, Distributions de prix, etc., etc.? Toutes ces solennités enfin pour lesquelles il n'y aura plus aucun autre refuge possible, dès que la Mairie aura décoré et meublé les splendides salons de réception qui lui manquent encore.

» A côté de l'enseignement musical, une place ne pourrait-elle pas être également réservée à l'*Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur*, institution qui, elle aussi, a acquis et bien mérité son droit de cité, et dont plusieurs cours n'ont maintenant que des salles sensiblement trop restreintes. Ce fut certainement une mesure fort sage de ne procéder à son installation première que dans les conditions provisoires d'un essai, mais il lui en faut actuellement de nouvelles qui répondent mieux à la position qu'elle a prise, et qui comportent tous les détails et le confort d'un établissement arrivé à l'état normal. Or, elle trouverait à Toussaint tous les appartements spacieux, commodes et sains que lui a refusés le rez-de-chaussée du Petit-Séminaire.

» Enfin la vieille abbaye a encore assez d'étendue pour que l'on y pût transporter le *musée d'Antiquités*, si son installation à Pincé éprouvait des difficultés. Il aurait là aussi une raison d'être dans son rapprochement des belles ruines de l'église que les amis des arts et du pittoresque, ainsi que les nombreux étrangers qui sont attirés par leur renommée, ne regretteraient plus alors de ne pouvoir contempler et étudier à l'aise sous leurs divers aspects.

» Le *musée d'Antiquités* pourrait s'établir largement et dans les meilleures conditions d'avenir dans la partie des bâtiments et des cloîtres la plus voisine de l'église, qui en deviendrait alors comme une annexe ou plutôt le vestibule, et autour de laquelle continueraient à se réunir, comme cela vient d'être fait dans le Jardin des Thermes, à Paris, ces nombreux débris architecturaux : colonnes, chapiteaux géants, autels votifs, tombeaux de toutes les époques, qui forment la partie encombrante de toutes les collections archéologiques que l'on veut rendre complètes, et que l'on ne sait jamais trop comment exposer quand on n'a pas, comme ici, de larges espaces ou des cloîtres pour les classer.

» Enfin, si l'on voulait rechercher tous les avantages que l'on pourrait obtenir de la translation à Toussaint de partie de nos établissements municipaux, l'on pourrait encore apercevoir la possibilité de réunir, sous le patronage de la Mairie, *toutes les Sociétés savantes* de la Ville, au contact de la bibliothèque, des écoles et des musées, en les installant dans le Petit Séminaire qui resterait alors en partie inoccupé. Deux d'entre elles y ont d'avance reçu une flatteuse hospitalité ; elles pourraient y être suivies de deux autres qui ne sont plus depuis longtemps qu'à l'état transitoire dans un pavillon étroit et humide du Jardin fruitier. Quant à la cinquième, à raison de la position exceptionnelle qu'elle occupe, elle nous saurait sans doute peu de gré si nous venions parler de la convenance et des avantages généraux qu'il

pourrait y avoir à ce qu'elle ne restât pas alors isolée de ses compagnes.

» Si tous ces résultats venaient à se réaliser, où trouverait-on une autre ville qui eût consacré au culte des sciences et des beaux-arts un monument aussi immense, plus complet, plus instructif, plus varié, que celui qui rapprocherait aussi intimement : la Bibliothèque, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée de peinture, le Musée de sculpture, le Musée archéologique, l'Enseignement supérieur des sciences, des lettres et des arts, l'Ecole municipale des beaux-arts, le Conservatoire municipal de musique, la seule salle appropriée aux solennités scientifiques et artistiques, et enfin toutes ces Sociétés savantes au sein desquelles viennent se grouper les esprits distingués qui vont puiser une partie de la nourriture intellectuelle dans ces divers sanctuaires des sciences et des arts.

» Est-ce que le *square* qui relierait un si magnifique ensemble ne serait pas et la plus intéressante et la plus fréquentée de nos promenades? Et s'il arrivait qu'à raison de la douceur de notre climat, si propice aux productions exotiques des zônes tempérées, l'on voulût un jour établir ici une sorte de succursale de la Société impériale d'acclimatation, qui n'en possède encore aucune dans l'Ouest, ne serait-ce pas précisément encore dans ce même square, et tout à côté du musée de zoologie, que serait sa place la plus naturelle?

» Est-ce que l'Administration qui aurait accompli toutes ces choses n'aurait pas bien le droit de s'en montrer fière? Est-ce que la Ville n'aurait pas, de son côté, contracté l'obligation d'en perpétuer le souvenir et de consacrer sa reconnaissance en imposant le nom de cette administration protectrice du progrès, au square qui aurait été l'occasion d'une œuvre si grandiose? Poser de telles questions, c'est être assuré de la réponse. »

— L'heure mélancolique de la rentrée dans les colléges n'a pas encore sonné, il n'est donc pas trop tard pour signaler une heureuse innovation introduite dans le dernier palmarès du lycée d'Angers.

Le nom des jeunes triomphateurs de cette année est précédé par celui de leurs anciens, depuis 1810, pour les prix d'honneur de philosophie et de rhétorique. On y a même ajouté les lauréats de mathématiques. Ce n'est pas sans émotion et sans fierté que nous trouvons dans la glorieuse liste plusieurs de nos illustrations modernes. En la parcourant, on est frappé tout d'abord par les noms de MM. René Régnier, archevêque de Cambrai; Pierre Chevreul, membre de l'Institut; François Sévin, avocat-général à la Cour de cassation; Martial Bineau, ancien ministre des finances; François Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille; Eugène Boré, supérieur des Lazaristes du Levant, etc.

Voilà, nous l'espérons, assez de preuves que les succès de collége sont d'un heureux présage pour la carrière de ceux qui ont

eu l'honneur de les obtenir, et cependant nous n'avons point cité ceux des Angevins qui résident près de nous, sur le sol natal ; nous eussions craint de froisser leur modestie; nous confions le doux soin de relever leurs titres à ceux de nos compatriotes qui, jetés par la fortune dans les pays lointains, se plaisent à évoquer les riants souvenirs de leur jeunesse.

Cependant cette liste qui comprend tous les victorieux de 1810 à 1860, n'est point encore complète malgré toute la sollicitude de ses rédacteurs. Le lycée d'Angers fut fondé en 1806; par conséquent, trois distributions de prix ont précédé celle de 1810. En 1807, le 17 août, surlendemain de la Saint-Napoléon, M. Ferri de Saint-Constant, comme proviseur, et M. Bourdon de Vatry, préfet de Maine et Loire, présidant une cérémonie qui, à part son intérêt toujours jeune, causa pour son début une vive sensation, le prix d'honneur fondé par M. le sénateur Lemercier, titulaire de la sénatorerie d'Angers, fut décerné à l'élève Édouard-Augustin Lair-Lamotte, de Mayenne. Le prix d'excellence du premier cours de belles-lettres (c'est ainsi que la rhétorique se nommait alors), professé par M. Laigre, fut remporté par M. Eugène Berthelot de La Durandière, de Cholet.

En 1808, le prix d'honneur du comte Lemercier échut à l'élève Joseph Simon, de Meslay (Mayenne), et le prix d'excellence du premier cours de belles-lettres fut remporté par M. François Vallée, du Mans. Pendant de longues années, le lycée d'Angers avait une telle supériorité sur ceux des départements limitrophes, que nos voisins s'empressaient d'y adresser leurs jeunes gens les plus distingués pour y compléter leur instruction.

Enfin, en 1809, le prix Lemercier fut remporté par l'élève Louis Charpentier, du Mans, et le prix d'excellence du premier cours de belles-lettres, par M. Amand Jallot, de Pouancé.

L'application du prix d'honneur, dans ce demi-siècle, nécessairement un peu varié, est parfois assez difficile à déterminer. Si nous franchissons, par exemple, une période de dix années, et si nous arrivons en 1820, en pleine Restauration, M. Poulet de Lisle, recteur, M. Gratet-Duplessis, proviseur, M. Jean-Chéri Boré remporta le premier prix de dissertation latine dans le cours de philosophie, revenu sans doute avec les bienfaits de la paix et florissant sous l'habile parole de M. Damiron. D'après les traditions universitaires actuelles, ce prix est bien le prix d'honneur, cependant en droit, cette désignation semblerait plutôt devoir s'appliquer au prix spécial décerné alors sous le nom de *prix d'application et de*

*succès, tenant lieu de prix d'excellence,* et qui fut la conquête de M. Grégoire Bordillon.

Enfin, pour couronner, dans toute l'acception du mot, la liste de nos lauréats angevins, on doit ajouter le prix d'honneur remporté au grand concours de Paris, en 1827, dans la classe de philosophie, par notre ami M. Eugène Boré. Quel que fut l'éclat de ce succès, il fut surpassé encore par celui de notre autre ami, M. Léon Guépin, qui remporta successivement dans cette lice si enviée des premiers colléges de France, les prix d'honneur de rhétorique et de philosophie, ce qui est presque sans exemple, début doublement glorieux d'une carrière qui s'annonçait sous de si brillants auspices et qui fut brisée avant d'avoir pu réaliser des promesses si extraordinaires.

— Nous annonçons avec plaisir une publication d'un grand intérêt pour notre pays, sous la forme d'un beau volume in-8°, qui fait honneur aux presses de M. Vincent Forest, de Nantes, c'est l'*Histoire d'Ancenis et de ses barons,* par un Angevin, M. Emile Maillard, notaire dans cette ancienne ville des Marches de Bretagne. Nous devons féliciter M. Maillard de consacrer ses courts loisirs à l'étude des annales de sa seconde patrie. On l'a dit avec raison, rien ne peut s'allier mieux à la pratique des affaires que le goût de la littérature sérieuse; et, d'un autre côté, quelles études peuvent avoir plus de charmes que celles de la cité où la fortune vous a conduit! Une monographie bien faite est aussi un grand service rendu à l'histoire nationale, car celle-ci sera complète seulement quand chaque ville, chaque province pourra se glorifier d'un digne chroniqueur. Sous ce rapport, Ancenis n'a plus rien maintenant à envier, et nous serons heureux d'en donner la preuve dans un examen prochain et développé de son *histoire et de celle de ses barons.*

— Une autre localité voisine d'Ancenis, et qui nous touche de plus près encore, aura bientôt également son historien. Cholet a inspiré l'imagination de l'un de ses enfants, qui s'est livré aux recherches les plus laborieuses pour découvrir ses origines, il faut bien le dire, jusqu'ici assez obscures et peu approfondies. M. Amaury Gélusseau, l'un des médecins les plus distingués de Nantes, profite, ainsi que M. Maillard, des rapides repos que lui laisse une profession jalouse, pour préparer un ouvrage déjà fort avancé, auquel bientôt nous comptons faire plus d'un précieux emprunt.

— Les visiteurs du Musée archéologique de la ville, auront remarqué un certain nombre de très-belles gravures sur cuivre représentant des personnages illustres de l'Anjou. L'historien Claude Ménard avait fait graver ces planches vers le milieu du XVII^e siècle, pour accompagner son *Peplus*, ouvrage qui n'a jamais été publié. Quelques-unes de ces planches ont été tirées, mais les épreuves en sont devenues excessivement rares.

La Commission archéologique a décidé qu'elle ferait faire de nouveaux tirages de ces planches, et que ces portraits seraient joints au *Répertoire archéologique de l'Anjou,* dont elle poursuit la publication avec un succès chaque jour croissant. A chacun d'eux sera jointe une notice biographique, et ainsi se réalisera, après plus de deux siècles, le projet de Claude Ménard.

Déjà ont paru les portraits du chancelier Poyet et d'un Lanier, avec des notices de M. Godard-Faultrier, et nous croyons que le *Répertoire* gagnera ainsi un nouvel et puissant intérêt.

On sait quels précieux travaux le *Répertoire* a publiés dans ses précédentes livraisons, pour l'histoire et l'archéologie de notre département; au dernier numéro est jointe encore une carte des monuments gaulois de l'arrondissement d'Angers. L'avenir de cette publication, purement angevine, est donc assuré sous tous les rapports.

— Un renseignement manquait dans la spirituelle biographie que M. Menière nous a donnée de son regrettable confrère, le docteur Collineau. Il le fait naître dans un village des environs d'Angers. Le fait, au point de vue géographique, est vrai, seulement d'après un autre de nos collaborateurs, dont l'heureuse mémoire nous est souvent précieuse, les concitoyens de M. Collineau pourraient réclamer contre cette désignation un peu modeste de *village*, qui n'est rien moins que les Ponts-de-Cé. C'est donc une antique et véritable ville qui a eu l'honneur de donner naissance au savant docteur. Avant la révolution, son père exerçait à Ingrandes les fonctions de feudiste, puis il vint aux Ponts-de-Cé, occupa une petite place dans les finances, celle de receveur de la navigation, croit-on. Madame Collineau mère était originaire des environs de Châteauroux; c'était une femme de mérite, et après la mort de son mari, elle vint finir ses jours à Angers, sur le Tertre.

INDEXED

# REVUE
# DE L'ANJOU

ET

# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

HUITIÈME LIVRAISON. — NOVEMBRE 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1860

## SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

II.

I. La poésie des femmes — Mme Desbordes-Valmore, — par M. **Tony Subé**, professeur de seconde au Lycée d'Angers.

II. Choix de documents inédits sur le département de Maine et Loire, avec notes, par M. **Paul Marchegay**.

III. Excursion dans le pays de Mauge — Jallais et la Chaperonnière, — par M. **Albert Lemarchand**.

IV. Chronique. — L'enquête pour la défense d'Angers contre les inondations de la Maine. — Restauration de l'Evêché du côté de la place Neuve. — Succès des Angevins aux derniers concours des écoles spéciales — Les nouvelles fresques de MM. Lenepveu et Dauban dans la chapelle de Sainte-Marie.

# LA POÉSIE DES FEMMES

## Mme DESBORDES-VALMORE (1)

M. Villemain, dans son Essai sur Pindare, animant d'un spiritualisme éloquent une description de Buffon, interrogeant la pensée de l'homme à son réveil, le sens intime et non plus seulement les sens extérieurs, suppose qu'un cri d'enthousiasme et de reconnaissance, arraché au cœur du premier homme par les splendeurs du monde, fut le premier accent de la poésie ici-bas. Ainsi le sexe fort s'est-il emparé tout d'abord des plus hautes inspirations où la poésie puisse atteindre. Il s'est mis comme d'un bond en commerce avec Dieu, célébrant les beautés de la nature, ses grands spectacles et ses grands mystères, s'élevant jusqu'à l'infini par les forces toutes divines de l'esprit. L'homme a gardé ce privilège de la force dans le génie. Si une femme de notre temps, douée d'une imagination puissante, qui produit de nouveaux fruits après tant de chefs-d'œuvre et se prodigue sans s'épuiser, a marqué ses écrits d'une mâle vigueur, n'oublions pas que ce grand écrivain a répudié de la femme même le nom et que nous nous sommes facilement habitués à ce déguisement parce qu'il nous semblait naturel. A part cet illustre

(1) Madame Desbordes-Valmore n'était point étrangère à notre pays; elle est venue plusieurs fois sur ses confins, à Saint-Denis-d'Anjou, chez son gendre, M. Langlais, conseiller d'Etat, après avoir été député de la Sarthe, et ses petits-fils sont encore, je crois, élèves du collége de Combrée. (*Note de l'éditeur.*

exemple, l'homme est encore aujourd'hui le roi de l'intelligence : à lui les ardeurs de la poésie lyrique, les hardiesses de la philosophie, les foudres de l'éloquence, les vastes conceptions. L'histoire de l'esprit humain en fait foi : c'est l'homme qui a toujours porté le plus haut la gloire des lettres. Quelques-uns de nos poètes se sont élevés à des hauteurs inaccessibles. Et toutefois, après la belle conjecture de M. Villemain sur les origines de la poésie, on admettrait volontiers que rien de nos poètes n'a pu égaler l'hymne de la création chanté par le premier homme, alors que son intelligence et son âme, toutes deux vierges, s'épanchèrent pour la première fois.

Ce temps d'innocence, on le sait, fut court, et l'homme si fort qu'il était d'esprit, fut facilement vaincu. C'est qu'il y a quelque chose de plus fort que la force : c'est cette grâce persuasive et séductrice dont la créature plus faible fut justement armée. Que l'homme donc ne s'énorgueillisse pas trop de cette force qu'il a reçue en partage. Aussi bien le premier homme, s'il nous ressemblait, dut se laisser docilement soumettre, heureux de se montrer docile au péril même de son âme. Mais quand la justice de Dieu parut et que l'homme put se croire perdu sans ressources, il dut s'il nous ressemblait, éprouver dans le fond de ses entrailles je ne sais quel sentiment de révolte orgueilleuse, et maudire, à défaut de Dieu que les plus pervers n'osent braver, il dut maudire, le lâche ! celle qu'il avait aimée.

Cependant, j'imagine, une douce prière mêlée de larmes et de repentir s'éleva vers Dieu et apaisa sa colère. La femme, commençant déjà son sublime ministère, appelait la clémence de l'Eternel sur celui qui la maudissait. Elle s'accusait elle-même sans pitié de tout le mal, et s'offrait victime résignée à l'expiation qui dure encore. Nulle hésitation, nul détour : un entier et sincère sacrifice de soi-même, l'humilité avec la charité. Admirable et poétique prière ! poésie moins majestueuse, moins magnifique peut-être que l'hymne de la création chanté par le premier homme, mais combien plus touchante et plus agréable à Dieu ! Ainsi dut naître cette aimable poésie des femmes, qui pour occuper le second rang dans la littérature, n'en a pas moins un grand prix. Ainsi dut prier en pleurs la première femme, la mère de

nos mères, et toutes les filles d'Eve ont de siècle en siècle répété les échos de sa plainte. Peu d'entre elles ont écrit : toutes du moins ont fait cette poésie dans leur cœur, livre d'or où elles peuvent toujours ajouter quelque souffrance et quelque dévouement. Nous autres, distraits par les banalités de la vie, que nous appelons des affaires, nous négligeons souvent de lire en ce livre : il faut à notre attention une traduction matérielle et sensible, un livre à gros caractères, que nous feuilletons s'il nous tombe sous la main. C'est donc une bonne fortune quand une femme sait écrire ce que tant d'autres ont conté à des oreilles indifférentes, ou seulement pensé, car la souffrance a sa pudeur et se plait au silence. L'intérêt de ces poétiques soupirs s'accroît encore, s'ils s'élèvent en un temps où, il faut bien l'avouer, la poésie fait défaut. A Dieu ne plaise que pour cela je médise de mon temps : il a ses mérites, et je trouve que les esprits chagrins font trop bon marché de notre jeunesse, quand ils veulent lui défendre, au nom de leurs ambitions déçues, l'enthousiasme et l'espérance. Notre devise à nous, c'est ce beau vers d'Ovide qui fait honneur au passé sans faire tort au présent :

Laudamus veteres sed nostris utimur annis.

Oui, sans doute, la poésie n'est pas aujourd'hui florissante; mais il y a une saison pour la poésie comme pour les fleurs, et parce que le soleil nous a manqué cette année, faut-il désespérer du printemps qui va venir? Il reviendra le printemps de la poésie, j'en jure par le génie de la France, il reviendra, et nous pouvons attendre, car nos derniers poètes ont laissé une assez belle moisson. Victor Hugo, Lamartine, grands poètes que les passions de la politique ou les disgrâces de la vie ont tués avant l'heure, vos chants passés suffisent à la gloire du présent! Et toi, si cher aux jeunes gens, parce que tu as payé de ton génie et de ta vie les illusions vivaces de ta jeunesse, tendre poète, tu as brûlé d'une flamme qui ne s'éteindra pas !

Une lueur en effet vient de briller, partie d'un cœur de femme, et il ne faut pas, pour l'honneur de notre temps, qu'elle passe inaperçue. M^me^ Desbordes-Valmore est une de ces belles pleureuses qui ont vécu de douleur et de résignation. Sa poésie est

toute souffrance, tout cœur, tout amour. Ne vous effrayez pas de ce ton douloureux qui règne dans tous ses vers. La douleur n'est-elle pas plus intéressante que la joie, plus naturelle et plus humaine? La joie est rare en ce monde, et malheur à ceux qui rient! car la vie est sérieuse, l'avenir incertain et la douleur seule a son prix parce qu'elle est une épreuve qui nous comptera là-haut. Nous le sentons bien, et nous aimons la douleur plus que nous ne pensons, nous la cherchons. « Quand Dieu, dit Bossuet, a fait le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté comme le propre caractère de la nature divine. » C'est cette bonté, l'honneur de notre nature, qui nous porte comme malgré nous au devant de l'infortune. J'aime beaucoup mieux, je l'avoue, la poésie tendre et douloureuse de Mme Desbordes-Valmore que la poésie plus gaie, plus spirituelle et plus brillante d'une autre femme, son amie : j'aime mieux le cœur que l'esprit.

Je ne reviendrai pas, après M. Sainte-Beuve, un si grand maître en l'art de juger, sur les anciennes poésies de Mme Valmore. Tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'esprit connaissent assez sans doute ses élégies plaintives, ses gracieuses idylles, ses romances, les plus populaires de ses œuvres, ses jolis contes, destinés surtout à l'enfance. Ce qu'il importe seulement de rappeler ici, c'est comment sa première pièce fut une effusion du trop-plein de son âme. « La musique, écrivait-elle à M. Sainte-Beuve, roulait dans ma tête malade, et une mesure toujours égale arrangeait mes idées à l'insu de ma réflexion. Je fus forcée de les écrire pour me délivrer de ce frappement fiévreux, et l'on me dit que c'était une élégie. » On me dit que c'était une élégie! mot naïf et charmant d'une femme qui fait de la poésie sans le savoir! Sa première élégie lui fut un soulagement, et, son cœur étant gros encore de soupirs, elle consulta son médecin qui lui ordonna, l'habile docteur, de continuer ses chants. « M. Alibert, qui soignait ma frêle santé, me conseilla d'écrire comme moyen de guérison. » Nulle poésie n'a pu jaillir d'une source plus naturelle et plus vive : aussi dès sa première note, Madame Valmore était poète et on ne peut relire sans émotion aucune de ses poésies.

Elle a chanté jusqu'à son dernier jour, par habitude et par besoin, sans souci de la renommée. Il a fallu que la mort vînt

l'arracher enfin aux souffrances de la terre, pour que nous eussions, par la piété d'une autre main, les dernières mélodies de ce regrettable talent.

Quels sujets Madame Valmore a-t-elle chantés dans les derniers temps de sa vie ? Ceux qu'elle avait chantés déjà et qui conviennent bien à une femme. Vous les avez nommés : c'est l'amour, éternel tourment de l'humanité; c'est la famille, sainte couronne de la femme, les enfants, les petits enfants, génies tutélaires du foyer, et par-dessus tout l'amour de Dieu qui rattache la terre au ciel.

Ce qui me frappe avant tout dans les nouvelles comme dans les anciennes poésies de Madame Valmore, c'est une discrétion honnête et de bon goût, qui ne gêne pas le sentiment du poète et laisse à la femme tout son prestige. Voilà une femme qui a connu de l'amour toutes les inquiétudes et les ardeurs. Qui donc a-t-elle aimé, et ses amours n'ont-elle pas parfois contrarié ses devoirs ? Je ne sais : cette femme a aimé, mais elle sort dans mon imagination pure et sans tache de ces aventures du cœur, et le poète m'a ému, profondément ému, sans faire tort à la femme. Cette discrétion est aujourd'hui surtout remarquable que les écrivains, et en vers et en prose, nous accablent de confidences imprudentes, et nous donnent sur leur prosaïque existence je ne sais combien de détails qui voudraient être poétiques. Que les écrivains le sachent bien : le poète ne descend pas sans dommage du haut piédestal où notre imagination l'a placé. Non, nous ne voulons pas savoir qu'il a vécu la vie commune. Qu'il ait connu, éprouvé même toutes nos passions, c'est une condition de sa sincérité ; mais il ne faut pas qu'il paraisse en avoir touché la fange. Il s'abaisse en voulant nous initier aux détails de sa vie privée, et quant à ceux qui étalent sans pudeur la biographie de nos poètes que l'admiration a consacrés, ils commettent une impiété envers le génie. Madame Valmore n'avait certainement qu'à gagner en se montrant à nous davantage, mais elle a gardé la réserve que l'art lui imposait, et d'une telle femme l'exemple est plus précieux. Nous pourrions nous aussi raconter à sa gloire sa vie pleine de malheurs noblement portés : nous ne le ferons point, afin de respecter jusqu'à ce nuage de poésie dont elle a enveloppé ses douleurs. L'a-

mour dans Madame Valmore a ce double caractère : il est ardent et contenu : la pudeur domine toujours la passion, et lui donne quelque chose de timide et de fuyant, une grâce irrésistible :

J'ai voulu ce matin te rapporter des roses;
Mais j'en avais tant pris dans mes ceintures closes
Que les nœuds trop serrés n'ont pu les contenir.

Les nœuds ont éclaté. Les roses envolées
Dans le vent à la mer s'en sont toutes allées.
Elles ont suivi l'eau pour ne plus revenir.

La vague en a paru rouge et comme enflammée :
Ce soir ma robe encore en est toute embaumée...
Respires-en sur moi l'odorant souvenir.

Quoi de plus doux et de plus énivrant à la fois, je vous le demande, que ce langage emprunté à des fleurs ? L'amour s'exhale de cette pièce avec le parfum des roses. Mais les roses ne sont pas toujours sans épines et le cœur du poète s'y est souvent blessé :

Hirondelle ! hirondelle ! hirondelle !
Est-il au monde un cœur fidèle ?
Ah ! s'il en est un, dis-le moi,
J'irai le chercher avec toi.

Madame Valmore semble avoir été de bonne heure victime de l'infidélité, témoin cette jolie pièce intitulée *Pourquoi ?* où elle gronde l'infidèle avec tant de coquetterie :

Quand vous suiviez ma trace,
J'allais avoir quinze ans,
Puis la fleur, puis la grâce,
Puis le feu du printemps.

J'étais blonde et pliante
Comme l'épi mouvant,
Et surtout moins savante
Que le plus jeune enfant.

J'avais ma douce mère
Me guidant au chemin,
Attentive et sévère
Quand vous cherchiez ma main.

C'est beau la jeune fille
Qui laisse aller son cœur
Dans son regard qui brille
Et se lève au bonheur !

Vous me vouliez pour femme,
Je le jurais tout bas.
Vous mentiez à votre âme :
Moi je ne mentais pas.

Ne craignons pas de le répéter : elle a beaucoup aimé, mais avec discrétion, avec pudeur. Elle a chanté ses amours, mais que de choses elle a su taire ! On aime à l'entendre nous conseiller le silence :

Si ta vie obscure et charmée
Coule à l'ombre de quelques fleurs,
Ame orageuse mais calmée
Dans ce rêve pur et sans pleurs,
Sur les biens que le ciel te donne,
Crois-moi :
Pour que le sort te les pardonne,
Tais-toi !

Mais si l'amour d'une main sûre,
T'a frappée à ne plus guérir ;
Si tu languis d'une blessure
Jusqu'à souhaiter d'en mourir ;
Devant tous et devant toi-même,
Crois-moi :
Par un effort doux et suprême,
Tais-toi !

Vois-tu, les profondes paroles
Qui sortent d'un vrai désespoir
N'entrent pas aux âmes frivoles
Si cruelles sans le savoir !
Ne dis qu'à Dieu ce qu'il faut dire,
Crois-moi :
Et couvrant ta mort d'un sourire,
Tais-toi !

Enfin le dernier mot de Madame Valmore sur l'amour est celui d'un noble cœur qui, pour avoir cédé à la passion, n'a pas perdu sa fierté, qu'il se reproche cependant d'avoir perdue, tant il a gardé dans sa défaite même les scrupules de la vertu.

Fierté, pardonne-moi !
Fierté, je t'ai trahie !..
Une fois en ma vie,
Fierté, j'ai mieux aimé mon cœur que toi.
Tue ou pardonne-moi !

Sans souci, sans effroi,
Comme on est dans l'enfance,
J'étais là sans défense ;
Rien ne gardait mon cœur, rien ne veillait sur moi ;
Où donc étais-tu, toi ?

L'amour, quand il est à ce point généreux et délicat, n'a besoin que de s'épurer aux saintes affections de la famille pour monter vers Dieu. L'âme de Madame Valmore était digne après les premières ardeurs, naturellement incertaines, de se retremper dans l'amour maternel ; elle y puisa des consolations salutaires, et de fraîches inspirations ; puis, comme il était écrit qu'elle pleurerait toujours, elle vit bientôt sa joie se changer en un deuil. O destinée implacable ! cette femme aimait tant les enfants ! Ce n'est pas un des moindres mérites de Madame Valmore que ce goût qu'elle a eu de l'enfance. Elle en a reproduit avec un art plein de naturel, le doux langage et les passions naissantes, elle en a célébré les charmes, excusé les défauts, comme il convient à une vraie mère. Comme une vraie mère aussi elle a joint les leçons aux caresses et caché la morale sous les fleurs. Elle a fait pour les enfants de ces petits contes qui les amusent et les instruisent, petits contes dont nous pouvons profiter à notre tour, si, comme elle, nous aimons l'enfance et voulons nous en faire aimer. Nous nous souvenons quant à nous, avoir récité, il y a bien longtemps, une petite fable de Madame Valmore, et nous voudrions aujourd'hui en pratiquer la leçon.

Un écolier est le héros de cette fable, et il appartenait bien à une femme de poétiser — qu'on me passe le mot — ce que nous appelons en prose un collégien. L'écolier de Madame Valmore a, comme presque tous les enfants bien élevés, plus de bonnes qualités que de mauvaises. Disposé à l'obéissance quand on lui commande de travailler, l'enfant fléchit vite à la peine parce qu'il est faible, et ne peut pas comprendre la nécessité du tra-

vail. S'il est assez sage pour ne pas, sur le chemin de l'école, laisser tomber ses livres et courir la campagne, il arrive un peu chagrin à la classe, et là, comme il eût fait dans les champs, il épie pour se distraire la moindre mouche qui vole. Il faut le gronder : ne lui en voulons pas. Ce ne serait pas un enfant s'il n'était pas léger, et mieux vaut qu'il lève les yeux au ciel que de les baisser vers la terre. A travers ce furtif regard, peut-être est-ce l'âme qui tend à prendre son vol :

Un tout petit enfant s'en allait à l'école.
On avait dit : Allez ! il tâchait d'obéir ;
Mais son livre était lourd, il ne pouvait courir.
Il pleure et suit des yeux une abeille qui vole.

« Abeille, lui dit-il, voulez-vous me parler ?
Moi je vais à l'école : il faut apprendre à lire ;
Mais le maître est tout noir et je n'ose pas rire :
Voulez-vous rire, abeille, et m'apprendre à voler ? »

Et l'abeille lui répond qu'elle n'a pas de loisir, qu'elle court à la ruche faire son rayon de miel :

Vite ! vite à la ruche ! on ne rit pas toujours :
C'est pour faire le miel qu'on nous rend les beaux jours.

Je ne jurerais pas que les mouches qui s'oublient parfois dans nos murs soient aussi éloquentes que la sage abeille de la fable, et sachent donner comme elle à nos élèves distraits la leçon du travail. Je veux seulement noter ce que le jeune écolier demande : rire et voler, un livre moins lourd et un maître qui ne soit pas tout noir. Laissons-lui donc, à défaut du rire qui serait trop bruyant, la gaîté de l'esprit et la gaîté de l'âme : saisissons, pour élever sa pensée, le moment où elle cherche des ailes ; tâchons de lui rendre le travail plus doux ; aimons-le pour qu'il nous trouve moins noirs.

Les nouvelles poésies de Madame Valmore nous fourniraient encore de bons préceptes à l'égard des enfants. Le meilleur de tous, c'est l'indulgent amour qu'elle a pour eux, car l'expérience peut nous enseigner le reste. Elle leur pardonne tout volontiers, et il semble que ce soit son amour maternel frustré qui se dédom-

mage sur tous les enfants. Cela ne veut pas dire qu'elle ait oublié les siens. Sa douleur est amère jusqu'à l'âcreté :

Laissez-moi passer, je suis mère;
Je vais redemander au sort
Les doux fruits d'une fleur amère,
Mes petits volés par la mort.

Créateur de leurs jeunes charmes,
Vous qui comptez les cris fervents,
Je vous donnerai tant de larmes
Que vous me rendrez mes enfants.

La mère désolée provoque Dieu de ses larmes, et le bon Dieu ne s'en offense pas, parce qu'il a déposé lui-même au cœur de toutes les mères, cet amour intrépide.

Lorsque Dieu descend sur la terre,
Il se cache au cœur d'une mère.

Madame Valmore n'avait donc plus qu'à rentrer en elle-même pour trouver Dieu. Elle a fait ce qu'ont fait tous ceux qui avaient gardé quelque souci de leur âme, ce que tous feront un jour ou l'autre. Après qu'elle s'est vue trahie par les folles chimères de la jeunesse, et que, rendue tout entière aux plus généreuses et aux plus solides passions de l'humanité, elle s'est vue trahie de nouveau, alors, voyant tout lui manquer, elle s'est tournée vers celui qui nous attend et seul ne manque pas.

Quand les autres m'ont accablée,
Seigneur, vous m'avez consolée !
Je marcherai donc devant moi,
Pleine d'amour, pleine de foi.

L'église la revit combien changée ! Ce n'était plus la jeune fille qui

Craintive ensemble et vagabonde,
Attirée aux chants du saint lieu,
N'accourait pas toute vers Dieu !

Ce n'était plus la jeune fille qui cherchait dans l'église « une autre âme qu'elle y voyait. » C'était une âme, qui, après avoir erré sur la terre, revenait à Dieu purifiée par la douleur.

Eglise, église, ouvrez vos portes,
Et vos chaînes douces et fortes
Aux élancements de mon cœur,
Qui frappe à la grille du chœur.

Ouvrez! je ne suis plus suivie,
Que par moi-même et par la vie,
Qui fait chanceler sous son poids
Mon âme et mon corps à la fois.

Ouvrez : je suis triste et blessée,
Seule sous mon aîle abaissée.
Il n'est plus de pas sur mes pas,
Ni d'âme qui me parle bas.

La religion n'exigeait plus de Madame Valmore que la résignation, vertu éminemment chrétienne, la plus difficile et la plus méritoire de toutes. Madame Valmore chrétiennement résignée eût voulu cacher à Dieu les larmes qu'elle a versées.

Pardonnez-moi, Seigneur, mon visage attristé,
Vous qui l'aviez formé de sourire et de charmes;
Mais sous le front joyeux vous aviez mis les larmes,
Et de vos dons, Seigneur, ce don seul m'est resté.

Elle était excusable de ne pas compter comme un don la vie que Dieu lui laissait. Elle ne pouvait plus aimer la vie, et la mort lui apparaissait si douce !

J'irai, j'irai porter ma couronne effeuillée
Au jardin de mon père où revit toute fleur;
J'y répandrai longtemps mon âme agenouillée :
Mon père a des secrets pour vaincre la douleur.

J'irai, j'irai lui dire, au moins avec mes larmes :
« Regardez, j'ai souffert... » Il me regardera.
Et sous mes jours changés, sous mes pâleurs sans charmes,
Parce qu'il est mon père, il me reconnaîtra.

Il dira : « C'est donc vous, chère âme désolée !
La terre manque-t-elle à vos pas égarés?
Chère âme, je suis Dieu : ne soyez plus troublée;
Voici votre maison, voici mon cœur, entrez ! »

O clémence ! ô douceur ! ô saint refuge ! ô Père !
Votre enfant qui pleurait, vous l'avez entendu !
Je vous obtiens déjà puisque je vous espère
Et que vous possédez tout ce que j'ai perdu,

Vous ne rejetez pas la fleur qui n'est plus belle,
Ce crime de la terre au ciel est pardonné.
Vous ne maudirez pas votre enfant infidèle,
Non d'avoir rien vendu, mais d'avoir tout donné.

Nous avons voulu citer cette pièce tout entière. C'est de toutes les pièces du recueil celle qui est sans contredit la plus touchante et la plus près du ciel. Madame Valmore a bien deviné l'accueil que Dieu lui ferait. Dieu a dû lui répéter en la recevant les bonnes paroles qu'elle lui avait prêtées.

Et maintenant, si nous avions su faire sentir à nos lecteurs ce qu'il y a dans la poésie de Madame Valmore, nous n'aurions pas besoin de leur dire pourquoi cette poésie nous a paru représenter par excellence la poésie des femmes, avec les plus belles inspirations, les plus généreux sentiments, les plus aimables charmes que cette poésie comporte. L'amour protégé par l'honneur, la famille et la religion, voilà toute la femme, ce qui lui donne tout son prestige, et sa domination sur l'homme. L'homme peut être libertin, infidèle, il peut oublier ses devoirs et oublier Dieu : sa conscience seule le plus souvent en souffre et non pas sa renommée. La moindre imperfection au contraire perd la femme à nos yeux, et nous lui jetons la pierre, comme si nous étions sans reproches. Celles qui ont failli au devoir peuvent trouver leur condition inégale et injuste. Que la femme cependant ne se plaigne pas : à ce prix est sa grandeur et sa gloire. Êtes-vous pure? Avez-vous aimé la famille? Avez-vous aimé Dieu? Voilà ce que la conscience du genre humain demandera éternellement aux femmes; et si leur vertu n'est entière, le génie même ne saurait les absoudre. Qu'elles écrivent, qu'elles fassent des vers: nous l'avons dit, leurs œuvres nous captiveront toujours; mais qu'elles restent femmes avant tout, et n'oublient pas leur vocation. Eh bien! Madame Valmore nous impose le respect qu'une femme doit imposer dans ses écrits comme dans sa vie. Elle a joint la grâce à la vertu, le charme à la dignité, et en cela encore, elle a bien mérité des femmes. Ses vers sont trempés de larmes : les femmes ont souvent de quoi pleurer.

TONY SUBÉ.

# CHOIX

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

## SUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (1)

---

## ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

### 10. CANTON DE BAUGÉ.

1279. — Charte en langue vulgaire, passée en la cour de Baugé, et contenant vente par Macé ou Mathieu Fourrier, chevalier, à Thomas Queilleau, à raison de 35 sous, d'une rente foncière de 4 sous, assise sur la maison dudit Thomas (2).

Sachent touz presenz e a venir que Macé Forrier, chevalier, requenut en nostre cort, en drait, que il a vendu e unquore vent, par non de vencion, a Thommas Queilleau e a ses hairs quatre souz de rente anueil e pardurable les queus ledit chevalier aveit e prenneit sus le herbergement audit Thommas e sus les appartenances appartenanz audit herbergement e audiz

(1) Voir *Revue de l'Anjou* (IIIe série), tome II, page 343.

(2) Original en parchemin, jadis scellé. Archives de Maine et Loire, chartrier de Fontevraud.

quatre souz; lequeil herbergement est assis au Pont des Feit; e tout le dreit que ledit chevalier aveit e poait aveir sus ledit herbergement e sus les appartenances par reison desdiz quatre souz de rente. E fut feite ceite vencion por le pris de trente e cinc sous de la monnaye corant, des quaus deniers ledit chevalier en nostre cort, en drait, se tint bien por paiez en deniers nombreiz. E est tenu celui chevalier ladite vencion garanter e deffendre audit Thommas e a ses hairs e a ceus qui cause auront d'eus vers touz et contre touz, tant comme drait donra; e lor en oblige lèdit chevalier sai et ses hairs e touz ses biens meibles et inmeibles presenz e a venir quant a ce. E renomce icelui chevalier a tout privileige de croiz prise e a prendre, a toute allegacion e a toute excepcion de decevance, de fraude e de lesion, a toute ayde e a tout benefice de drait escrit e non escrit e a toutes autres reisons, allegacions e deffensses qui lor porraient valair e audit Thommas nuire ou a ses hairs ou a ceus qui cause auront d'eus, a sa requeste.

Ce fut donné a Baugé, le vendredi (1) prochien d'enprès la saint Martin d'yver, en l'an de grace MCCLX e deiz e neuf.

### 11. CANTON DE BEAUFORT.

1492, environ. — Lettre de François Lesné à Jeanne de Laval, veuve du roi René, pour lui donner des nouvelles de son neveu, le sire de la Roche-Bernard, énumérer les grandes dépenses qu'il doit faire pour se maintenir à la cour, et chercher à obtenir de la bonne et riche tante l'argent nécessaire à leur paiement, d'autant plus que le roi Charles VIII ne l'a pas encore appointé comme il l'avait promis (2).

*A très haulte, très puissante et très exellente princesse la Royne de Sicille, et de Jherusalem, duchesse d'Anjou et de Bar, contesse de Provence et de Beauffort* (3).

Très haulte, très puissante, très exellente princesse et ma très redoubtée damme, je me recommande a vostre bonne grace, tant et si très humblement que je puys.

(1) Le 17 novembre.
(2) Original jadis scellé, appartenant au duc de la Trémoille.
(3) Séjour ordinaire de la reine de Sicile, depuis son veuvage.

Ma très redoubtée damme, vous plaise savoir que, pour ce que tousjours j'ay sceu et cogneu de vous que desirez l'avancement et acroissance d'onneur de la personne de monsgr de la Roche, vostre nepveu (1), a ceste cause j'ay bien voulu vous advertir comment son cas se porte de present. Mesmes pour ce que je suys sceurs que de brief monsgr vostre frere, monsgr de Reins (2), qui penczoit l'avoir laissé bien appointé du Roy, vous en dira bien au long; et ensemble pourrez advisez de l'estat de mondit seigneur vostre nepveu et y donnez provision, ou pour conclusion, dedans bref temps, monsgr de Blazon (3) le pence menez a monsgr le conte son oncle, pour soy en descharger. Car en premier lieu monsgr de Blazon m'a dit que de cc livres que le seigneur de Vezins avoit apportez, il en estoit jà deu presque les troys pars avant qu'ilz fussent receuz; et au regart de ccc livres dont mondit seigneur de Reins avoit fait respondre Thomas de Riou, argentier de la Royne (4), ledit seigneur de Blazon n'en sauroit recouvrez denier. Par ce, ne pour la despense ne pour querir a mondit seigneur vostre nepveu abillemens, dont a bien necessité, n'a pas un blanc.

Or est-il maintennant plus grandes nouvelles du partement du Roy qu'il n'estoit lorsque mondit seigneur vostre frere s'en partit de ceste ville; par quoy, si l'on veult que mondit seigneur vostre nepveu suyve le Roy, comme il luy est expedient, fault bien qu'il ait, pour le moins, deux bons chevaulx acoustrez de mesmes; et si luy fault, pour sa garde robe, ce que pourrez advisez, oultre ce qu'est necessaire pour sa despence, pour laquelle faire en voyaigeant fault avoir l'argent content. Et pour tant

(1) Fils de son second frère Jean, qui était mort en 1476, l'année d'après sa naissance. François Lesné paraît avoir été son précepteur. Il était héritier de Jeanne de Laval, restée veuve sans enfant. En 1501 il devint comte de Laval, après la mort de son oncle Guy XV. Ce fut lui qui apporta dans la maison de Laval, des droits sur la principauté de Tarente, par son mariage avec Catherine d'Aragon.

(2) Pierre de Laval, archevêque de Reims.

(3) Tuteur du jeune sire de la Roche-Bernard.

(4) Anne de Bretagne.

que mondit seigneur vostre frere avoit eu la promesse du Roy que il appointeroit le cas de mondit seigneur vostre nepveu en maniere que tous ses parens et amys devroient estre contens, de jour en jour en a esté parlé au Roy; mays en effect l'on est prest a recommencez, et semble qu'il ne souviengne des promesses. Mondit seigneur de Blazon m'a tout dit et declairé ce que dit est pour le vous faire savoir, ad ce que, de vostre grace, y faictes donnez ordre, et en maniere que mondit seigneur vostre nepveu, par necessité, ne soit contrainct demeurer et de present abandonnez la court.

Très haulte, très puissante, très exellente princesse et ma redoubtée damme, je pry a Dieu de jour en jour qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript à Paris, le IX^e jour de jugn.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et orateur

FRANÇOYS LESNÉ.

## 12. CANTON DE DURTAL.

1282, avril. — Charte française du seigneur de Durtal, par laquelle il désavoue la conduite de trois de ses sergens qui s'étaient emparés, dans l'enceinte du prieuré de Gouiz, de chevaux appartenant à l'abbé de la Couture, et proteste n'avoir aucun droit de prise ni de juridiction en dedans des fossés et murs du dit prieuré (1).

A touz ceus qui orront e verrunt cestes presentes lestres, Thebaut seignor de Mathefelon e de Durestal, chevalier, saluz en nostre segnor. Cumme nos aion entendu que Johan Corbin, Gilet dou Chalen, Guillaume de Surrin, clerc, qui disoient que il estoient noz serjanz, aient fet ou feit faire, par eus ou par autres de lor cummandement, iceus avanz cestes choses desus dites fermes e estables, une prise, dedenz la cloyson des murs e des foussez dou priouré de Goiz, des chevaus qui estoient à l'abé e aus moines de Saint Père de la Costure dou Mans, nos feimes asavoir a touz que ladite prise desdiz chevaus desusdiz ne fu pas feite de nostre cummandement ne ne la avom ferme

(1) Original jadis scellé. Archives de Maine et Loire, chartrier de Saint-Aubin d'Angers, prieuré de Gouiz, vol. 1, p. 150.

ne estable ne ne les en avoum en rien; ainz dimes e confesson que, dedenz la cloaison des murs e des fossez doudit prioré ne ès murs ne ès fossez d'icelui priouré, ne nos ne noz eirs ne autre en nostre nom n'avon prize ne venjance nule, ne vaerie ne justice ne juridicion ne haute ne basse, ne rien n'i poon demander ne reclamer; e volun que ladite prise desus nummée ne poesse neire au dit prioul de Goiz ne a ses suscessours, e la denoncion a nule en tant cum nos poon. E que cestes choses desusdites, totes e checunes, saient fermes e estables pardurablement e gardées bien e leaument, e que nos ne noz eirs ou ceus qui auront cause de nos ne venjon encontre dès ores en avant par aucune reson, nos en donon a religious homes à l'abé e au covent de Saint Aubin de Angiers e audit prioul de Goiz cestes presentes lestres, sellées en nostre propre seau en tesmoign de verité. Ce fut fet e doné a Durestal, ou mais de avril, en l'an de grace mil dous cenz quatre vinz e douze.

### 13. CANTON DE LONGUÉ.

1371, 8 janvier (N. S.). — Lettres-patentes de Louis Ier, duc d'Anjou, par lesquelles, faisant droit à la supplique de l'abbé et du couvent du Louroux, il ordonne que 200 hommes, pris dans cinq des paroisses formant la Quinte de Baugé, fassent guet et garde de jour et de nuit en ladite abbaye, pour empêcher que les ennemis du royaume s'en emparent de nouveau, au grand préjudice de tout le pays environnant (1).

Loys filz de roy de France, frere de monseigneur le roy (2), duc d'Anjou, de Touraine et conte du Maine, a nostre seneschal desdits païs et a tous autres justiciers, officiers et subgis d'iceulx païs ou a leurs lieutenants, salut.

Les religieux abbé et convent de Nostre Dame du Loroux, en Anjou, nous ont humblement supplié comme naguère, par les ennemis et malvueillans du royaulme, ladicte abbaie ait esté fortiffiée et emparée, lesquels ont très grandement gasté et destruit le pais d'environ; et depuis ce lesdits ennemis, pour doubte

(1) Bibliothèque impériale, collection de Dom Housseau, n° 3677.
(2) Charles V.

que ils ont eu de la venue du connestable de France (1), ont delessié ladicte abbaïe et icelle gastée, arse et destruite, par telle maniere que il n'y est demouré que les murs du moustier d'icelle; et par le consentement et accort des habitans du païs d'environ icelle abbaie, lesdits abbé et convent sont venus demourer dedans ledit moustier, qui est fort, pour icellui garder et deffendre et y faire le service divin comme il appartient; lequel fort lesdits religieux ne pourront garder ne deffendre de eulx mesmes, ains pourroit estre prins et occupé desdits ennemis, et tout le païs d'environ icellui gasté et destruit si par nous ne leur estoit sur ce pourveu, si comme ils dient.

Pourquoi nous, inclinans a leur supplicacion, voulans obvier a teulx perils, de nostre certaine science et grace espécial et par délibéracion de nostre conseil, avons ordonné et ordonnons que deux cens hommes de pluseurs parroisses de la Quincte (2) et ressort de Baugé, c'est assavoir des paroisses de Parçay, de Vernantes, de Gizeux, de Saint-Philebert et des Eschamples (3), facent guet et garde de jour et de nuit en ladicte abbaye, pour résister aux mallices et malvolontés desdits ennemis.

Si vous mandons, et a chascun de vous si comme à luy appartiendra, que vous ordonnez deux cens hommes desdictes paroisses pour faire guet et garde de jour et de nuit en icelle abbaie; et a ce les contraignez par prinse, vendue et explectation de leurs biens, et par toutes les voies et manières que faire se pourra de raison; car ainsi le voullons nous estre fait, et auxdits religieux l'avons octroié, de nostredicte grace espécial, pour considération des choses dessusdictes, non obstant quelconques lettres subreptices impétrées ou à impetrer au contraire.

Donné a Villeneufve lès Avignon, le VIIIe jour de janvier, l'an de grace MCCCLXX (4).

(1) Bertrand Duguesclin, voir dans l'Anjou et le Maine de M. le baron de Wismes la notice sur l'abbaye du Loroux.

(2) Territoire compris dans un rayon de cinq lieues.

(3) En latin *Exempla*, c'est-à-dire bois défriché; aujourd'hui les *Essars*, nom qui a la même signification. Cette paroisse et celle de Gizeux font partie du département d'Indre et Loire.

(4) Ancien style.

## 14. CANTON DE NOYANT.

1078, 29 janvier. — Charte - Notice, relatant dans quelles circonstances un domaine, situé paroisse de Broc, en Anjou, perdit son titre de franc-alleu pour devenir simple fief d'une seigneurie de Touraine; et comment la majeure partie des dépendances de ce fief fut donnée à l'abbaye de Vendôme, avec l'assentiment du suzerain (1).

Qu'il soit connu des hommes présents et à venir qu'un chevalier nommé Patrice, fils d'Ingelbaud, possédait, dans la paroisse du lieu appelé Broc, un alleu, dit la Buceverie (2), avec ses terre, forêt adjacente, prés, vignes et arbres. Son père et ses prédécesseurs en avaient joui longtemps à titre héréditaire, exempts de toute domination ou service, et il le tenait lui-même dans son entier et en pleine propriété. Après que Hugon d'Aluye eut reçu le fief de Saint-Christophe (3), le susdit Patrice devint son vassal, afin d'avoir l'assistance et la protection de ce redoutable voisin. Bientôt Patrice, touché par la grâce de Dieu, et lorsqu'il se fit moine dans l'abbaye de Vendôme, donna à la Sainte Trinité, à son monastère et à ses religieux toute la terre de la Buceverie et sa forêt, tels qu'elles lui appartenaient, plus deux arpens de prés nommés les Prés de Patrice, avec le pasnage, la juridiction, le droit du sang (4), les abeilles, la chasse et tous autres revenus. Ce don fut très bénévolement confirmé par le susdit Hugon d'Aluye, Hugonet l'Enfant, son fils, et Herbert, neveu de Patrice. Hugon déposa même le don de Patrice sur l'autel de l'église de Notre Dame de Chateaux, en témoignage de concession volontaire de sa part.

Fait à Chateaux, le 4 des calendes de février, Philippe régnant en France, Foulque, neveu de Geoffroy-Martel (5), étant

(1) Copie de la collection de Dom Housseau, n° 795, d'après le texte du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, fol. 227.

(2) *Alodium quoddam, Buceveriam nomine, in parrochia villæ quæ dicitur Broch.*

(3) En Touraine, ainsi que Chateaux.

(4) C'est-à-dire le droit de faire exécuter les individus condamnés à mort ou à la perte d'un membre.

(5) Fondateur de l'abbaye de la Trinité, à Vendôme.

comte d'Anjou, Raoul occupant l'archevêché en Touraine et Eusèbe Brunon l'évêché en Anjou; l'an de l'Incarnation 1077.

Sont témoins de ces faits : Bernon, moine, prieur de Chateaux; Vital, moine, hotelier de l'abbaye de Vendôme, Girard, Chrétien et Rainaud, moines; Hugues d'Aluye lui-même, Hugonet son fils, Herbert, neveu de Patrice, Téduin le Manceau, Ardouin d'Andilly, Rainaud Esperon, Alberic Barrat, Landry camerier, Girbert prêtre; et les serviteurs : Rainaud de Villedieu, Durand, Girard, Gabriel cuisinier et plusieurs autres.

### 15. CANTON DE SEICHES.

1596, 2 mai. — Lettre de Henry IV, en faveur de René du Plessis, seigneur de la Roche-Pichemer, auquel il continue la garde de son château de Jarzé et accorde sauvegarde et protection pour sa famille et ses biens (1).

*De par le Roy.*

A nostre amé et féal chevalier de nostre ordre le S^r de la Roche Pichemer (2), salut.

Nous vous avons, dez l'année MV^c IIII^xx et XIII, commis a la garde du chasteau de Jarzay, en jugeant la seureté estre si importante au bien de nostre service et au repos de nostre province d'Anjou qu'elle méritoit estre commise a personne qui nous en peust rendre compte. Et d'aultant que jusques a ceste heure plusieurs places de nostredit pays, dont elle est circonvoisine, continuent d'estre occuppées par noz ennemys, nous estimons n'estre moings necessaire qu'auparavant de vous laisser la charge que nous vous avons jà cy devant commise dudit chasteau de Jarzay, en laquelle charge nous vous avons continué et continuons par ces presentes pour y avoir le mesme pouvoir et soing, affin d'empescher que noz ennemys ne s'en emparent au desadvantage de nostredit service. Vous permettant, comme nous avons ci-devant faict, d'y demeurer en toute

(1) Original en parchemin, scellé en cire rouge. Archives de Maine et Loire, seigneurie de Jarzé.

(2) Mari de Anne Bourré, dame de Jarzé et du Plessis-Bourré. Voir la notice sur ce dernier château dans l'Anjou et le Maine du baron de Wismes.

liberté, avec très expresses deffences a toutes personnes d'y attenter, ne en ce qui vous appartient, sur peinne d'encourir nostre indignacion; vous ayant prins, comme nous vous prenons, vostre famille, serviteurs, chasteau et biens en nostre protection et sauvegarde speciales, et soubz la permission de faire, en signe de ce, mettre et apposer, ès principalles portes d'icelluy chasteau noz panonceaulx et bastons royaulx, affin qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance. Et où aucun seroit sy temeraire d'enfraindre nostre presente sauvegarde, voulons que punicion exemplaire soit faicte des contrevenans, de l'ordonnance de noz juges et officiers; ce que leur enjoignons de faire pour servir d'exemple a tous autres, a la charge toutesfois de nous servir en nostre armée aux occasions qui s'offriront, ou dedans le pays, toutesfoys et quantes que vous y serez appellé par nostre gouverneur et lieutenant general dudit pays. Mandons et commandons a tous noz lieutenans generaulx vous assister en ce faisant, et prester la main forte dont vous aurez besoing, car tel est nostre plaisir.

Donné au camp de Travercy, le ij^e jour de may 1596.

HENRY.

*Par le Roy,* Potier.

---

## ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

### 16. CANTON DE BEAUPREAU.

1062.—Charte-Notice relatant la munificence du seigneur de Beaupreau envers l'abbaye de Saint-Serge, à laquelle il donne l'église de Saint-Martin près Beaupreau, avec un grand nombre de droits, biens et revenus, qui en font un beau et riche prieuré (1).

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Nous voulons faire savoir à tous les fidèles de la sainte église de Dieu, et surtout à nos successeurs, que l'église de Saint-Martin, située près du

(1) Bibliothèque Impériale manuscrit N° 5446 de l'ancien fond latin; copie faite sur le texte que contenait le premier cartulaire de Saint-Serge.

château de Beaupreau (1), a été donnée, et même vendue (2), à Saint-Serge et au seigneur abbé par Giroire, seigneur suzerain.

Semblablement Aimery, son chevalier, avec son autorisation, a donné ou vendu à Saint-Serge, ce qu'il possédait dans la susdite église, sauf sa part dans la sépulture.

Ledit Giroire a aussi permis de construire à Saint-Martin, un bourg, que les moines feront le plus grand possible, en y attirant tous les individus habitants en dehors des palisades du château de Beaupreau. Dans ce bourg et dans toutes leurs terres, les moines auront droit de sépulture, juridiction et toutes coutumes, en sorte qu'aucun homme desdits bourg et terres ne puisse être poursuivi par les agents dudit Giroire.

Outre le droit de pêcher dans son étang, pour leur nourriture, il a aussi donné aux moines la dîme de toutes les anguilles qu'on y prendra, plus une bouche, la meilleure qu'ils pourront trouver pour prendre eux-mêmes des anguilles. Il a ajouté encore à ces dons le droit, pour les moines, d'abattre, dans la forêt de Lande-Fleurie, le bois nécessaire pour leurs constructions, plus la moitié du marché qui se tient autour de l'église de Saint-Martin; enfin il a promis de ne donner ou vendre la chapelle de Notre-Dame, située dans l'enceinte du château de Beaupreau, à nuls autres moines qu'à ceux de Saint-Serge.

Aimery de Montjean (3) a confirmé aux mêmes religieux le droit de sépulture et toute la dîme tant du bourg de St-Martin que de leurs terres.

Le jour de la dédicace de ladite église de Saint-Martin, quand Eusèbe, évêque d'Angers, la consacra, à la prière de l'abbé Daibert, Giroire a encore donné la moitié qu'il percevait dans le droit de sépulture, et sa femme Briccie a donné une vigne située devant la porte de la même église.

Giroire a donné et vendu toutes ces choses pour le salut de son âme et de celles de sa femme, de leurs fils Hamelin, Pierre,

(1) *Quæ sita est juxta castellum Belli Pratelli.*

(2) Les sommes payées par les moines à leurs donateurs étaient insignifiantes comparativement aux biens reçus; mais elles rendaient leur propriété plus certaine que s'il se fût agi d'une donation pure et simple.

(3) *de Monte Johanis.*

Josselin, de son père Hamelin et de sa mère Élisabeth; et il a reçu 15 livres de l'argent des moines. Briccie, sa femme, a eu des mêmes deux onces d'or, Foulques, frère de Giroire, 3 livres, et Aymery de Montjean 100 sous.

Témoins: Giroire (1), Foulques, son frère, Briccie, sa femme, Hamelin, Pierre et Josselin, leurs fils, Popelin, chevalier, Giroire de la Place, Geoffroy-le-Roux, Guillaume-le-Roux, Aymery Valoz, Girard de Boisle, Burcard de Baugé, Hubert, fils de Letalde, de la Lande, Hugues, fils de Jugan de la Marche, Aimery de Montjean, Gautier la Bile, Archambaud Borrel, Geoffroy d'Entrames.

Cette donation fut faite et confirmée dans le château de Beaupreau, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1062.

CANTON DE CHAMPTOCEAUX.

1271, 10 septembre. — Charte en langue vulgaire contenant une transaction passée en la cour d'Angers entre le prieur de Liré et un écuyer, au sujet du droit de pacage des bestiaux et des porcs du prieuré dans le bois Buon; le quel droit s'exercera seulement dans la portion du bois désignée par la charte (2).

Saichent tuit present e venir que, en notre cort, en droit establiz, frere Guillaume de Chancei, prior de Liré, ajoute Chatiauceans (3), d'une part, e Joffroi de Correce, escuers, de l'autre part, reconurent que ils avoient fet entre eus, de commun assentement et pour leurs communs projets, en covenances et les otroiz qui sunt en aval escriptes. C'est à savoir que ledit Joffroy cognut, en nostre cort, que la priorté de Liré avoit demi usaige en telle partie comme celui Joffroi avoit ou bois de Buon; lequel demi-usaige ledit Joffroi a assis e assegné au dit priol e a ses successors dès la bone au Dous, lot à travers, a droit e a ligne, jusqu'à la vieille boire, e dès icele bone Aus Douz, si cumme la boire a l'Aigle l'amporte, jusqu'à la bone qui est marquée entre les dites parties, e dès icele bone au travers, a droit e a ligne, jusqu'à la vieille boire. E de cele partie ledit prior, en regardent e en co-

(1) Grégoire et Aimery de Mont-Jean avaient, comme signature, tracé une croix à la suite de leur nom.

(2) Original jadis scellé. Archives de la Loire-Inférieure, prieuré de Liré.

(3) Dans les chartes les plus anciennes *Castrum Celsum*, c'est-à-dire château élevé, nom aussi juste que celui de Champtoceaux est absurde.

gnoissent le proffit de sa priorté desusdite, se tint por bien paiez : en tele menier que les bestes de la priorté et les bestes au dit Joffroi auront commune pasture par tot le bois, si cumme els ont acoutumé, tant cumme le dit vallet aura autant de bois cumme il en a devisé e mis a part a la dite priorté. E se il en espleitoit le dit bois, qui ly demeure en tot ou em partie, il puet avoir des poirs a lui e a ses hers, chascun en la partie au dit prior, tant cumme peisson i durra; e les bestes au dit prieur porrunt en pastures par tot le bois aler e venir e pasturer, e partot e la terre où le dit bois de Buon siet, en tele partie comme celui Joffroi i a, excepté en blex e em prez qui or i sunt e qui avenir i sunt.

E totes cestes choses les parties desus dites ont confessé en nostre cort; e a promis le dit prior a doner au dit Joffroi les lettres au covent de Mermouter (1) por ceste covenance enteriner. E de tot ce, que contre ne vandront, il en ont requis e recehu le jugement de nostre cort e s'en somettent a la juridition de nostre cort.

Ce fu fet a Angers e saelé dou sael de notre cort, a la requeste des parties, le juedi après la feste de saint Grigoire (2), l'an de grâce mil CCLX onze.

### 18. CANTON DE CHEMILLÉ.

1100, environ. — Sentence d'excommunication lancée par l'évêque d'Angers contre les chanoines de Saint-Léonard de Chemillé et contre tous ceux qui diront et ouiront le service divin dans cette église et celle de Saint-Etienne; suivie de l'interdiction du saint ministère à l'un de ces chanoines, avec anathême contre ceux qui assisteront à ses messes (3).

Moi G. (4), évêque d'Angers, par l'autorité de Dieu, le Père tout-puissant, de son Fils et du Saint-Esprit, des saints canons

(1) Marmoutier près Tours, monastère duquel dependait le prieuré de Liré, ainsi que ceux de Chemillé et Saint-Quentin en Mauge.

(2) Il y a au moins une douzaine de saints de ce nom ; mais il est probable que celui dont parle la charte est saint Grégoire le Grand, pape, dont la principale fête est célébrée le 3 septembre, qui était un jeudi en 1271.

(3) Cartulaire velin de Chemillé (aux Archives de Maine et Loire) fol, 58.

(4) Cet évêque, est je crois, Geoffroy II, dit de Mayenne, déposé vers le mois de mai 1101; et le pape désigné seulement par l'initiale P. serait alors Pascal II, élu le 14 août 1099. En conséquence l'excommunication aurait été prononcée vers l'année 1100. Elle était motivée sur ce que le seigneur de Chemillé, appelé Pierre, ayant fait construire dans la paroisse de Notre-Dame

et de tous les saints, j'excommunie, frappe d'anathème et rejette du seuil des portes de la sainte Église, Guihencoc, Payen, Guillaume Poupon et autres soi-disant chanoines de Saint-Léonard, ainsi que tous ceux qui, contrairement à l'ordre du seigneur pape P. et au nôtre, après avoir vu ou entendu lire nos présentes lettres, célébreront quelques services de messe ou d'heures dans les églises de Saint-Léonard et de Saint-Étienne (1). Que ceux qui feront dorénavant ce service et ceux qui y assisteront, jusqu'à ce que les moines de Marmoutier soient investis de ladite église de Saint-Léonard, soient semblablement excommuniés, à moins qu'ils ne viennent à résipiscence et nous donnent satisfaction.

En outre nous interdisons à perpétuité le ministère sacerdotal à Guihenoc (2). Que ceux qui ouïront ses messes soient également excommuniés.

Portez-vous bien (3).

### 19. CANTON DE CHOLET.

1463, 23 mai. — Testament d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, concernant la seigneurie de Cholet. L'argent avec lequel elle l'a acquise lui ayant été prêté par le duc de Bretagne, auquel elle ne l'a pas restitué, ladite dame spontanément, et pour l'acquit de sa conscience, donne, après sa mort, cette seigneurie à François, fils naturel du duc, et au duc lui-même, dans le cas où son fils mourrait sans enfant légitime. Si le rachat de ladite seigneurie est exercé contre elle par le vendeur ou ses ayans-cause, le bâtard François ou son père, recevront la somme qu'Antoinette l'avait payée. Pour assurer l'exécution de ce legs, elle déshérite ses enfants ou autres héritiers qui le voudraient contester ou attaquer (4).

Nous Anthonete de Magnelays (5), veufve de feu en son

de Chemillé l'église de Saint-Léonard, y avait placé des chanoines au lieu de la donner aux moines de Marmoutier, propriétaires de l'église paroissiale.

(1) Située dans le château de Chemillé.

(2) Cette nouvelle peine semble motivée sur ce que Guihenoc était doyen des chanoines. Pierre, seigneur de Chemillé, avait été frappé d'excommunication, pour le même fait, par un cardinal, appelé Benoît; et il n'en fut absous qu'après avoir obéi à ses injonctions.

(3) *Valette.*

(4) Original en parchemin, ayant eu 3 sceaux, et au dos duquel on lit : *Pour François*; et *Donnaison de madame de Villequier, dont les cas ne sont advenuz.* Ce document est conservé dans la Topographie Angevine de M. Toussaint Grille, dossier de Cholet.

(5) Cousine germaine d'Agnès Sorel, elle lui succéda dans sa faveur auprès

vivant André seigneur de Villequier, vicontesse de la Guierche, de Saint Sauveur le Viconte, damme des isles de Marans, d'Oleron et Auvert, damme de Montresor et de Chollet, bien acertenée que paravant ces heures je ay eu, par prest, de hault et puissant prince et mon tres redoubté seigneur Franczoys, a present duc de Bretaigne, grant numbre de finance pour metre et emploier en l'acquest que j'é desiré fere de la terre, seigneurie et chastellenie de Chollet (1), lequel acquest a esté par moy fait moiennant l'ayde que ledit duc m'a fait par la finance qu'il m'a baillée et prestée, dont je ne luy ay fait aucun retour ni restitucion; et pour ce, adfin de descharger ma conscience et loiaument me acquiter ainsin que raison est, considerante que la pluspart dudit acquest a esté fait des deniers dudit duc, et pour autres grandes causes et consideracions qui a ce meuvent ma conscience, ay au jour de huy, de ma pure et liberalle volunté, sans induction d'autruy, donné et donne, par vroye donnaison inrevocable, par testament, derraine volunté ne autrement, à Franczoys, fils naturel dudit duc, la terre, seigneurie et chastellenie de Chollet, o toutes ses appartenences et deppendences, entierement sans retenue ne aucune reservacion en fere, o la charge toutesfois de la condicion et grace de racquit que jé octriée en faisant celuy acquest, jusques a temps uncore a venir; ou cas duquel racquit ay fait semblable donnaison audit filz des deniers qui pour ledit racquit fere seront restituez ou des terres et heritaiges que je pouroy acquerir desdits deniers.

de Charles VII. A la mort du roi, et pour éviter les rigueurs de Louis XI contre tous les amis de son père, elle se retira auprès de François II, duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans. Elle fit ce testament en faveur de l'aîné, François, baron d'Avaugour. — V. les historiens de la Bretagne.

(1) Nous empruntons à M. Toussaint Grille la note suivante :

« La belle Antoinette de Magnelais, maitresse de François II duc de Bretagne, résidait à Cholet. Le duc lui avait acheté cette terre comme avoisinant celle de Clisson, où il s'aimait. Il venait souvent l'y voir, et les plaisirs l'y suivaient; les joûtes, les tournois se succédaient et embellissaient ce séjour. Les bords de la Moine retentissaient du bruit des fanfares. On y montre encore la lice ouverte aux chevaliers, aux jeunes poursuivants d'armes, qui se disputaient le pas sous les yeux de la belle Antoinette. Ce lieu est encore aujourd'hui nommé *la Prairie des Guerriers.* »

Et si le cas avenoit que ledit filz alast de vie a deceix sans hoir de son corps procrée en mariage, je, desirante que celle terre et seigneurie tourne et demeure en la ligne dudit père et de ses hoirs, ay donné et dès a present oudit cas donne audit pere d'yceluy Franczois ladite terre et seigneurie o ses appartenences, ou aussi lesdits deniers, si ledit racquit estoit fait, ou ce que d'iceulx deniers sera par moy acquis; et veill et me consens qu'il en face et dispose comme du sien propre.

Et d'abondant, pour eschiver ès cas qui peuent avenir, c'est assavoir que ledit père pouroit deceder par avant sondit filz, et par après ledit filz decederoit sans heritier de son corps, et par ce seroit doubte a qui la terre devroit retourner par les motz devant ditz, je ladicte Anthonete, en continuant et pour parvenir a l'intencion et volunté que je ay que ladicte terre et seigneurie demeure et cede au proufit et heritage desditz père et filz ou leurs successeurs, ay, neantmoins ladicte donnaison a present faicte audit filz, voulu, consanti et octroié audit père, que toutes et quantes fois que bon luy semblera, combien que sondit filz soit uncore en vie, il face don et transport desdictes choses a tel que luy plera, qui en pourra par celuy transport joir au cas du deceix d'iceluy filz et non autrement; o reservacion que je fais, en touz lesditz cas, d'avoir la jouissance et percepcion durant ma vie, des usufruitz de ladicte terre et seigneurie, et aussi des terres qui seront acquises des deniers dudit racquit, s'il estoit fait.

Mais si celle terre estoit racquitée et que les deniers n'en fussent emploiez en autre heritage et demourassent devers moy, je veill et ordonne que, par mes heritiers, soit poyé audit filz ou père ou autre a qui celuy père feroit don et transport d'icelles choses respectivement, ainsin que dit est, paroille somme qui a esté poyée pour ledit acquest, qui sera receue ledit racquit faisant, ou que par ceulx heritiers, leurs soit baillé et assis en mes heritaiges (1) la valeur desdictes choses acquises et par moy données ainsin que dessus.

Et (2) pour seurté de ce et sauf a en estre recindé par autant

(1) Blanc d'un tiers de ligne.
(2) Blanc d'un ou deux mots.

que elle seroit de plus grant valeur et aussi des autres choses par moy données et transportées, ainsin qu'est contenu cy davant, de chascune d'icelles choses respectivement ès cas dessus ditz, je, dès a present comme dès lors et dès lors comme de present, me suis dessaesie et departie, dessaesis et departz du tout en tout et auxditz père et filz, a ce presens et tout ce que dessus acceptans et consantans, en ay baillé, cessé et transporté la propriété et pocession, o ladicte retencion d'usufruit; laquelle retencion et les espletz que en vertu de ce je feroy pour le temps a venir et celles choses je veill que ce cede et vaille au proufit de la pocession desditz père et filz respective; et que incontinant mon deceix avenu, ilz, de leur auctorité et sans autre moien ne ministere de justice ne y appeller a droit mesditz heritiers, puissent prandre et a eulx retenir la pocession réelle et actuelle d'icelles choses et heritages, sans ce que mesditz heritiers soint oiz ne receuz a dire que ladicte donnaison requert action et esligement et qu'ilz doivent venir a la pocession de ma succession. Et combien que l'on veille dire que donneur ne soit tenu garantir son don, je, neantmoins tout ce, ay promis et me oblige pour moy et mes hoirs et sur l'obligacion et ypotheque de touz mes biens meubles et heritages presens et futurs, fere auxditz père et filz et chascun d'eux respectivement, desdictes choses par moy données deffens et garantaige vers touz et contre touz en perpetuel.

Et en declerant la volunté et intencion que je ay que celle donnaison sorte a effet, pour ce que espoir mes heritiers la vouldroint contrarier ou débatre, je, ou cas que mesdits enffans ou autres heritiers y vouldroint contredire, ay dès a present comme dès lors, et dès lors comme de present, donné et donne par pure donnaison, au chappitre de (1) touz les heritages et choses heritelles qui a moy appartiennent, peuent et doivent compcter et appartenir, par cause de la succession de mes père et mère, et aussi touz les acquestz de heritage que je ay faiz et en quoy suis fondée, tant de ce que en a esté fait durant mon mariage que dempuix, sauff toutesfois ladicte chose donnée ès ditz père et

(1) Nom en blanc.

filz, dont je veill qu'ilz joissent, comme dit est, en priant et requerant audit chappitre qu'il veille ladicte donnaison accepter. Et si ledit chappitre ne le vouloit fere, je ay fait semblable donnaison au chappitre de (1), o pareille priere et requeste. Et si lesdictes donnaisons faictes tant auxditz chappitres que autrement, ainsin que dit est, ne puet valoir au tout et en la forme que dessus, je veill et ordonne que elles vaillent, tiennent et sortent a effect en la maniere et plus grant forme que estre poura, selon droit, usaige et coustumes des pays où je suis subgite.

Toutes lesquelles choses et chascune dessusdictes je ay promis et juré, promet et jure, par la foy et serment que je doy à Dieu nostre createur, tenir, fornir et accomplir pour moy et mes hoirs, en renunciant, et ay renuncié et renuncie, a jamés n'aler a l'encontre par moy ne par autres en aucune maniere. Et en tesmoign de ce, je ay signé ces presentes de mon signe manuel et séelle de mon seau; et l'ay fait signer et séeller, a ma requeste, des signes et seaux de missire Jehan de Levys, conte de Villars, et de Tanguy du Chastel, maistre d'ostel de Bretaigne.

Donné a Chollet, le vingt et troysiesme jour de may, l'an mill quatre cens soixante et troys.

A. DE MAGNELAIS.
JEHAN DE LEVYS.
TANGUY DU CHASTEL.

(1) Nom en blanc.

# EXCURSION

# DANS LE PAYS DE MAUGE

## JALLAIS ET LA CHAPERONNIÈRE

Ce ne sont pas les historiens qui manquent à l'Anjou. Il n'est pas un dossier de nos riches chartriers, pas un volume de nos curieuses chroniques qui n'ait été compulsé, et dont on n'ait livré des pages nombreuses à la publicité. Cependant le champ des documents n'a pas été si avaricieusement fauché qu'il n'y reste encore un peu de glanes pour les tard-venus. Les événements les plus importants ont été recueillis, les plus célèbres héros exhumés. Nous connaissons tous les gestes de nos comtes et de nos ducs, l'origine de nos églises et de nos abbayes, les fêtes ou les drames dont nos grands châteaux ont été témoins, et les épisodes les plus sombres et les plus glorieux de nos longues guerres civiles. Mais que de noms et de faits dignes de mémoire sont encore ensevelis dans la poussière de nos bibliothèques! Que de monuments à demi ruinés devant lesquels on a passé trop vite, et dont les pierres ont peut-être de merveilleux secrets à raconter! Que de légendes et de poèmes à recomposer! Que de lettres frustes à déchiffrer! Que de nobles ou touchantes figures à ranimer!

Nos collègues de la commission archéologique s'efforcent de combler les lacunes que nous signalons ici, et chaque mois leur

bulletin nous apporte une découverte ou quelques détails historiques destinés à compléter d'anciennes monographies. Déjà nous devons à leurs recherches, qui ont appelé récemment l'attention du Comité des Sociétés savantes, la description de nos dolmens et de nos menhirs (1), la statistique des monuments gallo-romains dont notre sol a gardé les vestiges (2), et de précieux renseignements sur notre histoire ecclésiastique (3). Pourquoi n'entreprendraient-ils pas aujourd'hui de réunir les éléments d'une histoire des anciennes seigneuries de l'Anjou? Ce serait là un travail du plus haut intérêt et dont il y aurait à tirer un immense profit pour l'étude générale d'un régime encore fort mal compris. Mais il faudrait se lancer hardiment dans l'inconnu, sortir des sentiers frayés, et ne pas tourner sans cesse autour de deux ou trois vastes demeures, depuis longtemps explorées, telles que Brissac, Champtocé ou Le Plessis-Bourré. Il y a dans notre département un très grand nombre de vieux manoirs que distingue le style de leur architecture, qui ont appartenu à des familles illustres, et sur lesquels aucune notice n'a été publiée jusqu'à ce jour. Que sait-on, par exemple, des châteaux du Cazeau, de la Jousselinière, du Coudray-Montbault, de Coron, de la Tour-Landry, de Monriou, de la Guerche et de tant d'autres, qui ont échappé, au moins partiellement, au bélier, au temps et à l'incendie? C'est le passé de ces baronnies oubliées qu'il faut aller fouiller, si l'on veut réellement accroître le trésor de notre histoire féodale.

En attendant que l'œuvre soit tentée, et pour y aider, groupons ici quelques notes prises à travers chemins et parchemins.

Nous sommes en Vendée et dans l'une des zônes les plus pittoresques de cette région de la France, à l'entrée des Mauges, entre Beaupréau et Chemillé. Le pays de Mauge ne peut être assimilé ni à la Bretagne, ni à la Cornouailles, ni à l'Ecosse, et cependant il rappelle ces trois derniers refuges de l'indépendance celtique par la mélancolie de ses aspects, par l'âpre beauté de quelques-

(1) Mémoire de M. Godard-Faultrier.
(2) Mémoire de M. Godard-Faultrier.
(3) Documents publiés par M. l'abbé Barbier de Montault.

uns de ses sites, par le caractère à la fois doux et fier de ses habitants, par ses légendes et par ses ruines. Le sol se profile en croupes arrondies qui se croisent et se superposent dans tous les sens :

> Là, semblable à la vague, une colline ondule,
> Là le côteau poursuit le côteau qui recule.

Les terres cultivées sont entremêlées de bois, de marais, d'étangs et de landes incultes. Çà et là les toits rouges des fermes, un talus argileux, quelque champ de genêt qui brûle, éclairent le paysage. Les bourgs et les hameaux sont reliés entre eux par des chemins creux et abrupts où l'on rencontre à chaque pas, tantôt un long attelage de bœufs qui se traîne en gémissant d'ornière en ornière, tantôt une vache isolée qui paît le gazon des bermes ou broute les feuilles des haies, pendant qu'une pauvre fileuse la suit du regard en tournant ses fuseaux. Vers la Loire, l'Evre s'écoule lentement entre deux rangées d'aulnes, et, de chaque côté de cette limpide rivière, une multitude de petits cours d'eau suivent les pentes et les sinuosités des vallons :

> Ils mêlent un moment leur onde et leur murmure
> Et non loin de leur source ils se perdent sans nom.

L'hiver, lorsque le sol est jonché de feuilles sèches et que les ruisseaux gonflés deviennent des torrents ; lorsque l'horizon, voilé par la brume, se revêt de teintes d'un bleu sombre, ou que la neige blanchit les côteaux, la physionomie du pays est profondément triste. Mais aux premières effluves du printemps, une transfiguration complète s'opère. Les brises de l'Orient chassent les brouillards vers la mer, le ciel s'épure, et les campagnes rajeunies se nuancent de mille couleurs. La consoude, la primevère et l'ancolie se mêlent à l'herbe des près ; la sylvie et l'hyacinthe surgissent dans les bois et parmi les ronces ; le troène s'ouvre dans les buissons, et les fleurs parfumées des genêts couvrent les flancs des collines, en formant comme de vastes réseaux d'or.

Historiquement, qu'est-ce que le pays de Mauge ? On a fait venir ce nom de *mala gens* expression dont se serait servi César pour désigner l'une des tribus des Pictones les plus rebelles à la domination romaine. Quelque ingénieuse que soit l'explication,

et bien qu'elle ait été reproduite par la plupart des historiens de la Vendée, elle n'a qu'une fable pour base. Il en est de même de l'étymologie fondée sur l'existence d'une prétendue peuplade celtique du nom de *Medalgio*. Suivant l'opinion d'Adrien Valois le pays de Mauge, *pagus Meldacensis*, aurait été nommé ainsi de *Meldacus*, petite ville ou forteresse située peut-être à l'emplacement de Montrevault (1). Enfin dans plusieurs chartes et chroniques, ce pays est appelé *pagus medalgicus*, ou *metalgicus*, *regio metallica*. Les minerais épars dans les plaines, et les carrières abandonnées qu'on rencontre à chaque instant au milieu des bois sembleraient assez justifier ces dernières dénominations.

Quoi qu'il en soit, la population des Mauges remonte à une haute antiquité, ainsi que l'attestent les débris de *peulvans*, de *kromlechs* et de *dolmens* à demi-cachés dans l'épaisseur des halliers, ou les *tombelles* et les *galgals* dont les môles coniques se dressent encore sur le sol de plusieurs communes. Dès les premiers temps de la conquête, les Romains eurent des établissements dans cette partie de la Gaule. Ils la sillonnèrent de voies dont il reste aujourd'hui de nombreux vestiges, et le soc de la charrue a soulevé plus d'une fois, dans les champs, de précieux amas de médailles ou de pièces de monnaie, à l'effigie des principaux empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Constantin. Lorsque les Francs se furent rendus maîtres des Mauges, elles devinrent, entre les comtes de Nantes et de Poitiers, l'objet de rivalités ardentes qui se prolongèrent jusqu'au dixième siècle. A cette époque, Alain Barbe-Torte, comte de Nantes, en régla les limites avec Guillaume Tête d'Étoupes, comte de Poitiers, et, un siècle après environ, elles passèrent sous la domination des comtes d'Anjou. Les évêques de Nantes, de Poitiers et d'Angers se les disputèrent aussi pour la juridiction ecclésiastique. Le dernier finit par en être investi; mais son autorité ne s'étendit pas sur tout le territoire. En vertu d'une charte de Charles-le-Chauve, confirmée par les évêques d'Angers, de Périgueux et d'Angoulême, les possessions des moines de Saint-Florent-le-Vieil avaient été déclarées exemptes de tous droits diocésains, et elles

(1) Videtur a Meldaco (Mauge) opidulo nomen invenisse.-*Notitia Galliarum*, page 330.

relevaient directement de Rome. Cette prérogative, accordée aux religieux pour les dédommager des dévastations exercées sur les terres de leur couvent par Nomenoé, duc des Bretons, accrut encore l'esprit d'indépendance des habitants. En 1672, Henri Arnauld fit rentrer les paroisses privilégiées sous la juridiction épiscopale. Le prieur de l'abbaye conserva seul néanmoins le pouvoir de conférer les cures et les bénéfices (1).

Mais nous ne voulons nous occuper aujourd'hui que d'une étroite portion des Mauges — de la commune de Jallais — et voici un préambule sans proportion avec notre dessein.

Jallais, ancienne résidence du doyen des Mauges et baronnie dépendante de Montrevault, avait, dès le XIe siècle, un château et une enceinte fortifiée. Il reste encore deux tours de son vieux manoir, et les douves qui entouraient ses murailles ne sont pas entièrement comblées.

L'un des premiers barons de Jallais fut Ranulphe de Montmorillon, dont le fils Bernard reçut, dit-on, en Espagne, le glorieux surnom de *Quatrebarbes*, après avoir tué quatre émirs en combat singulier, et suspendu leurs têtes, par la barbe, au fer de sa lance. A ce vaillant chevalier succédèrent, dans la châtellenie de Jallais, cinq seigneurs de la même race : Philippot qui accompagna le comte d'Anjou à Jérusalem en 1130; Henri; René; Foulques, qui prit part à la troisième croisade, et Macé de Quatrebarbes (2).

La maison de Turpin de Crissé a possédé le château de Jallais depuis le milieu du XVIe siècle jusque vers la fin du XVIIIe. En 1789, il appartenait à M. le marquis Bauyn de Péreuse, lieutenant-général des armées du roi, gentilhomme prodigue et joueur, qui se ruinait en fêtes splendides et faisait venir des comédiens de Paris pour charmer les soirées de ses hôtes.

Nous trouvons le passage suivant dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers (3) :

(1) Voir l'histoire de l'abbaye de St-Florent, par dom Huynes, et l'Histoire ecclésiastique d'Anjou, par Grandet. Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers.

(2) Précis généalogique de la maison de Quatrebarbes. Angers, Pigné-Château. 1 volume in-8°.

(3) Livre contenant l'étendue des sénéchaussées et siéges présidiaux d'Angers

« Jallais, dit en latin *Beata virgo de Jallazao,* annexe du do-
» yenné des Mauges, est châtellenie, comme appert par l'adveu
» de Vihiers. Il y a un prieuré hors l'Eglise, nommé Bouschet,
» de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de Saint-Georges-
» sur-Loire. — Le sénéchal de cette seigneurie a voulu tenir
» la juridiction à Montrevau, soubz prétexte que les deux
» terres appartiennent à un même seigneur. Mais, en mars 1639,
» le sénéchal a eu pour ce subjet adjournement personnel au Pré-
» sidial. — En cette paroisse est une belle seigneurie nommée
» Cierzay, qui a droit de châtellenie, où toutefois la juridiction
» ne s'exerce pas. — Cette paroisse de Jallais est de l'évêché
» d'Angers, du plein droit de Monseigneur d'Angers, du do-
» yenné des Mauges, du grenier à sel de Cholet, et au surplus
» comme la Poiteviniere. — Monsieur le comte de Turpin est
» seigneur de Jallais et porte ces armes : *lozangé d'argent et de*
» *gueules.* »

Pendant les guerres de religion, le bourg de Jallais fut pris et pillé plusieurs fois par les huguenots. Charles IX et Catherine de Médicis s'y arrêtèrent le 8 octobre 1566, en se rendant à Nantes (1), et La Rochepot gouverneur d'Angers, l'enleva aux ligueurs en 1590 (2). D'après une tradition conservée dans le pays, le château du *Gué au Sang* (3), situé au bord d'un affluent de l'Evre, entre Jallais et la Poitevinière, rappellerait encore par son nom les tristes luttes de cette époque.

L'église de Jallais a conservé des archives qui ont été fouillées avec soin par M. l'abbé Nipont, vicaire de Jarzé. Grâce à l'obligeance de ce jeune et studieux archéologue, nous pouvons faire connaître les principaux doyens des Mauges.

et de Châteaugonthier, par Jean Ballain, marchand, maître potier d'étain à Angers, 1717 ; f° 217.

(1) « Le lundi, huitième jour du mois d'octobre, le roi (venant de Gonnord) » dîna à Chemillé, petite ville, et coucha à Jallais, grand village. » *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, page 428.

(2) Le lieu du combat porte encore aujourd'hui le nom de *La Rochepot.*

(3) Sur la carte de Cassini et sur celle de l'Etat-Major, on lit *Gué Haussang* : nous suivons l'orthographe intelligible et donnée par la tradition.

931794A

La liste (nous ne disons pas le doyenné) commence en 1282. A cette date, c'est un prêtre nommé *Gervais* qui est placé à la tête du clergé des Mauges. Il assiste au 23e synode tenu par Nicolas Gellant, évêque d'Angers. On décida, dans cette assemblée, que le doyen des Mauges tiendrait ses assises à Sainte-Croix de Rochefort et à Montrevault, et qu'il ne pourrait avoir plus de deux appariteurs (1).

En 1298, le doyen des Mauges (était-ce encore Gervais ?) est représenté par *André Gautier* au 8e synode de Guillaume Le Maire (2).

*Louis de Sène,* seigneur de la Brinière (3), administrait le doyenné au commencement du xve siècle. Son testament, daté du mois de juillet 1457, contient le don d'une rente perpétuelle en faveur de l'église de Jallais.

En 1462, le doyen *Jean de Montjean*, assiste à la publication des coutumes d'Anjou, dans l'église des Cordeliers d'Angers.

En 1508, *René de Montjean*, chanoine de l'église d'Angers et protonotaire du Saint-Siége Apostolique, est appelé, en qualité de doyen des Mauges, à une nouvelle publication de ces coutumes, qui eut encore lieu dans l'église des Cordeliers. La même année, il est représenté par *Me Nicolle Rochereau* à la publication des Coutumes du Maine, dans l'église des Frères-Prêcheurs du Mans (4).

Sous l'administration de *Jacques Pellé*, en 1568, le doyenné des Mauges fut maintenu dans la possession d'une rente de douze

(1) *Decanus de Maugia causas et placita tenebit et audiet in duobus tantum locis, videlicet apud Sanctam Crucem de Rupeforti et apud Montem Rebelli, et duos tantum apparitores habebit.* (Statuts du diocèse d'Angers, 1 vol. in-4° pages 75 et 76.)

(2) Statuts du diocèse d'Angers, page 90.

(3) Le château de la Brinière, qui domine le bourg de Jallais, appartient actuellement à M. Valpinçon. Cette demeure a été restaurée ; mais il reste encore deux tours de l'ancienne construction. Avant la révolution, le seigneur de Piédouault avait le droit de chasser un jour par an dans le parc de la Brinière, avec son garde et sa meute (Mss. de M. l'abbé Nipont).

(4) Il était convoqué à cette dernière assemblée comme tuteur du seigneur de Sillé-le-Guillaume.

sols et de seize boisseaux de froment, due par la cure de la Blouère, et qui avait déjà été l'objet d'un litige en 1564.

*Vincent Crétin* était doyen de 1570 à 1580. Il fit reconstruire l'église de Jallais, brûlée par les Réformés sous son prédécesseur.

A la date du 17 juin 1578, se trouve un aveu rendu à Charles Turpin, comte de Montrevault et seigneur de Jallais, par Antoine de Terves, prieur de l'abbaye de St-Florent-le-Vieil, et de *Saint-Pierre de Jallais*. On lit dans ce titre : « Audit prieur revient la » tierce partie des offertes ou oblations faites à la chapelle de » St-Pierre, aux quatre fêtes annuelles et à la fête de Notre-» Dame de la mi-août.... avec un dîner qui lui est dû aux Vi-» giles desdites quatre fêtes, tant à lui qu'à son clerc, ses chevaux, » ses chiens et oiseaux.... Pour lesquelles offertes, le prieur doit, » aux vigiles des grandes fêtes annuelles, commencer vespres; » le lendemain, commencer matines, faire la procession, dire la » grande messe et vespres. »

A Vincent Crétin succéda *Louis Charruau*, qui, dès l'année 1583, était remplacé par *Christophe de Laurène*, chanoine de la cathédrale d'Angers.

En 1607, l'église des Mauges était administrée par *Louis Couldrin*. Ce doyen assembla son clergé en synode, à Sainte-Christine, le 14 avril 1611. Voici un extrait du procès-verbal de la réunion.

« En l'assemblée et convocation du clergé des Mauges, tenue » par nous, Martin-Louis Couldrin, le 14 avril 1611, à Sainte-» Christine, ont comparu ceux qui suivent, en personne : « Les » curés de Sainte-Christine, de Chaudefonds, de Saint-Quentin, » et du Grand-Montrevault. Autres qui ont comparu par procu-» reurs, ou excusés : les curés de la Jumellière, de Saint-Rémy, » du Chaudron, de Montjean, du Pin et de Neuvy. Défaillants : » les curés d'Aubigné, de Sainte-Foi, de Rochefort, de Saint-» Aubin-de-Luigné, de Saint-Lambert-du-Lattay, de la Poite-» vinière, de Saint-Philibert, de la Blouère, de Cossé, de la » Chaussère, du Puiset-Doré, du Fief-Sauvain, de la Chapelle et » de la Salle-Aubry, de Saint-Pierre Maulimart, du Petit-Mon-» trevault, de Villeneuve et de la Pommeraye. Ne regardant que

» la probité, avons condamné et condamnons à trente sols les » défaillants; les autres qui ont été excusés ou ont comparu par » procureurs, à quinze sols tournois d'amende; lesquelles amen- » des sont donnables à l'hopital de M. Saint-Jean-Baptiste de la » ville d'Angers. En outre, avons fait défense à tous les curés de » notre doyenné d'envoyer quérir les saintes huiles, soit en ce » lieu ou à Jallais, autrement que par gens d'église en habit, » selon que l'ordre le requiert, sous peine de trente sols tournois » aussi d'amende, laquelle amende nous donnons aussi à l'ho- » pital Saint-Jean. Ordonnons en outre que tous les curés vien- » dront ci-après aux synodes avec leur grande robe ou sou- » tane et surplis, comme l'ordre le requiert. Sont encore con- » damnés, chacun à soixante sols d'amende, pour les pauvres » et les capucins de la ville d'Angers, Jehan Orthion, chapelain, » et Mathurin Gourdon, vicaire de Sainte-Christine, pour s'être » injuriés (1). »

Louis Couldrin eut pour successeur *Jean de Saymond*, le plus éminent et le plus actif peut-être des doyens de Jallais. Le zèle avec lequel il s'acquitta de ses fonctions lui suscita des ennemis, et il eut à se défendre, dans le synode tenu à Angers par l'évêque Miron, au mois de mai 1614, d'avoir usé de mesures vexatoires envers le clergé des Mauges (2). On lit, dans un règlement qu'il fit au mois de juillet de la même année : « Les prêtres chapelains » assisteront, en robe longue, surplis et bonnet quarré, aux pro- » cessions, où ils se porteront avec toute modestie, sans babil et » sans querelle, soumis aux curés comme à leur supérieur. Ils » diront leur messe entre cinq heures et six heures du matin, et » assisteront aux matines, aux premières et secondes vespres, et » à la messe paroissiale.... Ils acquitteront les fondations, mais » ne pourront dire des messes basses pendant la messe parois- » siale.... Au surplus, nous défendons aux dits chapelains l'ad- » ministration des sacrements, tant en l'église qu'en la paroisse » de Jallais, sans consigne ou mandement du curé ou de son » vicaire. »

Il ne nous reste plus qu'un nom à citer : celui de *Claude Hé-*

(1) Mss. de M. l'abbé Nipont.

(2) Statuts du diocèse d'Angers.

*rard de Bois Simon*, qui dirigeait le doyenné vers la fin du XVII^e siècle, et par les soins duquel fut dressé un inventaire du trésor de l'église de Jallais (1).

Quelques mots maintenant sur les événements de l'époque révolutionnaire.

Quand l'insurrection de la Vendée éclata, en 1793, le bourg de Jallais était occupé par 150 soldats du 84^e régiment de ligne et par un détachement de la garde nationale de Chalonnes, sous les ordres du médecin Bousseau. Les paysans du Pin-en-Mauges, commandés par Jacques Cathelineau, et ceux de la Poitevinière, sous la conduite de Perdriault, résolurent d'attaquer cette garnison, pour coup d'essai. Après avoir pris quelques armes, chemin faisant, au château de la Bouère, ils arrivèrent le 14 mars devant Jallais. Une pièce de six que les Républicains avaient nommée le *Missionnaire*, parce qu'elle devait, disaient-ils, convertir les Vendéens aux principes révolutionnaires, fut braquée sur eux. La vue de ce canon exalta leur courage au lieu de les intimider. Ils gravirent au pas de course l'avenue du château, au sommet de laquelle l'ennemi les attendait, s'emparèrent du Missionnaire qui égarait ses boulets au-dessus de leurs têtes, renversèrent quelques soldats à coups de fourches et de bâtons, firent plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouvait le commandant Bousseau, et en moins d'une demi-heure restèrent maîtres du poste républicain.

Vers la fin de l'année 1793, et au commencement de 1794, Jallais et ses environs furent le principal théâtre des violences exercées par la Convention. Le général Desmarres fit mettre le feu au château de la Bouère (2); les colonnes infernales portèrent

(1) C'est à Jallais que naquit, dans le XVII^e siècle, le P. Gallet, réformateur de l'abbaye de Toussaint. Le R. P. dom Chamard, de l'abbaye de Solesmes, a écrit la vie de ce pieux personnage, et la publiera prochainement.

(2) Il reste encore une tour de ce château, qui dépendait autrefois de Montrevault. Jacques de la Bouëre avait été autorisé à la construire, dans les dernières années du XVI^e siècle, par Charles de Turpin-Crissé, comte de Montrevault, à la charge de donner à son suzerain «une paire de gants blancs de cinq sols.» Ce don devait se renouveler à chaque mutation de seigneur et de sujet. La

l'épouvante dans tous les villages, et Cordellier écrivait de Jallais le 23 janvier : « Mes ordres ont été ponctuellement exécutés, et dans ce moment, quarante métairies éclairent la campagne (1).»

Au mois d'avril 1794, les généraux vendéens Charette, Stofflet, Sapinaud et Marigny, se réunirent à Jallais pour délibérer sur la défense du pays. Mais des rivalités funestes éclatèrent entre eux. On voulut contraindre Marigny à déposer le commandement des troupes qu'il avait tant de fois menées au combat. Il s'y refusa, et, rompant brusquement les conférences, se jeta sur le chemin du Poitou avec son armée. Condamné à mort par un conseil formé de ses compagnons d'armes (2), il fut saisi quelque temps après dans une maison située sur la route de la Chataigneraye, et exécuté par l'ordre de Stofflet. Marigny n'était pas irréprochable peut-être; mais ses torts étaient atténués par d'immenses services, et son fantôme sanglant dut venir souvent reprocher à ses juges leur inflexible sévérité.

Sur le chemin qui conduisait autrefois de Jallais à Cholet, il existe une vieille chapelle

Dont l'humble toit caché sous des touffes de lierre
Ressemble au nid sous les rameaux.

Une foule nombreuse s'y rend chaque année, le jour des Rogations, en chantant des cantiques ou les litanies des saints. Elle est dédiée à St. Tibère, et une pieuse légende en rapporte ainsi l'origine : Depuis longtemps une bergère remarquait que l'une de ses brebis, au lieu de brouter l'herbe comme les autres, s'obstinait à lécher une énorme pierre à demi enfoncée dans le sol ; et ce qui la surprenait, c'est que cette brebis était la plus belle et la plus grasse de son troupeau. La bergère consulta le curé de sa

Bouëre dépendait sans doute aussi du duché de Beaupréau, car on lit dans un titre de 1592 : « Nous, Charles de Vauldrey, chevalier de l'ordre du roy, » capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de » Saint-Phal, duc de Beaupréau, etc., certifions avoir permis et permettons à » Jacques de la Bouëre une tour et forteresse à bascule, mâchicoulis et fossés » etc. » (Mss. de M. l'abbé Nipont).

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary.

(2) Ce conseil s'asembla dans une salle du château de la Brinière.

paroisse. Celui-ci rassembla le clergé des environs, et la pierre fut levée solennellement. Elle recouvrait des reliques de St. Tibère. On les recueillit avec respect, et plus tard une chapelle s'éleva sur le lieu où elles avaient été miraculeusement découvertes (1).

Pour achever notre courte excursion, remontons maintenant vers le nord, et dirigeons-nous sur Beaupréau. A une lieue à peine de cette ville, nous apercevons une construction qui paraît remonter aux premières années du XVIe siècle : c'est le château de la Chaperonnière, dont le nom rappelle un si funèbre épisode de la dernière insurrection royaliste.

Cette demeure se compose d'un corps de logis rectangulaire, flanqué de deux pavillons carrés et d'une tour octogone. Au dessus de la porte principale, ornée de feuillages élégamment sculptés, on remarque les armoiries de deux des familles qui ont possédé cette habitation (2).

A quelques pas de distance est un pittoresque moulin que fait tourner l'Evre (3). Le soir, quand on se promène au bord du ruisseau, on entend comme un bruit de coups frappés sur une planche; et cependant, si l'on marche vers l'endroit d'où les coups semblent partir, on ne découvre rien qui puisse les expliquer. D'aucuns affirment qu'une fermière du pays, morte depuis longtemps, mais qui pendant sa vie osait laver son linge le dimanche, au mépris de la loi divine, a été condamnée dans l'éternité à continuer sans relâche son travail impie, et que c'est le bruit de son battoir qui retentit ainsi dans le vallon. D'autres soutiennent d'un ton magistral qu'il n'y a là ni battoir ni laveuse, ni châtiment ni prodige, et que tout est produit par le clapotement

(1) Le clergé et les fidèles, en se rendant à la chapelle St Tibère, chantent toujours un *Libera*. Cette prière est récitée pour le repos de l'âme d'une paysanne nommée Jeanne Pyau, qui a fait construire à ses frais une levée sur laquelle passe la procession.

(2) L'un des écussons est de *sinople à l'écu d'argent en abîme, accompagné de vannets en orle :* ce sont les armes des du Plessis. Le second est *parti du précédent, et de frettes de....* (on ne distingue pas la couleur).

(3) Le moulin Moine.

du flot contre un rocher. Nos lecteurs partageront sans doute l'antipathie que nous inspire cette dernière explication.

La Chaperonnière a reçu son nom d'une famille *Chaperon*, sur laquelle on trouve quelques renseignements dans *l'Histoire de la maison des Chasteigniers*, par André Duchesne, et dans le *Dictionnaire de la noblesse*, de Lachesnaye-Desbois (article Savennières).

Le plus ancien seigneur connu de cette famille est Philippe Chaperon, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle, et dont la fille Jeanne épousa en 1351 Baudouin de Savennières, de la branche des seigneurs de la Bretesche.

Au commencement du XVe siècle, la Chaperonnière appartenait à Jean Chaperon, lequel épousa Lucette Pelaud, dame de Bouzillé et de la Bourgonnière. De cette union naquirent cinq enfants : François, Pierre, Guillaume, Jeanne et Alnette.

On possède un testament assez curieux de Lucette Pelaud, dicté en 1421. La testatrice ordonne que ses restes soient déposés dans l'église de Notre-Dame de Jallais « en la chapelle de son seigneur et époux ». Elle donne : 1° à sa fille Jeanne « quatre » vaches et six écus, voulant qu'elle soit nourrie à son hôtel jus- » qu'à ce qu'elle soit mariée, et qu'à son mariage elle soit vêtue » par ses héritiers » ; 2° au frère de la dite Jeanne vingt livres ; 3° à sa fille Alnette « sa houppelande vermeille d'écarlate et une » longue robe noire ; » 4° à sa petite-fille Françoise Douplessais (du Plessis) « sa longue robe garnie de trois pièces, c'est à » savoir un sercot ouvert et long, un sercot clous, une cotte simple, » et son chapron long de veluau (velours) ; et du surplus de ses » aultres robes, veut qu'elles soient données au plaisir de son » fils Jean. »

La généalogie de la maison de Savennières, par Trincant, contient le passage suivant, cité par La Chesnaye-Desbois.

« Jean IV de Savennières, seigneur de la Bretesche, qui com- » battit vaillamment aux guerres, fut doué d'une si grande in- » telligence dans les affaires, que *Jean Chaperon*, chevalier, pré- » voyant qu'il arriverait du trouble à sa mort, engagea le sei- » gneur de la Bretesche, son ami, de se porter contre ses héritiers ; » et pour cet effet, ils firent tous deux une espèce de traité, par

» lequel ils s'engagèrent mutuellement, sur leur foi de chevalier,
» d'arranger les difficultés qui naîtraient après leur mort. Chape-
» ron décéda le premier, et le seigneur de la Bretesche remplit
» les engagements qu'il avait pris et fit terminer avantageuse-
» ment les affaires de son ami, en mettant les héritiers d'accord.
» Jean IV de Savennières fut tué en 1449, en Normandie, en
» combattant contre les Anglais. »

Il s'agit ici évidemment du mari de Lucette Pelaud. L'aîné des fils de Jean Chaperon (François) fut tué en Hongrie ; Pierre épousa une fille de Péan d'Avoir ; Guillaume mourut sans postérité ; Jeanne fut mariée en premières noces à Hugues de Beaumont, et en secondes à Hardouin de la Porte, seigneur de Vezins ; enfin Alnette épousa Jacques du Plessis (1), seigneur poitevin, et lui porta en dot les terres de la Chaperonnière et de la Bourgonnière. Ce fut vraisemblablement ce Jacques du Plessis qui fit bâtir le château dont nous avons donné la description.

A la fin du XVI^e siècle, la Chaperonnière appartenait au duc de Beaupréau, Charles de Vauldrey, seigneur de Saint-Phal. Elle devint ensuite la propriété des Cossé-Brissac, puis celle de la maison de Rougé. M. de Boissard la possède aujourd'hui.

L'événement de 1832, auquel nous avons fait allusion, est encore présent à toutes les mémoires. Qu'on nous permette cependant de le redire ici, d'après le récit qui nous en a été donné sur le lieu même, et en précisant la situation.

C'était, on le sait, au moment où M^me la duchesse de Berry parcourait les provinces de l'Ouest. Trois Vendéens que le gouvernement de juillet avait donné l'ordre d'arrêter,—M. le marquis de Civrac, M. Morisset, ancien receveur des finances, et Cathelineau, fils du premier général de l'armée catholique,—étaient venus se réfugier à la Chaperonnière, habitée par un fermier nommé Guinehut. Leur asile fut découvert, et le 27 mai, un détachement du 29^e de ligne, conduit par M. Mazion, officier de gen-

(1) L'église de Jallais possède un calice d'argent doré, qui a été donné au XVI^e siècle par la famille du Plessis de la Chaperonnière, et porte les armes de cette maison. On lit sur le pied : LES SEIGNEURS DE LA BORGONIÈRE ET DE LA CHAPERONIÈRE ONT DONE SE CALISE A L'ÉGLISE DE N D. DE GALÈS LE XVI^e JOUR DE SEPTEMBRE MV^c XX.

darmerie, et par le lieutenant Regnier, vint cerner le château.

Au second étage se trouve un grenier assez vaste et bien éclairé, qui communique avec une chambre sombre très étroite. De cette chambre on peut passer au premier étage, à l'aide d'une trappe. Du premier, on descend par le même moyen au rez-de-chaussée, et de là, par une troisième trappe, dans un caveau.

MM. Morisset, de Civrac et Cathelineau se retirèrent dans la chambre du second. Mazion, Regnier et un certain nombre de soldats, après avoir visité tous les appartements de la Chaperonnière, arrivèrent au grenier, puis entrèrent dans la pièce contiguë. Les fugitifs, avertis par le bruit des pas, avaient gagné la chambre du premier. Irrités de ne pas réussir dans leurs recherches, les deux officiers saisirent Guinehut et le sommèrent de livrer ses hôtes. Pendant qu'on menaçait le fermier, la trappe la plus élevée s'ouvrit, et Cathelineau parut, mais pour tomber aussitôt, frappé mortellement d'une balle (1). La fermière avait fait descendre à la hâte dans le caveau MM. Morisset et de Civrac. On parvint à les trouver. Ils furent conduits en prison, et, plus de huit mois après, traduits avec Guinehut devant la cour d'assises d'Orléans. M. Eugène Janvier, défendit les accusés avec éloquence, et obtint leur acquittement (2).

Dans les fermes voisines de Jallais, on chante souvent aux veillées une complainte qui a pour héros un seigneur de la Chaperonnière, et à laquelle ne manque ni l'intérêt dramatique, ni le charme du merveilleux.

La scène se passe à la meilleure époque du moyen âge, au temps de la chevalerie. Jean Chaperon, qu'on appelait, à cause de sa courte stature, le *Petit Chaperon*, était alors le châtelain du

(1) D'après le témoignage de M. de Civrac, Cathelineau en se montrant s'écria : « Ne tirez pas, nous nous rendons. » Suivant la déposition écrite du lieutenant Regnier, le chef vendéen n'aurait été tué qu'après avoir lui-même déchargé un pistolet sur les soldats. ( Voir la *Gazette des Tribunaux*, des 2 et 4 février 1833).

(2) Neuf personnes étaient impliquées dans l'affaire de la Chaperonnière. Les avocats chargés de la défense avec M. Janvier, furent : MM. Gain, d'Angers ; Bouhier de l'Ecluse, de Paris ; Desportes, Jules et Auguste Johanet, d'Orléans.

lieu. Après de nombreux exploits, il avait songé à se marier, et une jeune fille de haute naissance venait de s'unir à lui, lorsque, le lendemain de la fête nuptiale, il reçut un message de son suzerain qui l'invitait à aller combattre les Maures en Espagne. Le sire de la Chaperonnière ne put étouffer un soupir; mais l'honneur et le devoir parlaient, et il était trop brave chevalier pour rester sourd à ces voix sacrées. Il brisa son anneau et en remit un fragment à sa jeune épouse, qui, les yeux remplis de larmes, lui jura d'attendre fidèlement son retour; puis, ayant revêtu son armure, il monta sur un vigoureux destrier à robe blanche et noire, appelé la *Pie*, et s'éloigna suivi de son écuyer.

Sept ans s'écoulèrent, pendant lesquels on ne reçut en France aucune nouvelle de Jean Chaperon. La belle châtelaine, qui avait donné naissance à une fille, crut que son noble époux n'existait plus, et, pour écarter les nombreux prétendants dont elle était obsédée, elle consentit, tout en gémissant, à devenir la femme d'un des plus riches barons de l'Anjou.

Le jour du mariage était arrivé, et les conviés se livraient à mille jeux plaisants, lorsque tout-à-coup les cloches de la chapelle se mirent à sonner d'elles-mêmes. En même temps, la fille du Petit Chaperon s'écria :

— J'entends hennir la *Pie* de mon père !

Quelques minutes après, parut un cavalier bardé de fer et couvert de poussière. Il se dirigea vers l'église, dont la porte s'était ouverte brusquement à son approche, traversa la nef à cheval, et alla déposer sur l'autel un morceau de la Vraie-Croix, enchâssé dans un reliquaire d'or (1).

Cet acte de piété accompli, Jean Chaperon — car c'était bien lui — se rendit dans la cour du château, où sa petite taille excita beaucoup d'hilarité, et, tout surpris de voir une foule si brillante dans sa demeure, demanda la dame de la Chaperonnière. On devine ce qu'il ressentit, en apprenant que celle dont le souvenir

(1) La chapelle de la Chaperonnière était dédiée à sainte Catherine. Tous les ans, jusqu'à l'époque de la Révolution, le seigneur du château venait adorer la Vraie-Croix. Le jour du Vendredi-Saint, il apportait un coussin de velours noir bordé d'argent, sur lequel on plaçait la relique, et qui renfermait une somme de 300 livres pour les pauvres.

ne l'avait pas un seul instant quitté, pendant les longues années de la séparation, venait de convoler à de secondes noces.

Cependant, dissimulant sa douleur, il alla trouver le nouvel époux et lui proposa de jouer l'infidèle aux dés. Mais quand celle-ci se montra tout éplorée, Jean Chaperon n'eut plus la force de se maîtriser. Il s'élança vers elle, en l'accablant de tendres reproches, la prit dans ses bras, et s'enfuit avec ce cher fardeau. Qu'advint-il ensuite ? C'est ce que l'auteur de la complainte n'a pu ou n'a pas voulu nous dire (1).

ALBERT LEMARCHAND.

(1) Peut-être s'étonnera-t-on que nous ne citions pas le texte même de cette légende féodale et vendéenne. Mais les vers dont elle se compose ont été tellement défigurés, par le prosaïsme grossier des paysans modernes, que nous ne pouvons, à notre grand regret, en donner ici qu'une analyse.

# CHRONIQUE

Un grand projet qui a préoccupé toutes nos administrations municipales depuis plus de deux cents ans, est à la veille d'être réalisé. Grâce aux démarches réitérées de M. le Préfet, grâce à la sollicitude persévérante de notre Maire dont ce projet n'a cessé d'être la pensée de prédilection, notre ville va enfin être préservée des inondations de la Maine.

Tous les quartiers submersibles devront être exhaussés; la santé et le bien-être vont remplacer la maladie et la souffrance dans ces foyers d'infection et de misère. Cet immense bienfait, source de travaux incalculables, ne va pas seulement atteindre les réduits plus spécialement victimes du fléau périodique, il va aussi profiter à une foule d'habitations moins exposées, mais dont le voisinage pestilentiel faisait rapidement diminuer la valeur. Dans quelques mois nous ne verrons plus ces ponts fragiles jetés si dangereusement sur d'infects cloaques, nous ne verrons plus une population vivre au milieu de ces réservoirs de mortelle contagion, et nous ne frémirons plus en entendant assurer que des créatures humaines, que des concitoyens sont contraints de coucher sur des grabats dont les pieds baignent dans l'eau fétide qui envahit ces pauvres demeures. Bientôt on ne voudra pas croire à ces calamités dont nous avons été les contemporains, et, que le ciel en soit béni ! on les reléguera dans la catégorie des horreurs invraisemblables et cependant trop réelles des siècles de barbarie.

Les progrès de l'hygiène publique et la douceur de nos mœurs réclamaient avec des instances de plus en plus pressantes cette grande transformation d'une partie notable de la cité; mais pour que la mesure fût efficace, il fallait qu'elle fût établie sur une vaste échelle et par conséquent qu'elle entraînât une dépense considérable. Remercions donc de tout notre cœur l'Etat et son principal représentant parmi nous de leurs généreuses dispositions à notre égard. Il n'y aura pas moins de huit cents maisons qui prendront part, plus ou moins, au bénéfice de cet immense travail de relèvement et d'assainissement. En comptant dix habitants par maison, cette proportion est au-dessous de la vérité, voilà donc huit mille habitants intéressés dans cette œuvre qui va si heureusement améliorer leur position sous le rapport de la fortune comme sous celui de la salubrité.

On ne peut donc pas supposer que des signatures opposantes viennent protester contre l'enquête ouverte pendant un mois à la

Mairie, car tous les intérêts particuliers et généraux s'accordent à implorer la plus prompte exécution possible de ce projet, on peut dire à bon droit si patriotique. Il a été étudié avec toute la science d'une autorité spéciale et tout le dévouement d'un Angevin, par M. l'ingénieur des ponts et chaussées Sicot. Il apparaît sous le patronage de deux noms qui doivent inspirer la confiance la plus entière. Il ne peut donc être accueilli que par une approbation unanime.

— Les palissades qui entourent l'Évêché du côté de la place Neuve sont enlevées depuis quelques jours. On nous donne la bonne nouvelle, qu'à la suite d'une visite de M. l'Inspecteur général des bâtiments diocésains, le plan de M. Joly pour restaurer ce côté de l'imposant édifice, va être exécuté. Il consiste à prolonger l'aîle qui donne sur la rue de l'Évêché et à décorer les murailles de la façade du nord de plusieurs lignes d'arcades romanes, au bas desquelles un jardin sera planté et séparé de la voie publique par une grille. Nous regretterons toujours les charmants logis qui bordaient de ce côté la rue de l'Oisellerie et qui offraient un si précieux spécimen de l'architecture en bois de la Renaissance; cependant on ne peut méconnaître la convenance de cette restauration qui conservera, au séjour consacré de nos évêques, son noble caractère, tandis que le nouveau parterre égaiera de son air de fête la majesté un peu austère de notre antique Capitole.

— Cette année encore, la jeunesse angevine a été vaillamment représentée aux concours des écoles spéciales. MM. Dedouvres, Ménard et Dubois ont été admis à l'École Polytechnique; M. Bory à l'École navale; M. Guérin à l'École forestière; MM. de l'Estoile, de la Grandière, de Caqueray, de la Cochetière et de Rougé font partie de la liste des nouveaux élèves de Saint-Cyr. Enfin nous trouvons dans la liste de l'École Polytechnique un nom tellement connu et considéré dans notre pays, qu'il est devenu presque angevin, celui de notre collaborateur et ami, M. Paul Marchegay. Deux de ses jeunes parents figurent avec avantage parmi les candidats admis : l'un avec le n° 11 et l'autre avec le n° 53. Un pareil succès est en même temps la plus douce récompense pour les familles et de plus un noble exemple pour la génération à venir.

— Le numéro de décembre de la *Revue* contiendra une étude sur l'*Histoire d'Ancenis* de M. Émile Maillard, et une appréciation des deux grandes compositions que MM. Lenepveu et Dauban viennent d'achever dans la chapelle de Sainte-Marie.

INDEXED

# REVUE
# DE L'ANJOU

ET

# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

NEUVIÈME LIVRAISON. — DÉCEMBRE 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1860

## SOMMAIRE.

### I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

### II.

I. Du goût pour le gothique, à propos du *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, par M. **Beulé**.

II. Choix de documents inédits sur le département de Maine-et-Loire, avec notes (*suite*), par M. **Paul Marchegay**.

III. *Histoire d'Ancenis et de ses Barons*, de M. Emile Maillard, par M. **Paul Belleuvre**.

IV. Poésie, par M. **Albert Lemarchand**.

V. Chronique. — Séance de rentrée de l'Ecole de médecine et de l'Ecole supérieure des lettres et des sciences. — Mort du baron Trouvé. — Le discours de M. de Leffemberg. — Le père Stanislas, supérieur des Franciscains. — L'auteur de *Far niente* et de *Forget me not*. — Catalogue des Archives de la Mairie, par M. Célestin Port. — Les arbres de la rue de la Fidélité.

# DU GOUT POUR LE GOTHIQUE

A PROPOS

## DU DICTIONNAIRE RAISONNÉ DU MOBILIER FRANÇAIS

PAR M. VIOLLET-LE-DUC,

architecte.

TOME PREMIER. — MEUBLES.

Quand il s'agit de théorie et de principes de l'histoire de l'art, j'ai le regret d'être quelquefois l'adversaire de M. Viollet-le-Duc : cela ne m'empêche pas, dans les questions de simple archéologie et d'application de l'érudition, de le lire avec empressement et de me réjouir si je partage ses opinions. Cela ne m'empêche pas, surtout, de rendre justice à son talent, qu'il tienne le crayon ou la plume, et de reconnaître les services qu'il rend à la science. Les monuments qui se sont élevés en France, du XIIe au XVe siècle, méritent d'être étudiés tout comme les autres. Personne n'aide plus efficacement à les étudier que M. Viollet-le-Duc, qui joint à une vaste étendue de connaissances une grande clarté d'exposition et l'art de faire tout comprendre par ses spirituels dessins. La mesure est dépassée, lorsque l'auteur érige en modèles les monuments de ces trois siècles et lorsqu'il veut en faire l'école de nos jeunes architectes. C'est alors que nous cessons de nous entendre et que la lutte

commence, lutte courtoise, qui ne sort point du domaine des idées, et qui nous laisse à chacun le droit de nous estimer et de nous aborder avec plaisir.

Je n'éprouve donc aucun embarras à parler aujourd'hui aux abonnés de la *Revue* d'un ouvrage de M. Viollet-le-Duc, auquel j'adresserai et des éloges et des critiques. Les critiques seront plus légères, les éloges seront vifs et sincères. Je commencerai par les éloges et finirai de même, pour que les impressions de mes lecteurs ne restent point douteuses. Et d'abord, j'avoue que c'est avec un intérêt qui n'a fait que croître jusqu'à la dernière page que j'ai lu ce volume. Le titre de dictionnaire ne doit effrayer personne : il est difficile de ranger dans un autre ordre que dans l'ordre alphabétique les détails du *mobilier*. Mais les mots sont peu nombreux, les articles sont d'une bonne proportion, pleins de faits instructifs et de citations bien choisies : à chaque page on trouve ces gravures sur bois dont M. Viollet-le-Duc a le secret, et qui prêtent aux objets peut-être plus de finesse, mais certainement plus de charme qu'ils n'en ont. Je suis de ceux qui n'aiment point à se figurer les monuments vides, les maisons avec les quatre murs; car une époque n'est complète, elle ne revit à mes yeux, elle ne prend sa véritable figure, c'est-à-dire sa poésie, que si je puis l'entourer, à l'aide de l'archéologie, de tout ce qui était l'expression de ses besoins et de ses goûts. Pompéï nous fait entrer plus avant dans l'antiquité que la lecture des classiques les plus approfondis. Le livre de M. Viollet-le-Duc nous initie de même à la vie intérieure du moyen âge; il nous permet de rendre aux ruines, par l'imagination, tous les ornements et tous les meubles qu'elles ont perdus. Pour mieux satisfaire notre désir, l'auteur a même ajouté à son dictionnaire, qui ne compte que deux cent quatre-vingt-dix pages, de curieux chapitres sur les cérémonies, les sacres, les couronnements, les entrées de souverains, les noces, les obsèques, les baptêmes, les investitures, les fêtes, les banquets. Ce n'est point assez, il nous décrit la vie de château aux différents siècles, je n'ose pas dire dans toute sa réalité triviale, mais, au contraire, avec une poésie qui nous fait regretter de n'être pas nés six cents ans plus tôt : bien entendu de n'être pas nés sei-

gneurs. Je recommande surtout un très joli passage, emprunté à la *Chronique du comte don Pedro Niño,* que M. Mérimée a traduit de l'espagnol en vieux langage français avec la souplesse et la pureté de style qui lui sont propres. Enfin M. Viollet-le-Duc, voulant nous faire comprendre même les détails techniques de la fabrication des meubles, nous conduit successivement chez le huchier, chez l'écrinier, chez l'imagier, chez le serrurier, chez le lampier, et là, chaque fabricant nous explique ses procédés.

La tâche la plus difficile pour l'auteur a été moins de rassembler les textes que de trouver les objets eux-mêmes pour les dessiner. En effet, les meubles sont chose périssable par leur nature. Ils sont devenus fort rares, particulièrement en France, par des causes que tout le monde ne connaît que trop. Les guerres de religion au XVIe siècle ont commencé une destruction que la Révolution de 1789 a poursuivie sans relâche dans les monastères, dans les églises et dans les châteaux. Le musée des Petits-Augustins, formé par M. Lenoir, fut dispersé, et le musée de Cluny, malgré la passion de feu Dusommerard et le zèle de son fils, compte bien peu de meubles antérieurs au XVe siècle. Cette pauvreté de documents a forcé M. Viollet-le-Duc à recourir souvent aux manuscrits. C'est ce qu'a fait Antony Rich dans son *Dictionnaire d'antiquités romaines et grecques,* où un assez grand nombre de détails sont empruntés aux miniatures des plus vieux manuscrits, et surtout au Virgile du Vatican.

Je n'ai point mentionné deux chapitres, intitulés : l'un, *Résumé historique*, l'autre, *Conclusion,* où M. Viollet-le-Duc présente quelques idées générales. On devine que ce sont ces idées générales qui ont dû m'inspirer les critiques que j'annonçais tout à l'heure. Il en est une sur laquelle je veux glisser rapidement, parce que la matière est délicate et sujette à des appréciations diverses selon les personnes. Quelles que soient la puissance et l'originalité que l'auteur prête au XIIIe siècle, il est impossible que ce siècle ne se rattachât pas par des liens étroits au passé; qu'il n'eût pas conservé des formes byzantines et même des traditions romaines, surtout « quand la roue de la mode ne tournait pas aussi rapidement qu'aujourd'hui. » M. Viol-

let-le-Duc avoue cette influence, mais en la restreignant singulièrement : — « C'est dans les tissus principalement que l'on reconnaît cette influence orientale, dans les petits meubles ou ustensiles de marqueterie, ou de métal fondu, facilement transportables. Il faut dire cependant qu'en France, dès le XIIIe siècle, les arts industriels s'en affranchissent. » Cela m'entraînerait bien loin de discuter la question de la tradition toujours transformée et toujours impérissable dans l'histoire de l'humanité. Il me serait facile de montrer que les objets usuels de première nécessité sont ceux peut-être qui se transmettent le plus fidèlement d'âge en âge. Que l'on feuillette le Dictionnaire de Rich, que je citais plus haut, on sera étonné combien d'objets, chez les anciens, ressemblent à ceux dont nous nous servons aujourd'hui. On fera même quelques réflexions du même genre, je veux dire qu'on songera à l'antiquité romaine ou byzantine en ouvrant le *Dictionnaire du Mobilier*, aux pages 34, 35, 38, 42, 46, 76, 109, 110, 111, 121, 208 et 249. La doctrine la plus philosophique, quand on reconstruit l'histoire de l'art, c'est d'admettre la perpétuité de la tradition.

Le propre des révolutionnaires est d'être agressifs. M. Viollet-le-Duc est un peu révolutionnaire; il n'est donc pas étonnant qu'il attaque soit la Renaissance, soit le siècle de Louis XIV. On ne sera pas surpris non plus que je les défende.

Je lis à la page 420 : « Si l'Italie brillait par ses monuments des XVe et XVIe siècles, elle n'avait à fournir, pour le mobilier, que des objets d'un usage incommode et assez rare ; on en était venu en France, à cette époque, à faire de l'architecture *en petit*, lorsqu'on voulait une armoire, un cabinet, un dressoir, et nous avions pris ce faux goût à nos voisins d'outre-monts. »

Si je comprends bien la pensée de l'auteur, il reproche à la Renaissance française d'avoir, à l'imitation de la Renaissance italienne, copié l'architecture quand elle faisait des œuvres d'art destinées aux usages de la vie ou aux besoins du culte. On choisissait dans la décoration des édifices, les ornements et les motifs qui se pouvaient répéter dans de petites dimensions. Mais n'est-ce pas ce qui arrive à toutes les époques, quel que soit leur style? L'ornementation des Chinois, des Egyptiens, des Asiati-

ques, des Grecs, des Romains, des Byzantins, des Arabes, de tous les peuples, en un mot, ne procède-t-elle pas d'une manière identique! Bien plus, l'art du moyen âge, au nom duquel la Renaissance est condamnée, n'a point fait autre chose, et je ne cache pas que le style du moyen âge me plaît surtout dans les meubles et la décoration; c'est là que sa naïveté raffinée et son goût d'ornementations compliquées réussissent à me charmer. Au moyen âge on faisait tout aussi bien de l'architecture *en petit*, car l'esprit humain ne peut se dérober à la tyrannie de l'imitation, et l'industrie d'un siècle copie servilement l'art du même siècle. Je n'en veux pour témoin que M. Viollet-le-Duc lui-même, et je renvoie à ses propres dessins et à ses propres descriptions.

Voyez à la page 5 une armoire d'obazine où les deux côtés sont décorés d'un double rang d'arcatures portées par de fines colonnettes annelées. C'est de l'*architecture en petit*. L'armoire de Noyon (pages 9 et 10) est surmontée de frontons aigus semblables à ceux des églises et de créneaux semblables à ceux d'une tour; c'est encore de l'architecture en petit. Le bahut de la collection de M. Gérente représente les douze pairs placés dans une jolie arcature qui rappelle singulièrement les fenêtres à ogives et à trèfles des édifices. La chaise de Tonnerre qui est au musée de Cluny ne rappelle pas moins les colonnes et les arceaux d'une église. Toujours de l'architecture en petit. Et les fauteuils dont le dais imite le sommet d'une tour gothique? Et les lutrins dont le pied est soutenu par des contre-forts avec tous leurs détails? Et les reliquaires portés par des faisceaux de colonnes et surmontés de tours avec pignons? Et les tabernacles qui représentent un monument entier? N'est-ce pas de l'architecture en petit? L'exemple le plus décisif (j'en pourrais citer bien d'autres), c'est la châsse de Saint-Germain, dessinée à la page 43, qui n'avait que trois pieds de longueur et représentait une cathédrale au grand complet. Ainsi le reproche qui est adressé à la Renaissance retomberait avec bien plus de force sur le moyen âge; ce serait méconnaître une des lois de l'imitation, à toutes les époques. C'est cette loi qui constitue l'importance de l'architecture et sa responsabilité; car elle marche à la tête des autres branches

de l'art, elle doit les régler, elle peut hâter ou retenir leur progrès ou leur décadence.

Je ne saurais admettre non plus un axiôme semblable à celui qui est posé par M. Viollet-le-Duc : « Le gros luxe de l'époque de Louis XIV ne s'accorde jamais avec le *confort* moderne... Le mobilier d'un grand seigneur sous Louis XIII aurait paru barbare et grossier à un grand vassal de Charles VII. Il faisait meilleur *peut-être* de vivre sous le règne de Louis XIV que sous celui de Charles V, mais *certainement* Charles V, les nobles et les bourgeois de son temps étaient logés et meublés d'une façon plus confortable que ne l'étaient les seigneurs et les roturiers sous le règne du grand roi. » Les deux adverbes *peut-être* et *certainement* me semblent bien hasardés. Je ne voudrais pas que cette phrase fût lue à un cercle composé de Richelieu, de Bassompierre, des précieuses de l'hôtel de Rambouillet, de Mazarin, de Louis XIV, du surintendant Fouquet, du duc de Lauzun et des seigneurs les plus magnifiques du XVII^e siècle : je craindrais que l'éloge du confortable et du luxe au temps de Charles V et de Charles VII n'excitât un rire semblable au rire des dieux d'Homère. Ainsi le château de Richelieu, le palais de Mazarin, le château de Vaux, le palais de Versailles, n'étaient que des misères auprès des castels de Charles V, et l'on s'y morfondait au milieu de meubles tristes et mal commodes ! Jusqu'ici l'histoire reprochait au grand roi ses plaisirs et son luxe : dorénavant il faudra le plaindre d'avoir été si mal logé et meublé ! Si M. Viollet-le-Duc n'avait pas été entraîné par l'esprit de système, qui gâte les meilleures causes, il n'aurait pas apprécié les faits d'une manière aussi imprévue. Il aurait songé qu'il ne faut pas à tout propos et en toutes choses mettre le moyen âge au-dessus des autres manifestations du génie humain. Il aurait pensé qu'il nous offrait l'occasion belle, surtout armés que nous sommes de l'excellent livre qu'il publie, pour porter la guerre à notre tour sur son territoire, et pour lui montrer que nous n'avons pas aussi tort qu'il le croit de dire « que les meubles du moyen âge étaient incommodes, rares, peu variés, lourds, qu'ils sont en désaccord avec nos habitudes. »

Je ne veux point chercher d'autres preuves que celles que me

fournit le *Dictionnaire du Mobilier*, quoique la plupart des meubles qui y sont dessinés soient des armoires d'églises, des autels, des coffrets, des châsses, des coffrets à reliques et des reliquaires, des herses, des horloges, des images, des lampes, des lutrins, des rétables, des tabernacles, meubles destinés au culte et non aux hommes. C'est même une critique que je formulerais, s'il n'était juste de tenir compte de la rareté des modèles qui ont survécu et de la pauvreté des sources auxquelles l'auteur était contraint de puiser. Mais il est juste aussi de faire remarquer que la plupart des objets que donne M. Viollet-le-Duc sont des objets sacrés ou des œuvres d'art qui n'ont été conservés qu'à cause de leur beauté. Il y a donc peu de latitude pour chercher jusqu'à quel point les meubles du moyen âge sont confortables et propres à engendrer la mollesse. J'accepte cependant des conditions aussi inégales, et je ne souhaite de voir M. Viollet-le-Duc réfuté que par lui-même.

Assurément l'on ne me donnera pas comme entouré d'un confortable bien digne d'envie, le personnage que je vois, assis sur un siége des plus durs, et se contournant pour écrire sur un bahut massif sous lequel ses pieds ne peuvent passer. Je n'envie pas davantage le personnage tonsuré qui écrit sur un scriptional, joli, j'en conviens avec M. Viollet-le-Duc, mais qui offre si peu d'appui au coude, qu'il faut se servir de la plume comme les peintres se servent du pinceau. Si l'on veut, du reste, apprécier sainement la douceur des siéges du moyen âge, même quand ils sont recouverts d'une grande pièce d'étoffe jetée sur le dossier, on n'a qu'à ouvrir le feuillet 54. On y verra une jeune femme qui lit, et qui, pour s'appuyer le dos, se roidit de telle sorte qu'on cherche involontairement où est le bourreau qui lui donne la torture. Serait-ce par hasard les chars que nous devons admirer comme des modèles de confortable ? Pour mon compte, je frémis en voyant les chariots non suspendus dans lesquels se promènent les belles dames de la page 58, le triomphateur de la page 59, et je me demande ce qui va arriver si les chevaux prennent le trot. Le rustre qui revient dans son tombereau vide, et qui lance son cheval à grand fracas, n'est pas autrement secoué aujourd'hui. « Car ces véhicules, dit M. Viollet-le-Duc, ne pa-

raissent pas avoir posé ( moi je dis hardiment ne posaient pas ) autrement que sur deux essieux. Il ne paraît pas que ces voitures fussent suspendues (lisez ces voitures n'étaient pas suspendues ) avant *le milieu du* XVI^e^ *siècle*. On voit que l'auteur, si affirmatif quand il condamne le siècle de Louis XIII et de Louis XIV, aime l'hésitation quand il faut atténuer l'éloge du moyen âge. J'ai de la peine, quelque confortable que ce puisse être, à me figurer le grand roi assis les jambes en l'air, et d'une façon aussi peu imposante que le sont les souverains dessinés à la page 109 et à la page 111. Je plains sincèrement Madame de Montespan et Madame de Maintenon si, voulant travailler et écrire, elles n'ont pas d'appareils moins inhumains et moins compliqués que ceux qui servent à la femme de la page 165. Les lits sont d'une belle dimension, et les deux époux qui dorment à la page 183 sont aussi au large que dans les lits du XVII^e^ siècle. Mais sont-ils bien mollement couchés, ces malheureux dont les matelas sont rembourrés de *paille* et de *cosses de pois* ? L'auteur a la sincérité de nous en avertir, en ajoutant qu'au moyen âge il n'est fait mention ni de laine, ni de crin pour les matelas. Enfin, quoique j'aie gardé un assez médiocre souvenir des tables du collége et des bancs du réfectoire, j'avoue que je les préfère infiniment aux tables de *forme barlongue* et aux *bancs à marchepied*, qui me sont décrits page 262, et que je ferais un cruel festin s'il me fallait imiter les convives dessinés à cette même page. « Le roman du châtelain de Coucy, qui fut écrit vers le commencement du XIII^e^ siècle, parle de tables à manger autour desquelles les convives s'asseyaient, ayant une seule assiette pour deux personnes. »

Je ne veux point pousser une comparaison qui m'entraînerait loin, surtout si j'allais chercher des exemples en dehors du livre de M. Viollet-le-Duc, qui n'a choisi que les plus beaux meubles (c'était bien permis), et nous donne rarement ceux qui servaient, non pas aux rois, aux ducs ou aux archevêques, mais aux bourgeois et même aux chevaliers, je ne parle pas des *vilains*, dont la misère était profonde. Au lieu de prêter au moyen âge ce qu'il n'a pas, ne vaut-il pas mieux faire ressortir le beau caractère de ce qu'il a ? Que nous fait le *confort* au temps de Charles V ou de Charles VII, quand la France ne doit quitter

les armes qu'après s'être reconquise elle-même sur les Anglais? Montrez-nous au contraire ces générations rudes et vaillantes, qui dédaignent la mollesse, dorment sur la pierre, s'asseoient sur le bois, et qui seraient fort embarrassées devant des meubles délicats et capitonnés comme les nôtres, vu qu'elles les déchireraient avec leurs armures. La vraie poésie du moyen âge, c'est le mépris de ce confortable que vous avez bien tort de lui prêter, qui convient à peine aux courtisans de Marly, et qui n'est inventé que par le XIXe siècle, avec ses bourgeois enrichis, sa jeunesse dégénérée et ses femmes nerveuses.

Du reste, quand M. Viollet-le-Duc quitte la théorie pour revenir aux réflexions pratiques, il dit des choses utiles et vraies; comme il sent en homme d'esprit et en artiste, il oublie l'esprit de système. C'est alors que tous les lecteurs sans partialité applaudissent à ses conclusions. Par exemple, je me range tout-à-fait de son côté, lorsqu'il censure avec autorité l'imitation trop commerciale des meubles gothiques et leur emploi indiscret. Je cite ses propres paroles.

« Or, depuis qu'il s'est fait une réaction chez nous en faveur des arts du moyen âge, nous voyons nos églises se remplir de meubles soi-disant gothiques, ridicules par la forme, insuffisants par la matière et l'exécution, et qui n'ont d'autre avantage que de périr promptement. Le zèle respectable mais peu éclairé des ecclésiastiques, la modicité des ressources dont ils disposent, les ont mis à la disposition de cette classe de fabricants qui avilissent leur profession en produisant à bas prix des objets qui, par leur nature et leur destination, exigent sinon du luxe, au moins du soin, un travail consciencieux, du savoir et le respect pour tout ce qui tient au culte. C'est là une chose funeste, et à laquelle les esprits éclairés dans le clergé apporteront certainement un remède, car, pour quelques dignes dévotes émerveillées devant ces productions barbares, il est beaucoup de gens qui s'attristent en voyant nos églises se garnir de meubles d'un goût déplorable, prêtant à rire, mal faits, inconvenants même, et qui, sous la dorure et les oripeaux, cachent les matières les plus fragiles ou les plus grossières, un art sans forme, une exécution misérable. »

Il est évident que M. Viollet-le-Duc, parce qu'il condamne l'i-

mitation grossière des meubles gothiques, n'en prescrit pas pour cela la reproduction soignée et consciencieuse. Bien au contraire et là je serai de son avis. Je trouve les principes de la décoration gothique surtout heureusement appliqués dans l'*architecture en petit*, c'est-à-dire dans les meubles, meubles de châteaux et d'églises gothiques bien entendu. Mais cette décoration exige de belles matières, un soin rare d'exécution, un temps considérable, une dépense telle que le commerce ne peut y atteindre. C'est ce qui fait que malgré la réaction qui s'est opérée depuis trente ans en faveur du moyen âge, les meubles de cette époque sont à peine entrés dans nos intérieurs. En outre ils se prêtent difficilement, je l'ai fait voir tout à l'heure, aux besoins de la vie privée. A part quelques amateurs riches ou passionnés, on n'a guère été au-delà des salles à manger en chêne sculpté, des oratoires et des pendules gothiques. Mais que M. Viollet-le-Duc ne se méprenne point sur mes intentions. Je reconnais autant de droit aux meubles du moyen âge à se faire copier, qu'aux meubles de Louis XIII, de Louis XVI, de l'Empire, et surtout qu'aux meubles grecs ou romains. C'est une affaire de préférence individuelle, de mode passagère : car au fond l'art condamnera également toutes les imitations. Il faut être de son temps. Je crois également regrettable de faire copier son mobilier à Pompeï ou au musée de Cluny. Pourquoi nos arts industriels ne cherchent-ils pas l'indépendance et l'originalité ? N'est-il pas pitoyable d'entendre sans cesse les fabricants parler du XVI^e^, du XVII^e^, du XVIII^e^ siècle, et de voir que personne ne se soucie de ce que devient, pendant ces efforts stériles, le style du XIX^e^ siècle ? En cela l'industrie suit malheureusement l'art proprement dit. L'érudition tue l'invention : à force d'imiter, nous devenons incapables d'originalité.

Je ne sais si je me suis trompé, mais j'ai cru sentir, en lisant avec attention l'ouvrage de M. Viollet-le-Duc, qu'il était plus modéré (à part quelques attaques que j'ai indiquées), que ses tendances étaient moins exclusives, en un mot, qu'il réclamait pour le mobilier du moyen âge l'attention et la place avec moins d'ardeur qu'il ne le faisait pour l'architecture.

Je copie quelques lignes de la page 423 :

« Nous ne prétendons pas qu'il faille, au milieu du XIXe siècle, s'entourer de meubles copiés sur ceux qui nous sont laissés par le moyen âge. S'il paraît ridicule aujourd'hui de voir une femme en robe bouffante assise sur un fauteuil imité d'un siége grec, il ne l'est pas moins de placer dans un salon une chaise de quelque seigneur du XVe siècle. Ce que nous voudrions trouver dans nos habitations, c'est une harmonie parfaite entre l'architecture, le mobilier, les vêtements et les usages. Vouloir imiter les habitudes de luxe, les idées et jusqu'aux préjugés d'une époque séparée de nous par l'abîme de 1792, est au moins un travers. Nous possédons, à un haut degré, le sentiment des devoirs publics, comparativement aux siècles précédents; nous avons la conscience de notre droit et de la justice; nous sommes enfin en état de distinguer le vrai du faux : pourquoi donc étouffer ces sentiments dans la vie privée, prétendre être autres que nous sommes, et *nous cramponner à ces vieilleries auxquelles personne, au fond, ne croit plus !* »

Voilà, en effet, la vérité, voilà la sagesse, et il n'est personne qui ne se rallie à M. Viollet-le-Duc quand il s'exprime ainsi. Nous sommes peut-être un peu loin de la préface du *Dictionnaire de l'Architecture :* mais c'est le propre d'un esprit élevé et qui se perfectionne sans cesse, d'approcher de plus en plus de la modération et du vrai. Mais, dira-t-on, quel est alors le but du *Dictionnaire du Mobilier?* Si ce n'est point un manifeste qui impose à l'industrie ses modèles, que sera-ce? La réponse est aisée, et M. Viollet-le-Duc la fera bien mieux que moi, qui applaudis de toutes mes forces à ses conclusions. Je laisse de côté l'archéologie satisfaite, la science constatant ses richesses, tous les mérites qui sont du domaine de l'érudition. Le but pratique (et c'est là ce qui touchera les artistes qui me lisent) quel est-il? Je copie :

« La vérité est un besoin de notre temps; nous n'admettons guère les à peu près : le public en sait trop pour ne pas lui donner beaucoup; il veut qu'on lui montre le passé tel qu'il était. Blâmons-le » (pas trop), « disons-lui que l'art n'est pas là » (c'est vrai); « mais tant que son goût n'aura pas pris un autre cours, nos protestations seront inutiles... Or, le devoir des ar-

tistes, à notre sens, dans ce cas, c'est d'aller au-devant du public : pourquoi l'art ne trouverait-il pas sa place à côté de la vérité? Les anachronismes, ou l'ignorance des mœurs appartenant aux personnages que l'on fait parler ou que l'on représente, ne sont pas absolument nécessaires dans une œuvre d'art; celle-ci peut subsister malgré l'étude de ces mœurs, elle peut aussi s'en servir; quelques-uns de nos auteurs modernes nous l'ont prouvé. Pourquoi donc les peintres ou le théâtre resteraient-ils en arrière! Il nous semble que pour une époque comme la nôtre, où tout tend à se niveler, où les grands caractères disparaissent, il y aurait, au contraire, pour les artistes, un avantage réel à se retremper dans l'étude scrupuleuse du passé... Pour conclure, nous ne prétendons pas que la connaissance exacte des choses et des habitudes du moyen âge donne du talent aux artistes de notre temps qui n'ont pu en acquérir; mais nous sommes convaincus qu'elle doit aider à l'homme habile et familier avec les ressources de son art. »

BEULÉ.

# CHOIX

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE [1]

---

## ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

### 20. CANTON DE MONTFAUCON.

1119, 23 septembre. — Bulle du pape Calixte II, concernant la consécration de l'église de Saint-Macaire, et les privilèges et indulgences accordés à ceux qui y assisteront (2).

Calixte (3) évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable frère R. (4) évêque d'Angers, salut et bénédiction apostolique.

En venant vers nous, notre fils Etienne, abbé de Saint-Flo-

(1) Voir *Revue de l'Anjou* (IIIe série), tome II, pages 343 et 377.

(2) Archives de Maine et Loire, Livre d'Argent de Saint-Florent, près Saumur, fol. 13, et Livre Rouge, fol. 6.

(3) Calixte II, sacré à Vienne en Dauphiné, le 9 février 1119, passa le reste de l'année en France, et visita notamment les provinces riveraines de la Loire. Pendant son séjour à Angers, il consacra le grand autel de l'abbaye du Ronceray.

(4) Rainaud III, de Martigné-Briant.

rent, nous a demandé de vouloir te charger de la consécration de l'église de Saint-Macaire de *Spe Vano* (1); et condescendant à sa demande, nous te donnons l'autorisation de la consacrer. En conséquence, nous défendons à qui que ce soit d'oser témérairement attenter à la sécurité des personnes que leur piété attirera à la solennité de cette consécration, soit à leur venue soit à leur retour; et nous confirmons les indulgences que, suivant l'usage de l'église, et au nom du Seigneur, tu leur accorderas pour la rémission de leurs péchés.

Donné à Tours, le 9 des calendes d'octobre.

### 21. CANTON DE MONTREVAULT.

1098, environ. — Charte-notice, contenant que deux Croisés, pour se faire relever de leur vœu d'aller à Jérusalem, ont donné à l'abbaye de Marmoutier près Tours, et au prieuré de Saint-Quentin en Mauge, leurs personnes et la plus grande partie de leurs biens (2).

Il est à savoir que Mathieu de Saint-Quentin (3) et son frère Jean, fils de Poëlin, ayant pris la croix pour aller à Jérusalem, allèrent jusqu'à Saint-Martin de Marmoutier, où, renonçant à continuer leur voyage, ils donnèrent à saint Martin et à saint Quentin leurs personnes et ce qu'ils avaient avec eux. Ils donnèrent aussi deux pièces de terre situées à Saint-Quentin, lesquelles sont bien connues de tous, avec toutes les dîmes de leurs

(1) Dans la Grande Chronique de Saint-Florent, ce lieu est nommé *Espetvain* et *Espetven*. Saint Macaire, dont il a conservé le nom, y avait fondé un monastère, et un autre à Roussay, nommé alors *Gortiacum*. Vers la fin du VIIIe siècle ils devinrent la propriété d'un grand personnage, appelé Polierne, lequel les donna à Saint-Florent et à son monastère du Mont-Glonne. L'église de *Espetven*, construite en pierre, fut détruite par les Normands. Rebâtie, en bois, sur de plus grandes dimensions, elle fut remplacée par l'édifice dont la consécration fut faite en 1119. — V. Livre Rouge de Saint-Florent, fol. 54.

(2) Original en parchemin, Archives de Maine et Loire, Prieuré de Saint-Quentin en Mauge, n° 27.

(3) Dans la Charte n° 10 on lit : *Sanctus Quintinus, Andegavensis territorii, Medalgiæ pagi, proximus castro quod vocatur Mons Rebellis*. Il est aussi difficile d'approuver la traduction de *Mons Rebellis* par Montrevault, que celle de *Castrum Celsum* par *Champtoceaux*.

domaines, nominativement celle de la Gastinière; en sorte que les moines de Marmoutier possèdent tous les objets ainsi donnés à titre d'aumône perpétuelle. Ont été témoins : Oger de Saint-Quentin, Renard Gaste, prêtre, Guerin Gaste, Orsel, prêtre, Moireu Marie, Girard Gaste, et plusieurs autres.

## 22. CANTON DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL.

1765, 11 janvier. — Lettre de madame de Bonchamps à son cousin M. de la Gaillarderie, contenant des souhaits de nouvel an et témoignages d'affection pour lui et sa famille; plus des détails sur les Etats de Bretagne et la démonstration un peu vive de madame de Rohan contre la face de M. d'Aiguillon (1).

*A monsieur de la Gaillarderie* (2), *à Lousigny, près Chantonnay, par Nantes.*

A la Baronnière (3), ce 11 janvier 65.

Je n'eusse pas laissé passer le premier de l'an, Monsieur et cher cousin (4), sans vous marquer les vœux que nous fesons tous pour vous, ma chère tante et ma cousine, si je n'avois été retenue sur une paresseuse (5) toute la semaine de Noël et après: J'avois tombé et m'étois derangé les nerfs du genou, de façon que je ne pouvois du tout marcher. Il n'y paroit plus. Recevez donc, quoiqu'un peu tard, les souhaits que nous fesons pour vous, ma cousine et vos enfans, et les faites agréer à ma tante. Je vous demande, s'il vous plaît, à tous la continuation de vos

(1) Lettre olographe, scellée en cire rouge d'un cachet à armoiries. Elle est conservée dans les papiers de la famille M.

(2) Pierre Marchegay, sieur de la Gaillarderie.

(3) Commune de la Chapelle Saint-Florent. Marguerite-Elisabeth de Farcy, fille de Charles-René de F. seigneur du Roseray, de Charlotte de la Douespe, était femme de Anne-Artus de Bonchamps. Le célèbre général de Bonchamps était leur petit-fils.

(4) Ils descendaient l'un et l'autre de Samuel Majou, sieur de Lousigny. — Voir dans nos *Notices et documents historiques*, p. 173, le testament de Samuel Majou et de sa femme Marguerite Desmé.

(5) Chaise-longue.

amitiés, et ne doutez jamais des nôtres ni de nos respects et compliments. Nous vous rendons mille grâces de tous les bons souhaits que vous voulez bien faire pour moi et ma famille. Nous avons été bien touchés des souffrances qu'a eues ma tante; j'espère que ces évacuations d'humeurs la purgeront et lui donneront une bonne santé. Je le désire de tout mon cœur pour vous et tous nos cousins et cousines, particulièrement madame Grelier, à qui je fais mille compliments et amitiés et souhaits heureux. Je vous veux bien du mal de ne pas m'en dire un mot (1). Le pauvre cousin des Noues est dans une triste situation; j'y prends bien part.

Je ne sais aucune nouvelle que le tapage qui règne à Nantes, aux Etats, qui ne peuvent finir. Nos Bretons, peu flexibles, ne veulent pas accorder les 2 sols pour livre sur les octrois que le Roi veut bien leur laisser pour 900,000 livres, par abonnement. Ils prétendent que cela a été compris dans le Don Gratuit qu'ils ont donné. On parle d'un exil général du Parlement de Bretagne, dont je ne sais pas trop la cause. Ils ont trois des leurs députés en cour, à qui on ne donne ni audience ni congé.

Madame de Rohan a eu une altercation avec monsieur d'Aiguillon. Dans la vivacité, elle fit la démonstration de lui donner sur la face, non de la sienne, mais de sa main. Cela a fait tenir beaucoup de propos, les uns drôles et les autres ridicules.

Les bleds ici ne tirent pas, et peu les vins.

Père, mère, enfants et petits-enfans sont tous en bonne santé, ces derniers au nombre de trois.

J'ai l'honneur d'être avec une considération aussi parfaite que durable, Monsieur et cher cousin,

Votre très humble et très obéissante servante

FARCY DE BONCHAMPS.

(1) M. de la Gaillarderie, ainsi que sa famille, était protestant. Il avait été vivement froissé de voir une de ses sœurs embrasser le catholicisme lorsqu'elle épousa M. Grelier de Concise.

## ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

### 23. CANTON DE DOUÉ.

1229. — Charte d'Eustachie, dame de Doué, et d'André, son fils aîné, concernant la construction, la dotation et l'administration de l'aumônerie fondée par eux en faveur des pauvres de leur dite ville (1).

A tous les fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront et entendront, Eustachie, dame de Doué, et André, son fils aîné et héritier, salut en celui qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

De peur que les affaires que nous traitons maintenant soient oubliées par la succession des années, il est nécessaire de les écrire, afin que leur durée soit éternelle. Sachent donc tous, présents et à venir qui verront ces présentes lettres, que, pour l'amour de Dieu comme pour le salut de nos âmes et de celles de nos prédécesseurs, nous avons bâti, de notre bien propre, en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse vierge Marie et de saint Nicolas, confesseur, une aumônerie à l'usage des pauvres habitant la ville de Doué.

Pour l'entretien des pauvres étant dans ladite aumônerie, nous avons donné 12 livres de la monnaie courante du pays d'Anjou, à prendre chaque année, librement, paisiblement et sans aucune opposition, sur les péages, ventes et minages de notre ville de Doué. Cette somme sera payée aux termes suivants : 4 livres au jour de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie, 4 livres au jour et fête de la Purification de la Vierge, et les quatre autres livres au jour et fête des saints apôtres Jacques et Philippe, et de saint Florent, confesseur. En outre nous avons donné à ladite aumônerie, pour l'usage des pauvres qui y demeurent, tout ce que nous avons sur le langueyage des porcs vendus en la ville de Doué.

(1) Ce document était écrit en latin. Nous n'avons pu retrouver le texte original ; et pour en faire connaître les dispositions, nous nous sommes servi de deux traductions, conservées l'une à Doué, et l'autre à Paris (Bibliothèque impériale, collection de Dom Housseau, n° 2676).

Or, tous les revenus donnés présentement, et ceux qui seront donnés à l'avenir par nous ou par d'autres, seront mis entre les mains du procureur de ladite aumônerie, lequel procureur doit être élu par le seigneur de Doué, assisté, s'il est présent, de quatre chevaliers et six loyaux bourgeois dudit lieu, du consentement et avec la volonté du chapitre de Saint-Denis de Doué et du chapelain de l'église paroissiale.

Mais si après la mort ou la juste destitution du procureur, l'élection de son successeur était retardée par la négligence ou l'absence du seigneur, on doit attendre celui-ci pendant quarante jours; et ce délai écoulé, le chapitre de Doué et le chapelain de l'église paroissiale, assistés de quatre chevaliers de la châtellenie et de six loyaux bourgeois de la ville qu'ils auront convoqués, pourront, pour cette fois, choisir et établir un procureur en ladite aumônerie.

Ce procureur, aussitôt son élection, prêtera, à l'entrée de l'aumônerie, le serment corporel de bien remplir ses fonctions. Il doit d'abord conserver fidèlement et avec bonne foi les biens de l'aumônerie pour l'usage des pauvres. Il est en outre tenu à rendre compte de sa gestion tous les ans et tous les mois à quatre bourgeois loyaux et jurés, élus tous les ans à cette intention par les susdits seigneur, chapitre et chapelain. Nous avons octroyé que les quatre bourgeois ainsi élus pour voir et entendre les comptes des biens et affaires de l'aumônerie, seront, pendant la durée de leur mandat, exempts de toute chevauchée et de tout service militaire auxquels le seigneur de Doué a le droit de les contraindre. En outre les quatre bourgeois susdits, pendant l'année de leur élection, ne pourront être poursuivis pour quelque délit que ce soit par devant les baillis de Doué, mais seulement par devant le seigneur ou la personne qui le remplacera.

Les quatre bourgeois susdits et le procureur de l'aumônerie seront tenus tous les ans, le lendemain de l'octave de la saint Denis, de rendre compte de tous les biens et affaires de ladite aumônerie au seigneur de Doué ou à son mandataire, au chapitre et au chapelain susdits, et à quatre autres bourgeois de Doué, élus et convoqués par eux tous; auquel jour les présentes lettres devront être représentées et lues depuis le commence-

ment jusqu'à la fin, avant de procéder à aucune opération. Dans le cas où le procureur de l'aumônerie serait reconnu incapable de l'administrer, le seigneur de Doué, avec l'assentiment desdits chapitre et chapelain et des quatre bourgeois chargés de l'examen des comptes, peut le déposer et lui choisir un successeur.

De tout ce qui précède, il a été fait deux chartes, dont l'une restera au château de Doué, entre les mains de la dame dudit lieu, et dont l'autre sera remise au procureur de l'aumônerie. Et afin que ladite donation demeure ferme et stable à perpétuité, Juhel, par la grâce de Dieu, archevêque de Tours (1), qui a consacré l'autel de ladite aumônerie en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse vierge Marie et du bienheureux saint Nicolas, confesseur, a corroboré et confirmé les présentes lettres par l'apposition de son sceau; ce qu'ont fait pareillement Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Angers (2), et le chapitre de Doué.

Et moi Eustachie, dame de Doué, ainsi qu'André, mon fils aîné et héritier, qui avons fait et octroyé cette donation, nous avons aussi apposé nos sceaux aux présentes lettres, en témoignage de leur authenticité.

Fait à Doué, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1229.

## 24. CANTON DE GENNES.

1312, 23 octobre. — Charte de Charles III, comte d'Anjou, contenant cassation d'un jugement rendu par le bailli de cette province contre le prieur de Cunault, pour défaut de service militaire pendant la guerre de Flandre (3).

Challes filz de rey de France, conte de Valeys, d'Alenczon, de Chartres e d'Angeou, fesons savoir a touz que come ou temps passé nostre baillif d'Angeou ou terrouer e en la chastelenie de Saumur feist banir e crier a ban que touz ceaux qui nous de-

(1) Elu depuis peu de temps, au mois d'août 1229.

(2) Guillaume II, surnommé de Beaumont.

(3) Archives de l'Empire, Trésor des chartes, Anjou, n° 87. Vidimus délivré en la cour d'Angers, au mois d'août 1315. V. Archives d'Anjou, vol. 2, p. 204, 205.

voient serjanz d'armes les monstrassent (1) par davant luy, ou a son lieutenant, pour venir emprès nous et ovesques nous en la guerre de Flandres (2); e ce fet le prioul de Cunault (3), qui nous deveit e doit treize serjanz de pyé quant nous avons guerre contre noz ennemis, ne nous en eust nul envoyé ne aucun n'en venist de par luy ovesques nous en ladicte guerre, e pour ce nostre baillif le traist en cause par devant luy en nostre court de Saumur, disant qu'il en avoit esté en deffaute e le vouloit pour ce traiere a amende; ledit prioul disant que ce ne devoit pas estre fait par mout de reisons, en soy deffendant e sauvant a l'encontre, e espicialement entre les autres reisons pour ce que il n'avoit pas esté souffisamment requis des diz serjanz monstrier e envoier ovesques nous en ladicte guerre. E fust ore pousé (4) que il eust esté de ce souffisamment requis, laquelle chose il ne quenoisayt mie, si disoit-il que il n'estoit pas tenuz a envoyer les diz serjanz ovesques nous en la guerre de Flandres, quant ce n'estoit par la reson de nostre contée d'Anjou; et que il devoit estre requis espicialement a ce par nous ou par autre de nostre espicial commandement; e a ce monstrer e prouver il mist avant ses privileges, e espicialement unes lettres séeles dou séal de nostre predecessour Jouffroy (5), jadis conte d'Anjou. Pour quoy, les resons oyes e entendues e regardées lesdictes lettres, nous vousimes e voulons que ledit prioul soit sus ce lessiez ester sanz aucunes molestes, sauve que il e ses successeurs sunt e soient tenuz de nous monstrer, presenter e envoyer en nostre guerre contre noz ennemis, quant le cas avendra, treize serjanz de pyé, selonc la coustume du pays et du terreour d'Anjou, requis sus ce souffisamment par avant, selonc la tenour desdictes lettres e de ses privileges, les quex nous voulons que il demuergent en vertu.

En tesmoign de ce, nous avons feit mettre nostre séel a ces

(1) C'est-à-dire conduisissent à la montre, ou revue.
(2) Où le comte avait accompagné le roi de France.
(3) Dépendant de l'abbaye de Tournus, en Bourgogne.
(4) C'est-à-dire : fut-il bien établi.
(5) Geoffroy-Martel, en l'année 1050.

presentes lettres, données a Paris, l'an de grace mil troys cenz e douze, le lundi après la feste saint Luc, évangeliste.

### 25. CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

1613. — Lettre de Madame de Longueville à madame de la Trémoille pour lui exprimer son grand désir de la voir, et lui donner des nouvelles de la cour (1).

*A madame la duchesse de la Trimouille.*

Madame, au retour d'un petit voiage que j'estois alée faire chés moi, j'ai trouvé une de vos letres qui m'a apris de vos nouvelles, dont j'ai esté extremement aise. Et depuis monsieur et madame de Nevers (2), qui sont arivés issi, m'en ont aussi fort conté, et des faveurs et courtoysies que madame vostre seur (3) et vous leur avés faites : de sorte que si je n'ai l'honneur de vous voir, j'ai au moins cellui d'ouir souvant parler de vous, a quoi je me plais si fort que s'est mon plus grand contantement estant privée de vostre belle et agreable presence, que je trouve tant a dire que j'en hai Paris, qui pour cet heure est bien seul d'homes, car tout ce qu'il y a en la court de prinses et de gentisomes sont a Fonteinebleau, où jusques issi ils se sont fort morgués; mais asteure qu'ils sont acoutumés a ce voir, ils ce font un peu meilleure chere, mays touttes fois sans reconsiliation aucune; mais bien toujours une grande lieison et amitié entre ceux que vous avés laissés unis, dont je m'assure que vous vous rejouirais fort, et de ce que l'on tient que les affaires ce pouroit bien brouiller entre la Franse et l'Espagne pour la petite figle de Mantoue, que monsieur de Savoie (4) demende, a quoi le roy d'Espagne l'assiste ; et là desus fait piller et bruler tout le peis de Monferat; de sorte que la Reyne se resout d'i envoyer une armée que mon frere (5) doit conduyre. Voila, Madame,

(1) Original olographe, mais sans signature, scellé en cire rouge sur soie grenat. Il appartient au duc de la Trémoille.

(2) Charles II de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, et Catherine de Lorraine.

(3) Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, mère du grand Turenne.

(4) Son aïeul.

(5) Le duc de Nevers.

touttes les nouvelles que j'ai dignes d'estre mendées, sinon que je viens de voir madamoiselle d'Aumalle (1), qui se meurt, et sera grand miracle si elle en reschape; et vous assure, Madame, que vous estes bien heureuse d'estre hors d'isi, tant l'air y est mauvais. Je ne laisse pas touttes fois de vous y souetter une heure le jour, ou moy auprès de vous; car je vous honore et aime parfetement et suis, Madame, a la mort et a la vie, vostre servante très humble.

### 26. CANTON DE SAUMUR (NORD-EST).

1607, 6 juillet. — Lettre de du Plessis-Mornay à madame de la Trémoille, relative à l'éducation des fils de celle-ci, à la prospérité de l'Académie protestante de Saumur, à la nouvelle galerie du château, etc.; etc. (2).

*A madame de la Tremouille, duchesse de Touars* (3).

Madame, je fuz, ces jours passez, voir messieurs vos enfans (4), lesquels, graces a Dieu, je trouvai en bonne santé. Et vous dirai de plus que j'en receu beaucoup de contentement, les voiant en main de personnes qui en ont un grand soin, surtout de leur engraver la crainte de Dieu en l'ame, qui est bien la principale science que vous leur desirez. Je n'ai oublié aussy de dire à mons^r^ Cappel (5) ce qui me sembloit des estudes de monsieur de la Tremouille, mesmes pour lui faciliter la langue latine, de laquelle les principes lui sont difficiles a digerer. Pour monsieur Federic, il vous contera force histoires de la Bible, aus quelles, selon le sens, il donne un accent fort aggreable; et me fasche seulement que voz affaires vous en retardent le plaisir. Certes, Madame, mons^r^ du Bellay (6) y fait un grand devoir et merite que vous lui en sçachiez gré; auquel aussi je n'ay failli de bien

(1) Fille aînée de Charles de Lorraine, duc d'Aumale. Elle mourut vers le commencement de novembre.

(2) Orig. et olographe, appartenant au duc de la Trémoille.

(3) Voir plus haut, n° 9, canton de Thouarcé.

(4) Henri, duc de la Trémoille; Frédéric, comte de Laval; Charlotte, comtesse de Derby; nés de 1598 à 1602.

(5) Probablement celui qui devint un des plus célèbres professeurs de l'Académie de Saumur.

(6) M. du Plessis du Bellay, gentilhomme très dévoué à la maison de la Trémoille.

faire entendre le soin qu'avez de lui, et comme le fait de Monford (1) s'est passé. Je fus de là baiser les mains a monseigneur de Montpensier (2), auquel je reconnu une singuliere affection vers vous et tout ce qui vous touche. Ce ne fut sans s'enquerir de vostre accord (3). Si vous en avez du contentement en vostre esprit, je le tiens à beaucoup de gain. Au reste, Madame, on nous dit que vous allez droict en Bretagne. Je prie Dieu qu'il bénie vostre voiage. Si vous séjournez a Laval ou a Vitrai, et que j'en soie averti, il y a quelqu'un de mes amis qui m'a promis quelques mémoires qu'il dit importer à noz affaires (4). Pour moi, je reprens ici alene tout doucement, avec mes amis, et m'y repais de la veue d'une Académie qui s'en va fleurir, où j'ai convié Monsieur vostre filz pour venir voir nostre petit peuple et noz exercices, mais mons^r du Bellai n'a osé l'y amener sans vostre commandement. A vostre retour, si j'ay cest honneur que passiez icy, et je le prendrai à injure autrement, je vous ferai proumener en une galerie où vous n'aurez point de quoi trembler comme jadiz; et partout au reste, Madame, me tiendrai pour très honoré de vous rendre très humble service, comme celui qui est et veut demeurer a tousjours,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

DU PLESSIS.

De Saumur, ce 6^e juillet 1607.

### 27. CANTON DE SAUMUR, NORD-OUEST.

1246, janvier. — Charte du bailli d'Anjou, contenant la sentence arbitrale rendue sur le procès existant entre l'abbé et le couvent de Saint-Florent, d'une part, et les habitants des paroisses de Saint-Lambert des Levées, Saint-Martin de la Place et Ville-Bernier, d'autre part, au sujet du péage du pont de Saumur (5).

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Josse, bailli de notre seigneur le roi en Anjou et dans le Maine, salut.

(1) Place du Limousin, appartenant au duc de Bouillon.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, cousin de madame de la Trémoille. Il habitait le château de Champigny sur Veude.

(3) Au sujet de la succession de Guy XX^e, comte de Laval.

(4) Concernant les églises protestantes.

(5) Livre Rouge de Saint-Florent, fol. 74, v.

Un procès étant engagé par devant nous, au sujet du péage du pont de Saumur (1), entre la communauté (2) des habitants de Saint-Lambert, Saint-Martin de la Place et Ville-Bernier, paroissiens de la Levée, d'une part, et religieux hommes l'abbé et le couvent de Saint-Florent de Saumur, d'autre part; nous, considérant que la multitude desdits paroissiens ne pouvait commodément comparaître en notre présence toutes les fois qu'il en serait besoin, avec le consentement des parties, nous avons arrêté que nous enverrions dans les susdites paroisses notre lieutenant, savoir Thibaut Messier, par lequel la communauté des habitants de chacune desdites paroisses et localités serait convoquée, afin d'élire pour chaque paroisse deux, trois ou quatre personnes, spécialement et pleinement investies du pouvoir de faire tout ce qu'elles jugeront convenable au sujet dudit procès; tout ce qui sera arrêté par ces mandataires ou avec eux, soit par transaction soit par jugement, étant d'avance ratifié par ceux qui les auront choisis.

En conséquence de notre commission, et en présence dudit Thibaut, la communauté de la paroisse de Ville-Bernier a élu Geoffroy le Maçon, Jean-Maurice, Roger le Bigot et Mathieu Auberée; celles de Saint-Lambert et Saint-Martin : Michel le Duc, Nicolas Champeigne, Jean Mounier, Michel du Bois, Geoffroy Isembert et Geoffroy le Poitevin; lesquels ayant été constitués mandataires, le même Thibaut, notre lieutenant, a proclamé que cette constitution serait inviolablement reconnue par tous et ne pourrait désormais être révoquée. En outre ledit abbé et lesdits mandataires ayant comparu par devant nous, en la cour de notre seigneur le roi, il a été arrêté que tous les actes dans lesquels ils interviendront seront fermes et stables.

Enfin les parties voulant, par amour pour la paix, terminer ce débat par une transaction, ont choisi pour arbitre Geoffroy Roussel, de Benays; et elles ont juré d'observer inviolablement tout ce que, après s'être préalablement enquis de la vérité, il dirait ou ordonnerait à l'égard du susdit procès. Un jugement

(1) V. Archives d'Anjou, vol. 2, p. 155.

(2) *Universitas de S. Lamberto, et B. Martini de Platea et de Villa Bernerii, parrochianorum de Levata.*

proclamé en pleine assise, en la cour du roi et en notre présence, a confirmé cet arbitrage; et Geoffroy Roussel, après s'être soigneusement enquis de la vérité, a prononcé l'arrêt suivant.

« Tous les hommes desdites paroisses ne paieront aucun droit de péage tant pour le bled, le vin, le porc, le bœuf, la vache, le mouton et la chèvre achetés pour les nourrir dans leurs maisons de la Levée, que pour le bled à ensemencer leurs terres, pour le bœuf et l'âne de leurs charrues, pour les chevaux et juments de leurs chars ; à la charge par eux de jurer entre les mains du receveur du péage que ces objets ont bien été acquis pour les susdites destinations. Si par la suite ils les vendent, ils paieront le péage audit receveur. Toutes autres choses seront comme par le passé soumises au péage (1). Cependant si les bœuf, âne et jument acquis par lesdits paroissiens étoient reconnus insuffisants pour labourer leurs terres ou conduire leurs chars, il leur seroit loisible de vendre lesdits bestiaux et d'employer le prix de cette vente à en acheter d'autres sans payer aucun péage, mais en affirmant le fait par serment entre les mains du receveur. Le péage sera dû si le prix de vente est employé à des bestiaux d'une autre espèce, même pour les usages sus relatés. » Par le consentement mutuel desdites parties, il a été jugé par devant nous, en la cour de notre seigneur le roi et en pleine assise, que toutes et chacunes les choses qui précèdent seront désormais observées inviolablement et ne pourront être révoquées à l'avenir. Afin de ratifier ces dispositions, nous avons, à la requête desdites parties, apposé notre sceau aux présentes lettres.

Fait l'an du Seigneur 1245, au mois de janvier.

### 28. CANTON DE SAUMUR, SUD.

1350, environ. — Lettre de la prieure et du couvent de Fontevraud à Edouard III, roi d'Angleterre, contenant les instances les plus pressantes et les plus flatteuses pour qu'il remplisse sa promesse de leur donner sa fille Marie (2).

A très excellent e victorious prince lor très chier seignor e

(1) V. Archives d'Anjou, *ibid.*

(2) Archives de la Tour de Londres. Lettres originales.

bon pere en Dieu nostre seignor Eudduart, par la grace devine très noble roi d'Engleterre, ses devotes filles e ses norries seur Gyle, ymble prioresse, e tot le covent de Fontevraut, en li recommandant, saluz e oroisons especiaus en Deu, e après longue vie e victoriouse de cest reigne temporel la gloire dou reigne perpetuel.

Nostre chier seignor e pere e patron, de la très grant joie e de la grant recreacion que vos avez deigné metre en nouz cours par voz douces e aimables letres en nos certefiant, par vostre grant humilité, de vostre estat, lequel nos desirons toz jors estre beneuré sur toz autres, vos rendons jointes mains graces e merciz si plenteuroses come nos poons plus e savons; e de vostre bone prosperité loon nos Dieu, nostre seignor, e mercion si devotement come nos plus poon. Por la continuance de la pitié e de la très grant franchise que vos avés toz jors fait e montrei jusques ci a nos voz devotes filles, prenon nous enquores hardiece de vos escrire, e souppploion ou devotes prieres a vostre excellence que vos, par Dieu, deignez avoer en memoire la douce e la beneurée promesse que vos avez, lonc tens a jà, fait a vostre eglise de Fontevraut de nostre chiere dame demoiselle Marie (1), vostre fille; laquele promesse nos avon e tenon por ferme e por estable e desiron sur toz autres desiriers terrien estre aconplie; e a droit, quar ce sera ou la volenté dou parement, lumiere e ornement de vostre eglise de Fontevraut e de tot vostre convent de celi leu.

Nostre chier seignor e pere, les letres que vos nos avez envoiées contiennent en une partie de eles une misture de pleur e de joie : de pleur en ce que vos nos mandez que ou n'est pas en vos de vostre chiere fille nos bailler, més en nostre mere e la vostre, nostre dame la Roine; de joie en ce que vos nous mandez que ele sera nostre où que ele soit. E saiche vostre grant excellence que si ladite vostre promesse n'est complie a nostre desirer, que nous somes en grant poors e en grant doutance que noz devocions en refredissent envers vos e que nos en conplei-

(1) Quatrième fille d'Edouard III et de Philippe de Hainaut, mariée à Jean IV, de Montfort, duc de Bretagne, morte sans enfants, en 1363.

gnons au douz Jesu Crist nostre createur. Très douz seignor e pere, oiez nos par vostre misericorde de nostre pere, si que nous en soion a tot tens més plus effortement e plus estretement tenues et obligées, par devotes oroisons e continuées, plus e plus envers vos.

Vive e reigne le poeir nostre seignor le roi au douz Jesu Crist nostre seignor.

### 29. CANTON DE VIHIERS.

1281, mars. — Charte de Guillaume du Fresne, chevalier, déclarant que la charretée de bûches, à prendre chaque semaine dans le bois de la Croix par les religieuses de Fontevraud, doit être attelée de six bœufs et non de quatre. Il la leur avait vendue avec le bailliage de la Plaine, à lui donné, en récompense de ses bons services, par Barthélemy, seigneur de la Haye et de Passavant (1).

A touz ceos qui orront e verront cetes presentes letres, Guillaume dou Frayne, chevalier, saluz pardurable en Nostre Seignor. Come noble home Berthelemer, seignor de la Haye e de Passavant, chevalier, m'eust doné e otreié (2), por mon servise fait a lui en maintes menieres profitablement, selont mon poer e par le travail de mon corps que je avoiee soutenu a procurer ses bessoignes, premerement a ma vie, e apres a perpetuauté a moi e a mes hers e a mes successors, reconoissant e entendant moi estre proufitable e diligenz a procurer son proufit en faisant ses bessoignes e en delaissant les meis, toute la baillie de la Plene, en la paroisse de la Plene et de Chanteleu, ou totes les apartenances de cele baillie; e come ge aie vendu a religieuses dames l'abbaesse e au couvent de Font Evraut ladite baillie (3),

(1) Original, jadis scellé en cire verte. Il provient du cabinet Grille, et appartient aujourd'hui aux Archives de Maine et Loire : *Fontevraud, la Rémonnière*, liasse 1, n° 22.

(2) Le mardi après la Saint-Martin d'été (6 juillet) 1277. V. l'original, ibid., n° 21.

(3) Cette vente avait été confirmée par le donateur, en ces termes : « A » touz ceos qui verront e orrunt cetes presentes lettres, nous Berthelomer, » seignor de la Haye e de Passavant, chevaler, saluz pardurable en Nostre » Segnor. Come Guillaume dou Fraene, chevaler, aet vendu e outrée a per-

ensenbleement ou une charretée de buche prise totes les semaines au boes de Croe, et aus letres que ge ai doné aus dites religieuses de ladite vençon est contenu que eles deivent prendre la dite charretée a quatre beus ; sachez que ge vuil e otrei que eles la puissent prendre totes les semaines a sex beus : quar ge ai trové, par bones genz, que l'on l'a issi acoustumé a prendre. E a la li garir e deffendre que eles la puissent tout tens mais issi prendre, ge lor en oblige moi e mes hoers e toz mes biens moubles e immobles presenz e a venir, où que il seent, e mes successors. E en tesmoig de verité, ge ai doné aus dites religieuses cestes presentes lettres, saelés de mon seyau.

Ce fut fait e doné en l'an de grace mil dous cenz e quatrevinz (1), au mois de marz.

» petuauté, de nostre acort e de nostre volanté, a religiouses persones la ab-
» besse e le covent de Font Ebraud la baalie de la Plene e totes les aparte-
» nances de celle baalies assisse en la parroesse de la Plaene e de Chante
» Leu, mouvanz de noz fyez, e le quex choses nos aviuns doné audit Guillaume
» a heritage por sum bon servise quil nos avet faet en maentes maneres ; Sa-
» chez toz presenz e a venir que nos voluns, por nos e por noz hers e por noz
» successors, que nos obligons a ce, que s'il avent que ladite abbesse e le co-
» vent metet ladite baillie hors de lor maen en maen laye, que cil a cui ces
» dites religiouses la balleroent ne nos en seroet tenu a rendre, ne a noz hers
» ne a noz (successors, que) doze deners de servise tant solement, a segnor
» muant, etc., etc. »

(1) En 1281 d'après le style grégorien.

*(La fin à la prochaine livraison).*

# HISTOIRE D'ANCENIS

# ET DE SES BARONS

---

*Histoire d'Ancenis et de ses Barons*, 1 vol. gr. in-8°,
par M. Emile Maillard.

---

Après les publications qui se réfèrent à l'histoire de notre Anjou, aucune ne pouvait exciter plus d'intérêt et de curiosité que le livre dont le titre figure en tête de ce chapitre. C'est celui d'un élégant in-8° de 600 pages, orné de vignettes, et ce beau volume dont on aime à feuilleter le vélin, va nous entretenir d'une des provinces qui nous touchent le plus près, et qui, par conséquent, ont eu avec la nôtre les rapports les plus fréquents et les plus étroits.

C'en est assez assurément pour que tout Angevin s'empresse de l'ouvrir et d'en parcourir les beaux caractères; pour nous, il a un attrait de plus.

Ce livre est signé d'un de nos plus anciens et de nos meilleurs amis, un de ces amis d'enfance, séparé de nous par les circonstances, mais dont on serre la main d'une étreinte d'autant plus cordiale, quand on le rencontre, qu'on le rencontre plus rarement.

Cependant hâtons-nous de le dire, le nom que nous apercevons sur la couverture, tout en excitant en nous une sympathie de

plus, nous impose une plus grave obligation : le devoir d'une consciencieuse sincérité.

Tout déguisement, toute partialité ne seraient dignes ni du recueil qui nous honore d'une si flatteuse hospitalité, ni de l'ami qui nous investit de sa confiance.

Si nous lui disons franchement notre façon de penser quand nous serons d'un avis opposé, il pourra croire, par la même raison, à nos appréciations, quand elles lui seront favorables.

L'ouvrage de M. E. Maillard est divisé en trois parties : la première comprend l'histoire chronologique proprement dite de la ville d'Ancenis ; la seconde se compose de l'histoire biographique de ses barons, et la troisième renferme les pièces justificatives à l'appui d'un grand nombre de faits et d'événements relatés par l'auteur dans le cours de ce volume.

Si ce livre se recommande déjà par l'aspect extérieur, les matières qui y sont contenues, par leur importance, soutiennent avec succès l'idée avantageuse que fait naître dès la première vue cette brillante édition.

L'auteur, avant d'exposer la situation politique de la ville d'Ancenis, au milieu des vicissitudes qu'elle a traversées, entre en matière par un résumé rapide de l'histoire de la Bretagne.

Il établit, autant que les traditions le lui permettent, l'origine de cette ville, dont les historiens ne parlent pas avant le x^e siècle, passe en revue les monuments celtiques épars dans les champs qui l'avoisinent, et en fait la description avec cette précision et cette sûreté de coup d'œil qui indiquent chez lui le goût et l'habitude de ce genre d'études.

M. Maillard arrive à l'étymologie du mot Ancenis.

Trois versions, ou plutôt trois opinions, dont l'une assez puérile, comme le reconnaît l'auteur lui-même, partagent les savants sur cette matière.

Dès le IV^e siècle il nous montre les Armoricains secouant le joug de Rome aux abois, pour déférer le sceptre à leur premier roi Conan.

La population de l'Armorique s'augmente sans cesse des émigrations des Bretons chassés incessamment par les Saxons de 458 à 513.

Hoël III affranchit son pays de la domination mérovingienne, en attendant qu'un de ses successeurs l'affranchisse de la domination normande.

Après la mort du roi Salomon (874) la division s'étant mise entre les Armoricains pour trouver un nouveau roi, on se contenta d'élire un duc dans la personne d'Alain le grand.

C'était à lui qu'était réservée la gloire de chasser définitivement les hommes du Nord, ce qui le fit révérer après sa mort à l'égal d'un saint.

Les principaux événements qui signalèrent pour Ancenis la période du gouvernement ducal, sont la construction du château de cette ville, de 982 à 990, par Aremberge, épouse de Guerech, comte de Nantes;

La prise de ce château qui tombe en 1174 au pouvoir du roi d'Angleterre Henri II, mais pour être rendu, en vertu d'un nouveau traité, peu de temps après, au duc Conan;

La prise de cette forteresse par Jean-sans-Terre en 1214;

Sa soumission à saint Louis qui s'en empare sous le duc Pierre de Dreux, circonstance au sujet de laquelle l'auteur entre dans des détails curieux sur le séjour de ce monarque à Ancenis; l'occupation d'Ancenis par Charles de Blois en 1341, dans sa guerre acharnée avec son rival Jean de Montfort;

Le compromis passé à Ancenis en 1314, entre le duc Jean IV et Olivier de Clisson, qui, héritiers des deux princes de Blois et de Montfort, avaient repris la querelle, comme si la mort elle-même n'avait pu y mettre fin;

La guerre de Louis XI avec le duc François II, lors de la *Ligue du bien public*, et la soumission de cette place au fils de Charles VII, 1472;

La nouvelle occupation d'Ancenis 1488 par le roi Charles VIII, sous lequel cette ville passe à la couronne, pour n'en être plus distraite, au moyen de son mariage avec Anne de Bretagne, fille du dernier duc François II.

Dans cette phase de l'histoire d'Ancenis, l'auteur nous fait connaître un nom peu connu, c'est celui de Pierre Landois, tailleur du duc François II. Ce personnage, dont le caractère avait assez d'analogie avec celui d'Olivier le Daim, barbier de Louis XI,

devint ministre du duc, comme Olivier devint ministre du roi.

Annexée, ainsi que toute la Bretagne, au royaume de France, cette ville reçoit en 1532 la visite du roi François Ier.

Plus tard, de 1558 à 1585, l'esprit de la réforme s'y fait jour et y est importé par François de Coligny, seigneur d'Andelot, beau-frère de Louise de Rieux, baronne d'Ancenis. A l'avénement de Henri IV, Ancenis se déclare pour la Ligue et fait lever le siége, en 1590, aux troupes royales commandées par le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier.

En 1594, Ancenis est choisi comme siége des conférences entamées pour la paix entre les députés du roi et ceux du duc de Mercœur, qui l'achète en 1598, pour le remettre bientôt au roi.

Démantelé sous Louis XIII, Louis XIV y passe en 1661, en se rendant à Nantes pour l'arrestation de Fouquet et un synode y est tenu la même année.

En 1789 il est créé chef-lieu de district. Les Vendéens traversent Ancenis en trois circonstances différentes.

Carrier y séjourne en 1794. Les chouans se montrent à Ancenis le 27 vendémiaire an VIII.

L'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine entrent dans cette ville pour se rendre à Serrant (août 1808).

Cette première partie se termine par quelques titres détachés, consacrés aux principaux monuments et aux principales institutions d'Ancenis. La description de l'église et du château révèle chez M. Maillard des connaissances en archéologie au-dessus des notions élémentaires et dont nous avons un grand plaisir à le féliciter.

L'auteur passe ensuite à l'histoire des barons d'Ancenis, histoire dont se compose la seconde partie de cet ouvrage, comme nous l'avons dit plus haut.

M. Maillard a peut-être bien fait d'adopter cette division, mais jusqu'à ce que ceci nous soit démontré, nous nous rangerons à l'avis contraire. Nous ne voyons pas ce que le livre peut y avoir gagné. Nous croyons qu'en fondant l'histoire des barons d'Ancenis dans l'histoire de la place qu'ils commandaient, le lecteur y eût trouvé plus de charme. Pourquoi, sans motif sérieux arracher le héros de la situation où son rôle est tout tracé, pourquoi

enlever l'acteur de la scène qui lui a été destinée et où souvent il a brillé avec tant d'éclat?

Isolé du théâtre de ses exploits, il ne vous apparaît plus que comme une ombre à travers les ténèbres du temps et de la nécrologie. En le plaçant au contraire au milieu des épisodes auxquels il a été mêlé, au milieu de la population qu'il a émue de ses fautes ou de ses bienfaits, quand il ne l'a pas éblouie de sa gloire, ce n'est plus un spectre, c'est le héros lui-même que vous rendez à l'histoire, à la vie.

Nous allons suivre l'auteur au milieu de ses souvenirs biographiques, comme nous l'avons suivi à travers les différents âges et à travers les murs de la ville dont il s'est fait l'historien, afin de signaler, parmi les seigneurs d'Ancenis, les physionomies les plus saillantes.

On sait qu'au moyen âge il y avait deux espèces de barons. Il y avait les petits et les hauts barons. Les petits barons ou barons ordinaires étaient ceux qui relevaient des seigneurs même les moins titrés. Le plus petit seigneur, comme le fait remarquer l'auteur du livre que nous analysons, appelait les chevaliers qui l'entouraient : *ses barons*. Les hauts barons étaient ceux au contraire qui relevaient des ducs directement et ils étaient quelquefois, par le rang ,au-dessus des comtes. Les seigneurs d'Ancenis étaient de hauts barons et composaient ce conseil des ducs que l'on appelait le *Parlement*.

Cette distinction est parfaitement établie par M. Maillard et ce passage de son livre est trop bien traité, pour que nous puissions résister au plaisir d'en extraire les lignes suivantes. L'auteur y définit , dans de très justes appréciations , les prérogatives et attributions des hauts barons ou pairs de Bretagne.

« Ils avaient le droit de grâce dans leurs terres; ils accordaient » des sauf-conduits; décernaient les combats et duels, et parti- » cipaient aux deniers de fouage qui se levaient en leurs domai- » nes. Ils assistaient aux délibérations de la guerre, de la paix et » des traités, et les signaient de leur sceau ; ils étaient dispensés » de paraître aux montres générales ou revues militaires que » passaient les ducs qui, aux termes de leur serment et de la

» coutume, ne pouvaient pas même acquérir les terres de ces » grands vassaux.

» Le titre de haut baron emportait le droit de prééminence » personnelle sur les autres nobles, de préséance aux assemblées » des Etats du pays et dans toutes les réunions solennelles où les » barons assistaient comme collatéraux des princes, après ceux » du sang.

» Conseil suprême, sénat permanent, ressort indispensable de » la puissance gouvernementale, rien ne se discute, rien ne » s'adopte, rien ne se rejette sans sa participation ; aucun évé- » nement important ne s'accomplit sans son concours. Les ba- » rons, en un mot, constituent, avec les ducs, l'autorité souve- » raine du pays et sont présidents-nés des Etats.

» Cette puissance des barons était si grande qu'elle amena les » ducs à faire vis-à-vis d'eux ce que les rois de France firent » vis-à-vis de leurs grands vasseaux, ils tendirent à les abaisser, » particulièrement les ducs Mauclerc, Jean le Roux et Fran- » çois II. »

Parmi les barons dont nous parle M. Maillard, nous citerons Guihénoc III, en 1177 environ, qui se croisa ; Geoffroy II, fils du précédent. « Il prit part à Vannes, dit l'auteur, à la délibération » des barons de Bretagne en 1202, après l'assassinat d'Arthur par » Jean-sans-Terre. . . . . .

» Geoffroy combattit sous Philippe-Auguste avec les seigneurs » bretons contre Jean-sans-Terre, et se signala surtout le 29 » avril 1204, sous Guy de Thouars, à la prise du Mont-Saint- » Michel sur les Anglais. »

Geoffroy III, qui accompagna Pierre Mauclerc en Syrie, 1238 ; Geoffroy son fils qui prit part aux conférences ouvertes avec saint Louis sous les murs d'Ancenis. Il se croisa plus tard avec Pierre Mauclerc.

Geoffroy IV qui accompagna en 1285 avec d'autres seigneurs bretons, le roi de France Philippe III, pour aller venger contre le roi d'Aragon le massacre des vêpres siciliennes ; Thébault ou Guillaume de Rochefort, premier mari de Jeanne, fille de Geoffroy VI. Il se distingua par ses prouesses et par ses talents militaires, et devint l'ami et le frère d'armes de Duguesclin. Il prit

parti pour Charles de Blois dans sa lutte avec Jean de Montfort, et lui donna de grandes preuves de dévouement.

Il combattait sous ses ordres à la bataille d'Auray, et commandait, avec quelques autres seigneurs, toute une phalange; « il périt, ajoute M. Maillard, au plus fort de la mêlée, et avec » lui tomba toute la fleur de la noblesse. »

Jean de Rieux, époux de Jeanne II d'Ancenis. Il se distingua en beaucoup de rencontres avec les Anglais, sous Charles VI.

Jean III de Rieux, qui eut le commandement de l'armée du duc de Bretagne contre les Penthièvre.

Engagé au service de la France, il vint trouver avec le duc Jean V le roi Charles VII, à Saumur.

Jean IV enfin, le plus célèbre de tous les barons d'Ancenis.

Il suivit le duc François II dans la guerre du bien public, en 1464, et prit part à la défense d'Ancenis assiégé par Louis XI. Il servit, également contre Charles VIII, François II qui, après l'avoir fait maréchal de Bretagne, l'avait promu au grade de lieutenant-général de ses armées.

Ce duc le nomma bientôt tuteur de sa fille aînée Anne, qui devint duchesse de Bretagne.

Depuis Jean IV la puissance des barons d'Ancenis ayant été en déclinant, nous nous arrêterons dans ces indications.

Nous excepterons cependant Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, personnage que la Ligue a rendu célèbre, et qui avait reçu du roi Henri III en 1582 le gouvernement de la Bretagne.

Enfin, nous arrivons aux pièces justificatives auxquelles l'auteur a consacré la troisième partie de son ouvrage.

On y trouve des lettres de grands personnages, des extraits de délibérations de la communauté d'Ancenis, des extraits des registres du Conseil d'Etat, des requêtes, des arrêts, des lettres-patentes. On doit surtout une grande reconnaissance à M. Maillard d'avoir su dérober à l'oubli, au prix des études les plus persévérantes et souvent les plus arides, des titres précieux et qui, disséminés de tous côtés, pouvaient disparaître d'un jour à l'autre.

Maintenant, s'il est permis d'exprimer sans détour notre pensée, tout en rendant hommage à l'exactitude et à la clarté avec lesquelles l'historien fait passer sous nos yeux ces périodes suc-

cessives des annales d'Ancenis, nous aurions aimé trouver dans le récit, par moments, un peu plus d'animation.

Dans l'histoire, quelque soit le mérite et l'enchaînement avec lequel les faits sont présentés, si lucide, si facile qu'en soit l'exposition, leur énumération ne satisfait pas toujours entièrement l'esprit du lecteur.

Nous croyons, comme nous le disions plus haut, qu'en faisant paraître les nobles barons d'Ancenis au milieu des événements qui composent la première partie de son histoire, sauf à en dégager et à renvoyer à la fin toutes les notes généalogiques, on aurait donné, au point de vue épique, à cette œuvre son complément.

Il y a peut-être aussi quelque chose à désirer dans cette vaste composition sous un autre rapport.

Il ne faut pas l'oublier, la Bretagne est avant tout le pays de la foi et des légendes.

Il nous semblait que les relations dont cette province est l'objet, devaient nécessairement être empreintes un peu de ce mysticisme qui la distingue particulièrement.

Nous pensions qu'on aurait pu trouver, soit dans les chroniques compulsées cependant par l'auteur avec tant de soin, soit dans les traditions, soit aux archives, même dans des temps plus rapprochés de nous, de ces coutumes, de ces usages peu importants au point de vue de la politique générale, mais qui donnent aux pays ou aux individus dont on parle, le caractère, le mouvement et la couleur.

Si nous nous permettons cette remarque, c'est que nous voudrions ne rencontrer aucune lacune dans un livre qui réunit un si grand nombre de mérites.

Hâtons-nous cependant de venir en aide à l'auteur pour le décharger d'une partie au moins de cette responsabilité. A la fin de son volume, M. Maillard, qui comprend toujours si bien le côté poétique des choses, semble avoir prévu cette question et il y répond à l'avance par les lignes suivantes :

« Ancenis n'a point le cachet breton; M. Alfred de Courcy l'a » dit dans ses *Esquisses* si brillantes et si vraies sur la Bretagne : « *Vers Ancenis et Nantes ce sont des Angevins et des Vendéens.* »

« Cette ville, en effet, continue notre ami, parcelle du terri-
» toire de la haute Bretagne, a été de tout temps un lieu de pas-
» sage, et par sa situation intermédiaire, n'a pu conserver aucun
» caractère original. »

Sur ce dernier point l'auteur nous semble répondre victorieusement.

Pour trouver ce cachet légendaire dont nous aimerions voir un reflet éclairer Ancenis et ses environs, nous croyons qu'il faut consulter les annales du Finistère et du Morbihan plutôt que celles de la Loire-Inférieure. Mais sur le premier point nous maintenons ce que nous avons dit, et nous pensons qu'un autre plan eût donné aux faits qu'il a décrits plus de relief et plus d'action.

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'Ancenis et de ses barons aura pour tous ceux qui la liront un prix incontestable. On y trouve trois qualités éminentes : un style ferme et précis, une étude consciencieuse et éclairée de tout ce qui constitue une histoire locale, et cette abnégation qui consiste à approfondir et à traiter un sujet utile, mais qui par lui-même, indépendamment de tout talent privé et de toute organisation poétique, se refuse à tout éclat littéraire.

Parmi ces pièces nous en reproduirons une, afin de faire apprécier au lecteur le service que l'auteur vient de rendre avec tant de désintéressement à sa patrie adoptive.

C'est une lettre d'Henri IV à la reine douairière, lettre du 13 mars 1595, et qui prouverait, s'il était nécessaire, les efforts tentés par ce monarque vis-à-vis de la Ligue, pour arriver à une paix solide.

La reine douairière cherchait en même temps par son esprit conciliant à inspirer les mêmes sentiments au duc de Mercœur. Elle avait fait le voyage d'Ancenis dans cette vue. Malheureusement cette tentative n'avait encore été couronnée d'aucun succès quand le roi lui adressa les lignes suivantes :

« Madame, quand il vous a plu prendre la peine d'entre-
» prendre le voyage de Bretaigne, si j'eusse jugé que mon cousin
» duc de Mercœur, voust frère, eust esté aussi peu disposé à la
» paix comme il a fait cognoistre par ce qui a esté traicté par les

» siens à la conférence, je vous eusse priée instamment de ne pas
» faire le dict voyaige, pour les incommodités qu'avés reçeues en
» iceluy. Vostre affection en bon droit et le désir que j'ai eu de
» voir réussir quelque fruict du dict traité, ont esté l'occasion de
» vostre dict voyaige, duquel je ne vous suis pas moins obligé
» que s'il eust réussy à vostre contentement et au mien. Je sais,
» Madame, combien vous avez apporté de votre prudence et dex-
» térité accoustumée pour advancer le dict traité, et que si mon
» dict cousin eust cru vos conseils et prudens avis que l'issue
» du traité eust été plus heureuse que je ne la prevoys. Dieu
» cognoist l'intérieur de nos cœurs et est le vrai juge de nos in-
» tentions : la sincérité des miennes lui estant cogneue, j'espère
» que, par sa bonté, il en fera redonder le fruict sur tous nos
» subjects, le repos et le soulagement desquels je désire plus que
» chose du monde. Qui me faict d'autant plus recevoir avec dé-
» plaisir la rupture de la dicte conférence, ainsi que je la pré-
» vois, par ce qui m'a été représenté par la dernière dépesche
» que j'ai reçeue de mes députés. J'ai beaucoup de contentement
» en moi-même que chacun cognoisse combien je désire la paix,
» et que j'ay apporté en cette occasion tout ce que j'ay peu pour
» l'advancement d'icelle. Je sais, Madame, que vous y avez ap-
» porté de vostre part tout ce qui estoit requis pour aider à
» prendre une bonne résolution, ce qui se peult faire, puisque
» mon dict cousin au lieu d'y apporter ce qui despend de lui fait
» proposer de jour en jour de nouvelles difficultés, qui sont pro-
» pres pour prolonger la dicte conférence, et non pour la termi-
» ner par quelque bon accord. L'état de mes affaires ne peut per-
» mettre que mes dicts députés s'amusent davantage par de là.
» Ils y ont trop perdu de temps; vous, Madame, y avez reçu trop
» d'incommodités, qui me fait désirer que mes dicts députés s'en
» reviennent me trouver, si, dans le premier jour d'avril, ils ne
» cognoissent les députés de mon dict cousin plus disposés à
» prendre une bonne résolution pour la paix; vous priant aussi,
» Madame, de quitter la demeure d'Ancenis, et n'incommoder
» davantage votre santé, vos affaires; remettant à vous remercier
» de tant de peines qu'avés prises à mon occasion, au temps que
» j'aurai le contentement de vous voir; vous priant croire que

» j'aurai cependant une continuelle volonté de m'en revencher » en tout ce que pourrai pour vostre contentement; et je prie » Dieu qu'il vous veuille donner, Madame, en santé bonne et » longue vie.

» Vostre bon frère, HENRY. »

Particulièrement sous le rapport des documents et de la statistique, cet ouvrage est pour le pays dont il nous entretient, un véritable monument. Quelles que soient les recherches auxquelles on voudra se livrer, quelle que soit la question que l'on voudra se poser sur le passé de cette ville, elle est résolue à l'avance, et il suffit d'ouvrir le livre de M. Maillard.

Blason, noblesse, généalogie, magistrature, administration, archives, prérogatives, arrêts des parlements, institutions, finances, cadastre, productions, impôts, titres et pièces probantes, industrie, commerce, plans, circonscriptions, mercuriales, l'auteur a tout vu, tout exploré, tout enregistré.

On ne peut trop admirer un aussi immense travail, dont la récompense se trouve dans l'œuvre même qu'il a produite. On se demande comment un jeune officier public, tout entier à ses clients et à son étude, est parvenu à recueillir en si peu de temps, dans un ouvrage d'aussi longue haleine, le fruit de ses opiniâtres investigations.

Ce livre restera non-seulement pour la ville d'Ancenis comme un miroir dans lequel son passé vient se refléter sous toutes ses faces, mais il restera encore, pour servir d'exemple à suivre aux fonctionnaires à qui l'accomplissement de leurs devoirs laisse encore chaque jour quelques heures de liberté. En les employant à écrire l'histoire des chefs-lieux d'arrondissement ou même des communes où ils résident, ils répondront à l'impulsion donnée par le gouvernement aux études de ce genre, de sorte que la France pourrait posséder bientôt dans une immense galerie, l'histoire de toutes ses provinces et de toutes ses municipalités, avec leurs mœurs et leurs caractères respectifs. Vaste problème auquel les hommes studieux et persévérants font faire chaque jour un nouveau pas, et dont la solution n'est peut-être pas bien loin de nous!

PAUL BELLEUVRE.

# POÉSIE

## UN JOUR DE BISE.

A TH. DE SOLAND.

Le soleil est caché sous d'épaisses nuées,
Les arbres sont courbés par un vent pluvieux,
Et le jeune printemps, les ailes repliées,
Triste et muet, frissonne au fond d'un chêne creux.

Pâles et tendres fleurs, dans les bois oubliées,
Dont les boutons naissants charmaient hier nos yeux,
Le visage collé sur les vitres mouillées,
C'est à vous que je songe, en ce jour nébuleux!

L'orage vous atteint comme nous, fleurs fragiles,
Comme nous vous pleurez sur vos tiges mobiles;
Mais un rayon suffit pour vous épanouir;

Votre éclat va renaître à la première aurore;
Nous, quand le ciel est bleu, nous gémissons encore :
Nul souffle ne tarit les pleurs du souvenir!

---

## INQUIÉTUDE.

A Mme ***.

Quoi? si jeune et déjà sérieuse et pensive!
Le doux rayon de l'aube éclaire encor vos cieux,
Et déjà vibre en vous une corde plaintive :
Même des pleurs secrets s'échappent de vos yeux!

Hélas! il est donc vrai qu'ici-bas nulle rive
N'est à l'abri du vent ni des flots écumeux!
Que le bonheur est fait d'ignorance naïve
Et que tout cœur précoce est un cœur douloureux!

Et pourtant vous avez la forte et double égide,
Des enfants, un époux qui vous garde et vous guide...
Oh! par ces êtres chers laissez-vous enlacer!

L'espoir renaît en nous sous une chaste étreinte,
Et vos pleurs sur leurs fronts creuseraient une empreinte
Que vos baisers plus tard ne sauraient effacer!

---

## HALTE AU MILIEU DU JOUR.

### A VICTOR PAVIE.

Le soleil, au sommet de son orbe, illumine
Les sillons et les prés, la plaine et la colline,
Et de ses feux ardents blanchit les lointains bleus.

Tout s'affaisse ou gémit. Dans l'air chaud qui palpite
On n'entend que le bruit de l'herbe qui crépite
Ou les vibrations du grillon ténébreux.

Le loriot voltige encor dans la prairie,
Et son aile, où le jais à l'or pur se marie,
Plane sur des bouquets d'azur et de carmin;

Mais le troupeau rumine autour de l'oseraie,
Et le vigneron dort à l'ombre de la haie,
Couché près de sa gourde, au tournant du chemin.

Ami, l'heure est sacrée et propice la place;
Respirons un instant, et mesurons l'espace
Que nos pieds ont franchi depuis l'aube du jour.

Hélas! — à l'amitié cette absence est amère —
Déjà sont effacés du cercle de lumière
Vos murs hospitaliers et les bois d'alentour.

A l'horizon brumeux votre roche sauvage
Ne semble plus qu'un pâle et mobile nuage
Qui va s'évanouir au premier souffle d'air.

Nous n'apercevons plus le vieux moulin sans ailes,
Le coteau couronné de gothiques tourelles
Ni le vallon paisible où nous lisions hier !

Mais à chercher ainsi l'œil s'humecte et se creuse...
C'est assez. Reprenons notre route poudreuse.
Il est pour nous, ami, des prestiges encor :

Nous verrons s'embraser aux feux du soir les chênes,
Puis le globe aux splendeurs limpides et sereines
Tracer sur notre Loire un long sillage d'or.

---

## UN SOIR D'ÉTÉ.

### A UNE JEUNE MÈRE.

Le jour, à son déclin, délaissant les ombrages,
Met un orle de pourpre au sommet des nuages
Groupés comme des monts à l'horizon lointain.

Dans le gramen, l'hoplie à l'écaille azurée
Se berce mollement sur l'inule dorée
Où la ranimera le rayon du matin.

La rose, au bord des eaux, dans les branches du saule,
Abrite tendrement sa fragile corolle,
Comme pour échapper aux sylphes de la nuit.

Dans l'air calme, imprégné de fraîcheur odorante,
L'oiseau ne jette plus qu'une chanson mourante ;
L'écho de l'*Angelus* se mêle à ce doux bruit.

Et vous, avec amour, sur vos berceaux penchée,
Vous songez, jeune mère, à la tige arrachée...
L'ange du soir qui passe emporte vos soupirs !

Ainsi tout se recueille au fond de la vallée :
L'insecte sous la fleur, l'oiseau sous la feuillée,
Et le cœur sous les plis de ses chers souvenirs.

ALBERT LEMARCHAND.

# CHRONIQUE

— La séance annuelle de rentrée des deux Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur, a eu lieu le 7 novembre, en présence d'une assemblée qui n'avait peut-être jamais été aussi nombreuse. C'est la preuve la plus évidente de la sympathie qu'inspire le savoir aux générations contemporaines, et du concours que prêtent à sa diffusion les divers mandataires d'une intelligente autorité. La séance a été ouverte par une bienveillante et digne allocution de M. l'Inspecteur d'Académie, dont on connaît le dévouement pour tous les services qui relèvent de ses éminentes fonctions.

M. le docteur Jouvet, directeur de l'Ecole de médecine, a rendu compte de ses travaux pendant la dernière année scolaire, avec cette loyauté qu'on lui connaît, et qui assurera à l'important établissement un zélé continuateur des traditions qui en ont perpétué si justement la renommée. M. le docteur Farge, au nom de l'Ecole supérieure des sciences et des lettres, a donné lecture d'un rapport aussi élégant que judicieux sur l'ensemble des cours dont la direction lui est confiée, et dont le succès, grâce surtout au talent des professeurs, est aussi constant que mérité.

Enfin notre jeune ingénieur des mines, M. Brossard de Corbigny, chargé du cours de chimie à l'Ecole supérieure, a prononcé un discours dans lequel il a traité les questions les plus élevées de la science dans un langage dont la pureté rivalisait avec la noble clarté de la pensée.

En résumé, l'année littéraire et scientifique de notre ville, qui a pour les études intellectuelles une prédilection si heureuse ne pouvait être inaugurée sous des auspices plus favorables.

— Les journaux viennent de nous apprendre la mort à Versailles d'un compatriote qui remplit un rôle important, à diverses époques de sa longue carrière. Malgré ses évolutions politiques où il porta une certaine exaltation d'idées, M. le baron Claude-Joseph Trouvé se fit toujours remarquer par une grande bienveillance. Il accueillait surtout avec préférence tout ce qui venait de son pays natal, hommes et choses, et quoiqu'il ne l'ait entrevu qu'à de bien rares intervalles, le souvenir que son esprit, d'ailleurs très cultivé, en conservait, était toujours aussi vif et aussi jeune.

Né à Chalonnes, le 24 septembre 1768, de parents pauvres et obscurs, il était clerc de notaire à Paris lorsque la Révolution éclata. M. Maret se l'attacha en 1791 comme collaborateur pour

le compte-rendu des séances de la Législative et de la Convention au *Moniteur universel,* dont il devint, en 1794, le rédacteur en chef. La protection de Larevellière-Lépeaux, ami d'André Thouin, dont M. Trouvé avait épousé une parente, le fit envoyer à Naples en 1797, comme premier secrétaire de légation et chargé d'affaires. L'année suivante, il fut nommé ambassadeur à Milan, puis à Stuttgart. Membre du Tribunat, il obtint, en 1803, la préfecture de l'Aude, qu'il conserva après la seconde rentrée des Bourbons. Remplacé, à la fin de 1816, il passa dans les rangs de l'opposition royaliste, devint rédacteur, puis éditeur responsable du *Conservateur,* organe passionné de ce parti, et exerça, pendant plusieurs années, la profession d'imprimeur à Paris. Le ministère Polignac le nomma maître des requêtes en service extraordinaire (1829), et en février 1830, chef de division au ministère de l'intérieur. Baron de l'Empire, la révolution de Juillet le fit rentrer dans la vie privée.

Ses principaux écrits sont : *Essai historique sur les Etats généraux de la province du Languedoc, et description générale et statistique du département de l'Aude* (Paris, 1818, 2 vol. in-4°), dédié au duc d'Angoulême; *Jacques Cœur, commerçant, maître des Monnaies, argentier du roi Charles VIII, et négociateur* (Paris, 1840, in-8°). M. Trouvé a inséré des poèmes dans l'*Almanach des Muses,* et des articles dans divers recueils.

Il tenait à honneur d'être un des correspondants les plus actifs de notre Société industrielle.

— Les discours qui signalent la reprise des travaux judiciaires méritent toujours l'intérêt qu'inspirent les œuvres de noble langage et de pensées élevées. Toutefois, si le sujet traité dans ces harangues est trop exclusivement du ressort du jurisconsulte ou du juge, le public se montre peu empressé à le connaître, et la parole de l'orateur ne retentit guère au-delà de l'enceinte où elle s'éleva. Il en est tout autrement quand le monde, quand les justiciables se trouvent intéressés et, pour ainsi dire, mis en cause dans les développements présentés par le magistrat. Chacun, alors, aime à vérifier par ses propres réflexions les sentiments que l'orateur lui prête, et, longtemps encore après le discours qui s'est fait entendre, revient avec un vif intérêt sur la vérité de la peinture si vive et si heureuse qui lui a été montrée un instant.

C'est dans cette dernière condition que se place le discours prononcé le 3 novembre, à l'audience de rentrée de la Cour impériale d'Angers, par M. le premier avocat-général de Leffemberg. Il a

parlé des *Mœurs judiciaires et de leur influence,* sujet qui, comme on le voit, touche, non seulement, aux devoirs, aux habitudes du magistrat, mais aussi à l'action que l'accomplissement de ces devoirs et la fidélité à ces habitudes recommandées devront exercer sur l'esprit, sur le respect, sur la confiance de ceux au milieu desquels le juge passe sa vie.

« Les autres professions ont une vie privée, a dit M. de Leffem-
» berg; ce n'est pas le moindre signe de la dignité de la nôtre, si,
» comme le sacerdoce, elle imprégne de ses exigences notre exis-
» tence entière. *Toutes les facultés austères de l'homme doivent être*
» *perfectionnées dans celui qui est appelé à juger les hommes. La haute*
» *éducation lui est donc indispensable*; *elle est pour lui un besoin de*
» *profession* (1). Vieillir en devenant meilleur, c'est le but de la vie;
» pour nous c'est, de plus, le devoir de notre état. »

Après avoir, avec un charme infini, cité quelques exemples de ces études constantes, de ces habitudes sévères et modestes de nos magistrats les plus célèbres, M. l'avocat-général insiste sur son utile pensée et ajoute :

« On se tromperait gravement en croyant qu'en dehors de sa
» fonction publique, le magistrat n'est plus soumis à l'attentive
» surveillance de ceux qui, jugés par lui, le jugent à son tour. Re-
» vêtu de la toge, il enseigne aux autres leurs devoirs, et lorsqu'il
» la quitte, il leur doit encore la leçon de l'exemple; bien dire et
» bien juger ne lui suffisent pas; il faut que sa vie tout entière,
» dans un harmonieux accord, se soumette à la règle, pour ne pas
» provoquer l'incrédule sourire de ceux à qui on la rappelle. Les
» hommes qui ont failli n'aiment pas demeurer isolés dans leurs
» torts, et s'ils cherchent

A faire ailleurs tomber quelques traits partagés
De ce blâme public dont ils sont trop chargés (2),

» c'est surtout vers le juge que se portent leurs efforts. Le montrer
» dans le courant commun, c'est se donner le droit de l'y précéder
» ou de l'y suivre, sans redouter une sentence qui l'atteindrait lui-
» même en frappant autrui. »

Non, sans doute, qu'il faille résister aux progrès favorables de son époque et se rendre étrange en conservant de nos jours la rudesse des anciennes mœurs!

(1) Dupanloup, de l'*Education.*
(2) Molière, *Tartufe.*

« Que le premier-président Gilles Lemaître stipulât de ses fer-
» miers la paille destinée à garnir le char grossier qui le menait à
» sa maison des champs, quand venait le temps toujours aimé des
» vacances, c'était bon de son siècle, ce serait ridicule du nôtre;
» gardons seulement la modestie qui l'inspirait; dans une aisance
» plus moderne, elle doit encore s'allier à la gravité pour en adou-
» cir et en faciliter l'empire. »

Aux mœurs dignes et modestes, le magistrat doit unir à tous les temps de la vie, les habitudes studieuses. « Vous étiez étudiants
» hier, dit M. l'avocat-général, s'adressant aux jeunes magistrats
» du ressort; ne cessez jamais de l'être! La science du droit et des
» affaires est mystérieuse; comme le Protée de Virgile, il faut la
» violenter pour lui ravir ses secrets; elle ne marche qu'à la suite
» du temps; n'ayez donc ni les impatiences ni les découragements;
» pressez-la toujours, tourmentez-la sans cesse; elle vous garde
» des joies et des surprises pour chacun de vos âges, elle en aura
» pour vos cheveux blancs! »

Toutefois, ces conquêtes faites par l'étude ne doivent pas apparaître trop libéralement dans le langage. « La science se montre
» bien plus par les forces de l'esprit nourri d'elle, que par la pro-
» fusion des autorités invoquées, bagage dont il est facile de sur-
» charger son discours dans notre temps de dictionnaires, et qui
» m'a toujours rappelé les chars trop étroits, impuissants à porter
» le fardeau qu'ils répandent à chaque cahot... Nous nous rappel-
» lerons que *la clarté, la justesse, l'exactitude et la dignité qui sont*
» *essentielles aux expressions des lois* (1), sont aussi nécessaires à
» ceux qui les expliquent... *Au fait!* C'est la devise du temps et
» celle de ce pays; raisonner ferme et droit, être rapide et clair,
» voilà le signe de la science influente, telle du moins que je la
» comprends. »

Tels sont les principaux points sur lesquels M. de Leffemberg a fait porter ses utiles conseils. On ne saurait, certes, en de pareils jours, ouvrir trop grandes les portes du prétoire. Magistrats et justiciables gagnent presqu'également à entendre émettre ces nobles et sages pensées; nulle parole n'était, plus que celle-ci, capable de leur donner de la force et de l'attrait; nulle voix, chose plus importante encore, ne pouvait leur prêter une vertu plus convaincante et une plus complète autorité.

(1) Domat.

— Notre ville gardera longtemps le souvenir de l'allocution prononcée, le dimanche 25 novembre, dans la cathédrale, en faveur de l'œuvre de saint Vincent de Paul. Venu depuis quelques jours à Angers pour prêcher une retraite aux membres de cette Conférence, le R. P. Stanislas, supérieur des Franciscains établis à Paris, avait déjà conquis parmi nous une juste et rapide renommée. Ses auditeurs de chaque soir et de chaque matin avaient vanté à l'envi la clarté élégante de son langage, la netteté de ses déductions, l'onction et la ferveur de ses conseils. Aussi, le jour où cette parole a cessé d'être réservée à quelques privilégiés, le vaste vaisseau de l'église s'est-il montré trop restreint pour l'affluence des auditeurs. La charité, cet inépuisable sujet, s'est, en cette circonstance, rajeuni une fois de plus. A cette vertu toute chrétienne, la première, même, des vertus chrétiennes, l'orateur a opposé le froid et cruel égoïsme, cet amour de nous-même qui, après nous avoir fait aimer les mauvais livres « où le vice s'ap» prend en secret et sans honte, » nous conduit à rechercher des plaisirs corrupteurs, à adorer des idoles qui tomberont demain dans la fange, et crée parmi nous des vieillards de vingt ans. A peine arrivé au dernier trait de ce triste et saisissant tableau, il annonce avec entraînement qu'il a voulu « nous apporter une dou» leur pour enter sur elle une espérance ! » Passant alors en revue les moyens de combattre les habitudes délétères qui règnent de nos jours, il oppose aux mauvaises lectures les bons livres « où la » vertu s'apprend sans que l'on ait même à vaincre le respect hu» main » et, surtout, le devoir, l'habitude, le bonheur de la charité. Ici, l'émotion, dès longtemps préparée, est devenue profonde, visible, et quand le pieux orateur en est venu à supplier les plus pauvres mêmes de ses auditeurs de donner leur obole, cette obole « qui suffira peut-être à sécher une larme, » il n'est pas un des assistants, sans doute, qui n'ait ressenti en lui un de ces élans généreux dont le souvenir même est un bienfait.

De telles impressions ne peuvent se reproduire : il faut du moins les signaler.

— Dans les premiers jours de novembre a succombé, après de longues souffrances, un de nos anciens amis ; il appartenait à la génération qui dépasse le milieu de la vie, et qui tout entière applaudit à ses brillants débuts, car nul entre ses contemporains n'était doué par la nature de dons plus riches et plus heureux. L'auteur de *Far niente* et de *Forget me not*, par son tour d'esprit

gracieux et pittoresque, était un des disciples les plus immédiats d'Alfred de Musset. Comme son célèbre maître, il est mort avant l'heure, sans avoir accompli sa poétique destinée.

— Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui, pour la fin de cette année, la publication d'un travail qui doit jeter une vive lumière sur notre histoire locale. C'est l'*Inventaire analytique des archives anciennes* de la Mairie d'Angers, que prépare depuis trois ans M. Célestin Port, archiviste du département, aidé de toute la bienveillance de l'administration municipale.

Ce recueil formera un volume grand in-8° de six cents pages dont les dernières feuilles sont sous presse. Ce n'est point, on doit s'y attendre, une œuvre de lecture facile, ni de rédaction très attrayante, mais bien plutôt, comme l'a désiré seulement l'auteur, un instrument de travail et un répertoire indispensable à qui voudra s'enquérir des origines administratives ou historiques de notre ville, et tirer parti de nombreux matériaux encore inexplorés après tant de livres publiés sur l'Anjou.

Notre prochaine livraison fera ressortir l'intérêt de ce précieux inventaire. Quant à présent, nous devons nous borner à dire que l'édition n'est tirée et ne pourra surtout être mise en vente qu'à petit nombre. Une partie des exemplaires est réservée à l'administration qui a voulu généreusement contribuer aux frais, dans sa sollicitude pour ce qui intéresse le passé comme le présent de la cité.

— Les promeneurs, les flâneurs qui inspectent journellement les constructions de la rue de la Fidélité, remarquent avec peine au milieu de la chaussée deux magnolias abandonnés aux injures des charrettes et des charretiers. Ils s'arrêtent avec non moins de regret devant un bocage ouvert à l'extrémité de la rue, seul vestige de jardins naguère si renommés, et dont le mystère et le charme sont devenus la proie des enfants et des maraudeurs. Malgré leur mutilation, on y reconnaît encore quelques espèces de choix, telles que laurier de Portugal, pin Pignon, mélèze, etc. Les malheureux, dépouillés de toute verdure, brisés ou inclinés, semblent pleurer leurs beaux jours et implorer la pitié des passants. Ne serait-ce pas une œuvre de charité intelligente si on préservait d'une destruction imminente ces végétaux à haute tige, et si on les transplantait devant la façade de Saint-Joseph. Pendant les ardeurs de l'été, ils répandraient sur elle une ombre bienfaisante, et leur groupe obvierait au défaut de parallélisme qui existe entre l'église et le boulevard.

INDEXED

# REVUE
# DE L'ANJOU

ET

# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

DIXIÈME LIVRAISON. — JANVIER 1861

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1861

## SOMMAIRE.

### I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

### II.

I. Notice sur l'île d'Ouessant, par **M. A. L.**

II. Choix de documents inédits sur le département de **Maine** et Loire, avec notes (*fin*), par M. **Paul Marchegay**.

III. Institution de l'ordre du Croissant à Angers.

IV. Le May, par M. **Charles Thenaisie.**

V. Inventaire analytique des Archives anciennes de la ville d'Angers, par M. **Célestin Port.**

VI. Poésie. — Marie, par M. **Ch. Dumont**, avocat.

VII. Chronique. — Mort de M. Eug. Talbot. — M. de Leffemberg. — M. Bertin. — Concert de M^me^ Miolan-Carvalho. — Un nouvel Angevin célèbre.

---

M. Lemarchand a bien voulu nous remettre un article sur les compositions de MM. Lenepveu et Dauban dans la chapelle de Ste-Marie, mais malheureusement trop tard pour être inséré dans la présente livraison. Nos lecteurs auront le plaisir de le trouver dans celle de février.

# NOTICE

SUR

# L'ILE D'OUESSANT

(FINISTÈRE).

Un officier, qui a passé une partie de sa jeunesse dans notre ville, et que nous devons considérer comme Angevin, adresse à l'un des collaborateurs de la *Revue* les observations suivantes sur l'île d'Ouessant. Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs cette notice pleine d'intérêt.

Au milieu de l'Océan Atlantique, sentinelle avancée qui veille à l'entrée de la Manche, vous trouvez une île assez plate, d'un contour fortement tourmenté, et à parois quasi-verticales de roches granitiques, dont l'accès est extrêmement difficile, et même impossible par certains temps et certains états de la mer. La pratique du pays vous enseigne, toutefois, des criques dans lesquelles vous pouvez débarquer dans une mer un peu plus tranquille, sur des rochers couverts de goëmons glissants, et ensuite, par un chemin de chèvre, rampant aux flancs de l'escarpement, vous hisser péniblement sur des rochers abruptes qui vous amènent enfin en terre ferme. Cette île, dont l'accès

est si difficile par lui-même, et dont les abords par mer sont peut-être encore davantage hérissés de difficultés, à cause de la grande quantité d'écueils qui l'entourent, c'est l'île d'Ouessant, pays peu connu, peu visité, même des touristes les plus courageux, et cependant un des plus curieux qu'il nous ait été donné de voir et d'étudier. L'île d'Ouessant, située par 48° 28' de latitude nord et 7° 23' de longitude ouest, se trouve à vingt kilomètres de la pointe extrême occidentale de la France et du département du Finistère dont elle fait partie, formant le point extrême d'une longue ligne d'îles, d'îlots et de rochers qui s'étendent sans interruption entre elles et le continent. Cette chaussée granitique, dont les écueils apparents ou sous-marins ont déjà causé tant de naufrages, se compose, en allant de la terre vers l'île d'Ouessant, des îles de Béniguet, de Quémènes, de Trielen, de Molène, de Balanec et de Bannec, dont l'alignement, à peu près parfait, court entre la pointe Saint-Mathieu et Ouessant, suivant une direction allant du sud-est au nord-ouest. Au nord de cette ligne d'îles et d'îlots intermédiaires, des écueils sans nombre, des roches dont les unes, comme la Helle, les Pourceaux, la Roche-anglaise, Litery, le Grand-Courleau, sont toujours au-dessus de l'eau, mais dont la plupart couvrent et découvrent à chaque marée, ne laissant entre eux et le continent qu'un chenal assez rétréci qu'on nomme le chenal du Four, par lequel, suivant l'état de la marée, les caboteurs et les petits navires qui doublent la pointe occidentale de la France, ou qui cherchent à entrer à Brest ou à en sortir pour aller dans le nord, se hasardent quelquefois. Au sud de cette ligne, nous retrouvons la même profusion d'écueils et de rochers, dont les plus remarquables, toujours apparents, forment la chaussée des Pierres noires sur laquelle on voit de loin blanchir la mer, mais qu'on peut contourner sans crainte, car de ce côté, on est dans l'Iroise, vaste espace qui précède l'entrée du goulet de Brest.

Par suite de sa position à l'extrémité d'une chaussée granitique qui coupe directement, et à une de ses origines, le courant de flux et de reflux qui va de l'Océan dans la Manche, l'île d'Ouessant se trouve baignée par une mer toujours agitée, dure et souvent terrible, et entourée de courants excessivement vio-

lents, dont le plus célèbre et le plus rapide est celui du Fromveur, qui court du nord au sud, entre les îles de Bannec et d'Ouessant, dans l'est de cette dernière. Là, par une ouverture d'à peine trois kilomètres de largeur, la plus grande partie des eaux que le flux a portées dans la Manche, et que le reflux en rapporte, passe avec une rapidité que rien ne peut faire supposer, et dans les grandes marées d'équinoxe, le courant de Fromveur est complétement inabordable. En général, les embarcations ne s'aventurent à le traverser que quand la marée a perdu de sa force, et que la mer est étale soit de flot soit de jusant, et un exemple entre autres peut vous faire juger de la violence de ce courant. Vers les premières années de notre siècle, alors que les Anglais bloquaient nos ports et en surveillaient les abords avec des bâtiments légers, un convoi français, venant du nord, cherchait à entrer à Brest par le chenal du Four, en profitant d'une jolie brise d'ouest et du courant du jusant qui le portait à Saint-Mathieu. L'amiral anglais, voulant couper ce convoi, détacha une frégate qui naviguait dans le sud d'Ouessant, pour se porter vent-arrière dans l'est, et tomber ainsi au milieu des navires qui cherchaient à éviter l'ennemi, en profitant de l'abri formé par la chaussée des Pierres noires et des îles situées entre Ouessant et le Conquet. Cette frégate, se croyant sûre du succès, laissa porter vent arrière, bonnettes hautes et basses au vent, faisant route dans l'est d'Ouessant, et s'engagea imprudemment dans le Fromveur, où le courant de jusant était alors dans toute sa force. A peine entrée dans les premiers remous formés par la queue du courant, elle se trouva en présence d'une force telle, soutenue qu'elle était contre le courant par la pyramide de toile dont elle était couverte et qui l'empêchait de culer, qu'elle fit l'effet d'un obstacle implanté au milieu d'un rapide, et la mer, ne pouvant la déplacer, passa par-dessus en moins d'un instant, la faisant ainsi couler à pic par l'avant, sans qu'on eût pu à bord prévoir un sinistre aussi prompt et aussi voisin, et qu'on eût eu le temps d'amener une seule voile pour pouvoir culer.

De nos jours aussi, un triste exemple de la rapidité du Fromveur peut encore être cité. Dans les premiers jours du mois

d'octobre 1859, une division russe, composée d'un vaisseau de 90 et de deux frégates, venant de Porsmouth et cherchant à entrer à Brest, louvoyait au large d'Ouessant en attendant les pilotes. Trois matelots d'Ouessant, faisant partie de l'équipage du pilote Le Gall, accostèrent ces navires, et après les avoir pilotés quelque temps, ils durent entrer à Brest à leur bord, après avoir rencontré les pilotes de Brest dans l'Iroise, ne pouvant pas être mis à terre pour rentrer chez eux. Ces trois hommes vinrent ensuite au Conquet, où ils attendaient impatiemment, ainsi qu'un officier marinier retraité, et une mère de sept enfants, une embarcation pour retourner dans leur île. Le sieur Minguy (Louis), maître au cabotage, s'arrangea avec ces cinq personnes pour aller les porter chez elles, et il prit avec lui le pêcheur Le Borgne. Ils partirent le 8 octobre au matin, par un temps superbe, dans un grand et fort bateau de pêche, et depuis on n'en a plus entendu parler. On assure qu'on a vu de Molène ce bateau dans un parage fort dangereux du Fromveur, et qu'ensuite il a disparu, et les recherches faites ont confirmé qu'il a péri corps et biens. A Ouessant, on a retrouvé des débris de l'embarcation et un sac où le capitaine Minguy mettait ses vivres lorsqu'il allait à la pêche, lequel sac contenait du pain, des gâteaux et quelques jouets qu'il destinait aux enfants de son frère, employé au phare d'Ouessant.

L'île d'Ouessant, de forme très irrégulière, se compose de deux longues branches symétriques à peu près de chaque côté de la ligne que forment les deux rentrants principaux, des baies du Stif au nord, et de Porspaul au sud. La plus grande largeur de chacune de ces deux longues branches dirigées du N. E. au S. O., est d'environ sept kilomètres, et la plus grande largeur de l'île est à peu près de quatre kilomètres, son périmètre étant d'environ trente-trois kilomètres, par suite des sinuosités du rivage. Dans le N. O. se trouve l'îlot de Keller, séparé de l'île principale par une distance de deux-cent-cinquante mètres environ, et qui sert d'abri à la baie de Bininou où l'on pourrait trouver un mouillage convenable, si on pouvait parvenir à réunir l'îlot de Keller au continent par une digue ou une jetée. Mais jusqu'à présent tous les efforts essayés dans ce but ont été

sans résultats, par suite de l'état effrayant de la mer dans le chenal qui sépare l'îlot de l'île, par les grandes tempêtes de vent d'ouest et de sud-ouest. On comprend facilement de quelle importance est l'île d'Ouessant dans un moment de guerre avec une puissance maritime, et nos voisins d'Outre-Manche, qui se fortifient à grands frais dans leur île et hérissent leurs côtes de ces fameux canons, Armstrong ou autres, qui doivent porter de Douvres à Calais, mais qui font plus de bruit et de fumée que de besogne vraie et sûre, comme du reste toutes les rodomontades de ces présomptueux insulaires, auraient bien voulu s'en emparer pendant la guerre maritime des quinze premières années de notre siècle. Ils n'y purent pas parvenir, sans quoi probablement elle ne nous fût pas plus restée que Jersey et Guernesey, quoique la garnison bloquée à Ouessant ne pût être facilement secourue, parce que, comme nous l'avons dit en commençant, la chose la plus difficile à effectuer, c'est le débarquement et l'entrée dans l'île, et que la nature s'est chargée de fortifier assez bien ce point, pour qu'une très faible garnison suffise pour surveiller efficacement les rares points par où on pourrait tenter d'attérir. Cependant, en présence des progrès qu'ont faits les procédés de navigation et les engins de guerre de toute espèce, on a résolu de venir en aide à la nature, et de s'occuper de construire à Ouessant un réduit destiné à assurer l'existence de la garnison, en supposant même l'île enlevée de vive force, par suite d'un coup de main hardi, quoiqu'il n'y ait que des Français capables de tenter une pareille entreprise, et surtout de réussir à l'accomplir. On a aussi relié Ouessant avec le continent, au moyen d'un fil électrique sous-marin, et on aura par-là de précieuses indications sur les mouvements des flottes qui passent au large pour doubler la pointe occidentale de Bretagne, et sur la direction qu'elles prennent pour se porter sur tel ou tel point du continent.

Je ne veux pas quitter cet intéressant pays sans vous parler un peu de sa population, de ses coutumes et de ses ressources, et vous initier aux secrets de l'existence d'une race généralement peu connue. Après avoir échappé aux nombreuses chances de naufrage que présente le voyage, dans le dédale des roches au

milieu desquelles nous courons, grâce à l'habileté du pilote d'Ouessant, bel homme de haute taille, d'une respectable carrure, portant à sa boutonnière l'ancre d'argent surjalée, insigne de sa profession, et dont la physionomie intelligente s'encadre dans un collier châtain clair, nous doublons l'extrémité sud du courant du Fromveur, et nous nous engageons dans le chenal qui nous mène dans la baie de Porspaul. Nous laissons à babord la Jument (ar Gazek), écueil qui couvre et découvre, et qui nous envoie quelques légers *coups de queue*, termes par lesquels on indique ici les coups de roulis et de tangage, au contact desquels le novice à la mer sent son cœur défaillir et son estomac entrer en révolte. Nous doublons à tribord la Tête du nain (Pen Corre), et, rasant le Corce, rocher pyramidal situé au milieu du chenal de la baie de Porspaul, nous le laissons sur babord, et allons mouiller aussi près de terre que possible. Malheureusement nous avons mal choisi le jour et l'heure, et nous attérissons au moment de la basse mer, par une marée de pleine lune qui a fait considérablement baisser la mer, de sorte que nous sommes réduits à une escalade assez longue et passablement laborieuse, sur ces rochers glissants, tapissés de goëmons, dont je vous ai parlé plus haut, et nous n'arrivons enfin sur le sol, que grâce à l'habitude de semblables excursions, et après avoir fait une légère ascension au flanc de quelques rochers, sans chute ni entorse. Sur le point où nous attérissons, quelques hommes vêtus comme presque tous les marins des côtes, une nuée d'enfants de tous âges, garçons ou filles, et quelques femmes dans leur pittoresque costume, s'occupent à récolter du goëmon, cet engrais si précieux et le seul employé en Bretagne, ou à ramasser des coquillages attachés aux rochers. Le costume des femmes d'Ouessant se compose d'une ou plusieurs jupes superposées, et d'un tablier avec une pièce par devant, maintenue avec des épingles sur un mouchoir qui leur couvre les épaules, dans le genre des paysannes de presque tous les pays. La chose la plus remarquable du costume c'est la coiffure. Les femmes devenues adultes portent toutes leurs cheveux tombant sur le dos et sur le cou, et coupés horizontalement à hauteur des épaules. Par dessus ces cheveux

épars, elles fixent un bonnet, en général à fond rouge, bordé d'ornements blancs, qui se fixe par une mentonnière, et a la forme d'un béguin, ou à peu près : puis par dessus ce bonnet vient une coiffe en étoffe fortement empesée, qui forme trois plans bien distincts, un horizontal sur la surface du crâne, et deux verticaux de chaque côté, se rabattant sur les oreilles, et laissant voir l'extrémité du bonnet de dessous, tandis que le derrière de la coiffe, grand comme un mouchoir de poche à peu près, et cousu tout autour et au bord de la partie empesée, flotte au gré du vent sur le cou sans être maintenu par aucun lien. Cette coiffure est vraiment pittoresque, et semble très-bizarre au premier abord, surtout quand on voit la profusion de cheveux épars, étalés sur les épaules des Ouessantines, et qui flottent avec le vent.

Ce qui frappe le plus en mettant le pied sur cette terre, c'est l'aspect plat et uniforme du terrain qui, après s'être renflé vers le nord, va en descendant vers le sud en suivant un plan, à peu de choses près. L'altitude du point le plus élevé au nord, à l'endroit où est situé le phare, est d'environ 65 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, et la pointe sud extrême de Loqueltas n'est guère qu'à 20 mètres au-dessus de ce niveau moyen. Une foule de petits ruisseaux d'eau potable provenant de sources assez multipliées, dont la plupart ne tarissent jamais, arrosent le sol qui est très-productif dans toute la partie sud des deux branches de l'île, constamment rafraîchie et fécondée par les irrigations qui viennent des points culminants situés au nord. La culture, sur à peu près la moitié de la surface de l'île, consiste en froment, seigle, orge, avoine et pommes de terre, dont toute la partie inutile à la nourriture des habitants, est exportée sur le continent. La terre y est très-légère et très-favorable à la culture des céréales et des tubercules : elle est peu difficile à travailler, et reçoit pour engrais, comme dans toute la Bretagne riveraine de la côte, le goëmon récolté sur les rochers, ou apporté par la mer sur la grève. L'autre moitié du sol, trop battue par les vents, notamment sur les points culminants, ne produit qu'une herbe courte, servant à la nourriture des moutons qui s'y trouvent en très-grand nombre, et dont la laine

fait la plus grande partie du commerce des habitants. Ces moutons, qui n'ont point à craindre la dent du loup, paissent constamment en liberté, et ne sont jamais renfermés dans des étables. Ils ont des abris disposés sur le sol, composés de deux petits murs recouverts avec des gazons, se coupant à angles droits, et orientés en général, suivant les quatre points cardinaux. Ces abris qui ont un relief de soixante à quatre-vingts centimètres, et dont les branches ont un peu plus d'un mètre de longueur autour de la croisée centrale, ont toujours à l'abri du vent un de leurs angles, dans lequel les moutons viennent se rassembler et passer la nuit. La végétation est constamment en souffrance sur le sol de l'île d'Ouessant, et nulle part la vue n'est récréée par le moindre arbre, le moindre buisson, pas même par ces haies vives qui se rencontrent pourtant au bord de la côte, en terre ferme. L'ajonc marin lui-même, cette plante vivace et toujours verte, que nous appelons la lande en Bretagne, et qui couvre une si grande partie du sol de la vieille Armorique, ne croît ici qu'entouré de soins et de précautions. Si vous voulez posséder un bouquet de landes, il faut d'abord élever autour un petit mur en pierres sèches qu'on décore du nom de murette, et la lande à l'abri de ce rempart poussera jusqu'à la hauteur du sommet, qu'elle ne dépassera jamais, proportionnant ainsi sa taille au relief de la murette qui l'abrite du vent.

La population de l'île d'Ouessant est de 2258 habitants, d'après les dernières statistiques du Finistère, et se compose exclusivement de familles de marins et de pêcheurs. Par une anomalie qui s'explique cependant, si on réfléchit que les hommes sont constamment à la mer, à bord des caboteurs ou des longs courriers, ou bien occupés à la pêche dans les environs, les rôles sont complétement intervertis dans les occupations des deux sexes. Les femmes cultivent la terre, labourent, font les récoltes, vont amarrer les embarcations quand les pêcheurs rallient la terre, et se chargent d'aller chercher l'appât avec lequel ils garnissent leurs lignes. Pendant ce temps les hommes filent, tricotent, font la cuisine, et restent à la maison à surveiller les enfants et à bercer les nouveaux-nés. Le type général des gens d'Ouessant est magnifique, et ne présente que de rares excep-

tions. Hommes et femmes sont de haute taille, bien proportionnés, et présentent l'aspect de la force, de la santé, alliées à une grâce et une beauté physique qu'on ne rencontre pas aussi fréquemment dans les communes du continent. La race celtique, avec ses yeux bleus et ses cheveux blonds, se retrouve là dans toute sa pureté, et nous n'avons rencontré que de jolies filles, aux pieds nus et bien modelés, aux bras gracieux, et aux extrémités fines et nerveuses, ce qui du reste est une généralité chez les Bretonnes, qui diffèrent essentiellement sous ce point de vue des femmes de l'est et du nord de la France. Bizarre dans ses caprices, la nature, à côté de cette race d'hommes beaux, grands et bien faits, a placé une race de bestiaux, petite quoique forte et nerveuse, et ne manquant pas d'élégance dans ses formes exigues, qui rappelle complétement la race des animaux des montagnes, et de ceux de la Kabylie en particulier. Les chevaux, d'une taille analogue à celle des plus petits chevaux des montagnes d'Ecosse, sont employés aux labourages, aux charrois et au transport des céréales. On ne les monte pas, et ils sont sous ce rapport tout-à-fait indomptables. On ne les exporte pour ainsi dire jamais sur le continent, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles, et on ne trouve pas à en acheter dans le pays, personne ne voulant consentir à se défaire de celui qu'il possède. Le pain blanc est un mythe à Ouessant, et sans la bonne fortune qui avait fait apporter à notre pilote un pain blanc de douze livres pour régaler sa famille, nous risquions de nous trouver réduits à la maigre pitance des habitants, ou au pain d'orge, cette nourriture habituelle du paysan breton. L'absence des fours dans les habitations est aussi une remarque à faire. Elle s'explique par la coutume que chacun a de chauffer convenablement le samedi soir les pierres qui pavent le fond de son foyer, et qu'on nettoie ensuite avec soin comme l'âtre d'un four. On y dépose alors le pain d'orge par dessus lequel on renverse un vase en terre, autour duquel on ramasse la cendre chaude et les charbons, et le lendemain au réveil le pain se trouve cuit.

La marine impériale détache à Ouessant un de ses chirurgiens, dont les deux ans d'exil qu'il y passe lui comptent comme

service à la mer, la commune étant trop pauvre pour subventionner un médecin civil, que sa clientèle ne pourrait faire vivre. Elle y entretient aussi un phare de premier ordre, à feu fixe, élevé sur la pointe nord la plus haute de l'île, dont le relief est de 26 mètres au-dessus du sol, soit 83 mètres environ au-dessus du niveau de la pleine mer, et dont la portée est de 18 milles marins.

Dans l'histoire de nos guerres maritimes, Ouessant s'est acquis une célébrité par le fameux combat qui porte son nom, livré le 27 juillet 1778, et dans lequel le comte d'Orvilliers, sorti de Brest avec 32 vaisseaux, combattit avec succès la flotte anglaise commandée par l'amiral Keppel. Cet îlot perdu au milieu de l'Océan est encore destiné, nous l'espérons, à voir notre pavillon s'illustrer dans son voisinage, et notre vieux sang breton se réchauffe, en pensant qu'un jour peut-être, nous serons appelés à concourir à un si glorieux résultat.

A. L.

# CHOIX

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

## SUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE [1]

---

## ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ.

### 30. CANTON DE CANDÉ.

1235, avril, et 1244, 5 septembre. — Charte de Guillaume de Thouars, seigneur de Candé, contenant donation à l'Hôtel-Dieu d'Angers d'une rente de 5 sous, due par le propriétaire d'une maison située sur le pont du dit Candé (2).

A tous les fidèles du Christ qui verront les présentes lettres, Guillaume de Thouars (3), seigneur de Candé, salut en Notre Seigneur.

Sachez vous tous que pour l'amour de Dieu et pour pratiquer la charité, ainsi que pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, j'ai donné et concédé, à titre d'aumône perpétuelle, à

(1) Voir *Revue de l'Anjou* (IIIe série), tome II, pages 343, 377 et 425.

(2) Original jadis scellé. Archives de Maine et Loire, Hôtel-Dieu d'Angers, vol. 4 des propriétés dans la campagne, au fol. 349.

(3) Un des puinés de la maison des vicomtes de Thouars.

l'Hôtel-Dieu d'Angers, pour l'entretien des pauvres, tout le droit que j'avais et pouvais avoir, c'est-à-dire 5 sous, sur la maison achetée par Hervé de Vritz des héritiers de Guillaume Bouteville, laquelle est située à Candé sur le pont, sans rien y réserver ni pour mes héritiers ni pour moi. Et pour que cette donation soit ratifiée à perpétuité, j'ai livré au dit Hôtel-Dieu les présentes lettres, confirmées par l'apposition de mon sceau.

Donné au mois d'avril 1235, quoique, contrairement à ma promesse et à mes engagements, je n'aie apposé ou fait apposer mon sceau à la présente charte que le lundi avant la Nativité de la Vierge, l'an du Seigneur 1244.

### 31. CANTON DE CHATEAUNEUF.

1284, 7 novembre. — Charte de Maurice, seigneur de Craon et de Sablé, contenant : 1° abolition de la taille de Châteauneuf-sur-Sarthe moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 60 livres, payable par les bourgeois du dit lieu et du bourg de Seronnes ; 2° concession aux mêmes bourgeois de divers priviléges, notamment pour le louage de leurs maisons et l'achat de rentes (1).

A touz ceus qui orront e verront cestes presentes letres, Maurice (2) sengnor de Croon et de Sableul, seneschal d'Anjou e dou Mayne, saluz en Nostre Sengnor.

Sachent tuit que nos avon abuté e relachié a noz borjoys e a noz hommes mansioniers den la vile dou Chateau Nof sus Sarte e ou borc Nostre Dame de Selonnes e environ le pavement dou portau de Trenche Pié e environ la rivere de Sarte, près dou Chateau Nof, la taille esmage laquele nos e nos devantiers avion acoustumé a prendre, a lever e avoir des diz hommes chescun an, par reison des chouses que il tiennent de nous en la dite vile e ès lous desusdiz, por sexante livres de monaye corant d'annuel rente, rendable chescun an a nous e a nous haers des davanzdiz hommes e de lor haers sus lesdites chouses perpetuaumeut, ou jor dou dimanche davant l'Angevine ; en tele maniere que se il

(1) Original scellé, sur double queue, d'un grand sceau en cire brune. Il appartient au duc de la Trémoille.

(2) VIe de ce nom, d'après Ménage. V. Histoire de Sablé, page 239.

avenoit que aucuns des davanzdiz borjoys ou aucuns des davanzdiz hommes defallent de rendre et de paer chescun sa somme ou sa partie desdites soixante livres au terme desusdit, il seroit tenu a nos e a nos haers des dez souz de monaye corant par reyson d'amande ; e ainsi que se il avient que aucuns desdiz borjois ou desdiz hommes demorot longuement a paer emprès le terme de susdit, les autres seroient tenuz a paer pour lui, e nos e nous haers les ferion joir des biens a celui qui seroit dedans la dite vile e ès lous desusdiz jusques atant que il lor eust esté fete plenere satisfacion de tout ce que il auroent payé por celui qui defaudret.

E ensoure que tout nos volon e otreon que toz ceus qui louront ou prendront a rente, de hore en avant, des diz bourjoys ou des diz hommes ès lous de susdiz mesons ou places éent autelle franchise de tout en tout par reison des diz lous comme les diz bourjoys e les diz hommes ont ou ont acostumé a avoir. E volon e otreon e prometon que se il avient que aucuns d'iceus borjoys ou des hommes ou des mansioners des lous desusdiz delessoent ou deguerpissoent par aucune maniere ce que il tiennent ou tendront ès lous desusdiz, que ce qne il lerroent e deguerpiroent vienge au quemun des autres en rendant le cens, e que il empuissent ordener e fere de tout en tout lor volenté entreous plenerement, en rendant a nos e a nous haers les dites sexante livres, si comme il est dessus dit, sauve la vaerie e les autres servitutes deuz a nos e a nos haers d'icele chouse. E volon que si ceux borjoys ou mansioniers poent acreitre rente ès lous desusdiz, outre les sexante livres, que celle rente lor demerge a fere lor volonté, sauve celles sexante livres e l'amende desusdite e le cens e les serviges deus a nos e a nos haers d'icele chouse, e aux autres obeysances en toutes les chouses desus dites. E a ce tenir, si comme il est desus dit, nos obligon nous e nous haers; e en tesmoig de verité nos donames audiz borjoys e mansioniers cestes presentes lettres seelés en noustre propre seau. Ce fut fet, donné e scellé a Chateaunof, le jor de mardi emprès la Toz Saintz, l'an de grace mil CC quatre vinz et quatre.

## 32. CANTON DU LION-D'ANGERS.

1064, 27 et 28 avril. — Charte-notice concernant un procès relatif au moulin de Varenne, entre les moines de Saint-Serge et ceux de Saint-Aubin d'Angers. Une transaction intervient au moment où le Duel judiciaire allait décider laquelle des deux abbayes était fondée en droit (1).

Qu'il soit connu de tous les fidèles de la sainte église de Dieu, et surtout de nos successeurs, qu'entre les moines de Saint-Serge et ceux de Saint-Aubin il éclata une grande altercation, au sujet de la terre avec laquelle devait être faite l'écluse du moulin de Varenne. Ceux-ci en effet ne voulaient pas accorder pour cet objet la terre placée dans le circuit du moulin; et de leur côté les moines de Saint-Serge affirmaient que, d'après la coutume anciennement observée, l'écluse devait être établie avec la terre placée devant le moulin.

Cette altercation en vint à un point tel que les serviteurs ou gens des deux monastères se préparaient déjà à combattre à qui mieux mieux pour cette cause, avec des bâtons et des boucliers. Daibert, abbé de Saint-Serge, en était vivement affligé, surtout parce que des moines voulaient combattre contre des moines. Il manda donc, d'une manière très suppliante, à l'abbé de Saint-Aubin, nommé Otbranne, de ne pas exécuter un mal si inouï, puisque les moines, qui devaient montrer aux autres l'exemple de la concorde et de la paix, allaient devenir une cause de perdition. Otbranne, obtempérant à ses salutaires avis, s'empressa de venir le trouver; et afin de conserver le lien de la paix et de l'amitié, il résolut de donner, pour faire l'écluse du moulin, quatre arpents de terre, moyennant 16 deniers de cens, payables à Angers, le jour de la saint Aubin; savoir : deux arpents à Saint-Serge (2), un à Aimeri, frère d'Audefred, et un à Gauslin Tardif, pour lequel ce dernier paya 5 sous.

A l'égard de la pierre destinée à construire l'écluse du mou-

(1) Ancienne copie faite d'après le Premier Cartulaire de Saint-Serge. Bibl. impériale, Manuscrits de Brienne, vol. 272, fol. 93.

(2) Saint-Serge ne possédait que la moitié du moulin. La portion d'Aimery lui fut donnée peu de temps après.

lin, Otbranne reçut de l'abbé et de ses associés 20 sous, à condition qu'ils en chercheraient et en prendraient dans les environs autant qu'il leur en faudrait, mais à la charge de payer annuellement 4 deniers de cens, outre les 16 portés plus haut.

En sus de ces 20 deniers de cens, l'abbé de Saint-Serge ou ses associés doivent continuer le paiement des 6 deniers de cens établis anciennement, pour le pilotis de ladite écluse et pour le demi-arpent de terre appartenant au moulin, savoir un quartier au dessus et l'autre au dessous; ledit cens payable le jour de la Saint-Martin de Vertou, au bourg du Lion-d'Angers.

Cette transaction fut passée dans le cloître de Saint-Maurice, le 5 des calendes de mai; et le jour suivant elle fut confirmée et ratifiée, dans le chapitre de Saint-Aubin, par tous les moines, qui le virent et entendirent ainsi que beaucoup d'autres personnes convoquées dans ce but, l'an de l'incarnation du Seigneur 1064.

Les noms des témoins sont écrits ci-après : le seigneur Daibert, abbé de Saint-Serge, Otbranne, abbé de Saint-Aubin, Durand, moine de Saint-Serge et écrivain, Yvon, Gautier, Ernaud, Rainaud Grammatival, Ansger, doyen, Guérin, chanoine, Bernon, voyer, Guérin, cellérier du comte, Girard Chauvel, Foucher, fils de Renaude, Robert, son frère, Sebrand, homme de l'évêque, Andefred, Ansaud Raoul, Odonel, Dagobert, marchand, Jean de Bonneval, Richard Mesle-Bien, Achard, homme de l'évêque, Primaud, forestier, Geldran, Rivallon de la Guerche, Giraud et Adam.

### 33. CANTON DE POUANCÉ.

1450, 15 octobre. — Transaction passée entre le prieur de la Madelaine de Pouancé et celui de la Rouaudière, au sujet du droit d'instituer le maître d'école de la paroisse de la Rouaudière. Il est convenu que le prieur de ce dernier lieu aura la présentation, et celui de Pouancé la collation de la Maistrerie d'Escolle, ce qui est immédiatement exécuté pour la nomination d'un clerc, reconnu idoine ou capable d'instruire et enseigner les enfants. (1).

Sachent touz presens et avenir que comme contens, débat et procès fust prest a mouvoir entre religieuses et honnestes per-

(1) Original jadis scellé. Archives de Maine et Loire, prieuré de Pouancé.

sonnes frère Jehan Regnaud, prieur du prieuré de la Magdalaine de Pouencé, deppendant de l'abbeie de Mairemoustier, d'une part, et frère Jacques Cheminart, prieur de la Rouaudière, menbre deppendant de la Roë, d'autre part, pour occasion du droict de commettre et instituer maistre d'escolle au lieu, bourg et parroisse de la Rouaudière pour instruire et enseigner les enfans de ladite parroisse et des environs; lequel droit chascun des dits prieurs disoit lui competer et apartenir et en estre bien fondé chascun a cause de son bénéfice et en estre en pocession et saisine : c'est assavoir ledit prieur de la Magdalaine au tiltre et par le moien de la fondacion de monseigneur le duc d'Alençon, per de France, conte du Perche et viconte de Beaumont, disant ce droit lui appartenir a cause de sadite fondacion en toute la baronnie de Pouencé et mesmement en ladite paroisse de la Rouaudiere et à ce tiltre en avoir en pocession suffisant et vallable; et ledit prieur de la Rouaudiere disoit que, comme prieur et curé dudit lieu, il en estoit fondé de droit commun et que à ce tiltre il en avoit eu pocession et saisine de sa part.

Finablement, en nostre court dudit lieu de Pouencé, en droit pardevant nous personnelment establiz chascun desdiz frere Jehan Regnaud, prieur du prieuré de la Magdalaine et procureur d'iceluy prieuré, et frère Jacques Cheminart, aussi prieur-curé et procureur du prieuré de la Rouaudière, soubzmetans eulx avecques tous et chascuns leurs biens et ceulx desdiz prieurez, meubles et inmeubles, presens et a venir quelx qu'ilz soient en tant que a chascun d'eulx touche, confessent, de leur bon gré, plaisir et volanté, que pour procès, haignes et mises eschiver et amour, union et charité nourrir entre eulx, et mesme par l'oppinion, advis et delibéracion de pluseurs religieux de chascun desdits ordres et moustiers de Mairemoustier et de la Roë, et aussi de pluseurs notables hommes de conseil, ilz ont transigé, paciffié et accordé entre eulx et sur les contens, débaz et procès dessusdis en la forme et manière qui s'ensuit.

C'est assavoir que, pour le temps a venir, ledit prieur de la Rouaudière et ses successeurs prieurs, a cause de iceluy prieuré, toutes foiz que les cas y advendront et que mestier en sera, présenteront audit prieur dudit prieuré de la Magdalaine de

Pouencé et a ses successeurs, leurs religieux ou officiers a cause d'iceluy prieuré de la Magdalaine, ou aussi à leurs commis ou fermiers, homme clerc, ydoine et suffisant pour tenir et exercer ladite maistrerie d'escolle audit lieu et parroisse de la Rouaudière; et par ce faisant iceluy prieur de la Magdalaine, ses successeurs, religieux ou autres leurs officiers, fermiers ou commis dessus diz, seront tenuz conférer et consentir icelle presentacion et en faire audit homme ydoine et suffisant, ainsy présenté de par ledit prieur de la Rouaudière ou ses successeurs, collacion ou provision sans reffus ou delay, et, si mestier est, en donner a iceluy homme lettres de provision et institucion à ladite présentacion et telles qu'elles appartiennent. Et ainsi, et par ladite forme et maniere de presentacion et institucion, en sera usé entr'eulx et leurs successeurs à touzjours mais pour le temps a venir quant les cas y advendront.

Et pour ce, et dès a présent, ledit prieur de la Rouaudière a présenté audit prieur de la Magdalaine Jehan Mallevau, clerc, lui priant que, comme personne ydonne et suffisant audit excercice de maistre d'escolle, et o le mistere qui y appartient, il le y voulust instituer et luy en faire collacion; lequel prieur de la Magdalaine, après l'examen dudit clerc et qu'il a esté trouvé suffisant, l'a institué et commis audit excercice de maistre d'escolle en la dite parroisse de la Rouaudière, et luy a donné congé d'en jouir et user, ensemble des droiz y appartenans, ainsi que en tel cas appartient.

Et des quelx accors, traictez et appointemens lesdiz prieurs et procureurs desdiz prieurez ont esté contens, a ung et d'accort; et a iceulx tenir, garder et accomplir chascun de sa part, et a en user ainsi pour le temps a venir sans jamais venir encontre par applegement, contrapplegement, opposition ne autrement en aucune maniere, et sur ce s'entregarder eulx et leurs successeurs de touz dommages quant mestier sera, obligent les dits prieurs et procureurs et chascun d'eulx, en tant que lui touche, eulx, leurs successeurs et tous les biens desdiz prieurez, meubles et inmeubles, presens et a venir quelx qu'ils soyent : renoncians pardevant nous quant à ce à toutes et chascunes les choses qui de fait, de droit ou de coustume pourroient estre dic-

tes, proposées ou alléguées contre la teneur, forme ou substance de ces présentes en aucune manière, et généralement à toutes et chascunes les choses a cest fait contraires. Et de ce tenir et accomplir, sans en faillir ne jamais venir encontre par voye qui soit ou puisse estre en aucune manière, en sont tenuz lesdiz prieurs et procureurs et chascun d'eulx par la foy et serment de leurs corps sur ce donnez et baillez en nostre main; et les en avons jugez et condampnez par le jugement de nostre dite court, de leur consentement, a leur requeste, présens : Yvon de Seillons, sennechal dudit prieuré de la Magdalaine, Thibaud Roiny, procureur et greffier dudit lieu, frère Guillaume d'Erson, religieux de Mairemoustier, et autres, le 15e jour du moys d'octobre, l'an de grace 1450.

*Signé* BRASDANE.

### 34. CANTON DE SEGRÉ.

1366, 5 août, — Déclaration par la dame de Segré que son droit de guet et garde ne sera pas aggravé pour ses vassaux, par suite des circonstances qui en ont fait porter la durée à une année entière (1).

Nous Marguerite de Poitiers, viscontesse de Beaumont, faisons savoir a touz que comme nous ayons impettrée une lettre de nostre tres cher cousin le sire de Craon (2), comme lieutenant du roy nostre sire ès pais de Touraine, d'Anjou et du Maine, contenant ladicte lettre que touz ceulx qui avoient accoustumé a faire guet et guardes en nostre chastel de Segré, par le temps des guerres, le facent l'espace d'un an, pour cause d'obvier aus perils et dommages qui, par deffaut d'icelle garde, pourroient avenir a tout le pais durant ycellui an, dès le derrain jour de juillet l'an mil CCCLXVI jusques a un an après ensuivant; Nous, par la teneur de ces presentes, voulons, promettons et accordons que en nulle maniere ladicte lettre ne tout le contenu d'icelle ne tourne ou puisse tourner a prejudice a nostre dit cousin, a terre qu'il ait ne a touz ou aucun ou aucuns de ses subgés ne a quelconque autre personne a qui il puist appartenir.

Donné a Craon, soubz nostre scel, le ve jour d'aoust, l'an mil CCC soixante et six dessus dit.

(1) Original jadis scellé, appartenant au duc de la Trémoille.
(2) Amaury IV. V. Ménage, Histoire de Sablé, p. 261.

# INSTITUTION

DE

# L'ORDRE DU CROISSANT

A ANGERS.

Nous extrayons d'un remarquable ouvrage de M. le comte Auguste de Bastard, un des premiers paléographes de notre époque, le passage suivant sur l'ordre du Croissant institué à Angers le 11 août 1448.

« Une grande incertitude règne parmi les historiens sur l'institution de l'ordre du Croissant. Les uns le confondent avec le Double-Croissant; d'autres, comme Dupin et Giannone, avec l'ordre de la Lune, créé en 1459, par Jean d'Anjou, duc de Calabre, et dont le signe était un croissant d'argent attaché sur le bras (Villeneuve, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, p. 285 à 287). Palliot (p. 500) le fait instituer en 1464, année de son abolition, et ceux même qui le confondent avec l'ordre de la Lune adoptent cette dernière date (le père Anselme, *Histoire généalogique*, article du roi René). — Il est certain que l'ordre du Croissant a été fondé le 11 août 1448, sous l'invocation de saint Maurice, patron de la ville d'Angers, et qu'il n'eut que seize ans de durée,

car une bulle du pape Paul II, ennemi de René, vint le supprimer vers 1460. Vengeance indigne d'un pontife, qui croyait ainsi, dit M. de Villeneuve (*Histoire de René d'Anjou*, etc. p. 45), délier d'un serment sacré les chevaliers napolitains, incertains encore s'ils embrasseraient le parti de Jean d'Anjou ou celui de Ferdinand d'Aragon. Ailleurs (p. 287), l'auteur dit que Pie II proscrivit entièrement l'ordre de la Lune en 1464, *ainsi que celui du Croissant*, comme une association dangereuse dirigée contre Ferdinand d'Aragon.

» Il doit y avoir ici quelque méprise, Paul II n'étant monté sur le trône pontifical qu'en 1464, après la mort de Pie II. Des erreurs comme celle-ci ne sont pas les seules qu'on puisse reprocher à notre auteur. Il en est de plus graves qui ne permettent pas de prendre pour un guide très-sûr l'honorable et consciencieux écrivain.

» De Villeneuve recueille avec amour (*ibidem*, p. 39 et 285) ce qui intéresse l'ordre noble du Croissant, où nul ne pouvait être admis, dit Papon, dans son *Histoire de Provence* (statuts de l'ordre), s'il n'était duc, prince, marquis, comte ou vicomte ; de sa personne, sans reproches; issu d'une race antique et illustre ; noble par ses lignées paternelle et maternelle. L'auteur fait tout connaître, depuis le héraut d'armes, surnommé *Croissant d'or*, jusqu'au chancelier Charles de Castillon, l'un des secrétaires du bon René; mais nous verrons tout à l'heure qu'il commet des omissions par rapport au nom des chefs ou *sénateurs :* c'est le titre que portait le grand maître de l'ordre. Les insignes se composaient d'un collier en or, formé de coquilles, supportant une étoile d'or, à laquelle était suspendu, par un ou *plusieurs* chaînons peints en rouge, un croissant d'or sur lequel on lisait : Loz EN CROISSANT. Le nombre des chaînons indiquait celui des actions d'éclat du chevalier, usage qui s'est renouvelé de nos jours pour la *médaille de Crimée.* — La rédaction de Palliot est différente, en ce qui touche l'ordonnance du collier : L'ordre du Croissant, dit-il (p. 500), fut institué. . . . . l'an 1464, en l'honneur de Dieu, soutien et augmentation de l'Eglise et exaltation de la chevalerie, du nombre de trente-six chevaliers, qui portaient le manteau de velours cramoisi rouge, doublé de satin blanc, le

mantelet de velours blanc, la soutane de même couleur, sur le côté droit de laquelle ils portaient un croissant d'or, sur lequel était gravé au burin ce mot Loz, qui signifiait LOZ EN CROISSANT. A ce croissant, qui était suspendu par trois chaînettes au collier, fait d'une chaîne d'or à trois rangs, on y reconnaissait la valeur et générosité des chevaliers, parce que l'on y attachait et pendait autant de *petits bâtons d'or façonnés en colonnes, ou ferrets d'aiguillettes d'or*, qu'ils s'étaient trouvés en batailles, mines ou siéges de villes.

» L'historien de René d'Anjou nous apprend (page 44) que ce prince, par modestie ou humilité, ne voulait point d'abord être le chef ou sénateur de l'ordre, et, pour la première fois (1448), il nomma Guy de Laval (Montmorency), à la fois son grand chambellan, son grand veneur et son grand sénéchal. On attachait beaucoup d'importance à la dignité de sénateur, qui ne durait qu'une année: René le devint en 1449, et, successivement, Jean de Cossa, comte de Troie dans le royaume de Naples (1450); Louis de Beauvau (1451); Bertrand de Beauvau (1452); Jean d'Anjou, duc de Calabre (1453), et Ferry de Lorraine en 1454. (Nous remarquons encore ici que Jean de Cossa est cité ailleurs (page 288), et d'après Montfaucon, comme sénateur en 1451.) Le nom des autres sénateurs, ajoute M. de Villeneuve (page 44), ne nous est point parvenu. Cependant, à la page 356 et aux pages suivantes, consacrant une notice à la famille de Valori, son alliée, «à laquelle, dit-il, la France doit une foule de personnages distingués dans les fastes militaires et dans ceux de la diplomatie, il ajoute qu'elle est originaire de Florence, où elle fut élevée onze fois (douze fois d'après Pompeo Litta) à la suprême magistrature, avant que Cosme de Médecis eût rendu le pouvoir héréditaire dans sa maison ; » puis il rapporte (page 358) que « Gabriel de Valori obtint par son rare mérite l'affection du roi René, qui le nomma chambellan, premier écuyer, gouverneur du fort de Château-Renard (baronie inféodée à sa famille pour la deuxième fois), et, enfin, *chevalier et sénateur de l'ordre du Croissant d'or, avec le titre de vicomte.*» Ce fut ce même Gabriel de Valori qui fut gouverneur de Cozenza, viguier d'Arles en 1466, comme son père, et qui, l'année suivante, présida les

états généraux de Provence. (Voyez la Roque, *Les blasons des armes de la royale maison de Bourbon et de ses alliances*, in-4°, Paris, 1626, pages 110 à 113; — et Pompeo Litta, *Maisons illustres d'Italie*, planche XXVII.)

» On peut remarquer à ce propos que, dans un ordre composé, pour les trois quarts, de chevaliers français, le roi choisit deux Italiens pour sénateurs grands-maîtres : les Cossa de Naples et les Valori de Florence. Les papes Pie II et Paul II ont sans doute outre-passé leurs pouvoirs, en s'arrogeant le droit de détruire un ordre souverain : toutefois, partisans de Ferdinand d'Aragon, ils n'avaient pu se méprendre sur l'intention qui présidait à ces nominations italiennes.

» Les noms des chevaliers donnés par M. de Villeneuve diffèrent aussi de ceux fournis par les autres historiens; mais, chez tous, on voit, non sans étonnement, que, lors des premières promotions et sur des listes peu nombreuses, composées de personnages considérables, les mêmes familles paraissent plusieurs fois. Nous remarquons, répétés deux fois, les Beauvau (1), les Valori et les d'Agoult ou d'Agout. A cet égard, l'ordre de la Toison d'or avait fourni un fait plus extraordinaire : car, à sa fondation (1429), sur *vingt-quatre chevaliers* seulement, les Lannoy et les Brimeu (aujourd'hui éteints), absorbant le quart de la liste, reviennent, chacun, jusqu'à trois fois. De même, dans l'ordre du Saint-Esprit, trois princes de la grande maison de Lorraine et trois membres de la maison des Cars figurent à la première promotion (1578), composée de huit prélats et de vingt-sept chevaliers. »

(1) Deux familles avaient seules en Anjou, le privilége de prêter serment aux ducs d'Anjou, debout et la tête couverte, les Beauvau et les Valori. Dans une charte de 1380, il est dit au sujet de Gabriel de Valori, aïeul du grand-maître de l'ordre du Croissant, *genibus non flexis, capite autem non discooperto more consanguineorum juramentum præstitit.*

# LE MAY

En se rendant de Cholet à Beaupréau, on aperçoit à droite de la grande route, au milieu d'un pays plat et couvert, la flèche d'un clocher qui domine à une assez grande hauteur l'épais bocage qui l'entoure.

Ce clocher est celui du May, gros bourg peuplé de tisserands. Dans les actes du xv$^{e}$ siècle, le nom de ce bourg ne s'écrivait pas comme de nos jours; à cette époque, il avait une syllabe de plus et s'appelait Oulmay. Ce nom pouvait venir d'*Ulmus*, Orme.

Le May, situé dans cette partie du pays que l'on appelait les Marches communes d'Anjou et de Poitou, relevait féodalement des seigneuries de Cholet et de Mortagne.

Au mois de mai 1554, le roi Henri II ayant par une ordonnance érigé la baronnie de Beaupréau en marquisat, le bourg et la paroisse du May furent compris dans ce marquisat.

Au spirituel, le May fut d'abord du diocèse de Poitiers, jusqu'au moment où le pape Jean XXII établit un siége épiscopal à Maillezais. Alors, il fit partie de cet évêché qui fut transféré depuis à la Rochelle.

L'église du May, avec ses clefs de voûtes ornées de sculptures originales et d'écussons qu'enluminent des peintures d'un agréable aspect, est une des plus remarquables de la contrée. Elle

vient d'être agrandie, et fort heureusement ce travail s'est exécuté sans nuire beaucoup à l'antique édifice. En allongeant le chœur et les chapelles, on a eu le bon goût d'imiter scrupuleusement le style architectural de la vieille église; en outre, les ornements que les démolitions avaient détruits ont été reproduits avec soin dans les nouvelles constructions.

Avant les agrandissements qui viennent d'être faits à l'église du May, on voyait au dessus du grand autel un groupe en terre cuite, rappelant les saints de la Barre, près d'Angers. Ce groupe, œuvre d'un habile statuaire, représente saint Michel terrassant le diable. Malheureusement il se trouve placé maintenant dans une des chapelles, à une trop grande hauteur pour que l'on puisse bien voir le prince des démons se roulant avec d'horribles contorsions sous les pieds du bel archange, qui, au lieu d'une épée flamboyante, enfonce dans la poitrine de l'orgueilleux révolté, la pointe aiguë de l'extrémité inférieure d'une longue croix.

Le grand autel, qui vient d'être déplacé, avait été construit dans le XVII^e siècle. Une plaque, incrustée dans la muraille à droite de l'autel, indiquait cette date.

Les armoiries, qui le surmontaient, étaient celles de la famille de Gondi de Retz qui possédait alors le duché de Beaupréau, dans la circonscription duquel était comprise la paroisse du May.

D'autres armoiries, à moitié effacées, se voyaient autour de la nef; elles appartenaient à la famille Villeneuve du Cazeau qui possédait le château du Cazeau, habitation seigneuriale du May.

La cure du May était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, de l'ordre de Saint-Benoît. Cette abbaye était située en Poitou, au diocèse de Luçon; elle fut donnée en 1669 à la congrégation de Saint-Maur. L'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm présentait le prieur du May.

La chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans l'église du May, était à la présentation des seigneurs de Cholet.

Philippe de Montespedon, duchesse de Beaupréau, en fondant le chapitre de Sainte-Croix à Beaupréau en 1570, réunit à ce chapitre les revenus de la chapelle de Saint-Jean. Plus tard, le baron de Cholet, sur les terres duquel se trouvaient les domaines

de la chapelle, en fit saisir les revenus, et présenta un ecclésiastique pour la desservir, appelant comme d'abus des bulles de fondations du chapitre.

Un seigneur du Cazeau, en 1431, donna au prieuré de Saint-Michel du Mai la métairie de la Baratonnière-Japion, à la condition qu'il y aurait tous les dimanches dans l'église de ce bourg une première messe chantée. Quoique la métairie de la Baratonnière-Japion ait été vendue nationalement pendant la Révolution, on a toujours continué au May à dire tous les dimanches une première messe chantée.

Sur la principale clef de voûte de l'église on a sculpté, dit-on, la figure du pape Clément V, que l'influence du roi Philippe-le-Bel contribua beaucoup à faire monter sur le trône pontifical. Voilà à ce sujet ce que raconte une vieille chronique :

Guillaume de Gault, archevêque de Bordeaux, étant en tournée épiscopale, apprit à l'abbaye de Bellefontaine où il se trouvait, qu'il venait d'être nommé pape. Deux jours après sa nomination, il passa par le May, où il s'arrêta et fut fêté avec enthousiasme par les habitants. En mémoire de son passage, un tailleur d'images fut chargé de le représenter sur la principale clef de voûte de l'église.

Le château du Cazeau était, comme je l'ai déjà dit, l'habitation seigneuriale du May. Ce manoir, un des plus remarquables de la contrée, fut brûlé en 1793. Il est maintenant presque entièrement démoli. On y voit cependant encore une belle cheminée, dont le manteau sculpté a échappé à la destruction.

Un fait, qui rappelle un des épisodes du combat de Torfou, eut lieu au May au moment où se terminait la bataille de Cholet. Des Vendéens, qui battaient en retraite, le visage et les mains noircis par la poudre, furent arrêtés à l'entrée du bourg par un certain nombre de femmes armées de fourches qui leur crièrent en les menaçant :

— Lâches ! retournez au combat !

— Ce n'est pas la peur qui nous fait reculer, répondirent les soldats vendéens en grinçant les dents avec rage.

— Qu'est-ce donc, alors ?

— Nous n'avons plus de munitions...

— Nous allons voir si vous dites la vérité !

En achevant ces mots, les femmes s'approchèrent des Vendéens, puis fouillant leurs cartouchières qu'elles trouvèrent vides, elles leur dirent les yeux humides de larmes :

— Passez ! vous êtes des braves !

En ce moment les dernières explosions du canon et de la mousqueterie se faisaient entendre dans les landes de la Papinière. Les deux armées ennemies, après avoir de part et d'autre accompli d'héroïques traits de courage, cessaient de combattre, et la victoire si vivement disputée restait aux républicains. Ce succès fut dû à l'armée de Mayence qui était bien disciplinée et commandée par d'excellents généraux.

Dans la soirée qui suivit cette sanglante journée, non loin du château du Cazeau, sur une éminence où se trouvent les deux moulins à vent de Pégon, les généraux républicains Beaupuy, Haxo, Westermann, Chabot, Bloss et Savary, entourés des intrépides grenadiers de l'armée de Mayence, tinrent conseil pour savoir s'ils devaient retourner à Cholet ou avancer sur Beaupréau. Tous ces chefs ayant été d'avis qu'il fallait, sans perdre une minute, poursuivre les Vendéens, les soldats républicains reçurent aussitôt l'ordre de marcher dans le plus grand silence, avec défense de quitter les rangs sous quelque prétexte que ce fût.

Au moment où la colonne s'ébranlait, on entendit quelques voix dire :

— Nous n'avons plus de cartouches !

— Eh bien, répondit le général Beaupuy, vous vous servirez de vos baïonnettes ! C'est tout ce qu'il faut à des grenadiers !

Un cri d'enthousiasme accueillit ces énergiques paroles.

Le fougueux Westermann, qui n'avait point assisté à la bataille de Cholet, venait avec un détachement de cavalerie de rejoindre l'avant-garde des républicains. Impatient d'atteindre les fuyards, Westermann devança aussitôt la tête de la colonne, cherchant de tous côtés, avec ses chasseurs, l'occasion de se servir du redoutable sabre qui pendait à son poignet.

Une nuit calme et sans nuages, éclairée par les étoiles et les rayons de la lune, permettait aux soldats républicains d'avancer

avec ordre, malgré la sinuosité des chemins creux et difficiles dans lesquels leurs rangs se tordaient comme les longs anneaux d'un formidable serpent.

Les grenadiers de l'armée de Mayence traversèrent silencieux comme des ombres le bourg du May, puis, s'avançant par les landes d'Andrezé, ils s'approchèrent de Beaupréau sans rencontrer aucun obstacle.

Après avoir cité dans cet article tous les événements historiques que j'ai pu recueillir, il ne me reste plus à raconter qu'une vieille légende concernant l'antique chapelle qui est située à deux kilomètres du May, sur le bord du chemin conduisant jadis de ce bourg à Jallais.

Cette chapelle, dédiée à saint Tibère, fut bâtie il y a bien longtemps, dit-on, au sujet de faits merveilleux que voici :

Un berger, en menant son troupeau paître à l'endroit où s'élève aujourd'hui la chapelle de saint Tibère, voyait avec étonnement un de ses bœufs qui, au lieu de manger de l'herbe comme les autres animaux de son espèce, léchait toute la journée un gros caillou placé près d'une petite fontaine. Lorsque le berger, par des cris ou des coups, voulait éloigner le bœuf de sa pierre favorite, l'animal bondissait de côté, puis aussitôt que le pâtre avait les talons tournés, il revenait à la même place.

Au reste, ce bœuf, avec cette singulière façon de se nourrir, ne dépérissait pas; bien au contraire, il engraissait à vue d'œil.

Instruits par le berger de cette étrange chose, des paysans du voisinage vinrent un jour soulever cette pierre mystérieuse, puis après l'avoir remuée, ils fouillèrent le sol qu'elle recouvrait.

Alors s'offrit à leurs regards surpris une statue en marbre représentant saint Tibère.

Ce saint fut martyrisé sous Dioclétien.

Les habitants du May, ayant eu connaissance de cette découverte inattendue, vinrent aussitôt chercher la statue qu'ils placèrent dans leur église. Mais chose inexplicable, pendant la nuit qui suivit cette translation, la statue de saint Tibère revint seule à la place où on l'avait trouvée. Le lendemain, on la rapporta de nouveau dans l'église du May, dont les portes, après avoir été soigneusement fermées, furent en outre gardées, quand la nuit

vint répandre son ombre. Vaines précautions, la statue retourna comme elle l'avait déjà fait, à l'endroit qu'elle paraissait affectionner.

Les habitants du May, émerveillés, bâtirent alors et dédièrent à saint Tibère la chapelle que l'on voit encore à deux kilomètres du bourg. La statue de saint Tibère, placée en ce lieu, y resta jusqu'à la Révolution.

A cette époque, elle fut brisée par des soldats républicains qui, après avoir campé autour et dans la chapelle de Saint-Tibère, voulurent, en s'en allant, incendier le pieux édifice qui les avait abrités. Mais, grâce à un miracle, disent les gens du pays, la charpente de ce bâtiment peu élevé ne brûla point, quoique en cette circonstance elle eût été atteinte par les flammes.

Aujourd'hui, une statue en plâtre remplace dans la chapelle de Saint-Tibère la curieuse statue détruite par les iconoclastes de la Révolution.

CHARLES THENAISIE.

# INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

# ARCHIVES ANCIENNES

## DE LA MAIRIE D'ANGERS [1]

Les archives anciennes d'Angers, dont ce volume comprend l'inventaire analytique, ne composent point une collection aussi considérable que le pourraient promettre l'antiquité de la ville, et les intérêts divers qui se rattachent à son histoire. Erigée tardivement en commune, Angers s'est trouvée mêlée tout d'abord aux événements les plus désastreux des guerres civiles et religieuses, et la valeur, alors bien appréciée, de ces titres, seuls gardiens des franchises et des libertés publiques, en les signa-

(1) Avant que cet ouvrage, si important pour l'histoire de l'Anjou, ne soit mis en vente, son auteur a bien voulu nous communiquer la notice qui lui sert d'introduction. Malgré la discrétion gardée sur son compte personnel, la lecture attentive de ces préliminaires, donnera l'idée des richesses dont nous devons la connaissance à notre savant archiviste qui n'a pas employé moins de trois ans à la rédaction de l'immense inventaire.

lant aux violences des partis, avait peine à les recommander assez à la vigilance des administrations distraites par les nécessités de chaque jour.

Au XV^e siècle, au commencement encore du XVI^e, la collection tout entière de ces lettres de priviléges et autres *escriptures* appartenant à la ville tenait « dans un grand coffre » dont le maire devint dépositaire dès la fondation de la mairie. La difficulté à chaque mutation nouvelle était de recouvrer ces titres, trop souvent livrés à tous les hasards de procès lointains. L'inventaire en fut décidé en 1506, mais confié seulement en 1519 au greffier « ad ce que à l'advenir, quand l'on en aura affaire, plus facilement l'on les puisse trouver et finer. » Deux commissaires pris dans le conseil, lui furent adjoints, et une triple serrure, dont les clefs furent partagées, dut en assurer la garde. Six ans plus tard on en était encore à presser les délégués d'achever la tâche, et ce ne fut qu'en 1533 (14 novembre) que le conseil se décida à renouveler la commission, en lui allouant cette fois une indemnité, sous l'obligation d'en finir avant le premier janvier. Au temps convenu le travail est achevé. Les archives occupaient alors, outre le grand coffre, déposé chez le concierge de la mairie, une partie des armoires des greniers. On les fait descendre dans la chambre même du conseil, à portée de tous les besoins (19 janvier 1537). On avait déjà aux premiers jours du règne de Charles VIII et de la mairie, obtenu des lettres patentes (27 décembre 1484), portant ordre au sénéchal d'Anjou de contraindre par toutes voies de droit les particuliers aux réintégrations des chartes usurpées. Un bref du pape Paul III autorisa la publication de monitoires contre tout larron ou recéleur des archives de la ville (février 1538). En même temps que le conseil s'occupait ainsi de reconstituer ses collections, il avisait à en assurer la conservation en sollicitant du roi l'autorisation d'en faire expédier des *vidisse* sous scel royal, ayant la valeur de l'acte authentique (1516) et « de séparer les lettres de chartres, qui sont attachées ensemble, parce que de brief, s'il n'y est pourveu, les dites chartres seront dégastées et perdues, actendu que, quant il est question de faire quelque extraict, il convient le tout mettre en évidence (1519). »

Malheureusement dans le désordre des temps et des esprits, au milieu de l'incertitude de la vie publique, du tumulte des guerres, des remaniements violents ou subits des administrations locales, l'œuvre, sans cesse abandonnée, se détruit d'elle-même et reste à refaire. Au commencement du XVII^e siècle (1623), le greffier, qui a charge de relever le nom des maires, n'y peut parvenir qu'à grand'peine. Vingt volumes des conclusions sont perdus ou entre les mains d'étrangers. Le conseil recourt à son ordinaire, à la publication de monitoires, arme souveraine encore sur les consciences, et ordonne la confection d'armoires dans la salle de l'Arsenal; mais cette dernière mesure n'est pas exécutée, et les rats s'ébattent à loisir dans les greniers de la maison de ville (1628). — Il est enfin conclu (7 mai 1647) qu'il sera dressé « inventaire solennel de tous les tiltres, » qui de deux ans en deux ans, à chaque changement de maire, devra être vérifié par une commission spéciale assistée du maire entrant en charge, et défense est faite au greffier, de bailler ou communiquer à l'avenir aucun des dits titres soit à officiers de corps ou autres, sans en tirer récépissé sur un papier relié, à peine de suspension et destitution en cas de récidive. On complète ces dispositions par la confection, déjà ordonnée depuis longtemps, d'armoires et placards fermant à clef dans la salle des armes; mais les circonstances se prêtent mal au bon succès de ces utiles mesures. C'est l'heure critique où les constitutions municipales s'altèrent sous l'influence envahissante des rois. La chute de la Fronde, qu'Angers défend jusqu'au dernier jour, livre la ville au gouvernement des arrêts d'état et des lettres de cachet. Quand l'habitude en semble prise et le calme rétabli partout, les titres, fort réduits sans doute, sont reportés dans un nouveau coffre à trois serrures (1667); après trois ans d'abandon, la confusion s'y est mise à tel point « qu'il est impossible de les trouver quand on en a besoin (1670). » On crut y rétablir l'ordre en installant le dépôt dans une partie du bureau concédé au greffe des marchands drapiers, puis dans le cabinet du sous-secrétaire de la mairie (1679). Comme à l'ordinaire, les déplacements, funestes à toutes les collections, ne font qu'ajouter au pêle-mêle antérieurement constaté. La poursuite des affaires et des procès

est entravée. Il faut revenir aux grandes mesures. Un sieur Chouinière, clerc du palais, s'offre à entreprendre l'ouvrage pour une somme de 1,500 livres; mais le maire fait observer au conseil de ville « qu'il seroit d'une extrême conséquence et même dangereux que les secrets de la compagnie fussent révélés au public, et confiés à un étranger. » Le greffier de l'hôtel-de-ville, Dupin, « qui est obligé par le devoir de sa charge » à la discrétion, est prié et accepte « de faire avec toute l'exactitude possible l'inventaire des titres et papiers et les mettre dans un bon ordre alphabétique moyennant la somme de 1,000 livres, qui lui sera payée au fur et à mesure de son travail (1715). »

Cependant les archives s'augmentent, sans qu'on y prenne garde; des restitutions s'opèrent, des documents perdus se retrouvent; l'inventaire précédent ne suffit plus : d'ailleurs « il n'est pas correct; beaucoup de dates sont transposées et des pièces mises dans des liasses qui ne les concernent point. » Le secrétaire de son propre aveu ne s'y reconnaît plus, et en demandant qu'on s'assure de l'état du greffe pour prendre une idée du travail, offre de dresser un nouvel inventaire « qui contiendra généralement tous les titres et pièces, tant celles déjà inventoriées, que celles depuis déposées, qu'il mettra de dates en dates, et par liasses concernant chaque matière et affaire qui seront cotées par première et dernière et par lettre alphabétique, » avec un relevé particulier des édits, déclarations, arrêts du conseil, et un dépouillement de tous les registres (1735). Cette proposition est acceptée, mais c'était peine perdue. Malgré les prescriptions réitérées du gouvernement royal qui alors, comme aujourd'hui, ne cessait de rappeler aux administrations locales la conservation de leurs collections, il ne reste bientôt plus trace de classification dans le dépôt : tous les registres sont confondus sans ordre de dates, les pièces retirées des boîtes, les liasses brisées, les titres jetés çà et là et pêle-mêle entassés sans qu'on sache où les pouvoir prendre. « Souhaitant rétablir l'ordre dans une partie aussi essentielle de l'administration, » la compagnie, qui s'est assurée par ses yeux de cette confusion déplorable, charge le sieur Bancelin, secrétaire greffier, d'y pourvoir, en le laissant libre de s'adjoindre des auxiliaires capables, dont les honoraires

seront réglés d'après un journal de travail (1773). Cette fois la tâche est prise à cœur par la ville et ne se ralentit pas en passant aux mains du sieur Fombeure. Il est constaté au 2 janvier 1775, qu'il a été employé par lui 201 journées de travail et 140 journées par ses deux aides. L'ouvrage marche mais lentement.

Quatre ans plus tard, il n'est encore qu'aux trois quarts achevé, et sur le rapport de M. Raimbault, la ville alloue 1,800 livres, qui, avec une somme de 600 livres déjà payée, établissent la balance entre la tâche accomplie et l'allocation de 3,200 livres consentie par traité, dont le dernier quart ne doit être perçu qu'en échange de l'inventaire (juillet 1779). Les volumes déjà formés sont reliés en parchemin blanc ou en basane aux armes de la ville sur les plats, par le sieur Tripier, relieur, qui s'engage à se mettre incessamment à la besogne, dans la grande salle haute de la mairie.

Le difficile en pareille œuvre, n'est point d'entamer mais de mener à bonne fin la tâche entreprise. En 1784, le conseil de ville est réduit à rappeler au sieur Fombeure ses obligations, dont il semble s'être fatigué. MM. Raimbault de la Douve et Planchenault de la Chevalerie ont charge de vérifier l'état d'avancement du travail; et ce n'est qu'en août 1786 que l'inventaire semble à peu près terminé; encore reste-t-il à rédiger, tout au moins à compléter les tables; mais le secrétaire-greffier peut dès lors prendre en charge les titres reliés, les registres de délibérations, les livres et recueils de l'Hôtel-de-Ville, sous sa responsabilité entière avec défense expresse de les communiquer à personne sans récépissé.

La Révolution arrive et reconstitue partout dans un esprit nouveau les communes en municipalités. La loi, en remplaçant priviléges et concessions, rend à l'indifférence ce patrimoine inoffensif de chartes locales, où tous les intérêts avaient, jusqu'à la dernière heure, trouvé leur sécurité. Quand à une époque près de nous, la mairie, confinée dans le vieil hôtel, au bord extrême de ses vieux remparts, se rapproche du cœur de la ville et prend installation nouvelle, c'est par charretées qu'on exhume des caves humides les parchemins pourris, les papiers tombés en pâte que revendique le pilon des cartonniers. Là sont

restés avec force fatras que je ne regretterai pas, les cent trente-six volumes qui manquent au cartulaire municipal, collection d'une valeur infinie, dont la perte est tout à la fois appréciable et, autant qu'il se peut, compensée par l'inventaire spécial dont les onze registres in-folio comprennent la description analytique. Du travail du sieur Fombeure, qui a coûté tant de peine et tant d'argent, il est triste de le dire, c'est la seule trace que j'aie rencontrée.

Telles qu'elles sont pourtant, après tant d'épreuves, les archives anciennes de la ville d'Angers, aujourd'hui bien abritées, et par un juste retour des idées généreuses de notre temps, recommandées à l'attention publique, méritent une visite des curieux et des savants.

La série des délibérations municipales, qui est presque complète, offre à elle seule un fonds incomparable d'enseignements de tout genre sur les origines, les traditions, les mœurs, la vie tout entière de la cité. A feuilleter page à page ces registres dont l'aspect extérieur trahit assez les mésaventures, j'ai eu cette fortune que d'autres ne m'envieront pas de longtemps sans doute, de la suivre comme pas à pas depuis les premières heures de ses manifestations publiques jusqu'à son entrée dans la vie commune de la France. Un siècle même avant les libéralités politiques de Louis XI, les comptes de la Cloison nous la montrent animée déjà d'une organisation régulière, en pleine possession de ses franchises; et ce n'est pas sans une répugnance dont il fallut pendant longues années dominer la réaction, que la bourgeoisie angevine subit cette charte octroyée, qu'elle allait bientôt être réduite à défendre comme le palladium sans cesse menacé de ses suprêmes libertés. Cette histoire de la ville désormais royale, n'est-ce pas, à dominer d'un peu haut ce spectacle tumultueux de misères locales et de préoccupations mesquines, l'histoire même de la France qui se constitue et se transforme siècle à siècle, à travers les courants contraires des regrets et des aspirations sans fin? Notre temps vaut mieux que le bon vieux temps. C'est une joie de le redire. Quand il serait vrai que le sentiment public, que la conscience générale, n'eussent rien à gagner à ces ressouvenirs des expériences passées, ce ne serait

pas une richesse de peu de prix, ni une vaine provision pour les mauvais jours, que ce trésor de convictions, promis d'avance aux études sincères, où l'esprit s'élève dans une contemplation lumineuse, à comprendre, à aimer les destinées généreuses de la patrie, les libres devoirs de la société nouvelle.

Quelques mots seulement sur le plan de ce livre. Il m'était officiellement imposé par la circulaire du 25 août 1857, communiquée à toutes les administrations communales. Je me suis permis seulement d'en élargir le cadre et de transformer en analyse le sommaire exigé pour l'inventaire. Il n'a été publié ni, que je sache, exécuté nulle part un travail d'ensemble aussi considérable que celui dont je me suis donné la tâche, en entreprenant folio à folio le relevé des indications historiques ou des singularités intéressantes semées à pleines mains dans les 134 registres des délibérations communales. On comprend pourtant que j'ai dû choisir et laisser de côté, sous peine d'échouer à l'impossible, non seulement les faits vulgaires ou de retour régulier (1), mais aussi et surtout les documents déjà connus ou reproduits. L'énorme *Billot* de la mairie, commandé par le conseil de ville à M. Robert (2), m'a sur ce point rendu grand service. En s'attachant à peu près exclusivement aux titres des priviléges, ou des intérêts contentieux de la ville, il m'a laissé le champ libre, et quoique je n'aie point dû absolument me refuser même à m'y rencontrer quelquefois avec lui, une rapide comparaison des tables des deux ouvrages suffit assez à démontrer dans quel esprit différent ils ont été composés. Je n'ai du moins été devancé par personne dans l'exploration pénible mais parfois si intéressante de 350 volumes des Actes des paroisses, aujourd'hui déposés dans le bureau de l'état-civil. Là, réduit à glaner, j'espère avoir épuisé la chance en relevant d'abord avec soin toutes les indi-

(1) Les élections des maires, par exemple, quand rien ne les signale à l'attention; les détails annuels sur la procession du Sacre, tout ce qu'à une date connue on sait sans guide facilement trouver. Il est aussi nombre d'évènements, même locaux, dont les registres ne font aucune mention.

(2) Voyez aux documents, page 491.

cations utiles, et presque partout en insérant dans la rédaction même de l'inventaire la substance, souvent le texte complet des renseignements signalés. J'en ai fait autant partout où je l'ai pu, et il arrivera plus d'une fois, j'en avertis si l'on craint la peine, qu'une recherche, qui promettait mieux, n'apprendra rien de plus que l'analyse ou la mention sommaire dont on aurait cru s'autoriser.

J'ai d'ailleurs complété ce travail dans la mesure qui m'était laissée, par un ensemble de documents inédits, choisis, autant que possible, dans les différents fonds des collections municipales, du XIVe siècle aux premiers jours de la Révolution. On y trouvera sans doute quelque variété. Borné par l'espace, j'ai cru devoir m'abstenir, ou peu s'en faut, de notes critiques, pour mieux saisir l'occasion partout où je l'ai trouvée propice, d'éclairer le texte par le commentaire de quelque document nouveau et le rapprochement d'extraits originaux puisés d'ordinaire dans les collections municipales, parfois aussi dans les archives bien autrement riches, du département de Maine et Loire. Ceux là qui n'aiment point à travailler de seconde main, m'en sauront peut-être gré.

En achevant ce travail qui m'a occupé trois ans, non point tout mon temps, mais le meilleur de mes heures, j'espère avoir rendu quelque service. C'est pourtant, s'il faut être juste, à l'Administration municipale, dont la bienveillance éclairée a si généreusement favorisé cette publication et livré ainsi à toutes les curiosités un répertoire, menacé autrement d'indifférence et d'oubli, que *les amants*, comme dit le poète, *des loisirs studieux* devront, et je les en prie de bon cœur, en reporter l'honneur et la reconnaissance.

CÉLESTIN PORT.

Angers, 17 décembre 1860.

# POÉSIE

## MARIE

### I.

La pauvre humanité si promptement oublie,
L'image par le temps est si vite pâlie,
Que souvent notre cœur, songeant aux jours passés,
Méconnaît ses amours si longtemps caressés.
Les traits sont obscurcis : les divines figures
Dans une sombre nuit s'envolent loin de nous,
Et notre ingratitude, au pied des sépultures,
Craint, en s'agenouillant, de salir ses genoux.
Lorsque le voyageur quitte l'hôtellerie
Tous ses amis émus murmurent leurs adieux;
On promet de garder la mémoire chérie,
D'involontaires pleurs roulent dans tous les yeux :
Puis l'heure du départ vient sans que l'on s'en doute,
On regrette un instant le joyeux compagnon,
Mais quand il disparaît au détour de la route,
A peine de l'absent, hélas! se souvient-on.
Oh! vous vivrez longtemps, vous que l'oubli caresse,
Vous qui tournez au gré des pensers inconstants,
Et sur le front desquels vient passer la tristesse
Comme un zéphir qui rase un lac aux flots dormants!

Une ride apparaît qui s'étend et s'efface,
Le flot redevient pur et le lac transparent :
C'est ainsi qu'ici-bas où tout s'éteint et passe,
Le plus long souvenir dure à peine un instant.
— Mais il en est, parmi les enfants de la terre,
Qui savent dans leur cœur avec fidélité
Garder, comme un trésor, une mémoire chère,
Et pleurer au tombeau d'un ami regretté.
Ceux-là d'un amour vrai sentiront l'étincelle :
Et quand le trait divin les aura traversés
Leur cœur en gardera la blessure éternelle.
Qui comptera les pleurs secrètement versés
Loin des regards jaloux, dans l'ombre et le silence,
Les jours de solitude et de désespérance,
Les soupirs étouffés, les sanglots contenus?
Un monde de douleurs et de cris inconnus!
Ah! pourquoi maintenant dérouler sur la scène
Un lugubre tissu de honte et de malheur?
Pourquoi montrer aux yeux la vulgaire douleur
S'acharnant sans pitié sur la faiblesse humaine?
Pourquoi tant de travail et pourquoi tant d'efforts?
A quoi sert d'étaler tant de secrets infâmes!
Ne cherchez pas si loin : pour émouvoir les âmes
Certe, il n'est pas besoin de ces odieux ressorts.
Descendez en vous-même; et si votre génie
Ne trouve pas en soi d'assez mâle vigueur,
Peignez le cœur humain : c'est l'étude infinie;
Le drame le plus vrai se cache au fond du cœur.
Ah! que n'écoutez-vous la lamentable histoire
De tant d'espoirs brisés, de tant d'amours perdus!
Ces cris de l'âme, auxquels personne ne veut croire
Par les esprits étroits ne sont point entendus.
Mais le pleur éternel de la douleur humaine
Jusqu'au trône de Dieu par les anges porté
Dans la chaîne des temps, quelques hommes à peine
Ont compris sa grandeur sublime, et l'ont chanté.
Puis il est un besoin qui naît, quoi que l'on fasse,

Au fond de notre cœur, quand nous avons souffert
De rouvrir la blessure et d'en montrer la trace,
De mettre aux yeux de tous la plaie à découvert.

O vous tous qui rêvez et que la fantaisie
Sur son aile emporta vers un monde inconnu,
N'est-il pas, dites-moi, des heures dans la vie
Où soudain malgré vous le cœur s'est souvenu?
Ne retrouve-t-on pas, encore attiédies,
Ces cendres du passé qu'on croyait refroidies,
Et les vieux souvenirs que nul oubli n'atteint,
Attisant ce foyer qui nous semblait éteint,
N'en font-ils pas jaillir une flamme nouvelle
Douce comme l'amour et comme lui cruelle?

Que fais-je ici moi-même? et quel charme secret
Fait tout à coup parler mon cœur qui se taisait?
Une larme furtive échappe à ma paupière
Et tombe à mon insu sur la page dernière
Que ma tremblante main au hasard écrivait.

. . . . . .

## II.

Dans un joyeux vallon où s'égarait la brise,
La blanche maisonnette, au déclin du coteau,
Sur le bord d'un ruisseau coquettement assise,
Se mirait solitaire au pur cristal de l'eau.
A son pied étalant sa claire transparence
Le ruisseau se dorait aux premiers feux du jour;
Je ne sais quel parfum de calme et d'innocence

S'exhalait chastement du tranquille séjour.
Tout y parlait au cœur : dans cet humble ermitage
Que respectait l'essaim des rêves inquiets,
On devait conserver la candeur du jeune âge
Et des désirs trompés ignorer les regrets.
Une enfant y vivait, une enfant jeune et blonde
Avec deux grands yeux noirs brillant comme le feu,
N'ayant jamais connu ce que c'est que le monde,
N'ayant jamais aimé que son vieux père et Dieu.
L'enfant à son berceau vit seuls les yeux d'un père
En se fixant sur elle, épier son réveil,
Car le jour qu'elle vint en ce monde, sa mère
S'endormit pour jamais de son dernier sommeil.
Son front, trop tôt pâli par la douleur soufferte
Porta le sceau divin des précoces malheurs ;
Elle connut, hélas! l'amer secret des pleurs,
Quand sa paupière à peine au jour était ouverte.
A tous les vains plaisirs son cœur était fermé :
Car elle avait compris que sa mère adorée
Lui léguait en mourant la mission sacrée
De consoler celui qu'elle avait tant aimé.
Le vieux père est aveugle, et sa marche est craintive,
Ses pieds appesantis aux cailloux du chemin
Se heurteraient souvent, si sa fille attentive
Ne le guidait partout comme un ange gardien.
Et parfois, au détour des ombreuses charmilles
Où tous les deux s'en vont, pas à pas, au hasard,
Le vieux père s'arrête et son œil sans regard,
Muet remercîment, se tourne vers sa fille.
Ils s'en vont tous les deux côtoyant le ruisseau,
Et si belle est l'enfant, que le mauvais génie
Sentirait sur sa lèvre expirer l'ironie
Au consolant aspect d'un si chaste tableau.
Il est si doux de voir la vertu qui s'ignore
Répandre à pleines mains les trésors de son cœur !
Il est si bon d'aimer et d'espérer encore !
On est si tôt lassé du sourire moqueur !

O toi, que j'aimai tant, douce enfant, sois bénie !
Tu m'appris le pouvoir des candides amours;
Devant l'attrait divin de ta grâce infinie
Je redevins enfant comme à mes premiers jours :
Et les plus doux moments que m'ait donnés la vie,
Ceux dont le souvenir m'est toujours demeuré
Sont ceux où, le cœur plein d'une image chérie,
Seul, en pensant à toi, dans l'ombre j'ai pleuré.
Combien j'étais heureux, quand l'heure désirée
Que lentement pour moi chaque soir ramenait,
Après la longue attente, à mes regards offrait
Ton souris, tes yeux noirs et ta tête adorée
Qui souple et sans effort s'inclinait mollement
Comme un arbrisseau frêle aux premiers coups de vent.
Ainsi qu'un jeune faon d'une ombre effarouchée,
Tu courais en foulant les fleurs d'un pied distrait;
Tu courais, ignorant l'irrésistible attrait
Et la douce magie à ta grâce attachée.
Heureuse, le cœur pur, et ne désirant rien,
Tu revenais le soir après ta course folle,
Tu disais à ton père une douce parole,
Et tu dormais sans peur jusques au lendemain.

. . . . . .

A son chevet béni l'Espérance repose :
Il s'échappe un doux bruit de sa lèvre de rose;
Quel est l'ange ce soir qui lui parle tout bas?
Son sommeil est si calme — ah! ne l'éveillez pas!
Laissez les songes d'or dans sa tête rêveuse
Tracer des traits chéris et des mots enchanteurs;
Les songes à seize ans sont des dieux bienfaiteurs!
On les cherche, on les aime, on s'endort sous leurs ailes;
Comme le cœur est pur les visions sont belles;
Le sommeil est si doux quand l'âme est sans remords!
La jeune fille entend d'harmonieux accords;
Des chœurs d'anges ailés chantent à ses oreilles
Et baisent en chantant ses deux lèvres vermeilles.

. . . . . .

Le temps passait : pourtant je n'osais lui parler ;
Et je restais ainsi pendant la nuit entière,
Laissant mon chaste amour ainsi qu'une prière
De mon cœur attendri vers le ciel s'exhaler.

CH. DUMONT.

(Ce poème, dont l'auteur nous a communiqué obligeamment la première partie, a été lu à la séance de décembre de la Société académique).

# CHRONIQUE

Une mort qui laissera de longs regrets dans notre ville, a jeté sur la fin de 1860 un voile de tristesse. M. Eugène Talbot, avocat général à la Cour impériale, après avoir lutté avec courage pendant plusieurs années contre une maladie inexorable, après s'être relevé plusieurs fois, en se rattachant à la vie par divers genres de travail qu'il aimait avec passion, malgré tant d'espérances, a fini par succomber dans cette lutte inégale, le 29 décembre dernier.

Né au milieu de nous, d'un père qui poussait la probité jusqu'au scrupule, d'une mère dont l'esprit et la grâce charmaient tout ce qui l'entourait, Eugène Talbot avait hérité de l'un et de l'autre. Il était si heureusement organisé que, de bonne heure, on était persuadé de sa réussite future, quelle que fût la carrière choisie.

Après des études accomplies avec distinction, il hésita quelque temps sur la voie qui convenait le mieux à ses goûts; la magistrature fut préférée. Son extrême facilité d'application, la lucidité de sa parole, sa vive intelligence, la pureté abondante de son style, la netteté de son jugement, la délicatesse de son tact et surtout le sentiment du droit qu'il avait au plus haut degré, le rendaient éminemment propre aux fonctions du parquet; aussi ne tarda-t-il pas à y obtenir les succès les plus flatteurs.

Après avoir traversé les tribunaux du Mans et d'Angers, il fut nommé à la Cour où l'appelait naturellement le mérite de ses services. Ce n'est pas à nous à rappeler ici toutes les occasions qui s'offrirent à sa rare capacité. Qu'il nous suffise de citer l'affaire des perrayeurs où, chargé de la partie principale de l'instruction de l'immense procès, il ne rédigea pas, en six semaines, moins de trois cents dossiers, qui décidèrent du sort d'un égal nombre d'accusés. Si l'on veut consulter aujourd'hui cette procédure vraiment extraordinaire, on ne sera pas plus surpris de l'énormité de la tâche que de l'ordre infini, du discernement presque infaillible, de la consciencieuse impartialité qui se font remarquer jusque dans ses moindres détails. Aussi ce fut le principal de ses titres à la croix d'honneur qu'il reçut quelque temps après le jugement du plus vaste procès sur lequel la Cour d'assises de Maine et Loire ait jamais eu à prononcer.

Mais, quelque élevée que fût la position prise par M. Talbot sur le siége du ministère public, ses aptitudes diverses s'appliquaient avec les mêmes avantages sur d'autres théâtres, et nul ne répon-

dait mieux au précepte moderne : « Pour bien faire une chose, il faut en savoir plusieurs. » L'esprit d'ordre était, comme nous l'avons dit, un trait distinctif de son caractère, et, ce qui est inestimable, il se joignait chez lui à une vive imagination. C'était un organisateur dans l'acception la plus élevée du mot ; aussi excellait-il à réaliser, à terminer d'une manière complète ce qu'il concevait, ou ce qu'il s'assimilait avec une rapidité inouie. Que d'entreprises conduites à bonne fin, malgré les obstacles les plus décourageants ; que d'institutions soutenues ou développées avec une constance égale au zèle qui l'avait engagé à leur prêter son appui : les Ecoles d'enseignement mutuel, le Festival de 1850, l'Exposition de 1857, le Conservatoire de musique durent tour à tour à la puissance de son aide, sinon leur existence, au moins la majeure partie de leur prospérité.

Malgré les occupations, les préoccupations de toutes sortes au milieu desquelles il se plaisait, une obligeance à toute épreuve était le fond de son humeur. Nous avons tant à louer en lui que pour compléter son esquisse, nous ne craignons pas d'aborder un côté de son caractère qui n'était bien apprécié que par ceux qui vivaient dans son intimité. Du reste, il suffisait de l'étudier un peu pour être convaincu de la bonté et de la sensibilité de son cœur. Nature essentiellement artiste, nerveuse, comme celle de ces vieux maîtres italiens qu'il aimait tant et qui bondissaient au contact d'une note imparfaite, notre ami, dans la spontanéité de son émotion, ne pouvait s'empêcher de la traduire parfois avec une franchise un peu vive, mais qui prouvait surtout la surabondance de ses exquises qualités.

La société angevine, qu'il animait de sa passion éclairée pour les arts, du charme de son esprit si fin et si délicat, perd en lui un de ses chefs les plus inimitables ; mais quelque grande que soit l'étendue de cette perte, elle n'est pas à comparer à celle de sa famille. C'était au milieu des siens surtout que Eugène Talbot se livrait à tout l'abandon de son cœur si tendre, à tout l'enjouement de son inépuisable imagination. Comme ces enfants bien-aimés qui n'ont pour tous que sourires et caresses, il était la joie, le bonheur de son foyer ; maintenant il en est tout le souvenir.

— Nous analysions, dans notre précédente chronique, le discours prononcé à la dernière rentrée de la Cour impériale d'Angers par M. le premier avocat-général de Leffemberg. Nous étions heureux de nous rendre, en cette circonstance, l'écho d'une louange à la-

quelle nous ne connaissons pas de contradicteur. Tant de mérites nous faisaient prévoir une élévation prochaine et voici que, déjà, notre prédiction s'est réalisée. M. de Leffemberg est appelé à diriger le parquet de l'arrondissement de Rouen.—Là, sans nul doute, ainsi qu'à Angers, son talent comme son caractère, seront promptement appréciés. Là aussi, comme chez nous, un nouveau titre viendra, dans un prochain avenir, faire franchir à ce magistrat un degré de plus et rompre des relations que l'on eût voulues plus durables.

Quelles que soient les destinées de M. de Leffemberg, nous souhaitons qu'il garde une pensée à notre ville ; il peut être assuré que son nom restera parmi les plus brillants et les plus entourés d'estime que les magistrats du parquet de ce ressort aient laissés dans nos souvenirs.

— Depuis quelques semaines, M. Bertin, professeur de logique au Lycée et de littérature à l'Ecole supérieure, a été chargé des mêmes cours à Nantes. Son successeur est M. de Suckau, qui nous arrive précédé d'une excellente réputation universitaire.

M. Bertin laissera un souvenir durable dans notre ville, où la distinction de son talent et l'aménité de son caractère lui avaient concilié de précieuses relations. Quoique bien jeune encore, le charme et la profondeur de son instruction, la gracieuse originalité de son esprit, la délicatesse enjouée, la sûreté de tact, la finesse des aperçus et surtout l'élévation morale de sa critique, donnaient à ses leçons un attrait qui s'accroissait chaque jour.

Tout en félicitant M. Bertin de son avancement si mérité, nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre de le voir partir au milieu de l'année, presque au début de ses brillants succès.

— Après s'être fait entendre, le 1er décembre, à la Société philharmonique de notre ville qui, d'accord avec celle de Nantes, nous procurait cette bonne fortune, Mme Miolan-Carvalho a chanté, au cours du même mois, quatre fois sur notre théâtre. Son nom, connu de toute l'Europe musicale, rencontrait ici de vifs et nombreux souvenirs. Peut-être même, malgré tant de triomphes, n'avait-elle pas oublié elle-même les bravos que nous lui donnions il y a onze ans passés. C'était, en effet, le temps de ses premiers succès et l'aube de sa renommée. Venue à Angers avec Duprez et trois autres artistes, comme elle élèves de ce célèbre maître, elle se plaça, dès la première soirée, à un rang élevé au-dessus de ses émules. L'air de *Montano*, puis celui de *Lucie*, provoquèrent d'uni-

versels applaudissements et inspirèrent des pronostics qui se sont depuis brillamment réalisés. Au second concert, le 15 juillet 1849, elle avait chanté un air de *Robert* et la *Vie d'une Fleur,* simple mélodie écrite par Duprez, son maitre, et qu'il fallut redire au public enthousiasmé. Parmi les autres membres de cette caravane mélodieuse, se trouvait Balanqué qui, naguères encore, figurait au Théâtre-Lyrique près de Mme Carvalho et remplissait, entre autres, dans le *Faust*, de Gounod, le rôle important de Méphistophélès.

A cette époque, lointaine déjà, Mlle Miolan montra, non-seulement un talent hors ligne, mais indiqua surtout les caractères qui devaient bientôt donner à ce talent même son cachet et sa spécialité. Ainsi les traits brillants, les vocalises hardies, les variations telles que celles du *Carnaval de Venise,* qui effraieraient un flûtiste, Mme Carvalho y excelle sans doute ; mais, sans compter même Mme Damoreau, Mme Persiani et Mme Sontag que l'on n'entend plus, Mmes Ugalde et Cabel, noms auxquels on pourra bientôt, sans doute, ajouter celui de Mlle Miramon, prennent place près d'elle dans ce domaine éblouissant. Où elle reste sans rivale, c'est lorsque les ornements sont remarquables par leur délicatesse plutôt que par leur éclat. Alors son goût si pur et si méthodique, son articulation si facile et si légère, se révèlent tout entiers. Ces traits que toute autre exécute, on dirait qu'elle se contente de les rêver, et qu'une puissance inconnue vient, à mesure, réaliser sa pensée et rendre, pour ainsi dire, son caprice sonore. Rien ne peut mieux expliquer notre pensée que l'exécution, maintes fois redemandée ces jours derniers, des couplets de l'Abeille, de la *Reine Topaze* :

Comme l'abeille fugitive
Qui fait son miel en voyageant,
La bohémienne leste et vive
Va bourdonnant et voltigeant.
Vole, vole, petite abeille,
Vole toujours, vole toujours!

En chantant la mélodie ornée que M. Victor Massé a écrite sur ces paroles, Mme Carvalho obtient un effet qui lui appartient à elle seule. La vérité de l'impression en est la source infaillible. Elle voit si bien cette abeille, qu'elle nous amène aussi nous à la voir et à la suivre, avec ses mouvements variés, son vol parfois stationnaire et le doux bruissement des ailes invisibles qui la portent çà et là hésitante entre deux fleurs.

Si des mélodies élégantes nous passons aux mélodies de sentiment, nous voyons encore cette vérité d'expression assurer à

Mme Carvalho des succès que nulle autre n'obtiendrait dans de semblables passages. Dans le rôle de Marguerite, par exemple, après avoir rencontré Faust, elle dit, sur une seule note, ces deux vers :

Je voudrais bien savoir quel était ce jeune homme,
Si c'est un grand seigneur et comment il se nomme....

Rien de moins brillant, certes, que ce récitatif psalmodié : et pourtant, l'artiste cause une émotion profonde, tant elle semble, en le prononçant, en proie à un trouble inexpliqué et à l'instinctif effroi d'un avenir inconnu, mais fatal. Dans les *Noces de Jeannette,* avec quel charme elle dit, en réparant l'habit du fiancé brutal et dédaigneux que, pourtant, elle aime :

Mais, qu'ai-je donc ? c'est comme un rêve,
Je travaille et n'y vois plus rien....

On croit, en l'entendant, à la réalité de cette larme qu'elle laisse tomber, tout en souriant confiante au bonheur du lendemain.

Dans le rôle de *Fanchonnette,* créé pour elle, on ne peut rien entendre de plus gracieux et de plus touchant à la fois, que les couplets dans lesquels elle raconte la mort du vieux seigneur qui encourageait ses chants en lui donnant chaque soir une pièce d'or, et dont elle a charmé les longues douleurs par quelques-uns de ses refrains préférés ;

Puis, quand cessait ma voix discrète,
Mon vieil ami
Doucement s'était endormi....

Mais il faut louer surtout et plus hautement encore la diction de Mme Carvalho dans l'air si connu de Chérubin, des *Noces de Figaro,* principalement dans ce passage dont il nous faut citer le texte primitif, tant l'adage *traduttore traditore* s'est, jusqu'ici, malheureusement justifié à son égard :

Sospiro e gemo senza voler,
Palpito e tremo senza saper,
Non trovo pace notte ne di,
Ma poi mi piace languir cosi.

L'artiste exprime cette inquiétude naïve, ce trouble d'un cœur adolescent qui s'ignore, avec un tel goût et un tel charme, qu'il est permis de se demander si Mozart, en écrivant cette mélodie si justement renommée, a eu un sentiment plus vrai que celui dont son gracieux interprète sait nous pénétrer.

Ces réflexions disent assez que le talent, la voix, la nature de Mme Carvalho s'éloignent de tout ce qui serait débit pompeux et,

surtout, déclamation bruyante. Elle a dit deux fois, par exemple, l'*Ave Maria* adapté à la mélodie soutenue et à grande sonorité que Gounod a écrite sur un prélude de Bach. Les personnes qui ne lui auraient entendu chanter que ce morceau n'auraient, nous ne craignons pas de l'affirmer, aucune idée de son talent si vrai, si pur, mais en même temps si délicat et, pourrait-on dire, si intime dans son expression.

Parmi les œuvres dont nous venons d'indiquer les titres, Mme Carvalho a dit ici les *Noces de Jeannette*, deux fois la *Fanchonnette* de Clapisson et, de plus, le *Barbier*, en ajoutant à chaque représentation des morceaux détachés. Il est inutile de dire avec quel empressement le public s'est porté à chacune de ces soirées, et avec quelle unanimité il l'a applaudie. Quoique cet accueil soit celui qui l'attend partout et toujours, on doit souhaiter qu'elle en garde quelque souvenir et qu'elle ne nous laisse pas de nouveau compter par dizaine les années qui devront s'écouler avant sa troisième apparition parmi nous.

— C'est avec un véritable bonheur que nous constatons la découverte d'un compatriote en la personne de Pellegrin, qui, sous le nom de *Viator*, publia en 1509, un grand ouvrage intitulé *de Artificiale perspectiva*.

Remarquable par les belles gravures dont il est orné, c'est le premier livre français qui ait paru sur les arts du dessin et de la perspective. Publié en Lorraine en 1509, il est essentiellement français, malgré les prétentions des Allemands qui voudraient le revendiquer. M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy, doit publier prochainement une notice qui prouvera d'une manière irrécusable que Pellegrin était Angevin, il vint à Tours en 1500 et fut nommé chanoine de la cathédrale de cette ville.

Loin de prendre ses sujets sur les rives du Rhin, tous les monuments qu'il reproduit dans son ouvrage appartiennent à la France et même en grande partie à sa capitale. Nous citerons entre autres l'intérieur de Notre-Dame, la salle des Pas-Perdus, celle du Parlement et la Sainte-Chapelle.

Ce curieux recueil devenu très rare était d'une cherté extrême; un des éditeurs les plus intelligents de Paris, M. Tross, vient de le faire réimprimer et graver avec grand soin. C'est un service signalé rendu à l'histoire de l'art. Nous espérons recevoir bientôt la notice sur Pellegrin dont la restitution à son pays doit être considérée par les Angevins comme une heureuse conquête.

# REVUE
# DE L'ANJOU
ET
# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

ONZIÈME LIVRAISON. — FÉVRIER 1861

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE
—
1861

## SOMMAIRE.

### I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**.

### II.

I. Les fresques de l'hospice Sainte-Marie, à Angers, par M. **Albert Lemarchand**.

II. François Grimaudet, par M. **Camille Bourcier**.

III. Le roman de Werther, par M. **Léon Boré**.

IV. Guingamp, études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne, de M. Ropartz, par **M. Éliacin Lachèse**.

V. Les Ponts-de-Cé, par M. **Paul Belleuvre**.

VI. Chronique. — Mlles Carlotta et Barbara Marchisio. — La Revue des Sociétés savantes et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — La thèse de M. Hector Faugeron. — Découverte d'une messe écrite en 1790 par un enfant de chœur de Notre-Dame de Paris. — Mort de Rousseau-Lagrave.

---

Un incident inattendu a retardé l'envoi de ce numéro, mais à partir du prochain, la publication de la *Revue* reprendra sa régularité ordinaire.

# LES FRESQUES

DE

# L'HOSPICE SAINTE-MARIE

A ANGERS.

Sur la rive droite de la Maine, au sommet du côteau qui domine le faubourg de Reculée, se déploie une vaste construction moderne, dont les nombreuses fenêtres s'éclairent parfois de tels reflets, au coucher du soleil, que toute une partie de notre ville en est comme embrasée. C'est l'Hospice Sainte-Marie, asile d'un millier d'indigents que la piété chrétienne a retirés de demeures sombres et insalubres, pour leur prodiguer l'air pur et la pleine lumière, ces deux biens réparateurs si largement répandus par la Providence, et pourtant si souvent refusés à la pauvreté.

A l'exception d'une élégante coupole, dont le galbe rappelle le dôme léger du Val-de-Grâce, l'édifice n'offre rien de bien remarquable à l'extérieur. L'ornementation en est à peu près nulle. Point de frises sculptées ni de bas-reliefs représentant les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme dans les monuments catholiques du moyen âge; point de martyrs ni de saints sous les arcades ou aux angles des murs; point de ces

clochetons dentelés ni de ces contreforts aériens si favorables aux jeux de l'ombre et de la lumière. L'auteur du plan, M. Moll, s'est occupé avant tout de la distribution intérieure, de l'ordonnance des cours, des dortoirs, des réfectoires, des salles de travail, et a tout disposé pour assurer le bien-être des hôtes de l'établissement.

Nous n'entendons pas exprimer ici un blâme qui aurait fort peu d'autorité de notre part, vis-à-vis du savant architecte que l'Anjou s'honore d'avoir donné à Paris. L'art, sans doute, n'est pas un luxe exclusivement réservé aux demeures de l'opulence. Ce n'est pas non plus une fantaisie créée seulement pour le plaisir des yeux ou de l'imagination. Il n'est jamais mieux à sa place que dans les lieux où la religion a une mission à remplir, parce qu'il est essentiellement propre, lorsque son caractère n'est pas altéré, à seconder les graves enseignements de la foi; parce qu'il a, comme la parole, le pouvoir d'élever les âmes et de les consoler. « Dieu, a dit un illustre écrivain, n'est point directement l'objet de l'art; mais sous la forme finie, extérieure, sensible, qui est l'objet de l'art, se révèle quelque chose de Dieu, c'est-à-dire le type immatériel de cette même forme, l'éternelle idée qu'elle manifeste et qui l'illumine comme un rayon du beau infini. » Toutes les splendeurs de l'architecture peuvent donc très bien se produire dans un hospice, dans une maison où s'exercent les plus belles vertus du christianisme, et peut-être là plus qu'ailleurs, précisément par cette raison qu'un hospice est le refuge de la souffrance et du dénuement.

Le pauvre, on le sait, est le privilégié de l'Evangile, et l'Eglise ne se montre pas pour lui moins libérale que la nature, dont le poète a dit :

> Son luxe aux pauvres seuils s'étale;
> Ni les parfums, ni les rayons
> N'ont peur, dans leur candeur royale,
> De se salir à des haillons.

Et ce sentiment survit à toutes les transformations de l'ordre social, de même qu'il résiste à toutes les déclamations d'une prétendue philanthropie beaucoup moins jalouse d'honorer la pauvreté que de l'entretenir de chimériques espérances. Avec quelle

somptuosité, par exemple, le diocèse d'Arras n'a-t-il pas célébré dernièrement la béatification de Benoît Labre, de ce mendiant des environs de Boulogne qui a vécu à Rome dans un état si profond d'abaissement ! On a brûlé pour lui plus d'encens que pour le sacre d'un roi ; on lui a fait un cortége où figuraient des jeunes filles vêtues en reines, des personnages illustres, un clergé innombrable, vingt évêques ou archevêques ; et, pour rendre hommage à son humilité, on a déployé dans les rues d'Arras plus de soie et de velours qu'il ne s'en étalait à Versailles, dans les fastueuses solennités de Louis XIV.

Mais, pour que les décorations monumentales jouent un rôle efficace, pour que l'esprit soit intéressé à en suivre les combinaisons et les contours, il faut qu'elles soient vraiment des œuvres d'art, bien conçues et habilement exécutées ; il faut que la pureté du goût et l'amour de l'idéal se révèlent dans l'expression générale comme dans le choix des détails. Or, un architecte ne dispose pas toujours des ressources nécessaires pour donner un caractère de richesse artistique aux édifices qu'il est chargé de construire. Dans ce cas, mieux vaut assurément se renfermer dans les conditions d'un style simple et sobre que de se jeter, comme il arrive à tant de bâtisseurs plus ambitieux qu'intelligents, dans un système d'ornementation où la vulgarité de l'idée le dispute à la médiocrité du dessin. Nous pourrions citer une multitude de châteaux, d'églises et de chapelles modernes où, faute d'avoir mis en pratique cette règle de sage abstention, on a réalisé des énormités qui attestent une dépravation de goût peu commune dans l'histoire de l'art, et troublent cruellement l'harmonie de nos derniers paysages. Tantôt le regard se heurte à des lignes disgracieuses ou à des masses informes ; tantôt il est attristé par une morne statuaire où ne règne ni le charme de la grâce ni l'attrait de la grandeur. M. Moll avait à exécuter une œuvre immense, à élever une sorte de cité où devaient vivre, dans des régions distinctes, des enfants, des femmes, des vieillards et des religieuses ; c'est-à-dire qu'il s'agissait, non d'un monument, mais de tout un groupe de bâtiments ayant chacun sa destination spéciale. Pour orner de sculptures un tel ensemble de constructions, il eût fallu presque doubler le chiffre de la

dépense, déjà considérable, ou se résigner à n'employer que des ouvriers peu capables. M. Moll a pressenti l'écueil et ne s'y est point risqué. Guidé par le sentiment vrai de la situation, il a créé, avec une entente supérieure, un hôpital qui peut servir de modèle pour toutes les maisons du même genre, et, tout en cherchant l'utile, il a su trouver des nœuds de coordination dont l'arrangement n'est point sans relations avec la science du beau.

Au reste, si l'Hospice Sainte-Marie n'offre aucune de ces sculptures dont l'aspect contribue si puissamment à l'effet des monuments religieux, sa chapelle est ornée de fresques qui représentent dignement l'art, et qui suffiraient à elles seules pour attirer de nombreux visiteurs à l'établissement. Nous allons essayer de décrire ces peintures murales, après avoir rappelé brièvement à quelle noble initiative elles sont dues.

Lorsque les bâtiments du nouvel hospice furent achevés (1), un peintre éminent de notre ville, M. Bodinier, dont le nom n'est pas estimé seulement en Anjou, et qui a conquis sa réputation par des toiles où la poésie du sentiment s'unit à la finesse de la touche et à l'éclat du coloris, eut la pensée de compléter l'œuvre de M. Moll, son ami et son concitoyen, en écrivant, avec son pinceau si ferme et si délié, quelque page à l'honneur du christianisme et de la charité, sur les murs nus et blancs de la chapelle placée au centre de l'édifice. C'était un projet dont l'exécution ne devait trouver que des approbateurs à Angers, dans l'administration comme dans la foule, et ne pouvait qu'ajouter à la gloire de l'artiste. Mais l'idée, si haute et si libérale qu'elle fût, se transforma bientôt pour devenir un acte de pur désintéressement. M. Bodinier renonça au dessein de peindre lui-même l'église de Sainte-Marie, et voulant du même coup enrichir un monument de sa ville natale et seconder le succès de jeunes talents nés au sein de cette même cité, il pria le Conseil des Hospices de confier le travail à MM. Lenepveu, Dauban et Appert, en déclarant qu'il se chargeait de la dépense des pre-

(1) L'inauguration a eu lieu le 30 novembre 1854. La première pierre avait été posée, le 29 juillet 1849, par le prince Louis-Napoléon, président de la République.

mières fresques. La proposition, bien entendu, fut acceptée avec une reconnaissance mêlée d'admiration, et elle ne tarda pas à susciter d'autres libéralités. M. Appert offrit le concours gratuit de son pinceau, et le gouvernement encouragea l'entreprise par deux allocations importantes (1).

Un tel exemple ne saurait être loué trop haut, surtout à une époque où les intérêts de l'art sont le plus souvent sacrifiés aux spéculations égoïstes d'un luxe vaniteux ou frivole. Et ce n'est pas le seul cependant qui se rencontre dans la carrière de M. Bodinier. Dernièrement encore, cet artiste a fait l'acquisition, pour la ville d'Angers, du charmant hôtel de la rue Haute-du-Figuier, et nous avons maintenant la certitude de ne pas voir disparaître, à la suite de tant de restes pittoresques des vieux âges, cette merveille de fine et gracieuse architecture. Mais nous n'apprenons rien ici aux lecteurs de la *Revue*, qui ont été initiés aux généreux sacrifices du peintre de l'*Angelus* par l'hommage d'un poète dont la voix, toujours aimable et souvent vibrante d'une mâle émotion, ne manque jamais de se faire entendre parmi nous, toutes les fois qu'il y a une gloire à célébrer, une belle action à proclamer, un de nos monuments à défendre de l'injure ou de l'oubli. Rentrons donc dans la chapelle Sainte-Marie, et étudions les fresques qui recouvrent ses parois.

Cette chapelle a la forme d'une croix, comme la plupart de nos églises, mais l'axe des transepts est beaucoup plus long que celui de la nef et du chœur. Quant à l'orientation, elle est diamétralement opposée à celle que prescrivent les règles de l'art chrétien, c'est-à-dire que le chœur est tourné du côté du couchant.

L'œuvre de M. Appert consiste en deux compositions placées l'une à droite, l'autre à gauche du portail. M. Jules Dauban a été chargé de peindre l'aile du nord, les quatre piliers du centre

(1) Il faut ajouter que Mme Bodinier s'est associée à la pensée de son mari, en prenant à son compte une large part des frais. Il faut dire aussi que les dons ministériels ont été obtenus par l'intervention de M. Vallon, ancien préfet de Maine et Loire, par celle non moins empressée de M. Bourlon de Rouvre, son successeur, et par les démarches multipliées de l'un de nos députés au Corps Législatif, M. Emile Segris.

et les pendentifs qui se profilent sous la coupole. Le chœur et l'aile du sud contiennent les travaux de M. Jules Lenepveu.

Les sujets adoptés par M. Appert caractérisent d'une manière très explicite l'Hôpital de Sainte-Marie, c'est-à-dire un établissement de charité où le secours est donné, non sous l'impulsion d'une pitié humaine, stérile pour l'âme, mais sous l'inspiration d'une religion divinement instituée. Rien de plus naturel que ce choix; rien de mieux approprié à l'emplacement assigné au peintre. Les fidèles, en arrêtant leur regard, à l'entrée du temple, sur des tableaux où la misère et le dévouement sont en contact, reçoivent une impression qui les prépare bien au surnaturalisme des scènes plus voisines de l'autel.

Dans le compartiment de droite, l'artiste a représenté une vieille femme au seuil d'un hospice, où elle est reçue par deux sœurs de charité. Courbée sous le poids des ans, et vêtue d'une robe d'étoffe grossière, l'indigente s'appuie d'une main sur un bâton. Elle est soutenue à gauche par un jeune ouvrier en costume de travail, et l'une des religieuses s'avance pour l'aider à gravir les marches d'un escalier de pierre à balustres. L'autre religieuse regarde et attend, au sommet du perron. Il y a dans l'attitude de l'ouvrier une tendresse si respectueuse et si attristée qu'on devine en lui la lutte de l'amour filial aux prises avec les exigences de la vie. Il souffre évidemment de la séparation qui va s'accomplir; mais tout jeune et vigoureux qu'il est, quelle que soit son activité laborieuse, attestée par ses bras nus et son tablier de cuir, il ne peut suffire aux besoins de toute une famille, et il se résigne à confier sa vieille mère aux Filles de la Charité.

N'est-ce pas là un de ces drames, si émouvants dans leur simplicité, qui se reproduisent chaque jour dans nos villes! L'exemple serait dangereux, s'il fallait en croire certains critiques. Suivant eux, un artisan jeune et robuste nourrit sa mère et ne la conduit pas à l'hôpital. Cela est bientôt dit; mais, malgré toutes les perfections de l'industrie et l'extension de ce que les économistes appellent la richesse publique, le salaire de beaucoup d'ouvriers est encore fort mince, et la plus courageuse honnêteté peut être réduite à manquer de pain. C'est cette dure situation

que le peintre a voulu rendre, et pour blâmer son œuvre il faut dénaturer sa pensée, c'est-à-dire substituer à l'énergie impuissante un lâche désespoir ou une coupable inertie.

La scène se passe encore à la porte d'un hospice, dans la seconde fresque de M. Appert; mais ici c'est l'enfance, non la vieillesse, que la charité va recueillir. Comme dans le premier tableau, les personnages sont groupés sous un péristyle au centre duquel se déroule un escalier peu élevé, bordé d'une rampe à jour. Au bas des degrés, une femme qui vient de remettre son enfant entre les mains d'une religieuse, s'éloigne en manifestant une violente douleur. Son costume est misérable; elle a les cheveux en désordre, et elle cache son visage comme si un sentiment de honte se mêlait à ses angoisses. Sous le cœur qui se déchire, on sent la conscience qui se débat, et il semble qu'un cri de remords soit prêt à s'échapper de ce cœur gonflé de larmes, avec le sanglot de l'amour maternel.

Ce tableau, plus encore que le précédent, a donné lieu à des interprétations singulières qui ont été trop bien réfutées pour que nous songions à les discuter de nouveau (1). M. Appert n'a pas plus cherché, croyons-nous, à exciter une commisération indépendante du sens moral qu'à protester contre une sévérité incompatible avec la miséricorde évangélique; il n'a pas plus voulu s'élever contre les principes de l'Eglise que nier l'efficacité du repentir sur une âme flétrie par le vice. Son but principal a été de montrer que l'enfant privé de famille a sa place dans nos hospices, aussi bien que le vieillard, le malade ou l'infirme, et que sa faiblesse y est l'objet de la plus pieuse sollicitude. C'est ce qu'expriment très bien l'empressement avec lequel les Sœurs de Charité reçoivent la frêle créature qu'on leur apporte, et le regard ému de celle des deux religieuses qui prend le nouveau-né enveloppé de langes, image vivante pour elle d'une divine figure. La vieillesse en lambeaux, exilée du foyer domestique par la misère, excite assurément la pitié, mais combien plus cette fleur délicate éclose dans l'ignominie, cette innocence dont la loi redoutable des solidarités humaines a fait une vic-

(1) Voir le Discours prononcé par M. l'abbé Bernier, à l'Hospice Sainte-Marie, le 17 août 1857.

time! Quelques plaies à panser, que la mort aura bientôt séchées, quelques larmes à essuyer, dont la source sera bientôt tarie, peut-être une espérance défaillante à ranimer; voilà tout ce que réclame cette pauvre femme au bord de la tombe. La tâche est beaucoup plus compliquée vis-à-vis de cet enfant qu'une faute a jeté dans la vie, et qui a toute une longue route à parcourir, route ardue où le pied peut à chaque instant chanceler. Il faudra le prévenir contre les périls de sa destinée, étouffer en lui tout germe de révolte, lui dire que sa mission est de racheter à force de vertu et de résignation un crime qui n'est pas le sien, et lui apprendre à s'incliner avec respect devant les priviléges de la naissance légitime, voulus de Dieu dans un grand intérêt social. Or, ce sont là des vérités élevées qu'il est difficile d'inculquer à une jeune âme, au milieu d'un monde où la folie de l'indépendance a effacé dans la plupart des cœurs la saine notion de l'épreuve. L'idée chrétienne du sacrifice s'imprimera-t-elle dans le cœur de cet enfant qui ne pressent rien encore des combats de l'avenir, ou bien le souffle de l'ambition et de l'envie flétrira-t-il son front et y creusera-t-il des rides précoces? Telle est la question qui se pose en face du tableau de M. Appert, et c'est elle qui donne à son œuvre un intérêt si palpitant. La douleur et la honte de la mère ajoutent au sentiment que nous indiquons, et nous ne voyons pas ce qu'une philosophie éclairée peut avoir à condamner dans le plan de cette composition.

Quant aux qualités de l'exécution, elles ne nous semblent pas moins incontestables. Le dessin de M. Appert est correct et hardi. Sa pâte est généreuse et d'une couleur qui, sans avoir beaucoup d'éclat, ne manque pas de tons chauds et habilement nuancés. L'air circule et la lumière joue librement dans ses fonds, composés de ciel bleu et de sveltes colonnes. Ses personnages sont arrangés avec art, et leurs membres, bien attachés, se meuvent avec souplesse. Les têtes seules (nous parlons ici du caractère et de l'expression, non des linéaments ou du modelé) ne sont peut-être pas assez étudiées. Il est à regretter aussi que M. Appert ait donné à ses religieuses des mains à fossettes, dont la carnation, la forme et le tissu appartiennent plutôt au type des boudoirs qu'à celui des couvents.

M. Dauban avait plus d'une difficulté à surmonter dans la décoration des quatre pendentifs de la coupole. On lui donnait à remplir, presqu'au sommet de la chapelle, des surfaces concaves, étroites à la base et très évasées à la partie supérieure. La place était peu favorable à l'agencement des figures, et il fallait les dessiner dans des proportions réglées sur les lois d'une perspective particulière. Mais M. Dauban n'ignore aucune des ressources de son art, et il ne paraît pas que l'obstacle ait en rien gêné chez lui la liberté de l'inspiration.

Les sujets des pendentifs ont été empruntés à l'histoire de l'Église, ou, si l'on veut, à l'histoire de la Charité, ce qui est à peu près synonyme. Le principal personnage de chaque tableau est un saint célèbre par son dévouement envers le malheur, et M. Dauban a su caractériser toutes les physionomies avec une parfaite intelligence des conditions de l'esthétique religieuse. *Saint Pierre de Nolasque*, parlant à des captifs dont il vient de rompre les liens, a le geste éloquent d'un apôtre et un regard où luit l'éclair d'un sublime enthousiasme. *Saint Camille de Lellis*, qui, à genoux au milieu d'un groupe de pestiférés, présente un crucifix à un jeune homme expirant, semble ne plus voir les horreurs de la contagion, tant il est occupé du soin des âmes, et la sérénité de son visage forme un saisissant contraste avec la pâleur livide des cadavres entassés à ses pieds. *Saint Jean de Dieu*, le gardien des fous et des idiots, tout en attirant tendrement à lui quelques-uns de ces infortunés, lève les yeux vers le ciel, parce que l'espoir seul d'une récompense divine peut le soutenir, dans l'accomplissement d'une mission où il n'a pas même la douceur d'être compris de ceux qu'il assiste avec tant d'abnégation. *Saint Vincent de Paul*, au contraire, dont M. Dauban a eu le bon esprit de reproduire fidèlement le portrait traditionnel, bien que le masque de l'illustre prêtre n'ait rien de commun avec les modèles habituels de l'art plastique, a le front rayonnant de joie, et s'incline en souriant vers les enfants et les vieillards qui se serrent affectueusement à ses côtés.

Entre ces quatre grandes et belles figures, il en est deux que nous préférons, parce qu'elles expriment un état de l'âme supé-

rieur : ce sont celles de saint Camille de Lellis et de saint Jean de Dieu. Et cependant, nous nous permettrons d'adresser un reproche à M. Dauban. Nous comprenons fort bien qu'il n'ait pu chercher à réaliser partout des ressemblances probablement perdues ou altérées. Mais saint Jean était Portugais, saint Camille était Italien, et nous eussions voulu retrouver au moins, dans les traits de ces deux fondateurs, quelque analogie avec les types si accusés des races auxquelles ils appartenaient. Saint Pierre de Nolasque, qui était un Français du XIIIe siècle, rappelle assez bien les chevaliers de son temps et de notre nation.

Les personnages qui accompagnent les saints n'ont été ni négligés ni trop travaillés. Il y a des malades, des prisonniers et des enfants dont les physionomies attirent vivement le regard, sans jamais le captiver assez cependant pour l'empêcher de revenir au foyer de l'œuvre, au point où la pensée dominante apparaît et saisit l'esprit. Les fous du tableau dont saint Jean de Dieu occupe le centre ont bien les traits et la pose qui attestent le désordre ou la faiblesse de l'intelligence, et le spectacle d'une épidémie est retracé avec vérité, dans le compartiment consacré à saint Camille de Lellis. On pourrait dire même que dans ces deux dernières compositions l'exactitude a été poussée un peu trop loin, et que l'auteur s'est laissé entraîner un instant sur la pente du réalisme. Nous en sommes surpris, car M. Dauban est de l'école des penseurs, et sa manière est en général très éloignée du système de l'imitation. Son goût pour l'idéal se révèle clairement, par exemple, dans les deux anges placés de chaque côté du fondateur de l'Ordre de la Merci. L'un des messagers divins est armé du signe de la Rédemption, avec lequel il renverse le Croissant, symbole d'une religion où l'esprit est esclave des sens; l'autre tient des chaînes brisées qu'il élève vers le ciel, comme pour proclamer l'affranchissement des âmes régénérées par le Christianisme. C'est un sentiment de même nature qui a dirigé M. Dauban dans sa fresque des pestiférés, où l'ange de la foi, attiré par la prière de saint Camille, vient recueillir le dernier soupir des victimes, pendant que l'ange des ténèbres s'envole en maudissant, à l'aspect du crucifix.

Au-dessous des pendentifs, sur les piliers qui soutiennent le

poids de la coupole, M. Dauban a peint les *Quatre évangélistes*. Ils sont debout, dans l'attitude de la force calme, vêtus de longues robes blanches, et chacun d'eux présente le livre qu'il a écrit. Ces figures sont exécutées avec une grande sobriété de tons et de moyens, et dans un style très voisin du genre hiératique, auquel — nous nous plaisons à le constater, — on incline de plus en plus à revenir dans la décoration des temples. Les fresques de M. Hippolyte Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul et à Saint-Germain-des-Prés, celles de Perrin et d'Orsel à Notre-Dame-de-Lorette témoignent assez évidemment de cette tendance. Il en est, en effet, de la peinture des églises comme de la musique religieuse : il faut qu'elle s'adapte à l'esprit du culte. Or, le mysticisme des autels catholiques s'accorde mal avec les œuvres d'art d'un caractère trop véhément, même lorsqu'elles émanent d'une conception très haute et très pure. Les évangélistes sont, pour ainsi dire, les colonnes qui supportent l'édifice de l'Église. M. Dauban a donc eu raison de les représenter sur les piliers de la chapelle, et ils produisent là, dans leur grave immobilité, l'effet le plus vrai et le plus imposant. Disposés de telle sorte que chaque apôtre correspond à un saint des pendentifs, ils indiquent encore que l'Évangile est la base de toutes les institutions de charité. Plus bas, sont les symboles prophétiques par lesquels saint Mathieu, saint Luc, saint Marc et saint Jean sont ordinairement désignés dans les monuments chrétiens, et des versets de l'Écriture, ingénieusement choisis, montrent le lien qui existe entre l'Ancien Testament et le Nouveau.

Deux sujets d'une grande importance ont été abordés par M. le directeur du Musée d'Angers, dans l'aile septentrionale de la chapelle Sainte-Marie : le *Christ en croix* et la *Mort de la Vierge*.

Il n'y avait pas de nombreuses combinaisons à essayer dans la représentation de la scène du Calvaire, tant de fois reproduite, et par des peintres de toutes les écoles. Le Christ attaché sur son bois ; au pied du gibet, la Vierge, saint Jean et Madeleine : voilà les éléments ordinaires du drame sacré. Ce que doit tenter l'artiste, c'est de ranimer, dans l'âme des fidèles qui viennent s'agenouiller à côté de son œuvre, l'impression à la

fois douloureuse et consolante du récit évangélique; c'est de conserver à chaque figure son expression propre; c'est de faire resplendir surtout la résignation sublime du Fils de Dieu et cet immense amour de l'humanité dont il meurt victime. M. Dauban n'a point méconnu ces obligations. Il n'a eu recours à aucun procédé théâtral, et son tableau, simplement conçu, éveille sans effort toutes les fécondes émotions contenues dans le mystère de la Croix.

La *Mort de la Vierge* remplit un large demi-cercle situé au fond et à la partie supérieure du même transept. La Mère du Christ, couchée sur un lit de forme rudimentaire, vient d'expirer dans la demeure de saint Jean. Son visage, d'une beauté reposée, est éclairé d'un reflet de lumière céleste, et la lueur surnaturelle semble s'étendre jusque sur le linceul qui enveloppe son corps. Tout indique que ces restes inanimés ne sont pas destinés à subir la dissolution du tombeau. La torche placée près du lit s'est éteinte et n'exhale plus qu'une vapeur fumeuse. Autour de la morte se pressent, d'un côté, les apôtres, de l'autre des infirmes et des femmes éplorées. Ce dernier groupe est celui des douleurs que la Vierge consolera du haut des cieux, et déjà l'on croit entendre monter vers elle les cris des saintes litanies. Parmi les apôtres, il en est deux qui sont particulièrement et différemment émus. Saint Jean, le disciple contemplatif, a détaché sa pensée de la terre, et cherche la Vierge dans les hauteurs, près du Fils qu'il a tant aimé. Saint Pierre, au pouvoir duquel le départ de Marie ajoute une dernière consécration, se prépare à reprendre sa mission d'enseignement, et montre du doigt à ses frères le chemin de la prédication.

M. Dauban a déployé dans cette fresque ses qualités les plus remarquables. La poésie et l'art, la raison et l'imagination s'y rencontrent, en se prêtant mutuellement leurs attributs spéciaux. Au mérite d'un dessin savant, qui ne se révèle pas moins dans les draperies et le jeu des plans que dans les contours et les articulations de la forme humaine, se joint celui d'une composition homogène où toutes les diversités de détail sont reliées entr'elles par la forte unité de la pensée. Une œuvre ainsi conduite témoigne d'une maturité de talent qui n'exclut aucune idée de déve-

loppement ou de progrès, et il ne lui manque que d'être plus connue pour assurer à l'auteur un rang distingué dans l'histoire de la peinture contemporaine.

Trois fresques ont été peintes à Sainte-Marie par M. Jules Lenepveu : la *Bénédiction de la chapelle*, le *Portement de croix*, et la *Présentation au temple*.

La première, vaste tableau qui occupe tout le fond du chœur, est une sorte de trilogie, de poême sacré en trois chants.

En bas, l'évêque d'Angers (1) en costume pontifical et assisté de ses deux vicaires généraux (2), prend un aspersoir que lui présente un enfant de chœur. Une pieuse et douce émotion se lit sur les traits du prélat, et il invoque, par un regard plein de ferveur et d'onction, le secours de la Vierge, patronne du nouvel établissement. A droite et à gauche de l'officiant, les vieillards, les invalides et les sœurs de l'hospice attendent avec recueillement la bénédiction épiscopale, et, sur un plan plus rapproché, derrière une balustrade, sont rangés de nombreux enfants, têtes blondes et épanouies d'où le feu de la jeunesse, tempéré par la piété, s'échappe en lueurs d'une exquise suavité.

Au-dessus de l'évêque prêt à jeter l'eau sainte sur les murs de l'église, la Vierge apparaît, tenant entre ses bras l'Enfant Jésus. Elle flotte sur un nuage que soutiennent des anges et des chérubins, et les plis de sa longue robe se perdent dans les flocons de la blanche vapeur. Cette seconde partie du poême est une œuvre d'un mérite achevé, où l'artiste a mis toutes ses complaisances, où la couleur, le style et le sentiment se pondèrent dans les plus heureuses proportions. Des censeurs, à qui les modèles de la vraie beauté ne sont peut-être pas très familiers, ou qui affectionnent trop les types atrophiés de l'école sentimentale, ont critiqué la figure de la Vierge. Nous ne saurions nous associer à leur jugement. C'est bien là cette Marie, pleine de grâce et de pudeur, bénie entre toutes les femmes, que salua l'Archange Gabriel ; cette mère des aimables vertus et des chastes pensées, cette consolatrice des affligés, cette reine des confes-

(1) Monseigneur Angebault.
(2) MM. Joubert et Bompois.

seurs et des martyrs, vers laquelle s'élèvent chaque jour tant d'ardentes prières, et qui, jusque dans le ciel, garde son humilité comme un voile dont elle s'enveloppe pour nous adoucir l'éclat de sa gloire. Mais ce n'est pas seulement dans la représentation de la Vierge que M. Lenepveu a fait preuve d'une rare intelligence artistique. Ses anges, d'un coloris attrayant, sont aussi d'une touche très délicate et très fine. Ils planent légèrement dans l'air, autour de la miraculeuse apparition. Les uns ont des visages d'enfants, aux lèvres roses et souriantes ; les autres ressemblent à des adolescents dont le front est déjà pensif, et, parmi ces derniers, il en est deux, gracieux séraphins aux longues ailes, qui tournent vers la Mère du Verbe des regards ineffables de respectueuse tendresse.

Le troisième fragment, celui d'en haut, est un ouvrage d'une teinte vague et mystérieuse, un tableau du Ciel, légèrement voilé, suave dans son austérité, et qu'on prendrait volontiers pour une page détachée du livre de l'Apocalypse. Au point culminant, Dieu le père, grave et majestueux comme le Jehovah des peintres de l'école byzantine, est assis sur un trône enveloppé de rayons. Il porte un globe dans l'une de ses mains, et des anges balancent devant lui des encensoirs, pendant que d'autres chantent ses louanges sur des violes et des lyres. A ses pieds, et sur un autel qu'entourent les signes des quatre évangélistes, gît l'Agneau sans tâche, immolé pour le salut du monde. Au dessous de ce mystique symbole du Christ rédempteur, dans un cercle surmonté d'une croix, la troisième personne de la Sainte Trinité est représentée sous la forme d'une blanche colombe, image ordinaire de l'Esprit-Saint. Des prophètes et des patriarches se tiennent debout, derrière les anges, de chaque côté du trône de l'Eternel. Enfin, sur un degré un peu moins élevé, sont placés, dans des attitudes diverses, des saints, des fondateurs d'ordres religieux, des bienfaiteurs de l'Eglise, et des personnages célèbres par leur piété. On remarque là plusieurs gloires chères à l'Anjou : par exemple, S. René, S. Aubin, S. Martin, Henri II Plantagenet ; puis Jeanne de la Noue et M^lle^ de Melun.

Cette composition archaïque, où se trouvent des figures d'une surprenante beauté, mais qui est malheureusement un peu trop

distante du regard, termine bien le tableau de la *Bénédiction*, et elle en est à la fois le couronnement et le lointain. Le cadre de M. Lenepveu était d'une énorme dimension. N'y mettre qu'un seul sujet, c'était s'exposer à se perdre dans des accessoires superflus ou perturbateurs de l'ensemble. Le subdiviser en plusieurs panneaux, c'était renoncer à l'effet imposant que l'art doit toujours chercher à produire au fond d'un sanctuaire. Notre habile artiste a vaincu la difficulté à l'aide d'une ingénieuse conception : il est parvenu à diviser sans abandonner la loi de l'unité. Au premier plan, la scène se passe sur la terre, et l'énergie de la couleur, la fermeté des contours, la saillie des reliefs (trop accentuée peut-être en certains endroits, où l'œil vacille sous l'illusion) indiquent de suite au spectateur le monde où l'artiste a voulu le placer. Le groupe central, composé d'êtres célestes qui ont revêtu des formes sensibles pour s'approcher de l'humanité, est situé dans la région de l'air, où se promènent les nues. Au dernier plan, sous la voûte, le peintre se meut et nous emporte, comme le chantre de la Divine Comédie, dans la sphère de la foi et des immortels amours.

Le *Portement de croix*, qu'on pourrait appeler aussi comme le tableau de Raphael, *Santa Maria dello spasimo*, est un tableau qui, dans l'aile du Sud, fait pendant au *Christ en croix* de l'aile du Nord. L'impression change ici complétement, et de calme qu'elle était tout-à-l'heure, elle devient poignante. Nous avons dit que nous n'aimions pas à rencontrer dans une église des scènes trop palpitantes, et nous ne voulons pas nous donner un démenti à nous-même, à quelques lignes de distance. Mais le principe étant sauf (et dans ce moment il nous faut du courage pour y rester fidèle) nous n'imposerons pas silence à notre admiration pour une œuvre qui peut être comparée aux productions des meilleurs maîtres. La Vierge défaillante à la vue de son Fils accablé sous le poids de la croix ; les saintes femmes qui partagent cette suprême douleur : l'apôtre saint Jean tendant les bras vers son Dieu qui monte au calvaire ; le Christ, pâle et exténué de lassitude, se retournant vers sa Mère pour lui jeter un regard d'adieu et de consolation, tout est pathétique, pur et élevé, dans cette belle fresque de Sainte-Marie, et elle suffirait pour assurer la réputation d'un artiste qui n'aurait pas

déjà donné la mesure de son talent dans le tableau des *Martyrs aux Catacombes* ou dans les peintures murales de la chapelle de la Vierge, à Sainte-Clotilde.

La fresque de la *Présentation*, située en face de la *Mort de la Vierge*, au-dessus de la porte du transept méridional, n'est point en disparate avec les deux précédentes. On connaît le récit de l'apôtre saint Luc : « Le temps de la purification de Marie étant » accompli, selon la loi de Moïse, ils portèrent Jésus à Jérusalem » pour le présenter au Seigneur, et aussi pour offrir en sacrifice » deux tourterelles ou deux petits de colombes.... Or, il y avait » alors à Jérusalem un homme juste et craignant Dieu, nommé » Siméon, qui attendait la consolation d'Israël, et le Saint-Esprit » était en lui. Il lui avait été révélé qu'il ne mourrait point avant » de voir le Christ du Seigneur. Il vint donc, mené par l'Esprit, » dans le temple, comme le père et la mère de Jésus y arrivaient. » Il prit l'enfant dans ses bras, et bénissant Dieu, il s'écria : « Maintenant, Seigneur, laissez aller en paix votre serviteur, » selon votre promesse, puisque mes yeux ont vu votre Sauveur, » celui que vous avez préparé à la face de tous les peuples pour » être la lumière qui éclaire les nations et la gloire d'Israël. » Tel est le thême touchant que M. Lenepveu a voulu dérouler sur les murs de Sainte-Marie. La Vierge, vêtue d'une robe bleue, vient de s'agenouiller, pudique et recueillie, au bas des marches de l'autel. Sa mère, saint Joseph, Anne la prophétesse, sont à ses côtés, et une foule pieuse se presse derrière elle, entre les colonnes du temple. Au milieu du tableau, le vieillard Siméon, élevant entre ses bras l'Enfant Jésus, jette au ciel sa sublime prière, son *Nunc dimittis*. A droite s'avance le grand-prêtre, ému lui-même d'une sainte exaltation.

Tout ce tableau est encore d'un style très large et très nombreux. Les ajustements sont souples et élégants. La richesse orientale brille dans le vêtement du grand-prêtre, et celui de la Vierge est plissé avec une grâce infinie. Les lignes sont d'ailleurs partout faciles et convergentes. La lumière est habilement distribuée, et les tons, d'une consonnance parfaite, sont vifs et animés sans être tumultueux. L'œuvre serait irréprochable si plusieurs personnages ne manquaient un peu de longueur, au moins en apparence. Notre observation pourrait, au reste, s'appliquer à d'autres

tableaux du même artiste, et le défaut que nous signalons en ce moment nous a déjà frappé à Sainte-Clotilde. Dans la *Présentation*, l'Enfant Jésus et Siméon sont les deux figures sur lesquelles doit se concentrer principalement l'intérêt. Elles sont traitées avec beaucoup de soin, et le saint vieillard a bien le geste et la physionomie de son enthousiasme. Cependant, la Vierge nous semble ici préférable, comme dans la fresque du chœur. Marie au temple a moins d'irradiation, il est vrai, que la Reine des Anges, et avec le sujet le type a changé; mais la Vierge de la *Présentation*, comme celle de la *Bénédiction*, a ce double caractère de modestie et de candeur qui est le charme suprême de la beauté.

Nous venons d'examiner séparément chacune des fresques exécutées dans la chapelle Sainte-Marie. Il nous reste à dire quelques mots du plan général de la décoration. Les deux tableaux de M. Appert peuvent être considérés comme une éloquente introduction, qui enlève l'esprit aux soucis matériels ou vulgaires, et le dispose aux graves pensées de la foi. L'œuvre des pendentifs et des piliers, par M. Jules Dauban, forme une synthèse distincte, une sorte de scène épisodique où le surnaturel se mêle aux réalités de la vie humaine, et qui se rattache facilement au poème général. Ce poème, consacré à la Mère de Dieu, se développe dans les transepts et le chœur. Malheureusement, il est encore incomplet; mais ce n'est à aucun des auteurs qu'il faut s'en prendre. Nous espérons qu'une nouvelle allocation ministérielle ne tardera pas à permettre à MM. Lenepveu et Dauban d'achever un travail dont notre cité a le droit de se montrer fière. Voici l'ordre dans lequel devront se lire les différentes parties de leur fraternelle composition : l'*Education de la Vierge* (à peindre par M. Dauban); *l'Annonciation* (à peindre par M. Lenepveu); la *Présentation au Temple* ou la *Purification;* le *Portement de Croix;* le *Christ en Croix;* la *Mort de la Vierge*, et la *Bénédiction de la Chapelle Sainte-Marie*, ou la *Glorification de la Vierge* (1).

(1) L'œuvre de M. Appert doit avoir aussi un complément; mais nous ne savons pas sur quels nouveaux sujets s'est arrêté le choix de cet artiste.

Dans les transepts, sur un cordon tracé à deux mètres à peine au-dessus du sol, MM. Lenepveu et Dauban ont encore commencé un *Chemin de Croix* que nous voudrions voir se terminer prochainement. Les scènes déjà peintes sont d'un excellent effet, et quelques-uns de ces petits tableaux ont une valeur réelle de composition. Les *Chemins de Croix* n'apparaissent ordinairement dans nos églises que sous la forme de cadres suspendus aux parois ou aux piliers des nefs, et Dieu sait par quelles hideuses industries a été exploité jusqu'ici cet usage catholique. On cherche maintenant à en faire un élément même de décoration murale, et déjà une expérience de ce genre a fort bien réussi à M. Brémond, dans l'église de la Villette, à Paris. Nous félicitons les deux artistes angevins du nouvel essai qu'ils viennent de tenter à Sainte-Marie, et nous souhaitons, dans le double intérêt de l'art et de la religion, que leur exemple ait des imitateurs.

ALBERT LEMARCHAND.

# FRANÇOIS GRIMAUDET

François Grimaudet naquit à Angers, vers 1520, de Pierre Grimaudet, échevin de la ville, et de Guillemine Béraut, fille de Jean Béraut, procureur fiscal de Laval. Il épousa Guionne Bonvoisin dont il eut deux enfants, François et Renée. Les années les plus actives et les plus laborieuses de sa vie furent employées par lui dans les rudes et glorieux travaux du barreau; ses succès lui acquirent dans son pays et même au loin une grande réputation en peu de temps. Ses plaidoyers se distinguaient, en effet, non moins par le savoir que par la consciencieuse énergie avec laquelle étaient défendus les intérêts particuliers qui lui étaient confiés. La haute probité qui le signalait à la considération et à l'estime de ses concitoyens, attira bientôt sur lui l'attention de l'autorité, et la magistrature angevine le reçut dans ses rangs d'abord comme conseiller au présidial, puis comme avocat du roi. Ces dernières fonctions ne furent pas toujours exercées par lui en parfaite tranquillité; il se vit tour-à-tour en butte à la haine des huguenots dont il était l'adversaire déclaré, et à la défiance plus imméritée du parti catholique qu'il avait embrassé, mais dont il ne pouvait accepter toutes les idées et tous les projets. Dans les temps de crises politiques ou religieuses, tout homme qui veut conserver son libre arbitre et se maintenir dans les limites de la justice et de la modération, est

bientôt désavoué par les siens, et soupçonné comme traître envers ceux dont il ne partage ni les violences ni les excès; c'est le sort inévitable de tous les tiers-partis. — Le plus grand caractère de cette malheureuse époque, le chancelier de L'Hôpital, était un hérétique pour les ligueurs dont il cherchait à modérer le fanatisme et l'ardeur.

Le discours que Grimaudet avait tenu aux Etats de Meaux, en 1560, n'était point encore oublié, lorsque son nom fut inscrit sur la liste fatale par les proscripteurs de la Saint-Barthélemy; c'était le résultat de la colère des catholiques exaltés, ennemis de toute réforme d'abus et de quiconque ne partageait pas leur fureur. Dans ce discours, intitulé *Remontrances*, qui se trouve à la bibliothèque impériale de Paris, et que *la Revue d'Anjou* a publié en partie dans l'histoire de Roger, Grimaudet examine les diverses formes de gouvernement qui faisaient alors l'objet de fréquentes et de vives discussions, et se prononce avec force pour ce genre de monarchie qui s'appuie sur l'autorité des Etats, qu'il regarde comme l'ancien droit du peuple français, de s'assembler et de communiquer avec ses rois sur les affaires publiques; mais comme le principal objet de la réunion des Etats de 1560 et de ses remontrances était le règlement des affaires religieuses, ce sont surtout ces matières qui l'occupent; il attaque les abus de front et sans ménagement : « Ne fut » oncques saison, s'écrie-t-il, qui requit plus rigoureuse et » sévère réformation de la vie des prêtres que le temps présent... » Les prêtres d'aujourd'hui sont riches des biens du monde, » pauvres des biens spirituels, vivant en délices le jour et... » nous voilons le reste du tableau. Plus loin, en parlant des commenditaires (1), l'auteur dit : « Ils ont de petits *custodi-nos* de » valets, desquels ils usent comme maquignons des étables à » leurs chevaux, ils les leur baillent à garder!... » Après avoir signalé les priviléges et les excès de la noblesse, il flétrit sans

(1) Les commendes étaient accordées dans le principe à des abbés réguliers; plus tard elles le furent à des clercs séculiers qui vivaient dans le monde, loin de leurs abbayes dont ils ne faisaient que toucher les bénéfices, et qui continuaient d'être dirigées dans leur nom et sous leur autorité.

pitié les énormes abus que commettaient alors les gens de justice « ... Au lieu de ce mot de gens de justice, ils doivent être » nommés sangsues du peuple... greffiers, bouchers du peuple ; » ils l'écorchent, ils allongent le parchemin par battologie... » sergens, que l'on peut appeler les harpies et griffons du » peuple... » Il y a de la violence assurément dans ce langage, les couleurs sont forcées, mais on reconnaît bien là l'œuvre d'une conscience honnête, indignée, la colère de l'avocat homme de bien qui trop souvent a touché du doigt, sans pouvoir la guérir, cette plaie hideuse de la chicane qui n'est pas encore cicatrisée (1). « ... Reste le tiers-état, lequel trouvons sans ma- » cule publique ; c'est celui qui soutient les guerres, en temps » de paix entretient le roi, laboure les terres,... il y a nécessité » de le soulager. »

Cette vive harangue souleva l'animosité contre son auteur et troubla profondément l'existence de Grimaudet : elle fut condamnée par la Sorbonne et ce jugement inique ainsi que les diatribes qui le précédèrent, eurent pour effet, dit-on, d'enlever au barreau cet homme illustre qui aurait dû mépriser ces attaques. A la vérité, Grimaudet était doué d'une âme forte, mais il était aussi éminemment sensible ; il ne put parvenir à s'abstraire entièrement des tristes réalités qu'il appréciait cependant avec sa haute sagesse, et à s'élever au-dessus des injustices de ce monde ; il se livra depuis presque exclusivement à la composition et aux consultations jusqu'à sa mort qui eut lieu à Angers le 29 août 1580, à l'âge de soixante ans.

L'histoire nous indique à quelle protection il dut de ne pas être compris, huit années auparavant, dans les massacres qui ensanglantèrent l'Anjou. Dans les registres de la maison de Ville d'Angers, dit M. Blordier, dans sa *Vie de Pierre Ayrault*, on a inséré une lettre de Jean de Léaumont, seigneur de Puy Gaillard, gentilhomme gascon, par laquelle il mande à M. de

(1) Dans son commentaire de l'édit du roi sur les présidiaux, Grimaudet a soin de rappeler le zèle extraordinaire de nos premiers rois pour abréger et diminuer les procès qui sont véritablement un mal public, *singulare studium lites resecandi*.

Montsoreau, gouverneur de Saumur, et à M. de la Touche, gouverneur du château d'Angers, que le roi Charles IX a fait tuer à Paris le dimanche 24 août 1572, l'amiral de Châtillon et tous les huguenots de Paris, et qu'ils fassent tuer aussi tous les huguenots de Saumur et d'Angers. Il y a au bas de la lettre : « Je vous » prie de conserver la maison, la femme et les biens de François Grimaudet, d'autant que j'en suis prié de la part de Mon» sieur. » Ce fut, sans contredit, à cette puissante intervention qu'il dut d'être épargné dans cet horrible carnage de la Saint-Barthélemy.

Le duc d'Alençon avait, en effet, pris Grimaudet en grande affection; il l'avait élu comme chef de son conseil, et son maître des requêtes.

Les ouvrages qu'a laissés Grimaudet sont nombreux, sans parler du *droit des usures, des causes qui excusent de dol, de l'augmentation et diminution des monnaies*, que je n'ai pu me procurer.

Dans le traité de la puissance royale et sacerdotale, il réclame avec insistance la séparation absolue du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel : « Les deux puissances, la royale et la sacer» dotale ne doivent par ambition entreprendre l'une sur l'autre, » ce qui n'a pas toujours eu lieu, car, dit Grimaudet dans un » style plus pittoresque qu'élevé, aux empereurs est seulement » laissée une ombre de la majesté impériale, icelle demeurant » aux papes qui se comparent au soleil, et les empereurs à la » lune comme recevant des papes leurs empires, tout ainsi que » la lune reçoit sa clarté du soleil. » Grimaudet est un de ces doctes et graves magistrats qui toujours se sont efforcés de sauvegarder les libertés de la conscience et les franchises de nos rois.

Quant aux cas de conscience et aux choses spirituelles, il recommande aux empereurs et aux rois la soumission à l'Eglise et aux évêques; à l'appui des principes qu'il expose, il rapporte un trait d'énergie qui fait honneur à la magistrature parlementaire. Louis XI avait consenti à l'abolition de la pragmatique sanction, le cardinal La Ballue porte au Parlement les lettres royales pour les faire enregistrer; Jean de Saint-Romain, procureur-général, malgré toutes les menaces qui lui furent adressées, s'opposa éner-

giquement à leur publication « disant qu'il étoit tout résolu de » perdre office et biens, voire la vie, auparavant qu'il fît et con- » sentît chose au préjudice du royaume et de la république, et » pour cette cause et prudhommie... Il a laissé une mémoire ou » plutôt un regret sempiternel de lui à l'endroit de tous, même » de la cour; car ce fut lui seul qui, sous un roi hautain au pos- » sible, se banda et s'associa à perte ou gain, comme l'on dit, » avec la république. » Dans ses *Opuscules politiques*, ouvrage qui est également rempli de hautes considérations morales, l'auteur cite fréquemment le grand jurisconsulte de cette époque, Jean Bodin; quelquefois il l'imite, comme dans les passages suivants sur l'influence des avocats, sur l'équité et sur la vénalité des offices : « Les orateurs, quand ils sont malins et s'é- » tudient à surprendre et à abuser le peuple, les juges et les » auditeurs... font de grands maux par leur babil et doux parler, » car ils sont volontiers ouïs et vus des rois, princes du peuple » et des juges : ils leur persuadent ce qu'ils veulent, ils calom- » nient les riches, font confisquer leurs biens. »

Il blâme avec force ceux qui veulent juger d'après l'équité : « Combien qu'ils n'entendent que c'est qu'équité, et en quoi elle » est différente de la loi, laquelle ils ignorent... Ce mal a sa » source de ce qu'en France les offices sont faits perpétuels et vé- » naux. » D'autres fois il contredit Bodin, et l'on doit reconnaître qu'alors la vérité n'est pas de son côté. « Il est licite, dit-il, de » tromper un trompeur par tromperie. » Bodin prend la peine de donner de longs développements à la doctrine contraire trop peu suivie au temps où il vivait. Grimaudet est mieux inspiré, quand il fait sentir par une vive image à quel prix la loi doit être maintenue : « Charlemagne avoit son cachet duquel il scel- » loit ses édits, engravé au manche de son poignard, parce qu'il » faut, disoit-il, la même force à faire entretenir les lois qu'à » les faire. »

Le *Traité des dixmes* est un ouvrage complet sur la matière : Grimaudet remonte à leur origine, explique leur nature, le moyen de les lever, de les éteindre; il leur est favorable, comme il l'est en général aux choses établies : la réserve de son esprit le porte à n'attaquer que ce qui se produit avec un caractère évi-

dent d'abus et d'excès : Aussi ne lui coute-t-il pas de revenir contre ceux du clergé, comme il l'a déjà fait dans ses Remontrances. « Dégénérèrent les abbés de la bonne vie et doctrine des » anciens. A leur exemple les moines ont oublié leurs offices des » églises qui ont été commises en leur charge ; ils s'en sont dé- » chargés sur petits prêtres qu'ils ont commis en leur place pour » vicaires que les abbés présentent aux évêques. »

Ce qu'il dit de la dîme, par rapport à l'étymologie de ce mot, est d'une singulière naïveté, et rappelle bien les croyances absurdes et superstitieuses à la puissance des nombres si fort en vogue au moyen âge ; mais, d'autre part, on peut dire, pour la justification de Grimaudet, que son bon sens se fait jour comme l'éclair dans les nuages, et qu'il semble entrevoir, pour ainsi dire, les bases encore inconnues de notre système actuel de numération dont il relève les avantages.

« Dixme ou décime est prise pour la dixième partie, lequel » nombre a été remarqué pour univers et le plus parfait, comme » écrivent les Platoniciens, parce qu'il contient en soi tous les » nombres qui sont au-dessous, et les nombres au-dessus sont » par lui comptés et exprimés. Dedans ce nombre nature a mis » plus de force qu'ès autres, comme est observé par expérience » ès ondes de la mer, desquelles la dixième est plus puissante » que les autres, pourquoi dit Ovide :

» *Decimæ ruit impetus undæ.* »

Ces étranges réflexions ne peuvent étonner ceux qui savent dans quelles aberrations sont tombés les esprits les plus éclairés du XVI^e siècle relativement à la puissance des nombres, à l'influence des astres, etc., etc.

*Le retrait lignager*, et notamment le premier chapitre : *savoir si retrait est introduit à droit divin et humain*, est empreint de la même naïveté, mais avec cette différence qu'ici elle a un caractère purement religieux. Grimaudet retrouve des traces du retrait lignager dans Moïse, et conclut du reste sur la question qu'il examine par cette grande pensée de Démosthènes : « Toute bonne loi est un bien de Dieu. »

CAMILLE BOURCIER.

# LE ROMAN DE WERTHER (1)

..... En résumé, Werther est à la fois l'image d'un certain état de la société européenne *lettrée*, vers la fin du XVIIIe siècle, et l'expression individuelle du génie de l'auteur. Il faut analyser ces deux éléments constitutifs, si l'on veut pénétrer jusqu'à l'âme du livre. Cette tâche a été plusieurs fois remplie avec succès, notamment par Thomas Carlyle dans la *Revue d'Edimbourg*, et par Pierre Leroux dans la préface de sa traduction. Georges Sand a aussi écrit, à ce propos, plusieurs pages éloquentes. Enfin, pour ne parler que des récents auteurs français, M. Emile Montégut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et M. Sainte-Beuve, dans la *Revue contemporaine*, ont soutenu chacun d'une manière fort brillante une thèse contradictoire sur laquelle je reviendrai.

Antérieurement à tous ces écrivains, déjà devancés par Mme de Staël, un célèbre critique allemand, Auguste-Guillaume Schlegel, adressait, en 1822, au sujet de Werther, une lettre aussi spirituelle que sensée à M. Charles de Rémusat, traducteur de quelques pièces du théâtre de Gœthe. J'indique, parmi une foule d'autres, ces travaux utiles à consulter; mais je ne veux pas m'astreindre à les suivre; du moins, ne le ferai-je pas sans en avertir par des citations.

On le voit du premier coup d'œil, la distance de l'époque, l'expérience faite depuis longtemps des idées, des personnes et

(1) Nos lecteurs nous sauront gré d'emprunter ces pages à l'une des dernières leçons du cours de littérature étrangère que leur auteur professe avec tant d'éclat à la Faculté des lettres de Dijon.

des choses, rien ne manque au point juste de perspective où il convient de se placer, pour apprécier une pareille œuvre, comme elle le mérite, sans colère et sans engouement.

Disons-le tout d'abord : le livre qui a exercé, sur plusieurs générations successives, une si grande influence, et qui, aujourd'hui encore, vous émeut profondément, possède un genre d'attrait que l'état passé des esprits ne suffit point à expliquer. Quand on a fasciné, durant un demi-siècle, tout un monde de lecteurs, et qu'après ce long intervalle on ne cesse pas de charmer les gens du goût le plus sûr, évidemment il y a là autre chose qu'une mode passagère. Il fallait, pour produire l'enivrement général, un de ces philtres que le génie seul sait composer; mais n'est-ce pas de même au génie qu'il faut s'en prendre, lorsque, au fond de la coupe d'or qui a versé une telle ivresse, il reste d'inaltérables parfums?

Si l'ouvrage n'offrait qu'une description de la contagion régnante à l'époque où il parut; s'il ne faisait que reproduire cette sentimentalité maladive, incessamment prête à déborder en soupirs et en sanglots, ce serait une sorte de nosographie instructive, sans doute, pour le médecin et le philosophe moralistes, mais d'autant moins agréable à la masse du public littéraire, qu'aujourd'hui la société est fort éloignée de dispositions semblables. Heureusement, comme je l'ai déjà indiqué, ce n'est pas seulement le *Werthérisme* que l'on trouve dans le roman de Werther : on y trouve encore une profonde intelligence, un sentiment ému de la nature toujours belle, toujours saisissante à travers nos changements de goûts et d'opinions; on y trouve surtout, spécialement dans la première partie, des scènes, des tableaux de la vie ordinaire transfigurée par le prisme poétique; on y recueille des observations, des réflexions pleines de sagesse; on y entend des accents sortis du fond le plus intime du cœur humain, et qui, vrais comme lui, sont comme lui impérissables.

Occupons-nous, premièrement, de ce qu'on peut appeler la maladie du Werthérisme; disons quelle était son essence, ou plutôt énumérons-en les signes diagnostisques : Sensibilité, irritabilité extrêmes; atonie partielle, sinon entière, des forces mora-

les et intellectuelles; ordinairement, — soit comme cause, soit comme effet, — prostration des forces physiques; disposition spasmodique de l'âme et du corps devant les obstacles, les froissements du monde extérieur; tristesse habituelle poussée, dans son paroxisme, jusqu'aux sombres accès de l'hypocondrie; vagues impressions se substituant aux idées précises pour donner à la rêverie la puissance de la réalité; prépondérance énorme de l'idéal; la vie pratique désertée pour une existence de fantaisie; débilitation continue de la volonté qui se subordonne au caprice; enfin, absorption fiévreuse dans les phénomènes de la nature sensible, et, — comme une sorte de symbole, — les mélancoliques lueurs de la lune préférées aux rayons vivifiants du soleil : tels sont, si je les ai bien observés, les principaux symptômes de cet état bizarre dont j'ai vu, dans ma jeunesse, la dernière phase, et salué les suprêmes convulsions.

Ce qui me donne confiance en ma diagnose, c'est qu'elle s'accorde, au moins pour les traits essentiels, avec celle de Carlyle que je me fais un devoir de traduire :

« Cette inquiétude inexprimable, dit le célèbre *reviewer* anglais, l'aveugle lutte d'une âme enchaînée dans la servitude, ce mécontentement à la fois plein d'amertume et d'aspiration, qui oppressait les âmes, avait poussé Gœthe presque au désespoir. Tous partageaient ces sentiments; lui seul pouvait leur donner leur expression. Or, c'est là qu'il faut chercher le secret de la popularité de Werther. Ce que chacun sentait, Gœthe l'avait senti, d'une manière mille fois plus acérée, au fond de son cœur singulièrement impressionable; puis, avec l'énergie créatrice d'un poète, personnifiant toutes ces émotions, leur créant un nom et une demeure fixe, il fut l'interprète de ses contemporains.

» Werther n'est pas autre chose que l'éruption de l'intime et sourde douleur dont souffraient, à une certaine époque, tous les gens d'une certaine éducation. Le livre peint cette misère, il élève une plainte passionnée, et, à travers l'Europe entière, on lui a fait une haute, une unanime réponse. — De remède, à la vérité, il n'en indique point, car une pareille indication formait une entreprise toute différente, bien plus difficile, et pour la-

quelle d'autres temps et un degré supérieur de culture étaient nécessaires; mais la seule manifestation de la souffrance fut d'abord volontiers accueillie, et chaque cœur se l'assimila avec une ardeur sympathique. Si l'amer dégoût de l'existence, la mélancolie sombre, la fureur orageuse de Byron, accompagnées des sons d'une sauvage mélodie, ont pu pénétrer à une telle profondeur dans beaucoup d'âmes anglaises quand cette direction des esprits, non seulement n'était plus neuve depuis longtemps, mais même était déjà vieille et usée, on peut comprendre avec quelles acclamations effrénées de bienvenue fut reçu Werther. Il arrivait comme une voix de régions inconnues, étranges, comme le premier cri perçant de cette complainte enfièvrée qu'on attendait, aux écoutes, dans tous les pays et au point de n'en vouloir pas entendre d'autre. C'est ainsi que Werther a passé dans la chair et dans le sang de la littérature; c'est ainsi qu'il a engendré toute une génération sentimentale d'écrivains qui ont fait rage dans le monde et sont allés partout gémissant, jusqu'à ce qu'un meilleur sens leur fût revenu, ou du moins jusqu'à ce que la natnre eût endormi leurs forces épuisées. Ces chantres de la tombe, aussi bruyants, aussi impétueux que pleurards, s'appelaient, en Allemagne, *les hommes puissants* (DIE KRAFTMAENNER); mais il y a longtemps que, semblables aux enfants malades, a force d'avoir crié, ils se reposent. »

L'ironie, on a dû le remarquer, une ironie très britannique, c'est-à-dire assaisonnée d'*humour*, ne manque pas à ce morceau dont elle relève la saveur. Carlyle a raison : le *Werthérisme* s'est noyé dans les larmes, les sanglots l'ont étouffé; mais ce que Carlyle n'a pas dit et ce qu'il importe d'ajouter, c'est qu'au moment où Gœthe peignit la fameuse maladie endémique, il en était guéri. Werther a été écrit dans la fièvre de l'inspiration, non de la souffrance. De là une harmonie savante, un parfait équilibre entre les divers éléments et les parties distinctes de l'ouvrage, en un mot, tout le dessin profondément conçu et magistralement exécuté d'un véritable artiste. Pour bien peindre une douleur quelconque, il ne faut pas qu'elle vous domine; car ce n'est point la douleur elle-même, c'est son expression poétique qui touche le lecteur; celui-ci, par conséquent, doit la

voir dans un certain lointain lorsqu'il s'en donne le spectacle, comme fait l'écrivain lorsqu'il en compose le tableau.

Une fois placé à ce point de vue, on ne court pas le risque de trop admirer le roman de Werther, — œuvre accomplie d'après toutes les règles d'un art supérieur, pendant que la passion y versait sa flamme immortelle.

Dans la première partie, c'est Gœthe lui-même, — tel que nous le connaissons par tant de témoignages, — avec toutes ses riches facultés, avec la vie coulant en lui à pleines veines et la poésie exubérante. Quelle énergie de sentiments, quelle puissance de sensations, quelle vivacité d'images! Comme il s'identifie dans un élan spontané aux délicieuses harmonies de la nature, à ce que lui offre de vif, de frais, de gracieux, le mois de mai, au milieu des prairies émaillées et odorantes, sur le bord des ruisseaux limpides, dans les clairières des bois, à l'ombre des grands arbres. Tour à tour, tenant à la main Homère et un crayon, tantôt il lit, tantôt il dessine; plus souvent il pense, il sent, il rêve, il écoute les voix tendres, douces, violentes, passionnées en un mot, qui parlent en lui ou hors de lui. « Lorsque la gracieuse vallée se voile de vapeurs autour de moi; » que le soleil de midi effleure l'impénétrable obscurité de ma » forêt, et que seulement quelques rayons se glissent au fond du » sanctuaire ; que dans les hautes herbes, couché près d'un » ruisseau, et plus rapproché de la terre, je découvre mille » petites plantes diverses; que je sens, plus près de mon » cœur, le tourbillonnement de ce petit univers parmi les brins » d'herbe, les figures innombrables, infinies des vermisseaux, » des mouches; que je sens enfin la présence du Tout-puissant » qui nous a créés à son image, le souffle de l'amour infini, qui » nous porte et nous soutient, bercés dans une joie éternelle : » mon ami, si le jour commence à poindre autour de moi; si le » monde qui m'environne et le ciel tout entier reposent dans » mon sein, comme l'image de la bien-aimée, alors je soupire » et je me dis : Ah! si tu pouvais exprimer, si tu pouvais exha» ler sur ce papier ce que tu sens vivre en toi, avec tant de cha» leur et d'abondance, en sorte que ce fût le miroir de ton âme, » comme ton âme est le miroir du Dieu infini ! »

Que l'on me révèle une page où une émotion aussi profonde, aussi vraie, soit mieux rendue! Et les pages imprégnées de ce souffle abondent dans la première partie de Werther, de telle sorte qu'on s'écrierait volontiers avec lui : « Je ne sais si des gé-
» nies trompeurs planent sur cette contrée, ou si elle est dans
» mon cœur, l'ardente et céleste fantaisie qui donne l'air du pa-
» radis à tout ce qui m'environne. » — Oui, elle est au fond de son âme encore pleine de vigueur et de sérénité, la féconde source d'où jaillissent tant d'innocentes joies, tant de plaisirs purs... *Mon fils, garde avec une entière vigilance ton cœur*, CAR C'EST DE LUI QUE PROCÈDE LA VIE (*Proverbes*, IV, 23). Werther ne saura pas le défendre longtemps ce cœur impétueux qu'il ouvrira bientôt, au contraire, à tous les orages. Et c'est par là qu'il périra, lorsque, de cette source tarie ou glacée, rien ne coulera plus; lorsqu'il aura dispersé, l'un après l'autre, ces heureux dons qui forment, au-dedans de lui, le jardin fleuri de la jeunesse; car, selon une belle pensée de Frédéric Schlegel : « De même que le premier
» homme fut placé dans l'Eden, non pas seulement pour y goû-
» ter une jouissance oisive, mais aussi pour le surveiller et le
» cultiver; de même il arrive encore aujourd'hui, quand cette
» grande loi de la vigilance et du travail n'est pas observée, que
» l'intérieur des natures les plus riches ressemble à un *paradis*
» *perdu*. »

Pourquoi Gœthe n'a-t-il pas donné à la crise morale de son personnage, on ne saurait dire son *héros*, le dénouement qu'il sut trouver pour son compte, dans la vie réelle, puisque, jusque-là, Werther c'est bien lui-même, lui tout entier? Pourquoi la seconde partie du roman ne retrace-t-elle pas le remède à côté du mal, et, en face de la lutte, la victoire qui le délivra véritablement d'un péril mortel? Cette question, fort naturelle, a été souvent posée, et, récemment encore, le *causeur* charmant du *Moniteur*, M. Sainte-Beuve, la soulevait de nouveau et la résolvait, avec l'autorité qui lui appartient, dans le sens de la raison, dans l'intérêt du devoir, sans préjudice aucun pour l'esthétique. Il répondait indirectement à M. Emile Montégut, dont l'esprit délicat, d'ordinaire plus sage, avait soutenu ce triste et faible paradoxe, que « Werther pourrait continuer à vivre, si l'on en-

» tend par là déjeuner et dîner, dormir et bâiller ; mais qu'il ne » le peut plus, si par vivre l'on entend aimer, sentir, désirer, » s'émouvoir... » La thèse de l'adversaire me paraît d'autant mieux établie que, lorsqu'on examine de près l'histoire du suicide du jeune Jérusalem, rattachée, comme l'on sait, à la moitié de l'ouvrage, on trouve, dans les points de suture, plusieurs défauts. La personne de ce lugubre secrétaire de légation n'est point, en définitive, adaptée à la première de façon à former avec elle un tout identique. Il y a une énorme différence entre la nature vigoureuse, énergique, pleine de ressources, du Werther que nous avons vu précédemment et cette morbide faiblesse de son successeur. C'est qu'auparavant Gœthe posait, devant ses propres regards, comme un modèle plein de vie, et qu'ensuite il n'a sous les yeux qu'une sorte de fantôme entouré déjà des affres et des ombres de la mort.

Maintenant, veut-on savoir quelle est la part de réalité que la Charlotte historique, la véritable Charlotte, a fournie au peintre de Werther ? Il est facile d'obtenir à cet égard satisfaction, depuis que M. le baron Kestner, ambassadeur de Hanovre à Rome, a publié, en joignant notes et pièces justificatives, la correspondance de son père avec Gœthe. Or, le père du ministre hanovrien n'était autre que le mari de Charlotte elle-même, et voici ce qu'il écrivait à son ami Hennings, vers la fin de l'année 1774, quelques semaines après la publication du roman :

« Dans la première partie, Werther est Gœthe lui-même. Il a pris des traits de ma femme et de moi pour peindre sa Charlotte et son Albert. Plusieurs scènes sont très vraies et néanmoins modifiées par certains détails ; d'autres nous sont étrangères. Afin d'amener la seconde partie du livre et de préparer la mort de Werther, il a ajouté des choses qui ne nous appartiennent nullement. Charlotte, par exemple, n'a jamais été avec Gœthe, ni avec personne, dans les relations qu'il a décrites. Nous sommes fort mécontents de son procédé, parce que plusieurs circonstances accessoires sont trop vraies et trop connues pour qu'on ne nous y retrouve pas. Gœthe le regrette à présent ; mais à quoi nous servent ses regrets ! Sans nul doute, il avait une haute opinion de ma femme, et précisément à cause de cela il devait la peindre

plus fidèlement, sachant bien qu'elle était trop délicate et trop prudente pour le laisser s'avancer aussi loin qu'il l'a fait voir dans la première partie. Elle se conduisait envers lui de telle manière que, si la chose eût été possible, j'aurais dû l'aimer bien davantage qu'auparavant. Notre liaison, sans être déclarée, n'était point secrète, mais Charlotte avait trop de retenue et de modestie pour en faire l'aveu à un étranger; il n'y avait, entre nous, d'autres fiançailles que celles du cœur. Il y avait un an que Gœthe avait quitté Wetzlar, et *son* Werther était mort depuis six mois, lorsque nous nous sommes mariés. Au reste, il y a beaucoup de son caractère et de ses opinions dans ce livre. Le portrait de Charlotte est, en somme, celui de ma femme ; quant à Albert, il aurait pu le représenter un peu plus chaleureux. La seconde partie ne nous regarde nullement... »

Le lecteur dont l'imagination curieuse désirerait voir la figure de M^me^ Kestner, au moment où le poète s'inspirait d'elle, peut, si cela lui plaît, s'en rapporter à M. Armand Baschet qui a fait, sur ce sujet, des recherches spéciales et est arrivé au résultat suivant : « Une duchesse de Lamballe... bourgeoise. Le même » ovale, un peu moins allongé; les cheveux châtains abondants, » souples et fins; le front uni, avec des tempes délicates, noble- » ment coupé ; l'œil bleu, bien ouvert, profond et paisible, lais- » sant tomber, à travers de longs cils, un regard si pénétrant » qu'il vous trouble, et si doux qu'il vous calme ; la bouche un » peu grande, mais aux lignes pures et aux contours arrêtés, in- » dique la fermeté et la droiture du caractère. » M. Louis Enault, à qui j'emprunte la copie de cette espèce de signalement, ajoute : « Ce portrait est bien celui qu'on imagine après avoir lu Werther ; » c'est la tête aimable et positive, tout à la fois, de cette héroïne » du devoir et de la raison. » Sans prendre aucun parti sur un problème aussi gracieux qu'impossible à résoudre, j'avoue, après avoir lu la publication du baron Kestner, préférer, pour mon goût individuel, la Charlotte de l'histoire à celle du roman. C'est le contraire, hélas ! que trop souvent on est obligé de reconnaître ailleurs.

LÉON BORÉ.

# GUINGAMP

*Guingamp, études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, 2 volumes in-8°, par M. Ropartz.

On a signalé souvent et nous devons signaler encore, avec de justes éloges, la tendance de la plupart de nos provinces à s'étudier elles-mêmes. Ce n'est pas seulement à l'amélioration de leur agriculture, au perfectionnement de leur industrie, à la recherche des richesses cachées dans les profondeurs de leur sol, que se consacrent leurs soins. Interroger le passé, étudier non-seulement les vieux édifices, mais aussi les titres poudreux dédaignés et laissés dans l'oubli pendant des siècles, tel est le labeur qui s'accomplit autour de nous comme chez nous-mêmes, et qui, peu à peu, devra nous mettre à même de bien connaître la raison de certaines habitudes, de certaines croyances, et de mieux apprécier le progrès ou le déclin moral survenus dans chaque localité. C'est le cas, en effet, de répéter pour la centième fois que le présent porte l'empreinte du passé qui le prépara, et que chaque contrée, pour se faire pleinement et équitablement juger, doit pouvoir dire avec le langage du poète :

Interrogez ma vie et voyez qui je suis !

Toutefois, il était, presque sans exception, réservé aux grandes villes, aux chefs-lieux dotés de sociétés savantes ou de centres d'instruction, de se livrer à de semblables travaux. Une petite

ville comptant 7,000 habitants au plus, un chef-lieu d'arrondissement des Côtes-du-Nord, Guingamp, vient de se signaler à cet égard par une publication que le hasard a mise sous nos yeux. Des travaux incessants, puis, en 1851, la rencontre, dans un coin obscur, d'un ballot de vieux papiers, contenant des titres d'une inestimable valeur remontant jusqu'à l'année 1428, ont été, pour le savant M. Ropartz, le moyen et l'occasion de la publication de deux volumes qu'il intitule : *Etudes pour servir à l'histoire du Tiers-Etat en Bretagne.*

Nous n'aurions rien de plus à dire ici de ces appréciations et de ces récits dont les sujets sont pris évidemment hors du domaine ouvert aux investigations de cette *Revue*, si, en lisant la description de Notre-Dame de Guingamp, nous n'avions un instant cru nous retrouver dans un des édifices religieux de notre ville. « Voici à notre droite, dit l'auteur, la chapelle des Fonts, » créée en 1850.... Les vitraux sont de M. Didron, les peintures » de M. Alphonse Le Hénaff. M. Le Hénaff est né à Guingamp; » quand il peignit notre chapelle des Fonts, c'était un tout jeune » homme, et pourtant cette grande page renferme plus que des » promesses et laissait parfaitement deviner le peintre futur de » notre chapelle des Morts, de la chapelle de Saint-Eustache » dans l'église de ce nom à Paris, et de l'abside de Saint-Godard » de Rouen.

» Sur le fond grisâtre des montagnes désolées de la Judée, aux » rives desséchées du Jourdain, saint Jean, bruni par le désert, » verse l'eau sacrée sur la tête du Christ incliné. A droite, der- » rière le Sauveur, un Ethiopien, un Indien et un Européen se » prosternent et adorent; les Gentils d'Afrique, d'Europe et » d'Asie croient et demandent le baptême. Un Juif, debout, » montre du doigt le ciel ouvert et la colombe, et annonce l'ac- » complissement des prophéties. A gauche, derrière le Précur- » seur, une jeune femme se penche, avec ce chaste abandon que » connaît seule l'épouse chrétienne, au bras de son époux; à leurs » pieds joue un bel enfant : c'est la famille, créée par le chris- » tianisme, qui conduit son fils aux fontaines régénératrices. » Derrière eux, un philosophe, un riche du siècle, doute encore, » mais ne doutera pas longtemps. Au second plan, cette tête

» blonde qui vous regarde avec un peu d'anxiété, c'est la signa-
» ture de l'œuvre, c'est le portrait du peintre. »

En lisant cet éloge que l'annaliste breton donne avec reconnaissance à l'œuvre d'une main bretonne, qui de nous, Messieurs, ne porte pas sa pensée vers cette chapelle Sainte-Marie, qu'au milieu de nous des mains angevines ont enrichie de si remarquables peintures! Toutefois, ici l'avantage de la comparaison est entièrement, hautement pour nous. Au lieu d'un fils de la cité consacrant ses travaux à la ville qui vit son enfance et encouragea ses premiers essais, Angers en nomme trois, quatre devons-nous dire, car nous ne pouvons oublier, il faut même citer en premier lieu, celui qui a conçu l'idée de l'œuvre, l'a encouragée par de si puissants moyens, et a mis, pour ainsi dire, en action le pinceau des trois artistes qui suivent avec tant de distinction la voie dans laquelle il a trouvé avant eux une juste et honorable renommée.

Une autre partie du livre a dû fixer notre attention. C'est celle dans laquelle l'auteur fait un récit détaillé des divers siéges que Guingamp, ville placée sous la domination du duc de Penthièvre et toute dévouée à la Ligue, a subis à diverses époques. C'est avec une peine véritable que nous voyons, dans ces événements, en 1591, un Angevin signalé comme ayant joué le rôle indigne de traître, après s'être vendu, pour trente mille écus, au prince de Dombes. Cet Angevin, qui était, dit l'auteur, fils d'un pâtissier et avait été élevé dans les cuisines du duc de Mercœur, portait un nom que nous ne voulons pas écrire, bien que ce nom ne semble plus vivre parmi nous. Hâtons-nous d'ajouter que l'expiation n'a pas fait défaut à ce grand crime. « Le traître, dit
» notre historien, se réfugia sous les drapeaux de l'armée roya-
» liste, où il entra comme simple chevau-léger. Il fut condamné
» par le Parlement de Nantes à être tenaillé, puis pendu sur la
» place du Bouffay. Cet arrêt reçut son exécution quelques an-
» nées plus tard, cet homme ayant eu la sottise de tomber entre
» les mains des ligueurs. »

Ce même siége de la ville de Guingamp en 1591, a été célébré dans une ballade bretonne, dont l'auteur donne la traduction et

que nous croyons, en finissant, devoir vous faire connaître dans toute sa naïve originalité.

— « Holà ! portier, debout ! et vite, ouvre ta porte,
Monseigneur de Rohan arrive sur nos pas
Pour assiéger ta ville, avec sa bande, forte
De plus de dix mille soldats. »

— « Ma porte, mes seigneurs, ne s'ouvre pour personne,
Qu'on vienne en frère, ou bien qu'on vienne en ennemi;
A moins qu'à son vassal autrement n'en ordonne
La duchesse qui règne ici.

» Madame, pensez-vous qu'il faille ouvrir ma porte
Au prince de Rohan, qu'on dit venir là-bas
Pour assiéger la ville, avec sa bande, forte
De plus de dix mille soldats ? »

— « Que dis-tu là ? Vois donc tes portes verrouillées,
Rempart de fer dressé devant nos ennemis ;
Vois, dans leurs fossés creux, mes hautes tours mouillées;
Guingamp ne sera jamais pris !

» Ils y seroient dix mois, ce seroit pure perte ;
Mon beau Guingamp jamais ne sera pris par eux.
Charge ton grand canon, à l'œuvre, à l'œuvre, alerte !
Voyons qui vaincra de nous deux. »

— « Voici trente boulets, mortels comme la foudre,
Voici trente boulets pour charger le canon ;
Et dans notre arsenal ne manque ni la poudre,
Ni la mitraille, ni le plomb. »

Le canonnier fidèle alloit pointer sa pièce,
Lorsqu'il chancelle et tombe, atteint mortellement
D'un coup de fauconneau que tire avec adresse
Un soldat nommé Goazgarant.

La duchesse pleuroit, et disoit à la femme
Du canonnier frappé par un si cruel sort :
— « Mon Dieu ! que ferons-nous ? La peur gagne mon âme,
Puisque voilà ton mari mort ! »

— « Ne perdez pas courage, en ce moment suprême ;
Mon mari tué, moi je le remplacerai ;
Je connois son canon, je tirerai moi-même,
Moi-même je le vengerai ! »

Elle parloit encor, quand la grande muraille
Craque et cède, et l'on voit voler en mille éclats
Les deux portes de fer que brise la mitraille :
La ville est pleine de soldats.

— « A vous, mes cavaliers, à vous les belles filles !
Mais à moi les rançons, à moi l'or et l'argent,
A moi tous les trésors de vingt nobles familles,
A moi la ville de Guingamp ! »

Et, lorsqu'elle entendoit cette clameur sanglante,
La duchesse prioit et pleuroit à genoux :
— « Dame de bon secours, disoit-elle tremblante,
Sainte Vierge, protégez-nous ! »

Et le bruit approchoit. Elle court à l'église,
Et laboure le sol de ses genoux meurtris :
— « Sainte Vierge, bientôt, puisque la ville est prise,
Ce sanctuaire sera pris.

» Eh quoi ! vous voudriez que le vainqueur impie
Vienne boire et manger sur cet autel sacré,
Et que, pour ses chevaux, il fasse une écurie
De votre temple vénéré ? »

A peine elle avoit dit, quand un coup de tonnerre
Retentit au milieu des Français éperdus :

C'est le canon qui tonne, et pêle-mêle à terre
Neuf cents hommes sont étendus.

Et les cloches aussi se balancent ensemble,
Et le tocsin s'unit à la voix du canon :
L'air en est ébranlé ; le sol lui-même tremble
A cet horrible carillon.

— « Je te sais prompt et vif, page, mon petit page,
Je te sais vif et prompt ; prends des jambes et cours,
Vas voir un peu là-haut qui fait tout ce tapage
Et carillonne dans les tours.

» A tes flancs pend un glaive à lame bien trempée ;
Si tu trouves là-bas cet insolent sonneur,
Enfant, pas de pitié ! prends en main ton épée,
Plonges-la toute dans son cœur ! »

Vers la tour, aussitôt, le page à mine fière
Se dirige et gravit l'escalier en chantant ;
Mais, quand il descendit les cent degrés de pierre,
Le petit page étoit tremblant.

— « J'ai monté dans la tour, et je n'ai vu personne,
Si ce n'est (que Dieu m'aide ! oh ! je les ai bien vus !)
Si ce n'est Notre-Dame elle-même qui sonne,
Notre-Dame et l'Enfant Jésus. »

Et le prince disoit à sa troupe interdite :
— « A cheval ! mes amis, j'ai changé de desseins :
Allons coucher ailleurs, et quittons au plus vite
Des maisons que gardent les saints. »

Nous souhaitons que ces citations suffisent pour appeler l'attention sur l'ouvrage de M. Ropartz et sur l'exemple que cet auteur vient de donner. Nous faisons remarquer, avec une satis-

faction sincère, que l'Anjou et son voisinage sont entrés depuis longtemps déjà et marchent encore dans la voie que nous signalons. Accordant à de simples chefs-lieux d'arrondissement l'honneur d'une histoire spéciale, Bodin a pris l'initiative en partant de Saumur pour nous faire découvrir les richesses du pays tout entier. M. Emile Maillard vient d'écrire la chronique d'Ancenis et des barons de cette ancienne ville des Marches de Bretagne. Non loin de là, M. le docteur Gélusseau achève d'écrire l'histoire du pays des Mauges, au milieu duquel le chemin de fer touchant à Cholet, amènera bientôt les voyageurs lointains. Ces travaux ne servent pas seulement à l'instruction de tous, ils resserrent encore les liens qui attachent les hommes au sol qui les vit naître, car on peut dire de la patrie ce que Bossuet dit de la divinité même : « Plus on la connaît, plus on l'aime. »

E. L.

# LES PONTS-DE-CÉ

Reine de ma patrie, ô rivale du Rhône,
O fleuve étincelant, orgueil des Ponts-de-Cé,
Sur les bords enchanteurs qui te servent de trône,
Est-il vrai que César triomphant ait passé?

Est-il vrai que foulant tes grèves éplorées,
A la face du ciel épris de tes attraits,
Rome apporta sa haine à tes rives dorées
Où nous ne respirons que l'amour et la paix?

Est-il vrai qu'en ton sein prêts à laver leur honte,
Les vaincus de Brennus, maîtres de l'univers,
Soient venus à leur tour pour te demander compte
De cette vieille insulte et t'aient jeté des fers?

Eh bien! que les flots purs de ton noble rivage,
De ces hardis guerriers, enfants des Apennins,
Aient reproduit un jour la menaçante image,
Que ton sol ait frémi sous le pied des Romains;

Que m'importe après tout, si dans ces jours d'orage,
Tu subis ton destin sans perdre ta fierté;
Qu'importe que le sort ait trahi ton courage,
Si tu te montras grande en ton adversité?

Outrage pour outrage, oublions leur vengeance,
Nos pères en tombant, du moins, ont su mourir,
Dans leur sang généreux Dieu fit germer la France,
Qui de nous de ce sang pourrait jamais rougir?

D'ailleurs, l'aigle romaine assise sur ta rive
Eteignit dans tes flots sa dernière splendeur,
Et tout en t'enchaînant, ô ma belle captive!
Sembla prophétiser ta future grandeur.

Tu ne dois rien au Tibre, ô douce et vaste Loire,
Ton orgueil à son nom ne peut envier rien,
Que pourrions-nous ce jour convoiter de sa gloire?
Si tu portas son joug il a connu le tien.

Du grillon le Forum n'entend que l'éloquence,
La fourmi règne en paix au palais des Césars,
La Rome d'autrefois n'est qu'une tombe immense,
Pieux abri du moins de la croix et des arts.

Sur sa gloire en débris en vain le Tibre pleure,
Sa voix appelle en vain ses antiques héros,
Et les noms par l'histoire évoqués à toute heure,
D'Auguste et de Brutus n'éveillent plus d'échos.

Mais toi, tu vis encor belle et luxuriante,
Portant partout la joie et la fécondité,

Toujours majestueuse et toujours souriante
Et touchante de grâce et d'hospitalité !

N'as-tu pas eu souvent, blonde fille des Gaules,
Et tes jours de douleur et tes jours de combat,
Près du chaume modeste abrité par tes saules,
Tes exploits inouis, tes actions d'éclat?

Depuis que Dumnacus t'eut légué sa grande ombre
Que Flaminius vit en rêve bien des fois,
N'as-tu pas repoussé les phalanges sans nombre
Du farouche Hastings au front de ses Danois?

Vers les plaines de Tours, en remontant ta rive,
Sous les coups de Martel aux redoutables mains,
N'entend-on pas sortir comme une voix plaintive
De ces champs renommés, tombeau des Sarrasins?

De la France après tout n'es-tu pas une artère
Et s'il plaisait au ciel de les rendre à nos vœux,
Ne reverrais-tu pas, joyeuse et tendre mère,
Un fils digne de toi dans chacun de ces preux?

Jusqu'au tombeau du Christ, jouet de l'infidèle,
Sur ce chemin sacré que fraya Godefroy,
Maillé, Foulques, Beauval, animés d'un saint zèle,
N'ont-ils pas par leur sang protesté de leur foi?

N'as-tu pas vu longtemps la Ligue halètante
Ici, soumise ailleurs, enfanter des héros,
Et puis martyre un jour bien qu'encor menaçante
En professant son dogme expirer dans tes flots ?

Ton vieux donjon alors à l'ombre de sa herse
Fit taire le mousquet de ton dernier ligueur
Et son front crénelé qu'aujourd'hui l'on renverse
N'eut plus à redouter St-Offange ou Mercœur.

La voix de Richelieu, que redoutait le monde,
Un jour te confia ses vœux ou ses remords
Et l'ombre du grand Roi pour écraser la Fronde
Elle-même daigna descendre sur tes bords?

Pour sa sainte croyance et pour une autre idée,
Ne cherchant que la mort en son humilité,
Naguère à tes accents la sublime Vendée
Courait dans la mort même à l'immortalité.

Dans ces jours ténébreux, hélas! la main du crime
A l'innocent donna tes ondes pour tombeau ;
Mais plaignons le sicaire en pleurant la victime,
Tu ne reverras plus cet indigne drapeau.

Dans tes bras frémissants berce tes douces îles
Dont le poète errant aime les frais berceaux,
Méandres de l'amour, riants, chastes asiles,
Qu'on aime tant de loin voir poindre sur les eaux!

Entre tes coteaux verts coule charmante et pure,
Déroule à nos regards tes horizons sans fin,
Pare-toi désormais des dons de la nature,
La foudre assez longtemps a sillonné ton sein.

Désormais oublions la guerre et la vengeance,
Que rien ne trouble plus ton bonheur et ta paix,

Ne sommes-nous pas tous les enfants de la France ?
Que le fer n'ose plus profaner tes attraits !

Devant ton immortelle et splendide jeunesse,
J'oublie avec les miens ton deuil et tes malheurs.
Tes reflets diaprés dissipent ma tristesse,
Aux feux de ton beau ciel je sens sécher mes pleurs.

Je ne veux contempler que ta grâce et ta gloire,
Je ne puis qu'admirer et je ne puis plus fuir,
Il n'est rien devant toi d'amer en la mémoire :
On ne peut qu'adorer, on ne peut plus haïr !

PAUL BELLEUVRE.

# CHRONIQUE

La Société philharmonique de notre ville nous a fait entendre, le 5 janvier, les deux sœurs Marchisio, du théâtre de l'Opéra. Une réputation étendue, bien que récemment éclose dans l'atmosphère parisienne, précédait ces deux jeunes cantatrices que Rossini a jugées dignes de reproduire sur la scène française les deux principaux rôles de sa *Sémiramis*. Dans deux airs et trois duos, ces deux talents se sont fait séparément apprécier ou bien ont réuni dans un ensemble merveilleux leurs brillantes ressources. Les applaudissements ont été aussi soutenus que légitimes : plusieurs morceaux, entre autres un charmant duo des *Zingari,* par Gabussi, ont été redemandés.

Nous semblerions, croyons-nous, ne pas accorder à cette audition remarquable toute l'attention qu'elle mérite, si, pour les personnes surtout qui n'avaient pas la bonne fortune d'assister à cette soirée, nous ne prenions pas soin de mentionner les principales remarques faites autour de nous. Les deux artistes verront dans ces détails d'appréciation, une preuve de l'intérêt qui s'attache à leurs succès.

D'inexorables critiques manifestaient quelque regret de voir l'une des exécutantes, M^lle^ Carlotta, aborder des traits élevés écrits pour une voix de soprano bien décidée, alors que son organe, d'un timbre de mezzo-soprano, l'empêche souvent d'obtenir les notes aiguës avec une suffisante facilité. Ils auraient voulu aussi que sa sœur, M^lle^ Barbara, usât toujours avec une extrême sobriété des notes basses de sa magnifique voix de contralto, de manière à ne jamais faire oublier la nature féminine de ses accents. Si, en effet, disaient-ils, Rossini a eu, malgré tout son génie, l'idée par trop

italienne d'écrire pour une voix de femme le rôle d'Arsace, il serait fâcheux que, dans certaines notes, on crût entendre chanter le guerrier Arsace lui-même....

Ces deux points accordés à la censure la plus exigeante, on entendait de toutes parts exprimer une juste admiration pour les deux talents qui venaient nous charmer. A cette admiration se joignaient, chez plus d'un auditeur, des paroles d'espérance, de brillants pronostics pour un prochain avenir.

Pures dans leur style, disait-on, admirables dans leurs ensembles, n'ayant ni ces sons exagérés, ni ces tremblements qui perdent ou ont déjà perdu en France tant de chanteurs contemporains, Mlles Marchisio exécutent avec une véritable perfection. Au milieu des artistes français, sur notre théâtre où la mélodie n'a pas le droit de se montrer seule et où l'expresssion est souverainement exigée, elles se serviront bientôt de leur magnifique langage pour *dire* aussi bien qu'elles *chantent;* alors, elles ne seront plus seulement des cantatrices brillantes et d'une habileté extrême, elles verront leurs noms s'ajouter à ceux de Mmes Pasta, Malibran, Grisi et Borghi-Mano.

— Notre Bibliothèque vient de recevoir la dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes,* qui se publie sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Un article de M. Ad. Tardif, l'un des membres du comité, contient sur le tome deuxième des *Mémoires* de notre *Société d'Agriculture, Sciences et Arts,* un passage où se trouvent les lignes suivantes :

« La poésie n'est pas exclusivement représentée dans ce volume » par les anciens chants liturgiques. Elle y compte encore quelques » vers gracieux dont l'auteur a gardé l'anonyme, et une *Ode à l'Italie,* par M. Paul Belleuvre. Ce genre de poésie ne nous semble » pas comporter les développements historiques qui ralentissent le » mouvement de la composition de M. Belleuvre; mais si cette ode » s'éloigne un peu des plus sûrs modèles, par son plan et sa distribution, elle ne témoigne pas moins, dans plusieurs strophes, d'un » véritable talent et d'une lecture assidue de nos bons écrivains. »

— L'un de nos plus jeunes collaborateurs, M. Hector Faugeron, vient d'obtenir à Paris un succès trop brillant pour que nous n'éprouvions pas grand plaisir à l'enregistrer. Elève de l'Ecole des chartes depuis trois ans, M. Faugeron a subi vers la fin de l'année dernière deux épreuves écrites et une épreuve orale pour sa thèse.

Dans les premières il a obtenu le numéro trois et dans la deuxième le numéro premier. Enfin il est l'un des trois lauréats auxquels chaque année on décerne une médaille de six cents francs avec le diplôme d'archiviste paléographe. Nous croyons savoir que notre jeune compatriote se destine à l'enseignement de l'histoire, où nous ne doutons pas qu'il ne réussisse avec éclat, comme dans le cours de ses diverses études.

— Nous lisons dans l'*Orphéon* une note signée par l'un des maîtres de la science, le successeur de Reicha au Conservatoire, M. Elwart. Cette note est consacrée à l'un de nos concitoyens les plus dignes d'estime; et, après l'avoir lue, chacun partagera notre désir que l'œuvre importante de la jeunesse de M. Varet soit exécutée non-seulement dans la célèbre basilique où il a été élevé, mais aussi dans la cathédrale de sa seconde patrie :

*Découverte d'une messe écrite en* 1790 *par un enfant de chœur de Notre-Dame de Paris.* — En bouquinant ces jours derniers, nous avons rencontré dans le coin obscur d'une bibliothèque particulière le manuscrit d'une messe signée Pierre-Jean-Valéry Varet, né à Soissons en 1776. Cette découverte a piqué notre curiosité, et nous nous sommes mis à parcourir le manuscrit avec un très grand intérêt, car plusieurs morceaux nous ont paru renfermer des idées et des formes nouvelles pour l'époque où l'auteur écrivait. Comment se fait-il qu'ayant si bien débuté, ce compositeur se soit voué au silence ? Est-ce qu'une mort prématurée ?... — Rassurez-vous, lecteur, mon ami le bibliophile, possesseur de la messe en question, va vous répondre par mon organe :

M. P. V. Varet a fait la guerre avec le violoniste Delamare, avec Perne, le savant helléniste-musicien, et avec Baudiot, le violoncelliste; après les désastres de 1815 il s'est retiré à Angers, où il a été maître de chapelle de la cathédrale. Enfin M. Varet a quitté la position qu'il occupait à Saint-Maurice pour jouir d'un repos qui convient peu à son tempérament actif et tout de feu.

C'est donc à l'âge de quatre-vingt-six ans que M. Varet, dont la vie a été honorablement remplie, a manifesté le désir de faire exécuter sa messe. L'élève de Lesueur et de l'abbé Bué a la velléité d'entendre, pour la seconde fois, après soixante-seize ans de silence, cette œuvre de sa jeunesse. Loin de l'en blâmer, nous ne pouvons qu'applaudir à cette bonne pensée. La messe de M. Varet est à trois voix, soli et chœur, avec accompagnement d'orchestre.

Le *Kyrie* est bien conduit; le *Gloria* a un très-joli *Laudamus te*

pour soprano, et une fugue écrite de main de maître. Dans le *Credo* M. Varet a mis en œuvre avec talent le chant liturgique de l'Eglise. Cette idée si neuve en 1790, a été exploitée depuis par plusieurs compositeurs nos contemporains. Le *Sanctus* et l'*O salutaris* sont d'un bon sentiment, et le *Domine salvum* nous a paru avoir de l'onction et de l'éclat tout à la fois. On cite encore de M. Varet un très-beau *Magnificat* qui lui a été enlevé par un ami trop enthousiaste. Nous engageons l'auteur à renforcer un peu son orchestre. C'est là un détail dont le premier venu peut s'acquitter, et nous serons heureux si, pour notre part, nous avons pu contribuer à remettre en lumière l'œuvre de la jeunesse du Nestor des maîtres de chapelle du dix-neuvième siècle.

— Nous lisons dans le journal *d'Ille-et-Vilaine :*

« Un artiste qui a eu une carrière des plus tourmentées, Rousseau-Lagrave, est mort, il y a peu de temps, à la Nouvelle-Orléans, où il occupait l'emploi de premier ténor. Rousseau-Lagrave avait reçu une bonne éducation, et s'était d'abord livré à la peinture. Il se fit remarquer à Rennes par une voix qui longtemps brilla dans nos concerts; aussi fut-il recherché par une communauté religieuse où il voulut prendre les ordres. Bientôt découragé de la vie monastique, Rousseau-Lagrave la quitta pour reprendre ses pinceaux. Mais l'art ne lui fournissait que peu de profits, il prit soudain la résolution d'aborder la carrière théâtrale.

» Il débuta sur notre scène, où il eut une immense réussite; puis il ne tarda pas à être engagé à Bordeaux, où pendant deux saisons il fut l'artiste à la mode. De Bordeaux Rousseau-Lagrave passa an théâtre Lyrique où il joua avec succès *Elisabeth*, opéra posthume de Donizetti. Enfin de brillants avantages le décidèrent, il y a six ans, à accepter un engagement à la Nouvelle-Orléans. — Il y a trouvé une mort prématurée. »

Rousseau-Lagrave avait également paru plusieurs fois sur la scène du Mans, mais nous croyons qu'il avait fait ses débuts sur celle d'Angers.

On se rappelle encore le grand succès qu'il y obtint dans *la Favorite* et dans *Lucie*, les deux opéras qui convenaient le mieux à sa voix.

Rousseau-Lagrave était le fils d'un horloger de Châteaugontier qui s'appelait simplement Rousseau. Plus tard, il avait ajouté à ce premier nom celui de Lagrave qui était le nom de sa mère.

# REVUE
# DE L'ANJOU
ET
# DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

DOUZIÈME LIVRAISON. — MARS 1861

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE
—
1861

## SOMMAIRE

### I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler.**

### II.

I. Alfred de Musset, ses œuvres poétiques, par M. **Eug. Poitou.**

II. De quelques erreurs relatives à l'histoire de la marine française, par M. **Ph. Béclard.**

III. Le Faust de Goethe, de M. Blanchet, — *première partie*, — par M. **Adolphe Lair.**

IV. Poésie, par M. **Albert Lemarchand.**

V. Chronique. — Bracelets celtiques découverts aux Ponts-de-Cé.

# ALFRED DE MUSSET

## SES ŒUVRES POÉTIQUES [1]

Il y a des poètes dont le génie n'a pas eu, pour ainsi dire, d'enfance, et qui, dès le premier jour, se sont révélés tout entiers. La suite peut-être n'a pas toujours répondu au début; l'homme n'a pas toujours tenu toutes les promesses du jeune homme. Parfois même d'étranges défaillances ont étonné, affligé leurs admirateurs; mais ces taches disparaissent dans l'éclat des premiers triomphes. Et c'est justice sans doute que l'humanité oublie les faiblesses présentes pour ne se souvenir que des grandeurs d'autrefois, et qu'elle pardonne beaucoup à ceux qui ont beaucoup fait pour elle.

Il y a des poètes, au contraire, qui ne se sont révélés que par degrés; il y en a qui, nés avec les dons les plus rares, ont dissipé leur jeunesse en des œuvres légères, livrés à tous les caprices de la fantaisie, cueillant au hasard les fleurs écloses sans culture sur un sol fécond, jetant en riant par les fenêtres les trésors d'un talent prodigue. Une réputation d'esprit et de grâce, même relevée d'un peu de scandale, il semble qu'ils n'aient pas aspiré à autre chose. Mais un jour, cette folie de jeunesse s'est évanouie; l'âge était venu, et avec l'âge les épreuves de la vie et les pensées sérieuses; et il s'est trouvé que la douleur avait éveillé dans l'âme du poète des cordes plus graves. Aux folles chansons ont succédé des chants tristes et sévères, des accents pathétiques. Les ailes de

(1) Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir emprunté cette étude, avec l'autorisation de l'auteur, au dernier numéro de la *Revue nationale*.

la muse ont grandi, et elle a pris son vol vers de plus hautes régions. Qu'arrive-t-il cependant? La même illusion dont je parlais tout à l'heure se reproduit dans l'esprit du public, mais en sens inverse; le même préjugé, né des premières impressions, subsiste, mais, cette fois, au lieu de protéger l'écrivain, il pèse injustement sur lui. Le souvenir de ses fantaisies nuit à ses œuvres plus sérieuses, et sa réputation passée fait tort à sa gloire naissante.

Cette histoire est celle d'Alfred de Musset. Applaudi d'abord et presque célèbre au sortir du collége pour des vers badins et un peu libres, il a vu plus tard ses plus beaux vers ne rencontrer qu'une attention distraite, une admiration un peu froide, je ne sais quel étonnement à demi incrédule. On s'était fait un Alfred de Musset railleur et licencieux, il semblait qu'on ne pût l'imaginer autrement. L'esprit humain est ainsi fait : il lui en coûte de changer son idéal; il lui en coûte davantage peut-être de reconnaître à un homme d'autres talents que ceux qu'on lui avait accordés d'abord. Quelle qu'en fût la raison, Alfred de Musset porta la peine de ses péchés de jeunesse, il la porte encore. *Rolla* fit bien pourtant quelque bruit; l'étrangeté, l'audace de certains détails fit admirer les beaux vers. Mais il semble que les *Nuits* furent à peine remarquées, à peine comprises, lors de leur apparition. Aujourd'hui encore, après vingt ans, et quand le poète n'est plus, bien des hommes graves ne lui ont pas pardonné ses premiers vers, et, par rancune de ces *juvenilia*, n'ont pas lu les poëmes qui sont sa vraie gloire. Parmi ses admirateurs mêmes, combien peu réservent leur admiration pour ce qui en est le plus digne! Parmi les jeunes gens, dont il est le poète favori, combien ne savent par cœur que les *Contes d'Espagne* et *Namouna!* Et quant à ses imitateurs, chaque jour plus nombreux, que songent-ils à imiter, hormis *Mardoche* et les *Proverbes?*

Il y a là une injustice dont le public, malgré de récentes réparations et de charmants éloges, n'est pas encore revenu. Et même, s'il faut dire toute ma pensée, les éloges les plus bienveillants n'ont pas fait sa juste part et assigné sa place légitime à ce poète mort jeune, et qui a si peu écrit. A mon avis, — tout en abandonnant bien de ses vers de jeune homme que lui-même

estimait ce qu'ils valent, — tout en faisant, au nom de la morale, les réserves qui doivent être faites, — on ne met pas Alfred de Musset assez haut. Sa place est à côté et au niveau des plus grands de ce temps-ci. S'il est vrai que c'est par leurs œuvres les plus parfaites qu'il faille classer les hommes, il a écrit des pages qui doivent être mises au rang des plus belles et des plus pures poésies de notre siècle.

C'est sur ce caractère des poésies d'Alfred de Musset, sur ce contraste de ses premières œuvres avec les dernières, que je voudrais présenter ici quelques remarques. Dans ce développement d'un rare et vigoureux talent, dans cette éclosion inattendue qui s'est faite en lui de facultés non soupçonnées, il m'a semblé qu'il y avait un curieux sujet d'étude, au point de vue littéraire et au point de vue moral. Là, d'ailleurs, se borne mon dessein : l'auteur des *Nouvelles*, le charmant conteur de *Frédéric* et d'*Emmeline*, on le connaît de reste, et tout le monde goûte ses grâces légères et piquantes; l'auteur ingénieux des *Proverbes*, le public l'applaudit tous les soirs. C'est du poète, du poète seulement que je veux parler; — « Parlons-en tout à notre aise. » Son nom, je le crois, est destiné à grandir, quand d'autres, trop exaltés, ne peuvent que déchoir. Ce retour me semble même à la veille de se faire, et il n'est pas hors de propos, sans doute, d'en rechercher les raisons.

## I

Le caractère qui frappe entre tous chez Alfred de Musset, c'est qu'il est par excellence un esprit français. Nous avons eu des poètes allemands, des poètes anglais, des poètes espagnols; il est, lui, un poète français, et de race pure. Qu'on lui en fasse éloge ou grief, il faut reconnaître en lui un des types les plus francs de notre génie national. Il en a toutes les qualités et tous les défauts; et peut-être, cela s'est vu plus d'une fois chez nous, a-t-il dû à ses défauts autant qu'à ses qualités la popularité précoce dont il a joui. Nature fine et délicate, ouverte et droite, éminemment sincère, il est avec cela sceptique, railleur et sensuel. Il a

la légèreté, la grâce, la verve moqueuse, l'humeur volontiers satirique; mais sous cette gaieté dont il se fait parfois un masque et comme une défense, on sent un esprit sérieux, élevé, une sensibilité profonde, une âme tendre, facilement émue, capable des plus généreuses passions. Surtout il a au plus haut degré le bon sens et le bon goût, la mesure, la netteté, la sobriété exquise, toutes qualités qui sont l'essence même de l'esprit français.

Quand il lui a plu, presque enfant encore et à l'âge où l'on imite toujours quelqu'un, d'écrire des *Contes d'Espagne et d'Italie*, ç'a été tout simplement un costume romantique dont il s'est affublé en riant, comme une de ces modes bizarres qu'aiment à porter les jeunes gens, comme un travestissement qu'on met pour aller au bal. On sent que tout cela n'est qu'un jeu d'esprit et une gageure; et il a eu plus tard quelque droit de dire, avec une fierté un peu railleuse :

> J'ai fait de mauvais vers; c'est vrai : mais, Dieu merci,
> Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi.

Sous cette manière, sous ces formes d'emprunt, il y avait en réalité une humeur très indépendante, et une force native qui ne tardaient pas à se révéler. Au fond, nul poète n'a plus de franchise dans l'inspiration, plus de liberté dans l'allure, plus d'originalité de pensée et de style. En dépit de ses formes cavalières, de ses bizarreries de parti pris, nul n'a un talent moins artificiel et moins factice. Il hait par-dessus tout l'emphase, le pathos, le genre gonflé et colossal, et il a raillé amèrement ces artisans de paroles sans cesse occupés à « ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse. » Il ne hait pas moins la fausse mélancolie, la sentimentalité, et il a persiflé à leur tour

> ..... Les pleurards, les rêveurs à nacelles,
> Les amants de la nuit, des lacs, des cascatelles....

Sarcasmes, soit dit en passant, qui ont dû faire plus d'une blessure, et qui expliquent peut-être plus d'un dédain.

Le défaut qui a marqué dès l'origine notre poésie contemporaine, et qui s'est aggravé de jour en jour, c'est le vague de la pensée et l'abus des mots. On peut dire d'elle tout entière ce que

notre plus éloquent critique a dit d'un des chefs de l'école moderne : « Elle a plus d'images que d'idées (1). » Dans sa mesure discrète, et malgré les éloges qui en atténuent la sévérité, ce jugement reste, à mon avis, le mot qui caractérise le mieux le côté faible de notre poésie contemporaine. Prenez-la même chez les maîtres, chez ceux qui l'ont portée si haut : l'un pareil « à un clairon suspendu et sonore » (c'est encore un beau mot de M. Villemain), qui retentit à tous les bruits héroïques, à tous les accents généreux; l'autre semblable à un luth éolien qui vibre au moindre souffle, et abandonne à toutes les brises des soupirs mélodieux. Combien de fois, même chez ces princes de la poésie moderne, et si vous mettez à part un petit nombre de morceaux exquis, combien de fois ne vous est-il pas arrivé de chercher sous l'ampleur exubérante de la forme la pensée indécise et flottante ! Ne semble-t-il pas que souvent tous ces voiles de pourpre et d'or nous la cachent au lieu de l'orner? Que de strophes éclatantes dont les ailes battent presque dans le vide ! Que de stances harmonieuses qui n'apportent à mon oreille qu'un vague murmure ! C'est que le poète a tout donné à l'inspiration, rien à la réflexion ; il n'a pas attendu que la pensée fût éclose et le sentiment développé ; une vue superficielle lui a suffi, un à peu près, une émotion, moins que cela, une impression fugitive; et la force de l'inspiration l'emportant, il a chanté

> Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
> Comme l'eau murmure en coulant (2).

Mais ni l'eau qui coule, ni l'oiseau qui chante, ni le vent qui gémit ne sont tenus d'exprimer une idée ou un sentiment; et j'ai le droit sans doute de demander davantage au poète, s'il est vrai que la poésie soit faite pour parler à l'âme, et non pas seulement pour chatouiller l'oreille ou amuser l'esprit.

Ce défaut, qu'un œil attentif découvre déjà dans les premières œuvres des maîtres, et qui est frappant dans leurs dernières productions, s'est naturellement exagéré chez les disciples jusqu'à

(1) *Essai sur Pindare et la poésie lyrique*, p. 574.
(2) Lamartine, *le Poète mourant*.

devenir insupportable. Il ne manque pas d'écrivains aujourd'hui qui tournent la strophe avec une merveilleuse habileté ; la langue poétique est un instrument musical qui rend sous leurs doigts les accords les plus riches et les plus variés. Mais la poésie, j'entends celle des idées non des mots, celle des sentiments non des métaphores, la véritable poésie, où est-elle ? Vous êtes peut-être des virtuoses, êtes-vous des poëtes ?

Et c'est d'ailleurs une remarque assez affligeante à faire, que cette pauvreté de l'idée jointe à la richesse de la forme n'est pas aujourd'hui le défaut de la poésie seule. La même décadence atteint les autres arts. Promenez-vous dans la salle de nos expositions de peinture. Où trouver plus de savoir-faire, plus d'habileté dans le métier, un pinceau plus fin, souvent une couleur séduisante ? La nature a-t-elle été jamais étudiée de plus près, reproduite avec plus d'exactitude ? Que manque-t-il donc à la plupart de ces œuvres pour être des œuvres éminentes ? Une toute petite chose : une pensée, un sentiment, c'est-à-dire la poésie.

Eh bien, Alfred de Musset (j'ai hâte de revenir à lui après cette digression qui ne m'en a pas autant éloigné qu'on pourrait le croire), Alfred de Musset n'a jamais donné prise à cette critique, ou plutôt il brille justement par la qualité opposée. Jamais chez lui la pompe des mots ne masque le vide des idées ; jamais, pour écrire en vers, il ne s'est cru affranchi du soin vulgaire de penser ; et lui-même a fait là-dessus, avec une vivacité spirituelle, sa profession de foi littéraire :

Qui des deux est stérilité,
Ou l'antique sobriété
Qui n'écrit que lorsqu'elle pense,
Ou la moderne intempérance
Qui croit penser dès qu'elle écrit ?

Cette sobriété, qui est la qualité des maîtres, Alfred de Musset l'a au plus haut degré. Aussi, et surtout dans les œuvres de sa maturité, quelle fermeté de diction et quelle plénitude ! Comme la pensée soutient et porte le vers ! Comme l'image fait briller l'idée, qu'elle enchâsse sans la surcharger ! La phrase

leste et rapide ne s'alourdit point d'épithètes oiseuses. Rien d'obscur, d'indécis ni de nuageux : le dessin est aussi net que la couleur est franche. Je m'imagine, si j'avais à peindre sa muse, qu'au lieu de l'envelopper de longs voiles et d'attacher à ses épaules une tunique brodée ou un manteau de pourpre, je la représenterais vive, alerte et court vêtue, à la fois souriante et sévère, ajustée un peu à l'antique, le sein et les bras à demi nus, sans autres ornements que sa beauté et ses grâces libres et fières.

En cela encore, Alfred de Musset est un génie tout français. Il est de l'école française par la pensée, il en est par le style. Il en a gardé la langue souple et nerveuse, solide et brillante à la fois; la langue de Régnier et de Voltaire, assouplie et colorée par André Chénier. Avec ce dernier particulièrement, il a des ressemblances frappantes : ce sont visiblement deux poètes de la même famille, et malgré des diversités apparentes, de la même école. Chénier a-t-il rien écrit de plus charmant, de plus pur, de plus attique, de plus imprégné du sentiment de la beauté antique que le début de *Rolla?* Est-ce Chénier, est-ce Alfred de Musset qui a écrit ces vers :

Voici la verte Écosse et la brune Italie,
Et la Grèce, ma mère, où le miel est si doux,
Argos et Ptéléon, ville des hécatombes,
Et Messa la divine, agréable aux colombes;
Et le front chevelu du Pélion changeant;
Et le bleu Titarèse, et le golfe d'argent
Qui montre, dans ses eaux où le cygne se mire,
La blanche Oloossone à la blanche Camyre (1).

Un autre caractère, le plus remarquable, sans contredit, de la poésie d'Alfred de Musset, c'est sa personnalité énergique, et par là même sa sincérité et sa vérité.

Même parmi les lyriques, pour ne pas sortir du genre dont nous parlons, il y a deux familles très-distinctes de poëtes : les uns ont quelque chose d'impersonnel dans leur génie; ils sont comme les voix éclatantes de la foule, comme l'écho des senti-

(1) *La nuit de mai.*

ments qui ébranlent toutes les âmes humaines. C'est là leur gloire, et c'est aussi la raison de leur popularité. Comme ils traduisent éloquemment les pensées de tous, leurs paroles retentissent au loin et vibrent longtemps dans les intelligences.

D'autres, génies plus personnels, expriment surtout leur âme, traduisent surtout leurs pensées et leurs émotions, leurs joies et leurs douleurs. En cela encore ils parlent un langage qui, sans doute, s'adresse à tous, puisque toute pensée vraie et toute émotion forte sont communes à toute âme humaine, mais néanmoins ces pensées, ces sentiments, par cela même qu'ils portent une empreinte particulière, ne sont plus d'une application aussi générale. Ce n'est plus une monnaie courante, c'est une médaille ou un portrait.

Les premiers sont les lyriques proprement dits, les seconds sont les élégiaques. Ceux-ci sont moins universels, mais ils sont plus pénétrants ; ce qu'ils perdent en surface, ils le gagnent en profondeur. Ils reflètent moins les côtés généraux de l'âme humaine, mais ils expriment avec une vive éloquence les émotions qui les ont agités ; ils sont plus vrais, plus originaux, plus sincères. Ces poètes-là ne parlent pas à la foule, ils deviennent rarement populaires ; mais au point de vue de l'art, leur place n'est pas moins haute ; comme étude du cœur humain et comme expression de la passion, leurs écrits n'ont pas une moindre valeur. Alfred de Musset appartient à ce dernier groupe ; mais aux qualités ordinaires du genre il en a joint une autre qui suffirait à lui assigner le premier rang parmi nos élégiaques. Il a su unir l'énergie à la grâce ; il a donné à la *molle élégie* une force expressive, une puissance d'émotion qu'elle avait rarement atteinte. Le poëte élégiaque, ç'a été là le grand poëte en lui, le poëte original, et qui restera l'égal des plus illustres de notre siècle.

Il nous faut l'étudier de plus près à ce point de vue ; mais avant d'en venir à ses élégies, j'ai besoin de montrer par quelles phases a passé son talent, et quelles époques très-distinctes se marquent dans sa trop courte vie poétique.

## II.

On peut distinguer trois périodes successives dans la vie poétique d'Alfred de Musset. La première, antérieure à 1830, est celle des *Contes d'Espagne et d'Italie*. Presque écolier encore — il avait dix-huit ans, — entré (c'est lui qui l'a dit) comme garçon

Dans la grande boutique
Romantique,

il en a pris naturellement les couleurs et le ton; il en imite les hautes fantaisies. Dans cette imitation, il est vrai, il apporte déjà une verve, une force d'imagination singulières. Mais à chaque instant, on est dérouté, déconcerté par de bizarres contrastes. L'affectation se mêle aux grâces naturelles. L'auteur a l'air de se moquer de son lecteur, de ses héros, de lui-même. Il se passe toutes les licences ; il brave, comme on l'a dit, la morale aussi bien que la prosodie ; il affiche l'impiété, le cynisme d'un roué. Il y a dans *Mardoche* à la fois du Candide et du don Juan. Le livre fit scandale. C'était évidemment l'œuvre d'un esprit rare et brillant; nul ne pouvait encore soupçonner quels trésors de poésie il portait en lui.

Une seconde période, plus riche, plus variée, s'étend de 1830 à 1833, c'est la période de transition. Ici encore nous retrouvons bien, çà et là, notre poëte railleur et licencieux des *Contes d'Espagne et d'Italie; Namouna* est bien, sauf une incontestable supériorité, la sœur cadette de *Mardoche*. Et quel changement, cependant! Comme en quelques années cet adolescent de tout-à-l'heure est devenu un homme! Comme l'écolier qui, naguère, raillait ses maîtres en les contrefaisant, est devenu déjà un maître lui-même! Quels accents par moments! Quelle inspiration et quel souffle! Le poëte est en possession de son talent.

On le sent déjà dans l'invocation au Tyrol qui précède le *Spectacle dans un fauteuil*. On le sent surtout dans le drame lyrique intitulé *la Coupe et les Lèvres*. L'idée de ce poème est belle et élevée. Franck, cœur dévoré par l'ambition et l'envie, a

épuisé en vain la gloire et la débauche ; las et désenchanté, il revient à la fin demander le bonheur aux affections pures, à l'amour chaste qu'il avait dédaignés : mais l'expiation l'attend sur le seuil, et la coupe se brise dans sa main quand il allait la porter à ses lèvres. Cette idée, le poëte l'a résumée dans ces beaux vers qu'il met dans la bouche de Franck lui-même :

Le cœur d'un homme jeune est un vase profond ;
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense, et la tache est au fond.

J'ai dit que *Namouna* appartenait à la même veine que *Mardoche*. Il y a loin toutefois de l'un à l'autre. Ici, à côté des fantaisies *humoristiques* et des caprices d'une verve parfois trop libre, on voit briller des éclairs d'éloquence, on sent des élans magnifiques de poésie. J'admire moins que ne l'ont fait des critiques très-autorisés le fameux morceau sur don Juan. Non pas que, comme facture et comme style, il n'y ait là une touche singulièrement vigoureuse ; mais j'avoue que l'idée m'en plait peu. Faire de don Juan un symbole de l'humanité à la recherche de l'idéal, une âme éprise de la beauté suprême, la poursuivant obstinément dans ses manifestations imparfaites, même à travers la débauche et le sang,

Et fouillant dans le cœur d'une hécatombe humaine,
Prêtre désespéré, pour y chercher son Dieu,

c'est une conception étrange, plutôt bizarre que grande, où je ne retrouve pas la justesse ordinaire et la sobriété de goût d'Alfred de Musset, et où je ne puis m'empêcher de voir la trace d'une influence étrangère, une inspiration empruntée à cette école alors dominante qui mettait du symbolisme partout, donnait ses paradoxes pour des idées philosophiques, et prenait trop souvent le gigantesque pour le sublime. Mais, je le répète, il y a dans ce morceau une vigueur, un éclat remarquables ; et là, comme dans maint endroit du même poème, on reconnaît l'ongle du lion.

Et pourtant, le grand poète ne s'est pas encore révélé. Ce n'est qu'avec *Rolla* qu'il entre dans son plein épanouissement. Je re-

viendrai tout à l'heure sur *Rolla* pour parler de l'idée philosophique qui a inspiré ce poème ; je ne l'envisage ici qu'au point de vue littéraire et poétique, et je le signale seulement comme l'œuvre qui marque la dernière transformation du poète. Le poète badin et raillenr n'est plus : un autre a pris sa place, grave, triste, passionné. Des pensées plus hautes lui inspirent des chants plus sévères. A travers quelque déclamation qui reste encore, malgré une recherche d'effets violents et de contrastes heurtés qui semblent un dernier tribut payé au goût du temps et aux influences d'école, un esprit nouveau éclate ici. Un souffle plus large anime cette poésie. Le style s'est élevé comme la pensée ; il atteint par moments la perfection dans la pureté et la grâce.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'œuvre capitale, à l'œuvre éminente d'Alfred de Musset. Les *Nuits*, voilà son incontestable chef-d'œuvre ; voilà les vers auxquels son nom restera attaché, comme le nom de Lamartine au *Lac*, comme le nom d'André Chénier à *la jeune Captive*. La poésie française, on l'a dit justement, n'a pas d'élégies plus pures et plus touchantes ; je crois pouvoir ajouter qu'elle n'en a pas qu'on puisse comparer à celles-ci pour le pathétique, la vérité, l'éloquence passionnée.

Certes, notre siècle a entendu des chants d'une admirable tristesse. Deux grands poètes ont marqué en ce genre par des qualités diverses ; l'un qui mettait au service de la plus puissante imagination de ce temps-ci la langue la plus éblouissante ; l'autre qui joignait à la mélancolie rêveuse une élégance et une harmonie sans égales. Mais à tous deux il a manqué la chose suprême, je veux dire la passion et la flamme. Leur poésie est tout idéale ; leurs amours sont des amours de tête ; leurs douleurs, des douleurs poétiques et, si j'ose dire, littéraires. L'imagination et une sorte de sensibilité nerveuse en font tous les frais.

Or, si la puissance de l'imagination peut jusqu'à un certain point faire illusion, si le prestige du talent parvient à exprimer une certaine tristesse et, si je puis dire, une certaine dose de mélancolie, il y a dans la douleur humaine un degré de profon-

deur où le talent, même le plus prodigieux ne saurait atteindre : ni l'esprit, ni l'imagination n'y suffisent ; il y faut le cœur, il y faut les angoisses véritables et les déchirements de la nature. Il y a de ces accents d'éloquence, de ces cris partis des entrailles que nul art au monde ne peut ni trouver ni feindre. — C'est pour cela que les grands lyriques dont je parle sont restés, à mon avis, dans l'élégie passionnée, inférieurs à Alfred de Musset. Poètes incomparables dans les autres genres, poètes divins, je l'accorde : il a été plus qu'eux poète humain, poète du cœur. Ce n'est pas, lui, un rêveur nonchalant qui exprime en strophes solennelles des pensées philosophiques sur la brièveté de la vie, sur l'instabilité de l'homme au sein de l'immuable nature, ou qui, assis au bord des flots, sous les orangers de Sorrente, chante harmonieusement les vagues mélancoliques du soir ou les pâles amours de sa jeunesse. Non, c'est un homme qui a aimé, qui a souffert, et qui, en me racontant ses souffrances, verse de vraies larmes, pousse de vrais sanglots ; c'est un homme qui porte au flanc une blessure et qui écrit avec le sang de son cœur. Là est la source de son éloquence, là est le secret de l'émotion qu'il me donne. *Si vis me flere, dolendum est...*

Alfred de Musset était arrivé avec *Rolla* au point à peu près où le talent seul pouvait le porter : le goût pouvait s'épurer, la pensée s'affermir ; le talent poétique était parvenu à sa complète floraison. Une grande douleur lui apporta ce quelque chose d'achevé qui lui manquit encore. Le charbon ardent toucha ses lèvres et les purifia. Il sembla que son génie, en passant par la flamme, s'y fût dégagé des éléments grossiers, comme un métal qui laisse ses scories dans la fournaise et qui coulera dans le moule plus pur et plus sonore. A bien dire, c'était une faculté nouvelle qui se révélait dans le poète ; une corde qui n'avait pas vibré encore venait de résonner tout-à-coup, et c'était celle qui dans le cœur de l'homme a rendu de tout temps les sons les plus puissants et les plus beaux.

Je n'ai jamais lu sans émotion le début de la *Nuit de mai*, ce dialogue de la muse et du poète qui commence à demi-voix, caressant et plaintif, tour à tour triste comme un sanglot et joyeux comme l'hymne du printemps ; cet appel de la muse qui s'éveille

à l'aurore, et comme une mère au berceau de son enfant, murmure un doux chant à l'oreille du bien-aimé :

Poète, prends ton luth et me donne un baiser.
La fleur de l'églantier sent ses bourgeons éclore.
Le printemps naît ce soir ; les vents vont s'embrâser ;
Et la bergeronnette, en attendant l'aurore,
Aux premiers buissons verts commence à se poser.
Poète, prends ton luth, et me donne un baiser.

Enseveli et comme abîmé dans sa douleur, secouant péniblement la torpeur qui l'accable, le poète entend à peine cette voix pourtant si connue : d'étranges visions passent devant ses yeux, et il s'agite, inquiet, éperdu, avec des paroles entrecoupées, sous le souffle divin qui le touche et le fait frémir. Bientôt cependant la mémoire lui revient ; il reconnaît sa sœur, son immortelle. L'appel de la muse devient plus pressant ; elle lui rappelle leurs amours d'autrefois ; elle l'exhorte à reprendre son luth délaissé ; elle chante, et dans ses chants, tantôt gracieux, tantôt sévères, déploie à ses yeux tous les trésors de la poésie. Elle achève enfin par cette magnifique exhortation à tromper sa douleur en l'exhalant :

Laisse-la s'élargir cette sainte blessure
Que les noirs séraphins t'ont faite au fond du cœur.
Rien ne nous rend plus grands qu'une grande douleur.
. . . . . .
Les chants désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots..., etc.

Il y a là tout un drame intime ; et je ne sais rien de plus poignant que le contraste de cette âme triste jusqu'à la mort avec cette nature souriante qui s'éveille et refleurit au souffle du printemps. Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer ici, ou de l'expression contenue de la douleur dans la bouche du poète, ou de la richesse de poésie qui déborde dans les chants de la muse.

Les trois *Nuits* suivantes ne sont que le développement de la même pensée. Il me semble y apercevoir un lien logique, une suite et une gradation qui nous font assister aux émotions diverses, aux sentiments contraires par où l'âme du poète a passé tour à tour.

Dans la *Nuit de décembre*, il est sorti de ce mortel assoupissement où l'excès de la douleur l'avait plongé. Ses larmes coulent à la fois amères et douces. Un ami mystérieux est venu s'asseoir à son chevet et calmer ses premières agitations. Ce fantôme vêtu de noir « qui lui ressemble comme un frère, » cette pâle vision qui l'a suivi partout, ce compagnon assidu qu'il a vu apparaître à toutes les heures tristes de sa vie, c'est la solitude. L'allégorie, si froide d'ordinaire, a ici, grâce à la profondeur de l'accent, quelque chose d'étrange et de saisissant.

Mais la blessure mal fermée s'est rouverte. Le poète a cherché dans les plaisirs du monde et les folles amours une distraction à la souffrance qui le tue. C'est la muse qui reprend la parole dans la *Nuit d'août*. Elle gourmande son oisiveté; elle se plaint de l'abandon où il la laisse; elle lui reproche de dissiper sa jeunesse et son génie. Vain effort : ce cœur désespéré demande aux passions sans frein l'oubli de ses maux et de lui-même :

O muse, que m'importe ou la mort ou la vie?
J'aime, et je veux pâlir; j'aime, et je veux souffrir.
J'aime, et pour un baiser je donne mon génie;
J'aime, et je veux sentir sur ma joue amaigrie
Ruisseler une source impossible à tarir.

Enfin, dans la *Nuit d'octobre*, le poëte, las des faux plaisirs, guéri, ou se croyant tel, revient à la muse comme à la seule consolatrice. Il lui raconte ses souffrances, comme pour s'attester à lui-même qu'elles sont dissipées. Mais, peu à peu, au récit de ses maux, la douleur et la colère se rallument dans son sein; il éclate en malédictions terribles. La muse alors, d'une voix douce et austère, le contient et l'apaise; et elle fait entendre, sur la loi divine de la douleur, sur l'épreuve salutaire qu'elle impose à l'homme, des accents d'une admirable éloquence :

L'homme est un apprenti; la douleur est son maître,
Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.
C'est une dure loi, mais une loi suprême,
Vieille comme le monde et la fatalité,
Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême,
Et qu'à ce triste prix tout doit être acheté.

Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée;
Pour vivre et pour sentir l'homme a besoin des pleurs.
La joie a pour symbole une plante brisée,
Humide encor de pluie et couverte de fleurs.

Bien qu'il y ait dans la *Nuit de décembre* une grâce pénétrante et pleine de charme, dans la *Nuit d'août* un souffle élevé, la *Nuit de mai* et la *Nuit d'octobre* l'emportent pour le mouvement, le pathétique et la passion. Mais, quelques nuances qu'on y signale et quelque ordre qu'on assigne à ces compositions si originales, on peut dire que celui qui a écrit de tels vers ne mourra point. N'eût-il laissé que ces quatre élégies, sa place est entre les plus grands, parmi les peintres du cœur humain et les chantres de la douleur.

Je me suis arrêté longtemps aux élégies : mais c'est là qu'Alfred de Musset a mis toute son âme; c'est là qu'est son plus beau titre de gloire. Il y a pourtant en lui un autre côté, non moins élevé, non moins sérieux, par où s'est montré aussi le grand poëte.

En même temps que la douleur ouvrait dans cette âme profondément sensible des sources nouvelles de poésie, une transformation non moins remarquable se faisait dans cette intelligence, jusque-là livrée au scepticisme. Son esprit était frappé, ce semble, en même temps que son cœur; et, soit progrès de l'âge, soit désenchantement des passions, une émotion religieuse pénétrait en lui à peu près à la même heure où un grand chagrin l'éprouvait.

A ce fils d'un siècle incrédule, il ne faudra jamais demander, sans doute, ni les élans d'une foi naïve, ni les fermes convictions d'un philosophe. Mais chez cet homme, longtemps abandonné aux entraînements du cœur et des sens, une pensée sérieuse est née un jour; et, plein d'anxiété, las du doute, tourmenté du besoin de croire, il a levé les yeux vers le ciel. C'est là une histoire bien connue en ce temps-ci; c'est un chemin par où bien d'autres que lui ont passé. Seulement, dans un esprit qui semblait si léger, si sceptique, si froidement railleur, une telle révolution a quelque chose de plus frappant; et j'ajoute que lors-

qu'elle s'accomplit dans une âme si sincère, il y a là une étude morale qui ne laisse pas d'être instructive.

Le premier indice de ce changement se montre dans *Rolla*. L'inspiration de ce poëme, la pensée qui y domine, c'est la plainte amère du doute, c'est le gémissement d'une âme vide et nue, qui avoue son scepticisme et qui le maudit. Un retour mélancolique vers les temps de foi, surtout un sentiment profond des misères morales de notre temps dénué d'idéal et d'espérance, voilà ce que le jeune poëte a exprimé avec une grande vigueur et une grande magnificence de style.

Dans la *Lettre à Lamartine*, cette disposition d'esprit s'accuse encore davantage. Le progrès de la pensée philosophique, ou, si on veut, du sentiment spiritualiste est manifeste. La douleur a achevé ce qu'avait commencé le travail de la réflexion : elle a ouvert les yeux du poëte; il a vu Dieu au fond de l'immensité, et la pensée d'une âme immortelle est venue le consoler et tarir ses pleurs. Ils étaient dignes assurément du grand poëte auquel il les adressait les vers où il exprime avec tant d'élan les sublimes espérances dont vit l'humanité :

> Créature d'un jour qui t'agites une heure,
> De quoi viens-tu te plaindre et qui te fait gémir?
> . . . . . .
> Ton corps est abattu du mal de ta pensée;
> Tu sens ton front peser et tes genoux fléchir.
> Tombe, agenouille-toi, créature insensée :
> Ton âme est immortelle, et la mort va venir!

Enfin, dans l'*Espoir en Dieu*, le cœur du poète achève de se montrer à découvert. Le dégoût de la vie, l'amertume des passions l'ont gagné : rien ici-bas n'a apaisé cette soif de bonheur, cet amour de l'idéal qui le consument. Il a beau essayer de se rattacher à la terre, son âme, chose légère, tend à remonter vers le ciel. Il a beau vouloir ne vivre que de la vie des sens : la pensée de l'infini l'agite et le tourmente; il ferme les yeux et il la voit sans cesse; il veut fuir, et elle s'attache à lui. Personne n'a exprimé avec une concision plus énergique, avec une justesse plus saisissante ce tourment secret que l'idée de l'infini cause dans certaines âmes, cette sorte d'obsession qu'elle exerce

aujourd'hui sur les esprits, en dépit de nos agitations fiévreuses et de notre sensualisme pratique :

Je voudrais vivre, aimer, m'accoutumer aux hommes,
Chercher un peu de joie et n'y pas trop compter,
Faire ce qu'on a fait, être ce que nous sommes,
Et regarder le ciel sans m'en inquiéter.
Je ne puis... Malgré moi l'infini me tourmente.
Je n'y saurais songer sans crainte et sans espoir;
Et quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
De ne pas le comprendre, et pourtant de le voir.
Qu'est-ce donc que ce monde, et qu'y venons-nous faire,
Si, pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux?
Passer comme un troupeau, les yeux fixés à terre,
Et renier le reste, est-ce donc être heureux?
Non, c'est cesser d'être homme et dégrader son âme.
Dans la création le hasard m'a jeté;
Heureux ou malheureux, je suis né d'une femme,
Et je ne puis m'enfuir hors de l'humanité...
. . . . . .
Une immense espérance a traversé la terre :
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux.

Les mystères de la foi l'épouvantent; la fausse sagesse des épicuriens le remplit de dégoût; les systèmes hasardeux des philosophes ne lui offrent qu'incertitude et contradiction. Il tombe à genoux, il prie : un cri d'angoisse s'échappe de ses lèvres, et l'invocation qu'il adresse à Dieu s'achève en un hymne d'espérance. C'est peu, dira-t-on! Et moi je dis : c'est beaucoup! c'est beaucoup à qui, parti de si loin, est venu jusque-là seul, et par les âpres sentiers du doute. Mais cela même fût-il si peu de chose, j'aime la sincérité de cet homme qui me raconte ses erreurs et ses anxiétés, ses troubles et ses indécisions. Nous avons tant vu de bardes chrétiens qui n'avaient de chrétien que le nom! Nous avons entendu tant d'hymnes pieux démentis par les chants du lendemain! Une religiosité banale et de convention a si souvent affadi la poésie de nos jours! Celui-ci, du moins, se montre tel qu'il est; il ne met pas un costume de fantaisie; il étale devant moi les plaies de son cœur; et c'est pour cela qu'il m'intéresse et m'émeut. Qui donc n'a pas souffert, plus ou

moins, du mal qu'il nous décrit? Et n'est-ce pas là la vraie *Confession de l'enfant du siècle?*

## III

J'ai dit en commençant que je ne voulais parler que du poète, et je borne ici ces réflexions déjà longues. Non pas qu'il n'y eût à signaler dans l'œuvre d'Alfred de Musset, si on voulait épuiser le sujet, bien des vers charmants en plus d'un genre. Il faudrait citer, par exemple, la pièce intitulée *Souvenir,* qui se rattache à ses grandes élégies, et qui n'est pas indigne d'en être rapprochée. Il faudrait noter plusieurs morceaux (*Sur la Paresse*, *Une soirée perdue*, *Après une lecture*), où l'auteur, pour railler quelques travers de notre temps, a su retrouver la langue nerveuse et un peu rude de notre vieux satirique Régnier. Enfin on ne pourrait se dispenser de rappeler des contes en vers, comme *Simone* et *Silvia*, deux ingénieuses imitations de Boccace; comme *Une bonne fortune*, l'une de ses plus aimables fantaisies : et ici, il y aurait peut-être à faire remarquer qu'Alfred de Musset a donné à ce genre du conte un caractère nouveau, original, en mêlant à sa gaieté native une pointe de sentiment, en alliant avec une grâce piquante l'enjouement et la rêverie, le badinage et une nuance d'émotion.

Mais mon dessein, je le répète, a été seulement d'insister sur les grands côtés de ce talent qui sont précisément les moins connus et les moins appréciés. Pour moi, tout Alfred de Musset, j'entends le grand poète, celui que connaîtra la postérité, est dans les six ou sept poèmes que je viens d'étudier. Croit-on que, parmi nos contemporains, beaucoup sauvent avec eux de l'oubli un plus riche bagage? Que dire au surplus qui n'ait été déjà dit cent fois, et mieux que je ne le pourrais faire, de ses œuvres en prose, *Nouvelles* et *Comédies?* Il y a mis sans doute prodigieusement d'esprit et du meilleur, une délicatesse, une fleur d'imagination qui font de plusieurs de ces compositions autant de petits chefs-d'œuvre; mais cela appartient encore au côté fin et

gracieux de son talent, et, sous ce rapport, on lui a rendu justice depuis longtemps.

Peu d'hommes ont reçu du ciel en naissant des dons plus brillants et plus variés. Alfred de Musset s'est essayé dans les genres les plus divers, le drame et la comédie légère, la nouvelle et le conte en vers, le sonnet et la chanson, l'élégie et la satire, le poème badin et le poème philosophique : il a réussi dans tous, excellé dans plusieurs, et, dans un en particulier, dépassé tous ses émules. D'autres ont eu peut-être des qualités plus éclatantes, la hardiesse des pensées, l'élan lyrique, la splendeur de la forme, une veine plus abondante et plus large. Il a eu, lui, les inspirations de l'âme autant que la richesse de l'imagination; il a eu la profondeur du sentiment, l'éloquence du cœur, le feu de la passion; ajoutez-y la grâce exquise, la distinction, la pureté. Chose remarquable : tandis que plus d'un poète de ce temps-ci est allé sans cesse se relâchant de sa correction première, lui, au contraire, de jour en jour, est devenu plus sévère pour lui-même et a châtié davantage son style. Chacun de ses pas a été un effort vers cette perfection, qui est l'idéal de l'art. Et combien vîte il s'en était approché! Enfant gâté du romantisme à dix-huit ans, il écrivait à vingt-quatre ans *Rolla* et ses élégies dans une langue qui, pour la fermeté et la pureté élégante, est digne des grands maîtres de notre littérature.

Pourquoi, hélas! ce merveilleux esprit n'a-t-il pas porté une plus abondante moisson? C'est un regret dont on ne peut se défendre. Mais qui sait? Sans le coup qui l'a frappé, il eût été moins grand sans doute. Si cette douleur a brisé son génie avec sa vie, c'est à elle qu'il a dû ses plus belles inspirations. Quel poète n'achèterait à pareil prix la gloire? Et pour nous, postérité égoïste, qui jouissons de ces chants sublimes que la souffrance arrache aux âmes privilégiées, nous ne pouvons maudire l'épreuve qui les a atteintes, et nous serions, Dieu nous pardonne, tentés de regretter que de si belles larmes n'eussent point coulé.

EUGÈNE POITOU.

# DE QUELQUES ERREURS

## RELATIVES A L'HISTOIRE

# DE LA MARINE FRANÇAISE

---

### IV. LES CORSAIRES SOUS LOUIS XV.

Une discussion intéressante, et curieuse à plus d'un titre, vient d'avoir lieu dans le sein de l'Académie des sciences morales et politiques. Le point litigieux était celui de savoir si le droit de la guerre, dans l'état actuel de nos idées et de nos mœurs, comporte encore, au profit des particuliers, la possibilité de faire la *course*, c'est-à-dire d'armer des vaisseaux dont la destination spéciale est de capturer les bâtiments marchands qui naviguent sous le pavillon ennemi. En elle-même, la question est extrêmement délicate, et nous comprenons fort bien qu'elle divise les meilleurs esprits; mais on conçoit moins aisément que les illustres membres de la section des sciences morales, toutes les fois qu'ils se sont écartés du terrain du droit et des considérations philosophiques, se soient montrés, pour la plupart, renseignés inexactement sur les faits les plus caractéristiques de

l'histoire de nos corsaires (1). Par exemple, les adversaires des « lettres de marque » ne doutent pas le moins du monde de l'inutilité absolue des armateurs au point de vue militaire. M. Michel Chevalier, entre autres, nous les montre toujours prêts à se jeter sur des navires sans défense, mais toujours disposés aussi à se couvrir de voiles, et à prendre la fuite dès qu'on signale un vaisseau de guerre. Bref, il est intimement convaincu que les *privateers* n'ont jamais servi à rien, ni pour la défense des côtes, ni pour les diversions sérieuses qu'on pouvait attendre d'eux (2).

C'est une erreur capitale contre laquelle il est d'autant plus nécessaire de protester qu'elle émane d'une autorité plus haute, et par conséquent plus propre à lui donner du crédit.

Sans doute, il ne faut pas qu'on s'exagère le rôle des armateurs dans une guerre maritime. Jamais ils ne parviendront à constituer une force réelle. Qu'on réunisse dix corsaires, choisis parmi les plus braves et les plus expérimentés, on n'en fera pas une escadre. Je l'ai dit très nettement, quand il s'est agi de défendre les officiers de l'ancien « Grand-Corps » contre les injustes attaques de l'ignorance ou de l'esprit de parti, et je persiste à penser que cette opinion est fondée. Mais je ne saurais admettre qu'on veuille rayer, d'un trait de plume, tout ce que les armateurs ont fait d'utile et de vraiment grand, surtout aux époques où le pavillon de la France avait perdu de son éclat.

Qui donc a conduit le prince Charles-Edouard en Écosse, en 1745, alors que la marine royale avait échoué dans sa tentative

(1) Je me sers du mot « corsaire » pour me conformer à l'usage actuel. Autrefois, on n'employait pas cette expression. On disait, en France, « armateur, » en Angleterre « *privateer.* »

(2) « Ils ne défendent pas le sol national; ils n'en défendent pas davantage les approches; ils se tiennent au loin, mais au moins à cette distance, se mettent-ils en travers des navires de guerre ennemis? Pas du tout; ils les fuient à tire d'ailes. Ils ne se précipitent que sur des navires désarmés. Ils attaquent et pillent surtout la marine marchande des neutres dans laquelle le commerce a cherché un refuge. C'est pour ces faciles prouesses, où l'on ne court aucun danger, qu'ils réservent leur héroïsme. » (M. MICHEL CHEVALIER. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.* Janvier 1861, première livraison, page 136.)

pour effectuer un débarquement à Dungeness? Un corsaire. Qui lui a porté des secours, en 1746? Un corsaire. Et lorsque l'expédition fut manquée, lorsque la bataille de Culloden eut anéanti les espérances du Prétendant, qui donc traversa la croisière anglaise pour aller le recueillir, errant et fugitif, sur les grèves du Lochaber? Encore un corsaire.

Et qu'on ne croie pas qu'il y ait eu plus de bonheur que d'audace dans le succès de ces entreprises. Les côtes d'Angleterre étaient bien gardées; chaque fois, il fut nécessaire de forcer le passage. Au moment du départ de France, tandis que l'héritier des Stuarts traversait la Manche, sur la frégate de l'armateur Antoine Walsh, le vaisseau l'*Élisabeth*, de 64 canons, armé en course, livrait un combat des plus vifs au vaisseau de ligne anglais le *Lion*, de 70, capitaine Brett. On peut lire, dans le *Mercure de France* du mois d'août 1745, la relation détaillée de cette rencontre qui fit le plus grand honneur au lieutenant Pierre-Jean Bart, petit-neveu du héros de Dunkerque, appelé à commander l'*Élisabeth*, par suite de la mort du capitaine (1). Le *Lion* était réduit et allait tomber aux mains du vainqueur, lorsqu'une violente bourrasque sépara les combattants.

On objectera peut-être que le vaisseau l'*Élisabeth*, bien qu'il fût armé en course par des négociants de Dunkerque, était réellement un vaisseau de l'Etat. Mais il n'est pas difficile de retourner l'argument et de l'invoquer en sens contraire. Il fallait, en effet, que le gouvernement attachât une grande importance au développement de la course et aux succès des armateurs, pour qu'il ne craignît point de leur confier des frégates et même des vaisseaux de ligne. D'ailleurs, je ne suis pas en peine de trouver d'autres exemples. Les deux navires qui soutinrent, l'année suivante, un combat si glorieux contre la division du capitaine Noël, dans la baie de Loch-Nova, étaient deux corsaires du port de Nantes, la *Bellone*, commandant Lory, et le *Mars*, commandant Rouillé. Partis de Nantes avec un chargement de muni-

(1) Pierre Dhau, de Dunkerque, capitaine de la marine marchande, et non le marquis d'O, comme l'ont cru plusieurs historiens trompés par la ressemblance du nom.

tions et de vivres pour l'armée du Prétendant, ils étaient à l'ancre sur la côte d'Ecosse, lorsqu'ils furent assaillis à l'improviste par le vaisseau le *Lévrier* et les sloops de guerre le *Baltimore* et la *Terreur*. Tout semblait promettre aux agresseurs un succès facile. Le *Mars*, surpris au mouillage et contraint d'appareiller sous le feu de l'ennemi, reçut plus d'une bordée avant de pouvoir répondre. Désemparé et réduit à la position la plus critique, il eût probablement succombé, s'il n'eût été secouru par la *Bellone* qui fut sous voiles en un moment. L'intervention de cette frégate changea la face des choses. Par l'habileté de ses manœuvres et la vivacité de son feu, le capitaine Lory obtint bientôt des résultats qui compensaient l'inégalité des forces, et la division anglaise dut abandonner le théâtre de l'action, après cinq heures d'une lutte opiniâtre (1).

C'est le moment de faire remarquer que la marine britannique — j'entends parler de la marine militaire — a trouvé, plus d'une fois, dans les armateurs des adversaires vraiment redoutables. On a dit, à l'Académie, que leurs succès pendant la guerre de la succession d'Espagne avaient amené les Anglais à conclure la paix d'Utrecht, et ceux qui parlent ainsi peuvent s'appuyer à bon droit sur les faits et sur l'histoire. Mais ceux qui les contredisent, ceux qui croient que les corsaires se hâtent de fuir « à tire d'ailes » devant un ennemi supérieur, ceux-là ne connaissent ni le courage indomptable dont ils ont donné tant de preuves, ni les moyens d'action dont ils disposent.

Il ne faut pas croire, en effet, que les vaisseaux des armateurs fussent de faibles navires. La frégate du fameux Thurot, le *Maréchal de Belle-Isle*, portait 40 canons, et pouvait se mesurer sans désavantage, non seulement avec les plus gros transports de la Compagnie des Indes, mais encore avec les croiseurs et les garde-côtes de S. M. Britannique. On en eut plus d'une fois la preuve pendant la glorieuse campagne du mois de juillet 1757, et notamment lors de la rencontre du *Maréchal de Belle-Isle*

(1) Je ne puis rapporter ici toutes les actions maritimes qui se rattachent à l'expédition du prince Édouard ; pour en finir sur ce point, je me bornerai à dire que le prince fut ramené en France par les armateurs Beaulieu-Tréhouart et Marion-Dufresne, de Saint-Malo.

avec le *Dolphin* et le *Solebay*. Après une action des plus vives, ces deux vaisseaux, qui se croyaient sûrs de prendre le célèbre corsaire, furent obligés de l'abandonner.

Je puis même donner un exemple d'un succès plus brillant encore. Le 29 octobre 1762, le bâtiment de guerre anglais le *Basilic*, portant 18 canons et 60 hommes d'équipage, fut abordé et enlevé par le corsaire de Bayonne l'*Audacieuse*, portant aussi 18 canons, mais fort de 140 hommes; fait d'autant plus digne d'attention, qu'on ne citerait pas, durant tout le règne de Louis XV, un seul navire de la marine royale qui ait été pris par un *privateer*.

Rien de plus significatif, d'ailleurs, que ce qui se passait alors dans les esprits, en France et en Angleterre. En France, on opposait les succès des armateurs aux revers multipliés de la marine militaire, et l'on croyait — peut-être de bonne foi — que les Thurot, les Canon et les Decock étaient seuls capables de relever l'honneur de nos armes. Opinion insensée, comme je l'ai montré ailleurs, mais opinion qui s'explique en présence d'événements désastreux. En Angleterre, chose étrange! à la fin du règne de Georges II, au moment où la prépondérance navale de la Grande-Bretagne était le mieux établie, un sentiment tout-à-fait semblable se traduisait, dans la cité de Londres, par une curieuse manifestation. Le héros vraiment populaire, celui qui avait alors le monopole de la célébrité, ce n'était ni Hawke, ni Boscawen, ni aucun des grands hommes de mer qui fondaient alors la suprématie du pavillon britannique sur les ruines de notre puissance maritime et coloniale; c'était le capitaine John Lockart, commandant la frégate de S. M. le *Tartare*. Il faut lire les écrits du temps pour se faire une juste idée de l'enthousiasme des Anglais vis-à-vis de ce personnage. On ne savait comment louer dignement les services qu'il avait rendus. Les négociants et les assureurs de Londres, pour perpétuer le souvenir de leur admiration et de leur reconnaissance, imaginèrent de lui offrir, dans une réunion solennelle, une pièce d'orfèvrerie d'un travail admirable, sur laquelle le burin d'un habile artiste avait retracé ses principaux exploits. Qu'avait donc fait le capitaine Lockart, pour mériter à ce point la faveur universelle? Il avait eu la rare

fortune, dans le cours de l'année 1757, si fatale au commerce de la Grande-Bretagne, de prendre à lui seul sept corsaires. Voilà quels succès obtenaient alors l'hommage public de la Cité de Londres et les applaudissements d'un peuple qui se disait maître des mers !

Est-il besoin d'insister sur la portée d'un incident dont tous les raisonnements du monde ne détruiront pas le caractère? Je ferai seulement remarquer que l'histoire, jusqu'à ce jour, n'a pas tenu assez de compte de cette manifestation importante, qui montre clairement de quel poids pesaient alors, dans les destinées de la guerre, les intrépides armateurs si vivement acclamés de ce côté-ci de la Manche, si redoutés sur la rive opposée.

Au surplus, on croyait, en ce temps-là, faire acte de patriotisme et non de cupidité, en équipant un corsaire. C'est dans ce but que les dames de Londres s'étaient réunies pour armer, à leurs frais, le navire le *Terrible*, qui portait 24 canons et 200 hommes d'équipage, et dont le commandement fut confié à des officiers éprouvés, nommés — surnommés peut-être — le capitaine Death et le lieutenant Devil. Vers la fin de décembre 1756, le *Terrible* mit à la voile. Il ne tarda pas à rencontrer le *Grand-Alexandre*, de Nantes, qui fut enlevé à l'abordage, après un combat sanglant. C'était un glorieux début, et déjà les heureux vainqueurs revenaient en triomphe vers le port, traînant leur prise à la remorque, lorsque survint tout-à-coup la *Vengeance*, de Saint-Malo. Reprendre le *Grand-Alexandre* fut l'affaire d'un instant; mais cet exploit ne suffit pas à l'ardeur des braves Malouins. On porte sur le *Terrible*, on arrive par son travers, et la lutte s'engage, opiniâtre, furieuse, la plus horrible, peut-être, dont l'histoire de la marine ait gardé le souvenir. Le capitaine Bourdas, qui commande la *Vengeance*, est mortellement frappé; il est aussitôt remplacé par son second, M. de Bréville, et le combat continue, d'autant plus violent, que les Français, supérieurs en force, sont exaspérés de la mort de leur chef et de la résistance qu'ils éprouvent. Enfin, l'avantage leur reste, ils sont maîtres du *Terrible*, dont l'ennemi ne peut plus défendre l'accès. Mais alors un douloureux spectacle vient s'offrir à leurs regards et mêler une émotion cruelle à l'ivresse de la

victoire. Ils ne trouvent sur leur prise que des morts et des mourants.

Ce succès payé si cher, ce courage du désespoir, sont-ils donc ce qu'on appelle « montrer un facile héroïsme? »

J'ai dit que le patriotisme, et non la cupidité, était souvent le mobile qui déterminait l'armement des corsaires. S'il pouvait y avoir quelque doute sur ce point, il serait levé par le texte même de la délibération des États d'Artois, dans leur assemblée générale du mois de novembre 1778, délibération dont voici la teneur :

« Il a été résolu par acclamation de faire incessamment cons-
» truire et mettre en mer, aux frais de la province, une frégate
» de la plus grande force, armée en course, portant du canon
» de 24 livres de balles, qui sera nommée l'*Artois;* de charger
» les députés généraux et ordinaires de choisir pour la com-
» mander, des gens de cœur et d'honneur qui promettront de
» mourir plutôt que de se rendre jamais; d'accorder entrée et
» séance aux Etats au commandant, après qu'il aura conquis un
» vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en force; de réserver
» le produit des prises qu'il fera pour armer d'autres frégates,
» dont les prises seront perpétuellement employées à en armer
» de nouvelles; de prélever sur ces prises le montant des récom-
» penses que les Etats accorderont aux gens de l'équipage qui se
» seront distingués; d'assurer la protection et les faveurs des
» Etats aux femmes et aux enfants de ceux de ces braves gens
» qui seront tués dans les combats (1). »

On doit comprendre, d'ailleurs, que si le seul but des armateurs eût été de réaliser un bénéfice pécuniaire, ils se fussent montrés soigneux de s'éviter les uns les autres, et l'histoire de la guerre de Sept-Ans, celle de la guerre d'Amérique n'offriraient pas, à chaque page, l'exemple de combats meurtriers, soit entre corsaires des deux nations belligérantes, soit même entre corsaires et vaisseaux de guerre.

Pour un esprit observateur, il est donc de toute évidence

(1) Au sujet de la frégate l'*Artois*, voyez *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, page 309.

qu'avant la Révolution française, le rôle des armateurs était essentiellement militaire; j'ajoute qu'il ne pouvait guère en être autrement, et que, du jour où un homme de mer, courageux et expérimenté, était appelé à commander un navire portant du canon, il était dans la force des choses que le corsaire disparût, pour faire place au soldat.

En effet, avant 1789, quiconque n'était pas gentilhomme n'avait qu'un seul moyen de pénétrer dans le corps privilégié de la marine de l'Etat; c'était de conquérir, à la pointe de l'épée, le brevet de lieutenant de frégate. On conçoit, dès lors, à quel sentiment devaient obéir ces capitaines de la marine marchande appelés, contre toute espérance, à commander un navire armé en guerre; avec quelle ardeur ils devaient se jeter dans une carrière qui, jusque-là, leur avait été rigoureusement fermée.

Sous leur commandement, les navires-corsaires devinrent, en quelque sorte, la marine militaire du tiers-état. C'est là, incontestablement, l'explication de la part considérable, et souvent brillante, qu'ils ont prise aux luttes maritimes du dernier siècle, et c'est encore pour cette raison que la renommée des « officiers bleus » est demeurée si populaire.

Je ne veux pas rentrer ici dans l'examen d'une question dont j'ai eu lieu de parler ailleurs. Nous touchons presque à l'anniversaire séculaire de ce funeste traité de Paris, qui a fait perdre à la France ses plus belles possessions d'Amérique. Depuis lors, un changement radical s'est opéré dans nos institutions sociales, et la Révolution a fait disparaître des priviléges abusifs. A quoi bon rechercher, maintenant, si les officiers des vaisseaux français, pendant les guerres de l'ancien régime, portaient le grand uniforme, ou s'ils n'avaient que le petit; s'ils étaient lieutenants de frégates ou enseignes de vaisseaux? Ne suffit-il pas de savoir que, sous l'un ou l'autre nom, ils ont rendu les mêmes services et montré le même dévouement? Thurot, Pierre Bart et quelques autres, sortis des rangs des corsaires pour entrer dans la marine de l'Etat, ont trouvé une mort glorieuse en combattant les ennemis de la France. Mais les Périgny, les Thiersauville, les Brémont d'Ars, etc., ont aussi donné leur vie pour l'honneur

du pavillon. Ayons donc le même respect pour les uns et pour les autres.

Quant à la question de savoir s'il faut abolir ou conserver les « lettres de marque, » il semble qu'il ait été, jusqu'à ce jour, impossible de la résoudre. Supprimée en principe dans plusieurs traités, la course a toujours reparu, dès qu'on l'a crue nécessaire à la défense nationale, et il est permis de penser que les stipulations du congrès de Paris ne seraient pas plus observées, en un cas d'extrême urgence, que tant d'autres conventions antérieures. On doit remarquer pourtant, que le rôle des corsaires ne peut guère se concevoir, depuis l'application de la vapeur à la navigation maritime. M. Michel Chevalier a fait valoir cette considération, et, sur ce point, il ne sera pas contredit. Mais si, comme il le suppose, la course doit disparaître, si elle appartient désormais à l'histoire, c'est une raison de plus pour ne pas permettre qu'on en dénature le véritable caractère, et qu'on fasse peser un blâme immérité sur une institution qui a contribué jadis à la grandeur de notre pays.

PH. BÉCLARD.

# LE FAUST DE GŒTHE

*Le Faust de Gœthe expliqué d'après les principaux commentateurs allemands*, par M. BLANCHET, ancien élève de l'École normale, professeur au Lycée impérial de Strasbourg. — Paris, Dentu, Magnin, 1860.

Que faut-il penser du Faust? Y a-t-il un sens à ses symboles, une lumière cachée sous ses ténèbres? Le docteur, Méphistophélès, Marguerite, Hélène, sont-ils des types, des personnifications d'idées que le poète a voulu incarner dans des formes sensibles? Ne sont-ils, au contraire, que des personnages de fantaisie, et l'œuvre elle-même n'est-elle que le rêve d'une imagination puissante, mais bizarre, une indéchiffrable énigme et un défi jeté à la postérité par le caprice d'un homme de génie?

Cette question n'est pas nouvelle; elle est née avec l'œuvre elle-même. Dès le premier jour le Faust a eu ses admirateurs et ses détracteurs; les uns qui le déclaraient incompréhensible, les autres qui se piquaient de le comprendre et même de l'expliquer. Mais elle n'est pas pour cela moins intéressante; elle a même, on peut le dire, un intérêt présent. Plus le temps marche, en effet, et plus l'enthousiasme, ou, pour mieux dire, la religion du Faust grandit en Allemagne. Ce n'est plus un simple poème, c'est un

texte sacré dont l'exégèse prend place à côté de l'exégèse biblique, et presque au même rang, dans l'enseignement comme dans les livres ; on étudie, on commente le Faust avec respect, comme un autre Evangile. Ce religieux enthousiasme a, même en dehors de l'Allemagne, ses disciples et jusqu'à ses apôtres ; et en France, où certains esprits, à la vérité peu nombreux, se sont depuis quelques années vivement engoués de l'Allemagne, de sa littérature, de ses systèmes philosophiques et de son exégèse religieuse, on va répétant tout haut que Gœthe « est le maître de tous les esprits modernes (1), » et l'on insinue que le Faust est fort au-dessus de la Divine Comédie, et qu'il était impossible au monde moderne de comprendre et de sentir la beauté grecque avant que Gœthe la lui eût révélée en créant Hélène.

Quel jugement donc porter de cette œuvre ? que penser de ces assertions contradictoires? N'y a-t-il pas un milieu entre le culte superstitieux des uns et la légèreté dédaigneuse des autres? Se peut-il qu'un homme tel que Gœthe n'ait voulu que se moquer de ses contemporains et de la postérité par une œuvre à laquelle nous voyons qu'il a travaillé toute sa vie, et qu'il retouchait encore peu de jours avant sa mort? Le Faust a-t-il un sens? et quelle valeur ce sens, en admettant qu'il existe, donne-t-il à ce poème étrange? Est-ce une de ces œuvres dans lesquelles se résume toute une époque, et qui traversent les siècles comme le symbole glorieux d'un des âges de l'humanité? Telles sont les graves questions que soulève le livre récent d'un jeune et savant professeur du lycée de Strasbourg, bien placé pour les résoudre à la fois en connaissance de cause et sans préjugé, grâce à son origine et à son éducation toutes françaises, et à la connaissance approfondie de la langue et de la littérature germaniques qu'il doit à un long séjour sur les bords du Rhin, dans un pays presque allemand, au goût de la vie allemande et de l'Allemagne, et à de fréquents voyages au cœur même de ce pays. M. Blanchet croit fermement que le Faust a un sens, et que ce sens vaut la peine qu'on le cherche; il ne pense pas qu'on ait le droit de juger une telle œuvre sur une vague accusation d'obscurité, et sans

(1) M. Taine. — Articles sur Carlyle. Journal des *Débats*. Novembre 1860.

avoir au moins fait effort pour la comprendre. Il entreprend donc de l'expliquer, en s'aidant des principaux commentaires publiés en Allemagne. C'est cette explication que nous voulons essayer de faire connaître et d'apprécier.

## I.

La légende donnait à Gœthe l'idée première, la plupart des personnages et les principales scènes de son drame. Faust est même un personnage historique; il vivait, au début du xv^e siècle, dans le Wurtemberg, où il suivit les cours des universités, et, en bon étudiant de son temps, en digne ancêtre de ces espiègles, filous intrépides qui infesteront le siècle suivant, exploita la crédulité publique pour emplir sa bourse, et se fit sorcier pour avoir de l'argent. On n'en sait rien de plus, nous dit M. Blanchet, « sinon qu'il scandalisa les honnêtes gens et qu'il mourut de mort » violente. » Mais la légende le promène à travers l'Allemagne entière; elle lui attribue les aventures les plus étranges et les plus merveilleuses; bientôt, sous les influences des passions religieuses, en même temps qu'il reste le type de tous les sorciers du moyen âge, il devient la personnification de l'orgueil humain secouant le joug de l'autorité, de la raison en révolte contre l'Eglise. Tel apparaît le docteur dans un livre publié en 1587, sous le titre de *Livre de Faust*. Après s'être fait remarquer à l'école par sa vive intelligence, entraîné à l'étude des sciences occultes et de la magie par une curiosité insatiable, le jeune Faust se décide enfin, pour la satisfaire, à s'adresser au diable et à faire un pacte avec lui. Le diable, sous le nom de Méphistophélès, consent, à la condition d'avoir son âme, à le promener pendant vingt-quatre ans à travers toutes les jouissances de la sensualité et de l'orgueil, et, servi par lui, Faust parcourt, non plus seulement l'Allemagne, mais le monde, qu'il confond et exploite par sa haute magie, se jouant du Sultan et du Pape, évoquant Alexandre-le-Grand devant Charles-Quint, qui veut connaître « la lumière de tous les empereurs; » Hélène, devant des étudiants avinés qui veulent voir la plus belle des femmes. Enfin,

désabusé, il essaie trop tard d'un repentir qui ne peut plus sauver une âme qu'il a vendue, et meurt dans le désespoir.

Cette dramatique histoire, qui n'est, comme le dit M. Blanchet, « que la légende de l'esprit humain égaré par l'orgueil, et » comme une variante de l'histoire biblique de l'arbre de la » science, » fit fortune en Allemagne où Faust devint de bonne heure une sorte de personnage épique, et se répandit dans toute l'Europe. En 1604, Marlow fit représenter à Londres un drame de Faust. C'est bien Faust qu'on retrouve en Espagne dans le *Magico prodigioso* de Calderon; en Allemagne, le docteur, après s'être longtemps promené « sur les humbles tréteaux des ma- » rionnettes, » paraît aussi au théâtre; en 1759, Lessing ébaucha un drame de Faust; en 1778, Maler Muller en fit une sorte d'opéra; quelques années avant, un autre auteur, Klinger, en avait fait un roman.

Tels étaient les matériaux que la tradition fournissait à Gœthe. Par sa date, par sa nature, par ce mélange de fantastique et de réel, de curiosité philosophique et de foi religieuse, la légende de Faust était faite pour séduire l'imagination d'un homme qui, comme poète, sentait pour le moyen âge un vif attrait, qui avait cherché, dans Gœtz de Berlichingen, à peindre la vie du xv^e siècle, ébauché un Ahasvérus et un Prométhée, étudié toutes les sciences, même les sciences occultes, et qui, disciple avoué de Spinosa, déclarait préférer l'athéisme à un christianisme qui ne fût pas le sien (1). C'était un cadre merveilleux dans lequel tout pouvait entrer, où l'art, la science, la morale, la philosophie, la théologie, pouvaient revêtir aisément le manteau de la poésie, et où Gœthe pouvait ainsi, sous une forme allégorique, résumer sa science du monde, achever le double travail et atteindre le double but de sa vie, consacrée, comme il nous l'apprend quelque part dans ses Mémoires, « à comprendre le monde scientifiquement et » à le reproduire poétiquement. » Tel paraît, en effet, avoir été le but de Gœthe en écrivant le Faust. Il en conçoit la pensée à Leipzig à la vue d'un tableau représentant le docteur dans cette taverne d'Auerbach qui plus tard prendra place dans son œuvre, la com-

(1) Voir les Mémoires de Gœthe.

mence à Francfort ou à Strasbourg vers 1772 ou 1773, y revient plusieurs fois, et ne l'achève que le 27 août 1831, veille de son dernier anniversaire. Il semble donc qu'il y ait concentré toute sa pensée, et si, comme il le dit encore, « ses œuvres ne sont que » de grandes confessions, » qu'il s'y soit mis tout entier, le Faust paraît être à la fois l'expression dernière et complète de sa pensée et l'allégorique image de sa propre personnalité. Voyons donc si nous parviendrons à saisir la pensée et à connaître l'homme ; et pour cela commençons par exposer l'œuvre elle-même dont une analyse attentive peut seule préparer et autoriser la critique.

## II.

Le nœud du poème, c'est une sorte de gageure assez analogue à celle qui ouvre le livre de Job, entre le Seigneur et l'esprit de la négation et du mal, entre Méphistophélès et Dieu. Gœthe conçoit le mal comme une simple négation ; le mal n'est rien par lui-même, et pourtant il a sa place marquée et son rôle nécessaire quoique subordonné dans l'œuvre divine. « Je suis la force » qui veut toujours le mal et fait toujours le bien, » dira plus loin Méphistophélès, marquant par ces mots sa place et son rôle dans le plan divin. C'est donc le mal considéré comme principe métaphysique que Gœthe représente poétiquement sous la symbolique et satanique figure du Méphistophélès de la légende pour l'opposer au principe du bien. Entre le bien et le mal se trouve l'homme, inférieur au premier et pourtant capable de l'atteindre, et par là supérieur en un sens au mal auquel il peut aussi se laisser ravaler, être faible et facile à séduire. Méphistophélès le sait; il sait, comme le dit excellemment M. Blanchet, que « le » roi de la terre n'est que trop habitué à prendre les sifflements » du serpent pour la parole de vie, » et il propose à Dieu d'essayer de le séduire. Dieu y consent, et lui abandonne Faust son serviteur, lui donnant toute la vie du docteur pour chercher à l'entraîner dans sa voie, « à le détourner de sa source originelle, » épreuve dont le terme sera la perte de Faust ou la confusion de Méphistophélès.

Faust, c'est donc l'homme lui-même, c'est l'humanité avec ce mélange de bien et de mal, de vertu et de passion, d'aspiration à l'idéal et d'entraînement vers les réalités grossières et les impures jouissances qui fait le fond de sa nature et de sa vie, et par la lutte à laquelle il la condamne, mais où elle peut toujours vaincre, lui permet de se perdre comme de se sauver. Il le dit quelque part : « deux âmes habitent en lui, et l'une tend inces-» samment à se séparer de l'autre : l'une, vive et passionnée, » tient à ce monde et s'y cramponne par les organes du corps; » l'autre, secouant avec force la nuit qui l'environne, s'ouvre un » chemin au séjour des cieux (1). » A l'origine, il est simple et bon; ses désirs sont purs, seulement ils sont déréglés; il aspire à connaître, désir légitime, mais qui chez lui n'a pas de frein et veut pénétrer tout mystère. Ce sont cette soif insatiable de connaître et cette orgueilleuse ivresse d'une raison bornée qui le perdront. Il cherchait la vérité, il commence par perdre la foi et ne connaît bientôt plus que le doute, mais le doute amer et douloureux, aussi éloigné de la légèreté d'un scepticisme frivole que de la paix d'une raison soumise, et qui n'est que la sincère et incessante aspiration d'une âme inquiète vers une vérité qui lui échappe toujours.

Nous le voyons d'abord dans son cabinet, à minuit, au milieu d'instruments, d'ossements, de livres dans l'étude desquels il a vainement cherché à satisfaire sa curiosité passionnée. Il n'y a trouvé que néant, et pourtant il brûle de pénétrer le secret de la vie; la science humaine ne le connaît pas; peut-être la magie le possède-t-elle? Il ouvre Nostradamus; c'est là, comme le remarque justement M. Blanchet, un pas décisif; et pourtant, en le faisant, Faust n'obéit encore qu'à un élan inconsidéré mais généreux. D'abord, tout semble lui réussir; il croit entrevoir le jeu des forces de la nature; il prononce une formule magique, et l'esprit de la terre lui apparaît; mais après avoir eu la force de l'évoquer, il n'a pas celle d'en supporter la présence, et à la place de l'esprit évanoui il ne trouve plus que Wagner, son *famulus*. Wagner, c'est « le type de la science morte, le vrai Philistin, »

(1) Faust. Traduction de M. Blaze, p. 184.

ne connaissant des choses que la surface, et n'ayant jamais traversé la lettre pour aller jusqu'à l'esprit. Sa présence importune, surtout dans un pareil moment, irrite Faust qui le met en fuite par ses sarcasmes. Resté seul, Faust retombe dans une mélancolie profonde : « Suis-je un dieu ? » s'était-il écrié dans un coupable orgueil en voyant apparaître l'esprit : Il n'était, hélas ! et il ne le voit que trop, « qu'un vermisseau tremblant (1). » Dans le désespoir de son impuissance, il veut mourir et prend un poison ; il va porter la coupe à ses lèvres,.... tout à coup un son de cloches frappe ses oreilles, un pâle rayon brille à ses yeux ; c'est le son de la cloche de Pâques qui s'éveille pour célébrer la résurrection du Sauveur ; c'est la première aurore d'avril et du printemps. Ce son religieux lui rappelle ces temps de son enfance « où un » baiser de l'amour divin descendait sur lui dans le repos solen- » nel du dimanche. » Ce premier rayon du jour lui rappelle la beauté des bois et des champs où s'ébattait sa jeunesse. Cette impression à la fois physique et morale l'a transformé ; il a retrouvé un motif de vivre, « une larme a coulé, la terre l'a recon- » quis (2). »

Il sort et se mêle avec bonheur à la foule en fête qu'il regarde d'un œil de sympathie : « Ici, dit-il, je suis un homme et j'ose » l'être (3). » Mais ce qu'il ressent surtout, c'est l'impression de la nature, la beauté du soleil, le chant de l'alouette, ce retour de la vie et cette sourde fermentation du printemps si bien décrits par Werther ; toute sa curiosité se réveille ; il se livre de nouveau aux entraînements de sa pensée ; il invoque les esprits ; le diable s'attache à ses pas et rentre avec lui dans son cabinet sous la forme d'un barbet. Excité par la présence du tentateur, Faust se remet au travail avec une ardeur fiévreuse. Dans ce jour de fête, l'onction de la foi a touché son cœur, il voudrait y revenir ; il prend le Nouveau-Testament et veut essayer de le traduire « dans la simplicité de son sentiment. » Cette témérité lui coûte cher ; au lieu de la vérité qu'il cherchait (4), au premier

(1) Page 167 et 168.
(2) Page 175.
(3) Page 180.
(4) Page 188.

mot il trouve le doute : « Au commencement était le Verbe... » Qu'est-ce que le Verbe? Est-ce l'esprit, la force, l'action? Le désespoir revient, et avec lui le tentateur. Le barbet chassé rentre sous la forme d'un étudiant voyageur. « Qui donc es-tu? » lui demande Faust. La réponse ne le lui apprend que trop ; et après avoir enveloppé le monde entier dans une commune malédiction, Faust propose lui-même à Méphistophélès (car c'est lui) un pacte qui est sa dernière espérance. Méphistophélès sera son serviteur sur cette terre; mais quand ils seront *là-bas*, Faust lui rendra la pareille; la durée de l'engagement, c'est la vie même de Faust; toutefois, le docteur consent à ce que tout soit accompli si jamais il est satisfait, si jamais il dit au moment : « Attarde-toi, tu es » si beau! » Après ce pacte, que Faust signe de son sang, et qui est, comme le dit M. Blanchet, la contre-partie du pari entre Méphistophélès et le Seigneur, le diable, croyant déjà le pari gagné, emporte Faust à travers le monde.

Il lui montre d'abord, dans la taverne d'Auerbach, « la bes- » tialité dans toute sa gloire (1). » Mais Faust n'éprouve que du dégoût au spectacle de ces débauches grossières; ce n'est pas sur elles d'ailleurs que compte Méphistophélès, c'est sur l'amour. Mais pour que Faust redevienne capable d'aimer, il faut le rajeunir ; la magie y pourvoira. Méphistophélès le conduit à une cuisine de sorcières où il boit un philtre qui doit retremper ses sens, réveiller ses désirs, et « lui montrer Hélène dans chaque » femme (2). »

Il cherchait Hélène, il trouve Marguerite. Il y a sans doute dans cette figure de Marguerite, et jusque dans ce nom, un souvenir du premier amour de Gœthe, ou du moins de sa première inclination pour une jeune fille qu'il avait connue à Francfort. Chacun connaît la touchante histoire de Marguerite, qui n'est au fond, comme le dit M. Blanchet, que l'histoire vulgaire d'une séduction. Faust s'y montre avec sa double nature : le cynisme de Méphistophélès le dégoûte, et la fougue de ses sens l'emporte. Il aime d'un amour à la fois matériel et idéal, retenu sans être

(1) Page 217.
(2) Page 228.

arrêté par ses scrupules, ni ange ni bête en un mot, mais tenant de l'un et de l'autre. Seul, il n'eût pas séduit Marguerite ; mais Méphistophélès est là ; il se souvient d'Ève, et Marguerite succombe comme elle. On connaît ces scènes si dramatiques et si touchantes, merveilleusement encadrées par le poète dans le christianisme du moyen âge ; Marguerite confiant sa douleur et son repentir à la Vierge, son frère tué en duel par Faust, sa mère mourant de douleur, elle-même allant chercher la consolation dans l'Eglise, accablée par les accents accusateurs du *Dies iræ*, et précipitée dans le désespoir par la violence même de ses remords. Devenue mère, elle tue son enfant pour échapper à la honte ; elle est arrêtée et jugée, condamnée à mort, elle devient folle. Cependant, où est Faust ? Il est sur le Brocken, où Méphistophélès l'a entraîné et où il célèbre avec les sorcières la nuit de Walpurgis.

Cet autre épisode, vrai hors-d'œuvre, qui n'avait point été composé en vue du poème et qu'aucun lien sérieux ne rattache à l'action, n'est qu'une fantaisie aristophanesque pleine d'allusions satiriques et d'épigrammes littéraires. Au milieu de ce monde fantastique, Faust retrouve le souvenir de Marguerite ; le péril de l'infortunée jeune fille qu'il a perdue lui est révélé ; sa conscience se réveille, et il veut tenter sa délivrance. Il reproche à Méphistophélès la distraction qu'il lui a donnée, et le forçant à le servir en vertu du pacte qu'il a signé, il revient et pénètre dans le cachot de la pauvre folle. A la vue de son ancien amant, elle retrouve un instant sa raison, et c'est pour le maudire, sans pourtant cesser de l'aimer : « Henri, tu me fais horreur ! » C'est là, comme le dit M. Blanchet, le désaveu de la faute qui la rachète. « Elle est jugée, » dit froidement Méphistophélès ; « elle » est sauvée, » répond une voix du ciel ; et une autre voix, celle de Marguerite, répète, en s'affaiblissant dans le lointain, « Henri ! » Henri ! (1), » dernier appel au cœur de Faust, suprême et touchant adieu de l'amour trahi qui pardonne.

(1) Page 296.

## III.

Tel est le premier Faust, publié par fragments à différentes époques, en 1775, 1790 et 1799. Il était évidemment incomplet. Marguerite est sauvée, mais Faust le sera-t-il? A-t-il entendu le suprême avertissement échappé à la voix mourante de Marguerite? Qui, du Seigneur ou de Méphistophélès, gagnera son pari? C'est ce qui nous restait à apprendre, et tel fut l'objet du second Faust.

Trente années séparent ces deux parties de l'œuvre de Gœthe; ce sont bien des enfants d'un même père, mais il est aisé de voir qu'ils ne sont pas du même âge. Quelque fantastique que soit la première partie du Faust, elle ne se détache pas entièrement de la réalité; une vie puissante y circule; quoi de plus vivant que la fête de Pâques, que l'épisode entier de Marguerite? Dans la seconde, au contraire, tout est allégorie. En passant de l'une à l'autre, on passe du monde de la vie et des passions à celui des idées pures et des symboles; ce n'est plus qu'un vaste symbolisme où chaque idée est incarnée dans un personnage. De là le calme, la froideur même si l'on veut, et l'obscurité proverbiale du second Faust.

Nous retrouvons Faust au milieu d'une riante campagne; après tant d'émotions violentes, son âme se repose et se rafraîchit un instant dans l'air pur des champs; il s'endort à la voix d'Ariel; mais rien ne peut éteindre l'ardeur inquiète de son âme : « Je » veux tendre toujours vers l'existence la plus haute (1), » dit-il en contemplant au matin le réveil de la vie. Méphistophélès a une nouvelle pâture toute prête pour son infatigable activité. Après la vie des passions, il le jette dans la vie politique.

Nous sommes dans une cour du moyen âge; l'Etat menace ruine; l'argent manque, l'armée se débande, la justice est impuissante, et l'empereur, entre son astrologue et son fou, délibère à regret sur cette situation difficile. Tout à coup, le fou tombe comme frappé de mort, et Méphistophélès prend sa

(1) Page 300.

place; il a son projet pour sauver l'empire; des trésors immenses sont enfouis dans le sol, et ils appartiennent de droit à l'empereur; puisqu'on manque de ressources, qu'on crée un papier monnaie hypothéqué sur ces trésors. Ce projet excite bien quelques scrupules, mais la détresse où l'on est le fait adopter, et l'empereur, soulagé d'un grand poids, s'empresse de célébrer le carnaval. Il est impossible et il serait fastidieux d'analyser cette mascarade allégorique et de déchiffrer « ces hiéroglyphes » dont M. Blanchet cherche la clef, et où il voit avec assez de vraisemblance une peinture symbolique des révolutions auxquelles le poète attribue pour cause la soif de l'or; une sorte de comédie humaine et de satire politique où se succèdent, sous de bizarres figures, les misères de la société, les sottises des cours et les appétits brutaux de la foule. L'empereur, en grand danger d'être brûlé, est sauvé par la magique intervention de Faust, sans avoir rien compris, ce qui n'a certes rien d'étonnant, comme le remarque ingénieusement M. Blanchet, à la leçon indirecte qu'on lui a donnée et où il n'a vu « qu'un conte des Mille et une nuits. » Tout va maintenant pour le mieux; dans l'ivresse de la fête, il a signé d'une main distraite un papier qu'on lui présentait : c'était le décret autorisant la création du papier-monnaie. Grâce à ce talisman merveilleux, la confiance renaît dans l'empire, les usuriers sont remboursés, les troupes sont soldées, la dette est liquidée; chacun de se livrer à une folle joie. Un seul est sage : le fou, qu'on croyait mort et qui n'était qu'ivre; il reçoit beaucoup de ce papier et se hâte d'en acheter des terres. Après les affaires, le plaisir. Il s'agit de nouveau d'amuser l'empereur, et cette fois, il a la fantaisie de voir Hélène et Pâris, de « contem-
» pler en formes saisissables, le chef-d'œuvre des hommes et
» des femmes (1). »

Cette fois aussi, Méphistophélès reculerait volontiers. « Pen-
» ses-tu, dit-il à Faust, qu'Hélène est aussi facile à évoquer que
» ce simulacre de papier-monnaie?... Le peuple païen ne me
» regarde pas; il habite son enfer à lui (2). » Mais Faust, dont

(1) Page 338.
(2) Pages 338, 339.

l'âme éprise de l'idéal est mal à l'aise dans les intrigues de la politique, brûle aussi de voir Hélène, la beauté idéale réalisée sous une forme concrète : il presse Méphistophélès qui se décide à l'envoyer aux *Mères*. Les Mères sont les archétypes des choses, sortes de déesses, vivant en dehors du temps et de l'espace, dans l'inaccessible et l'impénétrable, et ne voyant que les idées : « Ce sont les déesses par qui tout vient du néant à l'être au » moyen de la pensée créatrice, que ce soit celle de Dieu ou » celle de l'homme ; car, c'est par elles seules que la conception » poétique peut trouver son expression, et c'est pour cela que » Faust, pour évoquer Hélène, le type de la beauté, doit péné- » trer dans leur empire (1). » Il part, armé d'une clef avec laquelle il doit toucher le trépied des Mères ; deux symboles dans lesquels M. Blanchet voit la réflexion puissante qui s'empare de l'idée, et le vif sentiment de la réalité qui la revêt d'une forme digne d'elle. Je suis curieux, dit Méphistophélès en le voyant s'éloigner, de savoir s'il reviendra.

L'empereur ne l'est pas moins : il attend impatiemment avec sa cour le spectacle promis. Bientôt un nuage d'encens annonce le retour de Faust ; il frappe le trépied, et Pâris se montre d'abord, puis Hélène : le beau idéal ne touche pas Méphistophélès, et ne devait pas le toucher ; il ne trouve pas grâce devant les esprits vulgaires dont la cour se compose, mais il transporte Faust jusqu'à l'ivresse : « La douce figure qui jadis me ravit, dit-il, » n'était que l'ombre d'une telle beauté ; néant du monde avant » cette révélation (2) ; » et, dans son transport, quand il voit Pâris enlever Hélène, il s'élance, l'étreint fortement... mais elle se dérobe à son embrassement, et il retombe sur le sol, victime de sa témérité. Leçon allégorique donnée à l'artiste : il ne suffit pas d'un élan généreux ; il faut de la patience et du temps pour se rendre maître de l'idéal. Gœthe a voulu retracer dans cette scène l'histoire de sa propre pensée, et peindre l'ivresse dont son âme fut remplie par la révélation de la beauté antique, à la vue des chefs-d'œuvre de l'Italie.

(1) M. Blanchet, page 159.
(2) Page 350.

Le second acte nous ramène dans la chambre du docteur Faust. Wagner, son *famulus*, devenu maître à son tour, est penché sur ses fourneaux : il veut faire un homme par la chimie; le grand œuvre est près de s'accomplir, et, sans doute par quelque magique opération de Méphistophélès, une chétive lumière apparaît dans le cristal : c'est Homunculus, sorte d'embryon; produit de l'esprit humain, non de la nature. Cet être équivoque, qui, en naissant, traite Méphistophélès de cousin, personnifie, selon M. Blanchet, l'aspiration générale de l'être à la beauté ; et de là sa sympathie pour Faust. Faust est endormi ; il n'a pu recouvrer ses sens, depuis l'apparition d'Hélène. Homunculus seul sait le moyen de le guérir, c'est de le transporter en Grèce dans la terre classique de la beauté, où il trouvera Hélène et pourra s'unir à elle. Il décide Méphistophélès, malgré sa répugnance, à tenter le voyage dans l'espoir de faire la connaissance des sorcières de Thessalie : ils partent, et c'est chez elles qu'ils s'arrêtent d'abord pour célébrer la nuit classique de Walpurgis.

Nous n'analyserons pas plus que le premier ce second épisode, bien qu'à la différence de celui-là, il se rattache assez étroitement à l'action. Gœthe a voulu par le contraste de ces deux nuits opposer le fantastique grec, s'il est permis de parler ainsi, au fantastique moderne ; et dans la seconde, il a mêlé à l'évocation des figures mythologiques de l'ancien monde, une défense allégorique de ses idées sur la formation du globe, de la théorie géologique du Neptunisme. Au milieu de ce monde où le diable avoue qu'il se sent quelque peu dépaysé, Faust, Méphistophélès, Homunculus, poursuivent chacun ce qu'ils sont venus y chercher, et tous les trois ont touché le but : « Dans la première » partie, Faust a été introduit dans le sanctuaire de la beauté : » dans la seconde, Méphistophélès a pris le masque de la lai- » deur; dans la troisième, Homunculus s'est préparé à naître; » puisque Homunculus indiquait l'aspiration de Faust à la » beauté, le moment où Homunculus va trouver un corps ne » peut être que celui où Faust va posséder enfin l'objet de ses » vœux : nous allons le voir s'unir à Hélène (1). »

(1) M. Blanchet, pages 186, 187.

Tel est l'objet du troisième acte, sorte d'intermède antique dont la forme toute grecque, avec la présence du chœur, rappelle parfois les Perses d'Eschyle. Près d'être immolée par l'ordre de Ménélas, à son retour à Sparte, Hélène sur l'avis de Phorkyas, dont le masque couvre Méphistophélès, se réfugie auprès du roi d'une peuplade barbare récemment établie sur les frontières de la Laconie. Le roi, qui n'est autre que Faust lui-même, la reçoit dans un château gothique, et ainsi se consomme l'union d'Hélène et de Faust, de la beauté antique et de l'esprit moderne; un rejeton naît de cette union, c'est Euphorion, symbole de la poésie moderne, dont il a la grâce, l'enthousiasme, mais aussi les ardeurs irréfléchies et les emportements téméraires, et dont les traits principaux sont empruntés à la figure de l'homme que Gœthe regardait comme le plus grand poète des temps modernes, à Byron.

On pourrait croire que la destinée de Faust est accomplie, il n'en est rien pourtant; le beau, quelque digne qu'il soit de l'âme humaine et de quelque joie qu'il la remplisse, n'est ni l'objet de son aspiration suprême, ni sa fin dernière. C'est son caractère de n'être qu'une initiation à quelque chose de plus parfait encore, et sa vertu, de prédisposer et d'exciter au bien. Au 4e acte, Faust, au moment où il commence à sortir de l'ivresse où l'avait plongé son union avec la beauté idéale, sent de nouveau que son cœur n'est pas satisfait et qu'il aspire à plus haut encore. « Il faut que j'accomplisse quelque chose de » grand, » dit-il à Méphistophélès qui voudrait le replonger dans le tumulte des villes : « L'action est tout, la gloire » rien (1). » Il a conquis le beau, il veut faire le bien : il semble que Gœthe se souvienne ici de l'Evangile et du Thabor : la vue du beau régénère, transfigure l'âme; mais la contemplation n'est pas le dernier terme de l'activité humaine, ce terme, c'est le bien; en descendant du Thabor, il faut travailler au bien des hommes.

Que rêve donc Faust? Il rêve « de chasser du rivage l'arro- » gante mer (2), » il veut conquérir sur les flots de larges espa-

(1) Page 460.
(2) Page 461.

ces, nouvelle matière pour le travail, et nouvelle source de richesse. Ici encore il rencontrera l'obstacle : il veut le bien des hommes ; l'esprit du mal le force à commencer par leur faire la guerre. L'Empereur, dont les affaires se sont gâtées pendant leur excursion en Grèce, est dans le dernier péril ; à demi détrôné, il va livrer sa dernière bataille contre un anti-César. Que Faust le sauve encore une fois par la magie, et il n'aura plus « qu'à mettre le genou en terre pour recevoir en fief une plage » sans bornes (1). » Faust en effet sauve l'empereur, et le poète nous fait assister après la victoire à la restauration du pouvoir, à la curée des places, à toutes les banalités de l'enthousiasme officiel : cependant, Faust a reçu pour prix de son service une vaste concession au bord de la mer.

ADOLPHE LAIR.

(1) Page 463.

*(La fin à la prochaine livraison).*

# POÉSIE

## LE CYGNE.

La bise soufflait, et la neige
Couvrait de ses flocons les champs et les forêts;
L'alouette sans voix tremblait sous les guérets;
Dans l'air, des émigrants passaient en long cortége.
Chassé par l'âpre vent d'hiver
Des boréales latitudes,
Un cygne, franchissant la mer,
Vint chercher un asile en nos climats moins rudes.
Après avoir rasé les villes et les ports,
Il descendit, fatigué du voyage,
Sur un étang glacé qui lui semblait l'image
D'un des lacs regrettés dont il fuyait les bords.
Il se reposait là, le cou plié sous l'aile,
Lorsqu'un jeune chasseur en passant l'aperçut.
Bientôt jusqu'au village arriva la nouvelle :
Hommes, femmes, enfants, tout le monde accourut.
Au bruit croissant des pas, l'oiseau du Nord déroule
La longue courbe de son col;
Mais il ne semble pas effrayé de la foule
Ni vouloir reprendre son vol.
— « Il est blessé, dit-on, ou son aile est trop lasse,
» Il faut tenter de le saisir. »
Et tous les villageois s'avancent sur la glace,
En cercle et palpitants d'un avide désir.

L'exilé pressent bien le sort qu'on lui destine,
Un cri s'est exhalé de son sein haletant,
On voit le blanc duvet frémir sur sa poitrine,
Et pourtant, immobile au milieu de l'étang,
Il laisse autour de lui se resserrer l'espace.
Le groupe approche et le menace,
Ils vont l'atteindre en un instant...
Non; son aile est encor trop souple et trop puissante
Pour qu'il reste captif aux mains d'obscurs geôliers.
A ces cœurs inhospitaliers
Il jette, d'une voix perçante,
Sa plainte amère et ses adieux;
Puis, tout-à-coup, prenant un essor vigoureux,
Il s'élève au-dessus de la foule béante,
Et va se perdre dans les cieux.

Quand autour d'elle une âme austère
Voit se former le cercle des douleurs,
Comme l'oiseau des lacs, s'échappant de la terre,
Elle s'enfuit dans les hauteurs.

---

## LA CORNEILLE ET LE BOUVREUIL.

Sur une verte pente, au réveil de l'année,
Un bouvreuil alerte et joyeux
Cherchait dans les gazons des brins d'herbe fanée
Pour s'en tisser un nid bien chaud et bien soyeux.
Une corneille, en passant, d'un coup d'aile
L'effleura. Ce n'est pas le moins fier des oiseaux :
Où vas-tu nicher? lui dit-elle.
— « Là-bas, sous ce massif de frênes et d'ormeaux. »
— « Quoi, dans cet angle obscur? j'admire ta prudence!

» C'est là, pauvre petit, que tu vas te loger !
» Je place mieux mon nid ; vois-le qui se balance,
» Dans les airs, au sommet de ce tremble léger. »
La corneille, à ce mot, vers son gîte remonte
En jetant un dédaigneux cri.
Quant au bouvreuil, sans envie et sans honte,
Il s'envola gaîment à son modeste abri.
L'événement prouva qu'il était le plus sage.
Aucun rayon trop vif, aucun vent destructeur
N'atteignit ses petits cachés sous le feuillage,
Et nul œil indiscret ne troubla son bonheur.
Mais la pointe du tremble un jour fut enlevée
Par un orageux aquilon
Qui dispersa, sur l'herbe du vallon,
Le nid de la corneille et sa jeune couvée.

Souvent, on est tenté de bâtir dans l'azur,
Sur une cîme fière et haute :
Vivre à mi-côte
Est bien plus sûr.

ALBERT LEMARCHAND.

# CHRONIQUE

BRACELETS CELTIQUES (1). — Vers le milieu du mois de janvier, un cultivateur des Quintes, en défonçant un champ, à un mètre soixante à peine de profondeur, trouva près de l'Authion, dans la commune des Ponts-de-Cé, au lieu nommé Pouillé, un vase en terre de forme grossière. L'inspection de ce vase, ou plutôt de cette urne, annonçait que celui qui l'avait modelée connaissait à peine les notions les plus élémentaires de l'art du potier, art poussé à une si grande perfection dans nos contrées sous la domination romaine.

L'impatience, ou la cupidité firent bientôt briser cette poterie et au lieu de voir de l'or, ou l'argent tomber en abondance à ses pieds, le pauvre travailleur ne vit qu'une certaine quantité d'objets en bronze d'une valeur intrinsèque fort minime, couvert de cet oxide de cuivre que les savants appellent dans leur langue, la *robe antique*.

Cette découverte, au point de vue de l'art, est d'une grande importance, et je crois que c'est la première de ce genre qui ait été faite en Anjou. Elle consiste en neuf bracelets de bronze de grandeur différente. Une inspection attentive nous fit reconnaître qu'ils dataient de l'époque celtique.

« Les Celtes, nous dit Simon Pelloutier, faisaient usage d'un ornement qui leur était particulier. Ils portaient au cou des chaînes ou des colliers; ils avaient aussi autour du bras et autour du poignet des bracelets. Autant qu'il est possible d'en juger, cet ornement servait à distinguer les nobles et particulièrement ceux qui avaient quelque commandement dans les troupes. Ainsi Polybe, représentant une armée de Gaulois rangés en bataille, dit que le premier rang était tout composé de gens ornés de colliers et de bracelets, c'est-à-dire de gens de qualité qui se battaient toujours à la tête des armées. Hérodote parlant de Mardonius, que Xercès laissa en Grèce pour y continuer la guerre, remarque aussi qu'il choisit tout ce qu'il y avait de gens à colliers et à bracelets, c'est-à-dire l'élite de la noblesse.

» C'est peut-être pour cette raison qu'en parlant de quelques

(1) Une découverte très curieuse vient d'être faite près des Ponts-de-Cé; nous en empruntons la description au *Bulletin monumental et historique*, qui voit chaque année son succès s'accroître sous l'excellente direction de M. Aimé de Soland.

victoires remportées par les Romains sur les Gaulois, Tite-Live spécifie ordinairement le nombre des colliers et des bracelets gagnés sur l'ennemi.

» C'était une marque pour juger du nombre des officiers et des personnages de distinction qu'ils avaient perdus dans la bataille. Les guerriers qui avaient coutume de sortir des rangs, et de se présenter entre les deux armées pour faire un défi aux plus braves des ennemis, étaient ordinairement de ces gens à colliers, qui voulaient signaler leur noblesse et se faire un nom chez leurs compatriotes, par quelque action d'éclat.

» Quoiqu'il en soit, il est certain que les Celtes étaient extrêmement jaloux de cette sorte d'ornements. Les colliers et les bracelets trouvaient place parmi les présents que les particuliers offraient aux princes qui étaient en réputation de bravoure. Aussi les Romains en firent-ils des récompenses militaires, dès qu'ils eurent employés des troupes celtes dans leurs armées. »

Les bracelets que portaient les Celtes n'étaient point seulement des objets d'ornement; ils étaient aussi une arme défensive : leur poids et les aspérités en forme d'amande qui couvraient leur face extérieure en faisaient aux bras des Celtes une arme redoutable.

Le nombre des bracelets variait suivant l'importance du chef dans l'armée. Ces bracelets s'adaptaient aux bras sans laisser de vide. La partie appuyée sur la face palmaire de l'avant-bras était plate, celle au contraire posée sur la face dorsale était convexe. Les premiers bracelets partaient du poignet et montaient quelquefois graduellement jusqu'au coude. Neuf ont le poids de 2 kil. En examinant attentivement les losanges et la finesse des autres ornements gravés sur ces bracelets, on est étonné de trouver une si grande pureté d'exécution, car en général les travaux des Celtes annoncent presque en tout l'enfance de l'art.

Les Celtes avaient deux modes d'inhumation : souvent le corps du défunt, revêtu de tous ses ornements, était déposé dans son tombeau, ses armes près de lui. C'est ainsi qu'en Bretagne on a trouvé des squelettes ayant aux bras des anneaux du genre de ceux dont nous donnons la description.

Quelquefois il arrivait que l'on brûlait le cadavre, et les restes étaient renfermés dans une urne; dans une autre on plaçait les parures, signe de sa puissance militaire. Nous croyons que le corps du chef celte auquel appartenaient nos bracelets, ne fut point enterré mais brûlé.

# T A B L E

de la

PREMIERE ANNEE (3e SERIE)

---

## PREMIERE PARTIE

Registre du Siège présidial d'Angers, avec notes, par M. BOUGLER.

## DEUXIEME PARTIE

Le général d'Autichamp, par M. BOUGLER, conseiller à la Cour impériale d'Angers .....1,61

Notice sur l'hôtel de Pincé, par M. C. PORT, archiviste du département.....27

Le temple de Junon à Carthage, par M. BEULE, de l'Institut.....34

L'abbaye d'Asnière et l'hermitage des Gardelles, par M. Eug.BERGER.....37

Marie Stuart en Anjou, par M. Paul LACHESE.....51

Rapt d'un enfant dans l'église Saint-Martin d'Angers, par M. Paul MARCHE-GAY.....83

René Chopin, par M. Camille BOURCIER, conseiller à la Cour impériale.....98

Le dernier article de M. Renan (De la Métaphysique et de son avenir) par M. Adolphe LAIR.....113

Epitre à M. Bodinier, par M***.....132

Les Contes de Perrault, par M. Ernest BERTIN, professeur au Lycée impérial et à l'Ecole supérieure d'Angers....139

Les dévotions de Louis XI en Anjou, par M. l'abbé BODAIRE.....161

Le mois de Marie, par M. V. PAVIE...183

Les représentants de Maine-&-Loire(suite) par M. BOUGLER.....189

Un moraliste contemporain, Joubert, par M. E. POITOU.....225

Poésie: Quid velint flores? - A un rayon de soleil, par M. A. LEMARCHAND.....242

Précieux et Précieuses, de M. Ch.Livet, par M. Paul BELLEUVRE.....247

Les Mendiants d'Homère, épisode de l'Odyssée, par M. H. FAUGERON.....269

Le château des Hommes, par M. Ch. THENAISIE.....283

Petits et Grands, de M. Marin de Livonnière, par M. Ch. QURIS.....297

Fragments de la leçon d'ouverture du cours de littérature étrangère, prononcée par M. Léon BOREE, devant la Faculté des Lettres de Dijon.....301

Alfred Tonnelé, par M. Ad.LAIR.....317

Le général Skrzynecki, par M. Ch. SAINTE-FOI.....329

Choix de documents inédits sur le département de Maine-&-Loire, avec notes, par M. Paul Marchegay.....343,377,425,471

La poésie des femmes, - Mme Desbordes-Valmore, - par M. TONY-SUBE.....365

Excursion dans le Pays de Mauge, Jallais et la Chaperonnière, par M. A. LEMARCHAND.....394

Du goût pour le gothique, à propos du Dictionnaire raisonné du Mobilier français, par M. BEULE.....413

Histoire d'Ancenis et de ses barons, de M. Emile Maillard, par M. P.BELLEUVRE441

Poésie, par M. A. LEMARCHAND.....452

Notice sur l'île d'Ouessant, par M. A.L.....461

Institution de l'ordre du Croissant à Angers .....479

Le May, par M. Ch. THENAISIE .....483

607

Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers, par M. C. PORT.....489

Poésie: Marie, par M. Ch.DUMONT.....497

Les fresques de l'hospice Sainte-Marie à Angers, par M. A. LEMARCHAND.....509

François Grimaudet, par M.C.BOURCIER.527

Le roman de Werther, par M. Léon BORE ..... 533

Guingamp, études pour servir à l'histoire du Tiers-Etat en Bretagne, de M. Ropartz, par M. Eliacin LACHESE.....541

Les Ponts-de-Cé, par M. P. BELLEUVRE.548

Alfred de Musset, - ses oeuvres poétiques, - par M. E. POITOU.....557

De quelques erreurs relatives à l'histoire de la marine française, par M. Ph. BECLARD.....576

Le Faust de Goethe, de M. Blanchet (première partie), par M. Ad.LAIR....585

Poésie, par M. A. LEMARCHAND.....600

CHRONIQUE

La deuxième édition de M^me^ Swetchine, page 58. - L'hôpital Saint-Jean, Sainte-Marie et le tertre Saint-Laurent, 58. - Le musée Turpin de Crissé et l'hôtel d'Anjou, 59. - M. Eugène Boré et M. Béclard, 60. - L'amphithéâtre de Grohan, 60. - Mort de M. Thierry, peintre-verrier, 60. - Petits et Grands, par M. Marin de Livonnière, avec une lettre de M. le Comte de Falloux, 110. - Projet d'une nouvelle rue David, 111. - Le combat de Sétif et le capitaine Arsène de Pignerolles, 111. - L'hôtel de Pincé et M. Duban, 112. - Le modèle de l'Attila et Sainte-Geneviève, donné au Musée d'Angers par M. Maindron, 112. - Mort de la veuve du général Desjardins, 112. -

La Société philharmonique et le Conservatoire, 155. - Renaissance de la Musique religieuse à Angers, 157. - Le modèle de la statue de Bonchamp, 158. - Projet d'entrée à la Galerie David par le jardin fruitier, 158. - Note relative à la conduite du général d'Autichamp en 1832, 160. - M. Dallière, bibliothécaire à la Sorbonne, 160. - Nouvelle édi-



tion de Précieux et Précieuses, par M. Charles Livet, 160. - Le logis Pincé et le logis Barrault, 218. - Séance de la Société d'agriculture du 12 juin, présidée par M. Villemain, 219. - Récits de terre et de mer, de M. Th.Pavie, 220. - Restauration de la salle de l'Orangerie à la Préfecture, 222. - Concert de Mme Melchior et de M. Noirot, 224. - Ecole supérieure d'Angers, 264. - Musée de Turpin, 267. - Conservatoire de musique d'Angers, 267. - Le docteur Collineau, 314. - La dernière livraison de l'Album vendéen, 316. - Un Square dans le sud de la ville d'Angers, par M. Béraud, 357. - Le Lycée d'Angers et ses prix d'honneur, 361. - Histoire d'Ancenis et de ses Barons par M. Emile Maillard, 363. - Histoire de Cholet et de sa fabrique, par M. Amaury Gélusseau, 363. - Répertoire archéologique de l'Anjou, 364. - Note pour la biographie du docteur Collineau, 364. - L'enquête pour la défense d'Angers contre les inondations de la Maine, 411. - Restauration de l'évêché du côté de la Place Neuve, 412. - Succès des Angevins aux derniers concours des écoles spéciales, 412. - Les nouvelles fresques de M. Lenep-

veu et Dauban dans la chapelle de Sainte-Marie, 412. - Séance de rentrée de l'Ecole de médecine et de l'Ecole supérieure des Lettres et des Sciences, 455. - Mort du Baron Trouvé, 455. - Le discours de M. de Leffemberg, 456. - Le père Stanislas, supérieur des Franciscains, 459. - L'auteur de Far hiente et de Forget me not, 459.- Catalogue des Archives de la Mairie, par M. Célestin Port, 460. - Les arbres de la rue de la Fidélité, 460. - Mort de M. Eugène Talbot, 503. - M. de Leffemberg, 504. - M. Bertin, 505. - Concert de Mme Miolan-Carvalho, 505. - Un nouvel angevin célèbre, 506. - Mlles Carlotta et Barbara Marchisio, 553. - La Revue des Sociétés savantes et la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, 554. - La thèse de M. Hector Faugeron, 554. - Découverte d'une messe écrite en 1790 par un enfant de choeur de Notre-Dame de Paris, 555. - Mort de Rousseau-Lagrave, 556. - Bracelets celtiques découverts aux Ponts-de-Cé, 603.

---

## LA REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE ET LOIRE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, à la librairie Cosnier et Lachèse et chez les principaux libraires du département.

Angers, imp. de Cosnier et Lachèse.

mom

9 ½

JAN 12 1938